LE DEVOIR

fais ce que dois

LES VOYAGES hone HONE
Permis: 50178
1460 avenue Union
Montréal H3A-2B8 Qué
845-8221
Les spécialistes des voyages en EUROPE

Vol. LXIX - No 179 | Dégagement progressif. Maximum 27 | Montréal, samedi 6 août 1977 | La transfiguration de Notre-Seigneur | 25 CENTS

Max Yalden succède à Keith Spicer

OTTAWA (d'après CP) — C'est un Torontois de 47 ans, bilingue, docteur en philosophie et diplomate de carrière avant de devenir sous-ministre aux Communications en 1973, M. Max Yalden, qui succédera à M. Keith Spicer à la délicate fonction de commissaire aux langues officielles.

Le choix du gouvernement Trudeau a déjà été ratifié par le Sénat mais la susceptibilité du député indépendant de Morton, M. Leonard Jones, vétéran des guerres linguistiques, a empêché les Communes d'officialiser la nomination de M. Yalden. M. Jones a en effet refusé le consentement unanime requis pour que la candidature de M. Yalden soit soumise à la Chambre.

Contrairement à la rumeur prédisant la nomination d'un francophone au poste de commissaire aux langues, c'est un anglophone de Toronto, où il a fréquenté l'université avant d'aller décrocher un doctorat en philosophie à l'université du Michigan, qui veillera à l'application de la loi sur les langues officielles du Canada.

De 1956 à 1973, M. Yalden a occupé divers postes au ministère des Affaires extérieures, tant au Canada qu'à l'étranger. Il a également, pendant quelques années, agi comme conseiller spécial pour les Affaires fédérales-provinciales au sein du secrétariat d'État.

Cette double expérience, de la diplomatie et des relations avec les provinces, lui servira sans doute dans les nouvelles fonctions qu'ils occupe à une heure particulièrement délicate pour les droits linguistiques au Canada.

Son prédécesseur, M. Keith Spicer, qui poursuivra ses activités à Vancouver en tant que journaliste et universitaire, s'était donné une marque de commerce bien particulière: l'humour était selon lui la meilleure manière de dédramatiser la question linguistique et de faire passer un message difficile à accepter pour les anglophones.

C'est en somme M. Spicer qui a mérité l'importance actuelle de ce poste de Commissaire aux langues officiel-

Voir page 6: Yalden

Un amendement à la loi sur les langues limitera le recours aux tribunaux

par Lise Bissonnette

OTTAWA — En guise de tentative pour parer à la guérilla judiciaire qui a fait les manchettes de la dernière année, la nouvelle session du Parlement fédéral à l'automne verra le gouvernement présenter un amendement à la loi sur les langues officielles pour y limiter radicalement le recours aux tribunaux, a appris hier LE DEVOIR.

En contrepartie, il est possible et probable que les pouvoirs du Commissaire aux langues officielles deviennent exécutoires. Ses recommandations n'ont actuellement qu'une autorité morale.

Ces indications ont été fournies hier au caucus libéral fédéral réuni à Ottawa par le Secrétaire d'Etat, M. John Roberts, qui a présidé au sein du cabinet un comité chargé de formuler les modifications à la politique de bilinguisme du gouvernement fédéral. Le cabinet a désormais approuvé la quarantaine de recommandations de ce comité, dont les plus importantes, outre la limitation des recours aux tribunaux, seraient les suivantes:

- diminution d'environ 10,000 postes classés "bilingues" dans la fonction publique fédérale (il y a actuellement 68,000 postes bilingues, dont 52,000 ont effectivement des titulaires; ce dernier nombre passerait à 42,000);
- resserrement des exigences pour les postes bilingues: il ne suffirait plus de déclarer sa "volonté" de devenir bilingue par des cours de formation, mais le candidat devrait posséder les connaissances linguistiques requises au moment de sa nomination;
- fermeture graduelle de l'école des langues de la fonction publique, et réorientation des larges sommes qui y étaient investies dans des programmes proprement scolaires d'aide à l'enseignement de la langue seconde dans le système scolaire régulier administré par les provinces;
- paiement prochain d'une prime au bilinguisme à tout employé qui utilise une deuxième langue pour au moins 5% de sa charge de travail. Mais cette prime n'aurait pas caractère permanent;
- l'application de la politique de bilinguisme dans la fonction publique serait la responsabilité directe des sous-ministres et des cadres supérieurs des organismes gouvernementaux, qui seraient comptables de leurs actes et progrès devant le Conseil du Trésor. Il n'est donc plus question de regrouper toute l'action linguistique du gouvernement sous une autorité centralisée, comme certains le souhaitaient;

Voir page 6: Langues

Le gouvernement interviendra pour empêcher la grève des contrôleurs

OTTAWA (CP) — Le gouvernement a intimé les contrôleurs de l'air de revenir avant minuit hier sur leur décision de déclencher des grèves tournantes dès 23 h 59 lundi soir.

S'ils ne se plient pas à cette demande, a expliqué le ministre des Transports, M. Otto Lang, ils s'exposeront à une loi d'exception ordonnant leur retour au travail, loi dont les chefs syndicaux connaissent d'ailleurs les grandes lignes.

Cette déclaration de M. Lang a été faite après la deuxième réunion du cabinet portant sur cette menace de grève. M. Lang a refusé de préciser la portée de la loi, mais a indiqué que le gouvernement ne se proposait pas d'augmenter ses offres salariales.

Lors de la rupture des négociations jeudi, les aiguilleurs réclamaient une hausse de 12.6% tandis que le gouvernement était disposé à leur accorder huit pour cent.

M. Lang n'a pas non plus indiqué quand les députés pourraient être rappelés aux Communes pour l'adoption d'une loi spéciale. La session a été ajournée hier jusqu'au 17 octobre après un débat spécial de deux jours sur le gazoduc du nord.

Le président de la Chambre, M. James Jerome, peut convoquer une session d'urgence si le besoin s'en fait sentir.

Depuis qu'il a accordé le droit de grève à la fonction publique, il y a dix ans, le gouvernement a rarement rappelé ses propres employés au travail par une loi spéciale.

L'adoption rapide d'une loi d'exception ne sera assurée que si tous les partis consentent à limiter les débats et à passer outre à des règlements de procédure. M. Lang a déclaré hier qu'il serait trop optimiste de croire qu'une loi spéciale puisse être adoptée dès lundi, à temps pour empêcher les aiguilleurs de l'air de mettre leur menace de grève à exécution.

En attendant, les contrôleurs mettaient la dernière main hier à leur stratégie, tandis que le ministère des Transports et les compagnies aériennes mettaient au point des mesures destinées à minimiser les effets des arrêts de travail prévus pour la semaine prochaine.

Les compagnies aériennes américaines qui effectuent des liaisons au Canada se préparent à conduire et à prendre leurs passagers à des aéroports voisins de la frontière et à les transporter en autobus vers le Canada.

Un porte-parole du ministère des Transports a déclaré que les représentants syndicaux avaient accepté de ne pas paralyser l'aéroport de Gander par leurs grèves tournantes, ce qui permettra à 800 vols à destination de l'Europe et de l'est des Etats-Unis de traverser l'espace aérien de Gander chaque semaine.

Le syndicat a annoncé tard jeudi que les négociations étaient rompues et que les grèves tournantes prévues débuteraient lundi soir à 23h59. La pierre d'achoppement demeure la question salariale.

Le président de la CATCA, (Association canadienne des contrôleurs aériens) M. John Livingston, avait promis de donner au gouvernement un avis de six heures avant le déclenchement de toute grève pour permettre aux compagnies d'éviter tout aéroport qui pourrait être visé par les arrêts de travail.

Il appert que les contrôleurs ont convenu finalement de donner un préavis plus long dans le cas de certains aéroports pour permettre une réduction du trafic aérien s'y dirigeant.

M. Livingston, président de la CATCA, soutient que les contrôleurs qui ne seront pas touchés par les grèves tournantes et qui, par conséquant, demeureront en poste devraient être payés par le gouvernement, si celui-ci ordonnait une cessation du trafic aérien et la fermeture des aéroports. Il a expliqué que le gouvernement, en vertu de la loi des relations de travail dans la fonction publique, ne pouvait décréter un lock-out à l'endroit des aiguilleurs de l'air.

M. McLeish est d'avis cependant qu'advenant la fermeture des aéroports par le gouvernement, tous les contrôleurs seraient mis à pied.

Cette menace de grève, si elle se concrétise, constituerait le troisième arrêt de travail des contrôleurs et le second à être déclenché à la suite d'une rupture de négociations. Les contrôleurs avaient débrayé l'an dernier pour protester contre la politique du bilinguisme du gouvernement dans les communications aériennes. Leur premier différend contractuel remonte à 1972.



M. Otto Lang, ministre des Transports

Six clauses de la convention collective n'ont pas encore été paraphées par les négociateurs, mais les deux parties sont au moins d'accord pour reconnaître que le litige repose sur les salaires.

En vertu du dernier contrat de travail, le salaire annuel des contrôleurs varie de $8,200 pour un débutant à environ $25,000 pour un contrôleur de 12 ans d'expérience assigné aux aéroports les plus importants, où le trafic aérien est le plus lourd.

Les contrôleurs réclament une hausse de 12.6%, soit une augmentation réelle de 8% et une hausse additionnelle moyenne de 4.6% versée en vertu d'un nouveau système de classification des tâches.

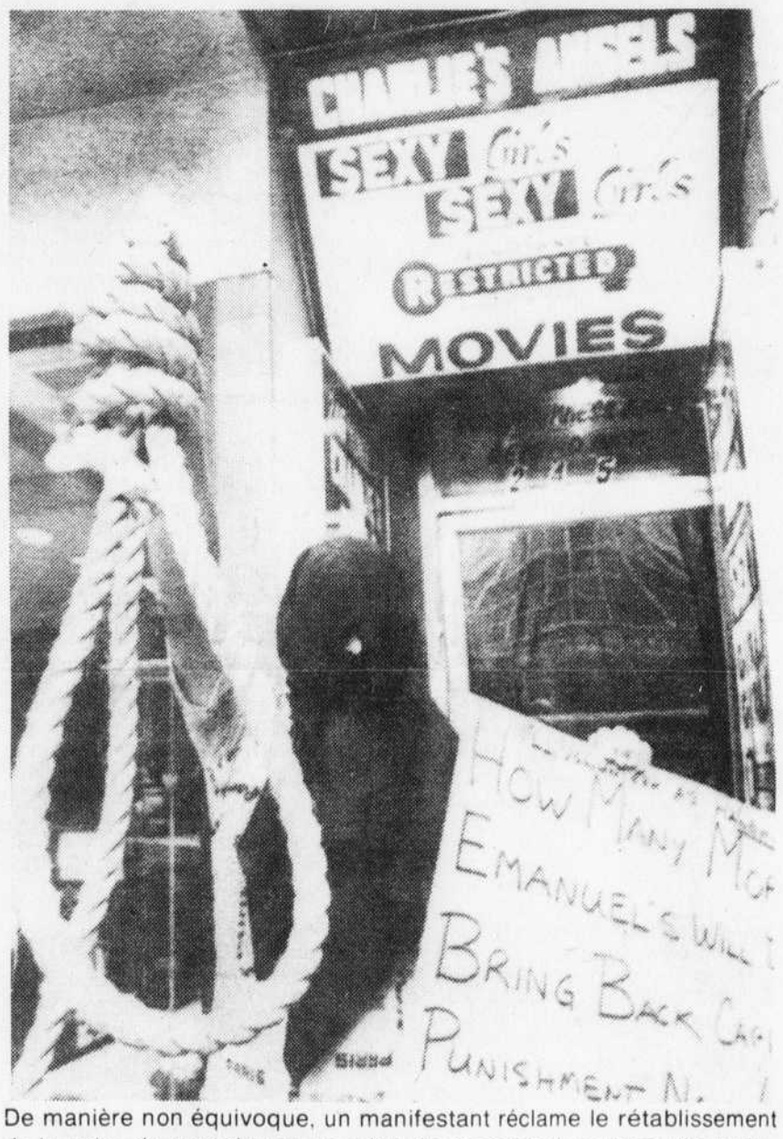
En vertu du nouveau système de classification, environ 60% des contrôleurs seraient versés dans des catégories d'emploi supérieures leur permettant de toucher une hausse additionnelle de 4.6%. Les contrôleurs prétendent que cette hausse ne peut être rescindée par la Commission de lutte contre l'inflation, du fait que cette reclassification constitue une promotion pour les contrôleurs en cause.

Le gouvernement, quant à lui, offre une hausse de salaire de 7.4%, qu'il prétend être en réalité de 8%, en tenant compte des bénéfices marginaux, et estime que la Commission de lutte contre l'inflation doit être saisie de la demande d'une hausse additonnelle de 4.6%.

D'autres clauses non réglées portent sur le nombre minimal d'aiguilleurs qui doivent occuper les tours de contrôle, sur les horaires de travail, les vacances et les clauses de protection pour les contrôleurs perdant leur permis de travail à la suite de problèmes de santé.

L'Association des transporteurs aériens du Canada, qui regroupe Air Canada, CP Air de même que cinq transporteurs régionaux et la compagnie Wardair spécialisée dans les affrètements, a révélé pour sa part qu'il n'était pas question, du moins pour le moment, d'interrompre toutes les

Voir page 6: Contrôleurs



De manière non équivoque, un manifestant réclame le rétablissement de la peine de mort devant un salon de massage du centre-ville torontois, non loin de l'endroit où le corps du jeune Manuel Jaques, un cireur de chaussures âgé de 12 ans, a été trouvé la semaine dernière. Quatre hommes, dont trois employés de ce salon de massage, sont détenus à la suite de ce meurtre à caractère sexuel.

(Téléphoto CP)



M. Jim Livingston, président de la CATCA.

Ottawa est résolu à faire approuver le projet du gazoduc avec l'embranchement

par Gilles Provost

OTTAWA — Après deux jours d'inutile débat spécial aux Communes sur le pipeline de l'arctique, le Gouvernement canadien s'apprête manifestement à donner son accord non seulement au gazoduc américain proposé par Foothills Pipe Line mais aussi à un embranchement — fortement contesté par les écologistes et sur lequel on ne possède aucune étude — qui suivrait l'autoroute de Dempster pour donner accès aux gisements canadiens dans le delta du Mackenzie.

En effet, le ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources, M. Alastair Gillespie, a déclaré hier que le Canada doit se doter rapidement d'un approvisionnement à long terme en gaz naturel s'il veut convaincre les utilisateurs de pétrole de se tourner plutôt vers le gaz naturel pour réduire la dépendance nationale à l'égard du pétrole importé.

"Nous ne pouvons prendre aucun risque de pénurie, a-t-il expliqué, et c'est pourquoi nous devons obtenir un accès à nos gisements de l'arctique avant 1985, de façon à nous laisser une marge de sécurité."

Cette déclaration ministérielle démontre que le gouvernement a déjà décidé de construire un gazoduc et qu'à travers un projet apparemment destiné à satisfaire les seuls besoins américains, il cherche en réalité un accès aux gisements canadiens.

Interrogé à ce sujet par LE DEVOIR à la sortie de la Chambre, M. Gillespie s'est dit confiant que les études prochaines permettront de trouver une solution acceptable pour l'environnement avant 1979, ce qui laisserait le temps de construire avant 1985 l'embranchement proposé par l'Office national de l'Energie le long de l'autoroute de Dempster jusqu'au delta du Mackenzie.

Pendant les deux jours du débat spécial, les membres de l'opposition ont souvent fait semblant de croire que l'on ne discutait réellement que d'un projet destiné à satisfaire les seuls besoins américains et ils avaient alors beau jeu de demander au gouvernement d'être extrêmement rigide dans les négociations avec les États-Unis et de défendre fermement toutes sortes d'exigences à l'égard des retombées économiques et sociales d'un tel projet au Canada.

"C'est eux qui ont besoin du pipe-line et nous sommes donc en position de force pour maintenir nos exigences", a dit M. John Crosbie, député conservateur de Saint-Jean.

Pourtant, tout le monde savait très bien que le véritable enjeu est l'accès aux réserves canadiennes de l'arctique et c'est vraisemblablement pourquoi absolument personne n'a jugé bon de contester l'utilité de construire un tel gazoduc qui causera au Canada divers problèmes sociaux et environnementaux.

À première vue, la liaison future avec les gisements canadiens posera des problèmes environnementaux encore plus graves mais personne ne possède encore les données précises qui permettraient de dire si ces obstacles peuvent être surmontés. La plupart des comités qui ont effleuré ce dossier au cours de l'été ont exprimé des craintes vives à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, il est bien évident qu'une fois que la partie américaine du projet Foothills aura été mise en marche, il sera pratiquement impossible de revenir en arrière et de rejeter l'embranchement de Dempster sous prétexte que l'impact environnemental serait trop grand.

A part cela, la principale idée nouvelle qui a sorti des deux jours de discussions et

Voir page 6: Gazoduc

En quittant Jérusalem, Vance fera un bref tour des capitales arabes

AMMAN (d'après Reuter et AFP) — M. Cyrus Vance va retourner brièvement en Egypte, en Syrie et en Jordanie après son passage en Israël, qui devait être la dernière étape de sa tournée, apprend-on de source autorisée Américaine à Amman. Où se trouve actuellement le secrétaire d'Etat Américain.

M. Vance doit s'entretenir mardi et mercredi avec le président du conseil israélien Menachem Begin, et il est attendu jeudi à Londres pour s'entretenir de la question rhodésienne avec le secrétaire d'Etat au Foreign Office, M. David Owen.

Il ne disposera donc que de quelques heures pour informer les dirigeants des pays arabes dits du champ de bataille des résultats de ses entretiens avec M. Begin.

Sa décision paraît cependant illustrer la détermination du gouvernement américain de maintenir le rythme de ses efforts actuels en vue d'une reprise de la conférence de Genève.

Après avoir quitté Tel Aviv, le secréraire d'Etat se rendra donc successivement a Amman, Damas et Alexandrie pour informer personnellement chaque chef d'Etat des propositions et des idées recueillies à chaque étape de son second voyage au

Voir page 6: Vance

au sommaire

- Fox retient la plupart des recommandations du comité sur la réforme pénitentiaire — *page 3*
- Un gouvernement, plusieurs visages: un éditorial de Claude Ryan — *page 4*
- Le rendez-vous de Kuala Lumpur: une analyse de Georges Vigny — *page 4*
- Le Palais des autres: un commentaire de J.-C. Leclerc — *page 4*
- L'IRA veut empêcher la visite de la reine par une série d'attentats — *page 7*
- Un créancier récalcitrant met Désourdy en faillite virtuelle — *page 9*

René Lévesque se rendra en France du 2 au 4 novembre

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, se rendra en visite officielle en France du 2 au 4 novembre, a appris hier l'Agence France Presse de source proche des milieux gouvernementaux québécois.

Cette visite a été préparée lors des voyages officiels qu'ont fait à Paris MM. Claude Morin, ministre québécois des Affaires intergouvernementales en mai dernier, et Bernard Landry, ministre d'État chargé du développement industriel au mois de juin.

Une soixantaine de journalistes canadiens devraient accompagner le premier ministre québécois au cours de son séjour en France, auquel on attache à Québec une grande importance.

M. Lévesque, apprend-on de bonne source, sera accompagné d'une vingtaine de personnes, dont des ministres et des hauts fonctionnaires des Affaires intergouvernementales.

Cartel de l'uranium

Trudeau invite l'opposition à s'adresser aux tribunaux

OTTAWA (CP) — Le premier ministre, M. Trudeau, a indiqué hier aux députés de l'opposition que s'ils désiraient protester de l'illégalité de la conduite du gouvernement dans le cartel de l'uranium, ils pouvaient s'adresser aux tribunaux pour le faire.

Mais, lui a fait remarquer le leader de l'opposition, M. Joe Clark, un arrêté en conseil rend illégal toute discussion de cette affaire, et même la possession de documents y ayant trait. Alors, comment pourrions-nous procéder devant les tribunaux?

M. Clark a laissé entendre que les conservateurs étudieraient toutes les avenues qui leur sont ouvertes pour forcer le gouvernement à déclencher une enquête sur ce présumé cartel qui, selon lui, a coûté des milliards aux consommateurs canadiens.

Le défi de M. Trudeau à l'opposition a été lancé durant un vif débat qui a marqué l'ouverture de la période de questions. M. Trudeau a déclaré de but en blanc que si l'opposition semblait croire qu'elle avait raison de penser que le gouvernement avait agi dans l'illégalité, rien ne l'empêchait d'avoir recours aux tribunaux pour obtenir justice.

M. Trudeau a ajouté que le gouvernement attendait avec impatience le débat qui permettrait de déterminer si la participation du Canada à cette affaire allait à l'encontre de la loi sur les monopoles.

Le premier ministre n'a toutefois pas indiqué quand pourrait se dérouler ce fameux débat.

Pour la deuxième journée consécutive, les conservateurs ont harcelé le gouvernement sur sa participation au cartel.

À sa sortie des Communes, M. Clark a déclaré que son parti se proposait d'obtenir une interprétation juridique sur la légalité de ce cartel. Un adjoint du leader conservateur a précisé par la suite qu'il faudrait, pour obtenir cette interprétation, porter des accusations.

Selon M. Clark, deux études d'avocats de Toronto l'ont informé que l'arrêté en conseil du 23 septembre 1976 était libellé de telle façon qu'il leur était impossible de donner des conseils juridiques sur une enquête éventuelle.

Le premier ministre, de son côté, a souligné que selon le ministère de la Justice, le cartel était tout ce qu'il y a de plus légal. L'arrêté en conseil, a-t-il ajouté, n'a pas été préparé dans le but de camoufler les agissements du gouvernement mais bien pour empêcher les États-Unis d'appliquer ses lois aux citoyens canadiens.

Un peu plus tard dans la journée, le ministre des Finances, M. Macdonald, a laissé entendre qu'il était prêt à montrer quelques documents sur le cartel aux conservateurs, si ces derniers voulaient bien indiquer quels documents les intéressaient.

M. Clark a répondu que son parti prenait bien note de cette suggestion.

L'accès à l'école anglaise

Les trois thèses s'affrontent une dernière fois en commission

par Rodolphe Morissette

QUÉBEC — Les trois thèses — péquiste, libérale et unioniste, sur la langue d'enseignement s'affrontent depuis hier en commission parlementaire sur la langue française, et pour une dernière fois avant l'adoption définitive de la loi no 101 par le gouvernement.

Si le premier article du chapitre sur la langue d'enseignement et qui en sanctionne le principe général a été adopté à l'unanimité hier matin, ce sont les exceptions à ce principe, c'est-à-dire les conditions d'admissibilité à l'école anglaise, qui ferment le noeud gardien de ce débat interminable, entamé hier après-midi et qui se poursuivra la semaine prochaine.

Tous les partis acceptent assurément que l'enseignement infra-collégial se donne en français dans les écoles du Québec, sous réserve de certaines exceptions consacrant l'existence des institutions scolaires anglaises. Quant aux dérogations à cet article et qui touchent l'accès à l'école anglaise, les trois partis principaux de l'Assemblée nationale ne sont guère d'accord.

Les unionistes acceptent le critère proposé par le gouvernement, celui de la fréquentation scolaire des parents, mais ils veulent l'élargir à deux égards: d'abord, les enfants dont le père ou la mère à reçu au Québec l'enseignement primaire, "ou secondaire", ajoute l'UN, en anglais pourront fréquenter l'école anglaise. De plus, auront le même privilège non seulement les enfants dont l'un des parents est domicilié au Québec (c'est la clause "Québec") et a reçu, hors du Québec, l'enseignement en anglais, mais également tous les enfants "dont le père ou la mère a reçu hors du Québec l'enseignement primaire en anglais". Bref, il s'agit de remplacer la clause "Québec" par la clause "monde entier": l'école anglaise est ouverte aux anglophones du monde entier, dans la mesure où un de leurs parents a reçu l'enseignement primaire en anglais quelque part.

Quant aux libéraux, qui contestent radicalement le critère préconisé par le gouvernement, ils ont proposé hier de le remplacer par celui de l'appartenance à la communauté anglophone: on appartient à celle-ci si l'on a l'anglais pour langue maternelle ou si l'on parle et utilise l'anglais à la manière de ceux dont c'est la langue maternelle.

Voilà donc les amendements qui sont sur la table actuellement en commission parlementaire et sur lesquels on ne votera que la semaine prochaine, puisque chacun utilise au maximum son droit de parole, ainsi que le prévoit le Règlement de la Chambre.

Si chacun des membres de la commission peut parler 20 minutes sur chaque article, chacun peut aussi proposer, en sus, des amendements et des sous-amendements, sur lesquels chacun peut encore s'exprimer pendant 20 minutes. Sans compter les nombreux points de règlement qui sont soulevés entre-temps.

Le débat sur la langue d'enseignement avait été entamé jeudi soir dans un climat de haute tension. Et il importe de bien situer les acteurs qui rivalisent autour de la table. On en distingue quatre groupes, mis à part le président de la commission, M. Jean-Guy Cardinal, dont les remarques suaves et la patience — "celle de la démocratie", se plaît-il à rappeler — visent à pacifier cette petite assemblée délibérante parfois survoltée.

Du côté ministériel, il faut distinguer deux groupes, qui certes ne s'opposent pas, mais qui jouent des rôles tout à fait différents.

Comme les quatre libéraux représentés en commission emploient presque tout le temps que leur alloue le Règlement pour mener un mini-filibuster et soulever autant de points de règlement que possible, les sept députés péquistes d'arrière-banc qui siègent à la commission se trouvent condamnés au silence le plus complet par la stratégie ministérielle (on veut gagner le plus de temps possible). Mais cette loi du silence souffre bien des exceptions, puisque les jeunes députés péquistes, frustrés de plus en plus de ne pouvoir s'exprimer sur une loi qui leur tient sans doute à coeur, tendent de plus en plus à se défouler par le biais de l'indiscipline, des petites farces et des remarques saugrenues sur ce qui se passe parmi "les grands" à l'autre extrémité de la table...

Car c'est à l'autre bout qu'a lieu le débat, où trois ministres donnent la riposte à l'opposition libérale — le plus souvent, MM. Camille Laurin, Claude Charron et Jacques-Yvan Morin. Du côté unioniste, les deux représentants — MM. Rodrigue Biron et Fernand Grenier — font des pieds et des mains pour promouvoir le "nouveau style d'opposition", aussi constructive et aimable que possible, tandis que les quatre représentants libéraux — Mme Thérèse Lavoie-Roux, MM. John Ciacia, Fernand Lalonde et Noël St-Germain, Victor Goldbloom ou André Raynauld — ont la réputation de "méchants" qui pratiquent la "diversion", comme l'avait fait il y a trois ans, lors de l'étude de la loi 22, la minuscule opposition péquiste à l'Assemblée nationale.

Enfin, il faut mentionner l'auditoire, car celui-ci est de plus en plus nombreux à venir assister aux débats comme on assiste à une bonne vieille "séance actée". On se passionne du reste de plus en plus pour ce genre de débats, questionnant les journalistes présents afin de comprendre le jargon des "motions", des "amendements" et des procédures en cours à la commission.

Toujours est-il que la motion gouvernementale qui proposait de passer d'emblée du chapitre des droits linguistiques fondamentaux à celui sur la langue d'enseignement a pu être adoptée tard jeudi soir, après un débat plus que stérile qui a duré deux heures.

Si l'UN se taisait, en accord avec le gouvernement sur ce point, les libéraux invoquaient quant à eux tous les arguments pour ne pas passer tout de suite à l'étude de la législation sur la langue d'enseignement. Leur argument essentiel était qu'ils ne voyaient pas de raison suffisante pour adopter la motion Charron.

Après avoir longuement énuméré la plupart des articles pour lesquels l'opposition officielle avait des amendements à présenter, le député libéral de Marguerite-Bourgeois, M. Fernand Lalonde, a conclu que son parti souscrirait à la motion à condition que le gouvernement s'engage sur-le-champ à ne pas imposer le bâillon à la commission avant la toute fin de l'étude du projet de loi...

Le leader parlementaire adjoint, M. Claude Charron n'en attendait pas davantage pour s'envoler et improviser un discours qui a coupé le souffle d'à peu près tout le monde, y compris des libéraux.

Concernant la guillotine éventuelle, que M. Charron a identifiée comme une méthode de l'ancien gouvernement, elle serait remplacée par une méthode plus sûre: "Nous avons préféré électrifier les chaises de l'opposition, et nous les mettrons au courant!"

Avec la verve électrisante qu'on lui connaît, M. Charron a proposé toutes les raisons qui militent en faveur de l'étude immédiate des dispositions sur la langue d'enseignement: l'opposition est encore en pleine possession de toutes ses forces; il s'agit du chapitre de la loi qui est le plus litigieux au gré de l'opposition, laquelle aurait fait des "sparages" jusqu'en dehors de la province pour sensibiliser l'opinion publique à ses thèses; il s'agit de plus du chapitre de la loi 22 qui en a signé l'échec ainsi que celui du précédent gouvernement tout entier en novembre dernier; la motion de clôture, lors de l'étude de la loi 22, est intervenue avant que la commission parlementaire n'ait eu la chance d'étudier ce même chapitre de la loi, etc.

La motion fut finalement adoptée et l'étude du premier article sur la langue d'enseignement, entamée. Celui-ci, qui a finalement été adopté hier midi sans amendement et sans autre opposition qu'une molle résistance de forme, proclame que l'enseignement se donne en français dans les classes maternelles, dans les écoles primaires et secondaires, sous réserve des exceptions prévues dans les articles suivants. Bref, il s'agit d'énoncer la loi générale.

L'opposition libérale a voté en faveur de cet article, non sans avoir rappelé que les minorités n'accepteront jamais d'être entraînées dans pareil système scolaire unilingue, tel que le décrit en principe l'article 68 et que les écoles anglaises ont besoin de "protection", sans allusion aux récentes enquêtes de la CECO.

De son côté, l'UN a proposé d'inscrire dans cet article de la loi un engagement du gouvernement à améliorer la qualité et à augmenter la fréquence de l'enseignement des deux langues secondes principales dans toutes les écoles. Démarche plus publicitaire que sérieuse à ce stade-ci de la discussion et d'une recevabilité douteuse, puisque l'opposition n'a guère la possibilité de soumettre des motions qui engagent des fonds publics. De toute manière, a répliqué le ministre de l'Éducation, il s'agit de deux grandes priorités de son ministère et qui ont été souvent annoncées depuis le 12 mars dernier.

M. Jacques-Yvan Morin a profité de l'étude du chapitre sur la langue d'enseignement pour présenter, tard jeudi soir, un projet corrigé de règlement sur l'inscription scolaire, lequel comprend des mesures transitoires assouplies pour la rentrée de septembre prochain et dont LE DEVOIR a fait connaître l'essentiel dans sa livraison d'hier.

des quatre coins du PAYS

La loi sur la concurrence

Les membres de la commission parlementaire sur les finances ont prié le gouvernement hier d'adoucir son projet de loi sur la concurrence et ont proposé des amendements qui, s'ils étaient acceptés, réduiraient de beaucoup les pouvoirs accordés aux autorités dans la surveillance des opérations économiques courantes. Il faut faire preuve de souplesse devant un projet de loi, ont souligné les membres de la commission parlementaire, et il faut imbriquer au système des méthodes de surveillance pour empêcher justement que ce système ne s'enraye à cause d'une application trop sévère de ses règlements. Les objectifs de ce projet de loi devraient être efficacité et concurrence, mais ces objectifs ne peuvent être soumis constamment à la spirale de l'économie.

À propos d'emplois

Le gouvernement surveille l'évolution de l'économie de très près, mais ne se propose pas de lancer pour le moment de programme de création d'emplois. Le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, a expliqué aux Communes que la meilleure façon de créer des emplois était d'inciter l'industrie privée à étendre ses opérations. Le leader néo-démocrate, M. Ed Broadbent, lui a rappelé que les diminutions d'impôt de $1.2 milliard accordées à l'industrie lors du budget de mars n'avaient pas incité ces compagnies à créer des emplois. Le gouvernement devrait donc reprendre un peu de cet argent et en créer, des emplois, a-t-il suggéré.

Un nouveau locataire

Le ministère fédéral des Travaux Publics vient de trouver un nouveau locataire pour le vaste local qu'occupait autrefois Information Canada rue Sainte-Catherine, à Montréal. Il s'agit des services philatéliques du ministère des Postes, qui étaient jusqu'à présent installés dans un bureau de poste voisin. Le gouvernement paye un loyer annuel de $176,506.24 pour ce local de la rue Sainte-Catherine, qui est inoccupé depuis la fermeture du bureau d'Information Canada, le 5 novembre.

On les laisse mourir

Un neurochirurgien a révélé à Toronto hier que les hôpitaux canadiens laissaient mourir les nouveau-nés atteints de déficiences profondes. Le Dr Harley Smith, âgé de 37 ans, a précisé que cette situation se présentait surtout dans le cas d'enfants mongols, dont l'intestin est bloqué à la naissance. Ces enfants, s'ils ne sont pas opérés immédiatement, ne peuvent rien digérer. On conseille souvent aux parents, dans de pareils cas, de ne rien faire du tout, puisque de toute façon leur enfant ne sera jamais normal. Sur la couchette du bébé, on pose une carte sur laquelle sont écrites les lettres NPO, du latin "nihil per os", rien par la bouche. Dans certains hôpitaux, poursuit le Dr Smith, on conseille aux infirmières de ne pas prendre ces enfants dans leurs bras, pour éviter qu'elles ne s'y attachent. Et si les malheureux ne sont pas emportés rapidement par une infection, ils peuvent survivre de 16 à 17 jours ainsi.

Moins de visiteurs

Près de 3.6 millions de visiteurs américains sont entrés au Canada en juin, soit 2.7 pour cent de moins par rapport à la période correspondance de l'an dernier, signalait Statistique Canada vendredi. Au cours du mois visé, le nombre de Canadiens qui ont visité les États-Unis a augmenté de 5.3 pour cent et s'est établi à 3.3 millions. Quant aux visiteurs qui sont entrés au Canada en provenance de pays autres que les États-Unis, leur nombre a diminué de 3.4 pour cent pour tomber à 202,600, tandis qu'on dénombrait 122,800 Canadiens rentrant d'autres pays, ce qui constitue une hausse de 25.1 pour cent.

Déraillement en C.-B.

Des dirigeants des Chemins de fer nationaux du Canada étaient vendredi sur le lieu où, la veille, s'était produit le déraillement de 15 des 84 wagons d'un train de marchandises, en Colombie-Britannique. Les wagons avaient déraillé sur un pont qui enjambe le Fraser, dans le canyon du même nom. Un des wagons est tombé dans le fleuve. L'accident s'est produit à une centaine de milles à l'ouest de Kamloops.

Trois-Rivières sera reliée au service aérien Québec-Montréal

QUÉBEC (PC) — La ville de Trois-Rivières sera de nouveau reliée au réseau aérien Québec-Montréal.

La firme Aérobec, de Québec, a en effet décidé de prendre à son compte, à compter du 15 septembre prochain, cette liaison qui avait été abandonnée par Air Canada, il y a six ans.

Aérobec, propriété de trois hommes d'affaires de la région de Québec, reliera également Thetford-Mines à Montréal et Québec.

La compagnie privée opérera ces deux nouvelles lignes sur la fréquence de trois vols par semaine, dans les deux sens, soit les lundi, mercredi et jeudi.

Elle utilisera un appareil Piper Navajo bimoteur, d'une capacité de huit passagers.

La liaison complète via Trois-Rivière, comme celle via Thetford-Mines, coûtera $34, aller. La première durera une heure et la seconde, une heure et 25 minutes.

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES
EN... AUTOMOBILE
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE
Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...
Réservations billets: Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits
BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 20 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"
Permis no 13868252-0280

Certificats d'épargne fixes
9%
3 ans
dépôt minimum $500
C'est un avantage de plus que nous vous offrons. Profitez-en!
LA BANQUE D'ÉPARGNE
Charte fédérale. Membre: Société d'assurance-dépôts du Canada.

POUR BIEN DIGÉRER BUVEZ
UNE EAU DE SANTÉ ALCALINE & PÉTILLANTE QUI FACILITE LE TRAJET DIGESTIF ET L'ÉLIMINATION
Lithines 33

NETTOYEUR P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

TRAVAILLEUSE SOCIALE
d'expérience, avec maîtrise, disponible, curriculum vitae sur demande. Téléphonez l'avant-midi ou le soir à:
738-6981
ou écrivez au:
Dossier 441
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal, Qué. H3C 3C9

Un test gratuit
pour les fumeurs qui désirent cesser de fumer
Ce test est gratuit! Il vous est offert par le Centre de Propagande Anti-Tabac. Vous pouvez le faire chez vous. C'est facile et ne présente aucun danger. Vous pourrez constater si votre envie de fumer peut être coupée.
C'est vous qui jugerez.
Il s'agit d'une petite dragée à base de plantes aromatiques. Elle ne rend pas le goût de la cigarette insupportable. Vous pourrez fumer comme d'habitude. Mais en aurez-vous envie? Vous le saurez bientôt.
Pour recevoir ce test (tout à fait gratuitement) il suffit d'envoyer rapidement une enveloppe portant vos nom et adresse au Centre de Propagande Anti-Tabac, 4221 rue Ste-Catherine ouest, Suite 220, Montréal, Qué., H3Z 2T6.
Si votre demande arrive parmi les 500 premières vous recevrez en plus un petit cadeau.
Dépt. L.

15 14
SERVICES ÉCONOMIQUES POUR DE PETITS TRAVAUX

Offerts par les adolescents
27 juin au 12 août
du lundi au vendredi
de 9 hr. à 17 hr.
— service d'entretien extérieur
— service de déménagement
— service aux commerces
— service de garderie à domicile
— service d'entretien ménager
527-1335
Centre Immaculée-Conception

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, samedi 6 août 1977



Francis Fox

Tout en s'engageant à réformer les pénitenciers

Fox hésite devant des changements majeurs

OTTAWA (PC) — Le solliciteur général Francis Fox s'est engagé hier à entreprendre une réforme du système des prisons fédérales, mais il a demandé qu'on lui accorde le temps nécessaire pour étudier les recommandations d'un sous-comité du Parlement destinées à soustraire à la fonction publique le système pénitentiaire fédéral pour en faire un organisme indépendant.

M. Fox, qui a fait connaître sa décision hier aux Communes, a déclaré que les hauts fonctionnaires avaient reçu ordre d'examiner les moyens d'appliquer les propositions du sous-comité pour faire du service des pénitenciers un organisme indépendant, à l'instar de la Gendarmerie fédérale.

La proposition a été faite en juin dans un rapport rédigé par un groupe spécial du Comité de la justice aux Communes.

Ce sous-comité, qui comprend 13 députés, avait été créé en octobre dernier à la suite des émeutes qui avaient ébranlé le système des prisons fédérales.

Le sous-comité avait signalé, en juin, l'existence d'une crise au sein du système. Il avait fait 65 recommandations et prié instamment M. Fox d'agir sans tarder afin de réformer le système.

Le solliciteur général a accepté 53 recommandations. Il a aussi souscrit à 13 principes énoncés par le sous-comité et sur lesquels le système devrait s'appuyer.

Parmi les changements immédiats que M. Fox a annoncés figure la nomination de présidents indépendants pour les comités chargés d'examiner les mesures disciplinaires des prisonniers. Les présidents seraient des juges à la retraite ou des avocats, étrangers à l'administration des prisons:

M. Fox a aussi fait savoir que la procédure des griefs recommandée par le sous-comité entrera à l'essai à partir du 15 novembre au pénitencier de la Saskatchewan. Selon le sous-comité, le système actuel est inefficace et crée plus de problèmes qu'il n'en résout. Il propose que deux prisonniers et deux membres du personnel forment un comité chargé d'examiner les griefs. Un membre du personnel administratif siégerait comme président.

Un prisonnier qui serait insatisfait de la décision rendue par ce comité aurait le droit de faire appel auprès d'un médiateur de l'extérieur, et en dernier recours auprès du commissaire des pénitenciers.

D'autre part, le solliciteur général a annoncé que 24 prisons seront bâties au cours des cinq prochaines années, dans le dessein de remplacer les établissements actuels à sécurité maximale, dont l'aspect de forteresse est jugé dépassé.

Il a rejeté la proposition de bâtir une prison spéciale en Colombie-Britannique pour les habitués de la drogue, bien que les programmes de rééducation des victimes, notamment dans les prisons, se soient révélés décevants.

Les propositions en faveur de prisons séparées pour les délinquants sexuels sont à l'étude, a-t-il dit, et un rapport sur ce sujet devrait être remis en octobre.

Quant aux prisonniers qui doivent être détenus pour leur propre sécurité, des prisons séparées seraient créées au Québec et en Ontario; dans les autres provinces, on aurait recours à des sections séparées dans les prisons existantes.

M. Fox s'est dit favorable à une proposition recommandant une prison séparée pour les jeunes délinquants. Il a fait remarquer, cependant, que 40 pour cent des 9,000 prisonniers ont entre 18 et 25 ans et qu'un traitement spécial ne conviendrait pas à la plupart d'entre eux.

La réforme ne réglerait pas le surpeuplement des prisons

par Gérald LeBlanc

Même si le gouvernement fédéral appliquait toutes les recommandations des 11 députés qui ont visité les pénitenciers canadiens, le système carcéral resterait aux prises avec un problème fondamental, le surpeuplement.

C'est la réaction formulée hier à Montréal par cinq groupes voués à la défense des intérêts des détenus: l'Office des droits des détenus, le Tremplin, l'Ecole de criminologie de l'université de Montréal, Action travail des femmes et AVEC. Ces organismes ont donné une conférence de presse pour commenter la décision du solliciteur général du Canada, M. Francis Fox, de retenir 53 des 65 recommandations du sous-comité sur le régime d'institutions pénitentiaires du Canada.

Mis sur pied pour enquêter sur la situation des pénitenciers, qui venaient d'être le théâtre d'émeutes répétées, ce comité de 11 députés fédéraux a remis son rapport à M. Fox au début de juin.

"Pour nous, ce rapport constitue à la fois un rayon d'espoir et une immense déception", a dit hier M. Jean-Claude Bernheim, de l'Office des droits des détenus, et porte-parole des cinq organismes à la conférence de presse.

Le rayon d'espoir provient du diagnostic porté par les députés: il faut reconnaître l'échec complet du système carcéral canadien, qui emprisonne cinq fois trop de citoyens et pour des périodes 3 ou 4 fois trop longues. Ce surpeuplement est mis en lumière par la comparaison avec d'autres pays industrialisés: en Hollande, de 10 à 15 détenus par 100,000 habitants; dans les pays scandinaves, de 25 à 30 prisonniers par 100,000 habitants; au Canada 100 détenus (90 au Québec) par 100,000 habitants et aux USA, 200 par 100,000 habitants.

On reconnaît également l'urgence d'une réforme du Code criminel, comme le prône la Commission de réforme depuis un certain temps, afin de limiter les peines d'emprisonnement. Selon les groupes oeuvrant pour les détenus, on pourrait réserver la prison aux citoyens violents et dangereux, les autres étant pris en charge par divers services de la communauté.

En d'autres termes, il faudrait cesser d'investir dans le béton, comme témoigne la décision fédérale de construire 24 nouveaux pénitenciers d'ici cinq ans, et rechercher une solution de rechange à l'emprisonnement.

Après avoir fait ce diagnostic lucide et courageux, a dit M. Bernheim, les "députés sont cependant vite redevenus électoralistes quand est venu le temps de faire des recommandations. Ayant constaté le surpeuplement des prisons, le comité recommande en effet assez paradoxalement de continuer le programme de construction du ministère.

M. Bernheim a expliqué qu'il ne saurait en être autrement, puisque les députés savent que la population apprécie les mesures sécurisantes comme la construction de pénitenciers et les promesses de sévérité à l'endroit des criminels.

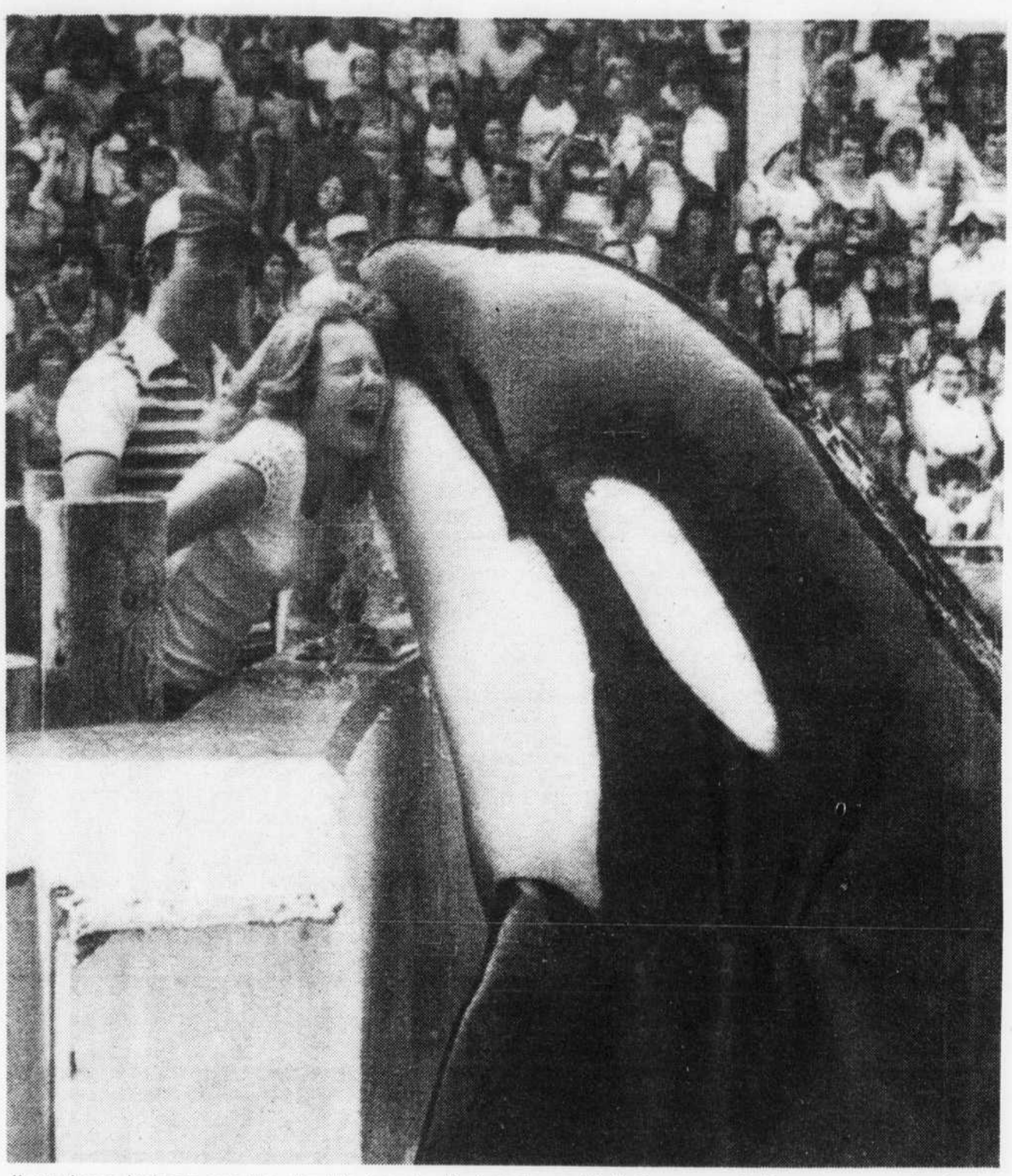
Les cinq organismes montréalais mettent par ailleurs en doute la recommandation du comité de modeler le service des pénitenciers sur la Gendarmerie royale du Canada, surtout à la lumière des récentes révélations sur les abus que peut entraîner la liberté de manoeuvre de la force policière fédérale.

Ce n'est d'ailleurs pas dans une réforme administrative, encore moins dans l'octroi de plus de pouvoirs aux administrateurs des pénitenciers, mais dans la recherche d'une solution de rechange à l'emprisonnement que réside, selon les organismes montréalais, la solution à la crise du système carcéral canadien.

"Enfin, ajoute-t-on, nous ne pouvons que blâmer le sous-comité pour son attitude face aux détenus: il voit dans ces derniers les seuls auteurs de leur réforme personnelle et il ne s'attache qu'à préserver l'ordre et la discipline comme facteur de changement. En ce sens, il est évident que les détenus constituent la dernière préoccupation des auteurs du rapport."

Les organismes québécois blâment donc le sous-comité pour son "opportunisme électoraliste" et signale en particulier le député d'Hochelaga-Maisonneuve, M. Jacques Lavoie, "qui utilise les problèmes inhérents aux institutions pour des fins douteuses".

Outre MM. Mark MacGuigan et Yvon Pinard, président et vice-président du comité, on retrouve parmis les 11 députés trois élus du Québec, MM. Lionel Beaudoin, Claude-André Lachance et Jacques Lavoie.



Il est de ces baisers que l'on n'oublie jamais. Ainsi, la jeune Linda Ferguson de Toronto se souviendra-t-elle toujours de celui que lui a donné Kandu, un épaulard de 2,500 kilos, à la ferme marine de Niagara Falls. Kandu est entraîné à donner de beaux becs mouillés à des spectateurs que lui désigne son entraîneur, Cal Palmster. (Téléphoto CP)

Smoke et Borden sont formellement accusés de meurtre qualifié

par Bernard Morrier

Le juge Jacques Lessard, de la Cour des sessions, a fixé au 16 août prochain l'enquête préliminaire de Frank William Smoke et de sa complice, Karen Borden.

Tous deux ont été formellement accusés hier de meurtre qualifié pour avoir présumément abattu de coups de feu à la tête un institutrice de Saint-Laurent, Mme Veronica Ambrose-Parent, quelques instants avant un hold-up, le 27 juillet dernier.

Mme Ambrose-Parent était morte sur le coup, ayant été tirée à bout portant en voulant s'opposer au vol de son véhicule. Celui-ci a présumément été utilisé lors d'un vol à main armée de $961, quelques minutes plus tard, à la succursale de la Banque provinciale du Canada située au 1110, boulevard Laurentien, de la municipalité voisine.

Représentée par Me Steve Goldenberg, Karen Borden a de plus été accusée de possession de 175 grammes de marijuana. Elle est également accusée d'une double accusation de vol d'auto, de conspiration pour commettre un vol à main armée, et de conspiration pour kidnapper et détenir M. Edgar Arana.

À l'exception de celle ayant trait à la possession de marijuana, Smoke, que Me Gérard Rouleau défend, doit également répondre aux mêmes accusations.

Rappelons que le matin même du meurtre de Mme Ambrose-Parent, Smoke et sa complice avaient séquestré M. Arana dans le coffre de sa voiture pour ensuite se diriger vers une banque qu'ils avaient l'intention de dévaliser. Mais l'homme réussit par lui-même à s'échapper et son véhicule devant servir au vol se trouvait donc de ce fait "brûlé". On décida de l'abandonner sur place.

C'est peu après, alors que Mme Ambrose-Parent se dirigeait vers sa voiture stationnée, que Smoke et sa complice auraient décidé de lui prendre son auto avec le tragique résultat que l'on sait.

Rappelons que Smoke avait été libéré de prison au début de juillet, après y avoir purgé une peine de 10 ans pour coups avec blessures, vols avec effraction et évasion.

Quatre autres plages sont jugées insalubres à Montréal et Québec

Sur les 12 nouvelles plages visitées et contrôlées par les Services de protection de l'environnement cet été dans la région de Montréal, une seule ne correspond pas aux normes établies, soit celle de Windsor à Repentigny.

C'est ce qu'a révélé hier le ministre délégué à l'Environnement, M. Marcel Léger qui brossait le tableau complet de la situation des plages fermées et ouvertes dans les régions de Montréal et de Québec.

Selon les normes des Services de protection de l'environnement, une plage demeure ouverte lorsque la moyenne logarithmique est inférieure à 200 colis fécaux par 100 ml. Seule la plage Windsor à Repentigny ne correspond pas à ces exigences.

Par ailleurs, dans cette même région montréalaise, les deux plages fermées l'année dernière par ordonnance des Services de protection de l'environnement et vérifiées de nouveau cet été devront demeurer fermées, car elles sont toujours aussi polluées. Il s'agit des plages Jacques-Cartier à Laval et Anse-à-l'Orme au lac des Deux-Montagnes.

En déposant son rapport sur la situation des plages pour 1977, le ministre Léger a souligné qu'au cours des années précédentes, 33 plages furent fermées, faute de se conformer aux normes gouvernementales.

Dans la région de Québec, sur un total de 47 plages visitées et contrôlées, seulement trois se voient dans l'obligation de cesser leurs activités: Rivière-aux-Hurons à Stoneham, Domaine Notre-Dame à Sainte-Catherine et Plage Jalna à Grondines, toutes deux dans le comté de Portneuf.

Le ministre a déclaré que le contrôle des plages pour l'été 1978 se fera plus tôt et il a recommandé au Conseil du trésor l'engagement d'occasionnels qui pourront commencer et compléter l'échantillonnage. La date limite des premières déterminations se fera désormais pour le 15 juillet de chaque année.

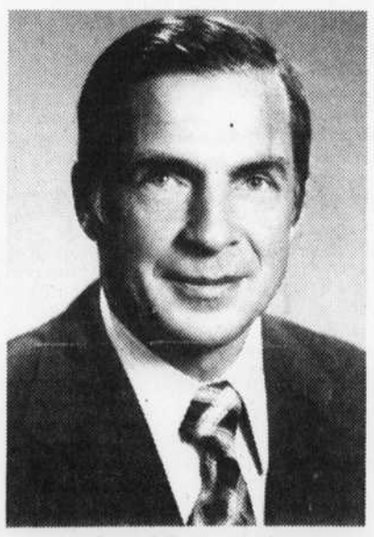
Un nouveau président à l'Office des professions

QUÉBEC — Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M. Jacques-Yvan Morin, a annoncé que Me André Desgagné est entré en fonction en tant que président de l'Office des professions du Québec.

Le ministre s'est réjoui que Me Desgagné, dont la formation et l'expérience constituent une remarquable préparation à ses nouvelles fonctions, ait accepté la présidence de l'un des organismes les plus importants de l'État. Il a tenu à rappeler également les années consacrées par le président à l'enseignement et à l'administration. "Ce sont là, a déclaré le ministre, des atouts indispensables pour celui qui est appelé à prendre la relève de Me Dussault à la tête de l'Office, lequel est situé au coeur même de la réforme des professions."

Né à Québec, en 1925, Me André Desgagné est licencié en philosophie et en droit de l'Université Laval. Admis au Barreau en 1952, il a exercé sa profession jusqu'au moment où, à la demande de l'Université Laval, il se rendit à Paris y poursuivre ses études supérieures en vue de l'enseignement.

Après avoir obtenu un doctorat en droit



André Desgagné

de l'Université de Paris et s'être spécialisé en droit public, il enseigne à compter de 1959 à la faculté de Droit de l'Université Laval, où il inaugura successivement les chaires de droit administratif et de droit public général, il dispensa également son enseignement au niveau du doctorat à l'Université Laval et à l'Université de Montréal. En 1969, il devenait le premier recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi, où il assuma un mandat d'une durée de cinq ans.

Parallèlement à sa carrière universitaire, Me Desgagné continua d'exercer ses activités professionnelles à titre d'avocat-conseil ou d'arbitre et procureur dans les conflits de travail. De 1967 à 1970, il a aussi agi comme membre de la Commission d'études sur l'intégrité du territoire (Commission Dorion). Il fut reçu conseil de la Reine en 1968.

Grève de camions

À la suite des incidents violents qui ont marqué les premières heures de la grève des membres de l'Association de voituriers-remorqueurs du Québec, la police a effectué huit arrestations.

L'association nouvellement créée qui compte environ 240 membres chez les compagnies Smith Transport, Speedway Express, Magny Transport, Cabano Transport, Day-Ross et Metro Liquid Carriers, revendique une augmentation moyenne de 10 pour cent des tarifs consentis.

Les voituriers-remorqueurs sont propriétaires de leur camion même si le véhicule porte l'identification de la compagnie qui les emploie. Plusieurs de ces compagnies ont aussi des camionneurs à leur service ou d'autres camionneurs indépendants ne faisant pas partie de l'Association. Dès les premières heures de leur grève, les membres de l'Association ont voulu intercepter les camions des compagnies affectées par leur arrêt de travail. Les dommages causés à huit camions sont évalués à $10,000.

Bloom sera extradé

Un Montréalais de 44 ans, Allan Bloom, recherché en Floride pour une série de fraudes ayant trait à la falsification d'odomètres d'autos d'occasion, sera extradé aux Etats-Unis pour répondre aux accusations qu'on désire porter contre lui.

En accordant la demande d'extradition, le juge Charles A. Phelan, de la Cour supérieure, a cependant précisé que Bloom ne devrait répondre qu'à 21 accusations au lieu de 32. Au début, on croyait que Bloom devrait être accusé à 56 reprises, mais son procureur, Me Myer Gross, réussit à réduire ce nombre à 32, après avoir fait valoir qu'il n'y avait pas lieu de porter les autres accusations, puisque celles-ci apparaissaient déjà dans 32 autres.

Les fraudes, dont la valeur n'a pas été mentionnée, auraient été commises en janvier dernier.

C'est après avoir fait forfait à un cautionnement accordé par les tribunaux de Floride que Bloom revint à Montréal, où la police de la Communauté urbaine de Montréal l'appréhendait le 9 juin dernier.

Grave incendie à Murdochville

Un incendie dans un entrepôt de produits chimiques de la compagnie CIL, dans la région de Murdochville, menaçait de dégénérer en conflagration majeure, hier, 24 heures après la première alerte.

En effet, l'entrepôt de produits chimiques, sur lequel il serait impossible de verser de l'eau au risque de provoquer des fuites de gaz toxiques, se trouve à proximité d'un autre bâtiment où se trouvent entreposées 140 tonnes de dynamite.

L'incendie aurait débuté en fin de journée jeudi lorsque la foudre a touché un bâtiment ou un camion de dynamite. Depuis la police et les pompiers tentent désespérément de maîtriser l'incendie. En soirée hier, une équipe de spécialistes de la CIL était attendue afin d'examiner la situation et de trouver le moyen d'éteindre l'incendie avant qu'il n'atteigne l'entrepôt de dynamite ou qu'une importante averse ne vienne favoriser la diffusion des gaz toxiques.

La police a fait évacuer tout le secteur résidentiel et forestier dans un rayon de deux milles.

Employés stérilisés

NEW YORK (AFP) — Les services fédéraux américains de la santé ont entamé une enquête sur des cas de stérilité enregistrés chez des employés d'une usine d'Occidental Chemical Co., filiale d'Occidental Petroleum, à Lathrop (Californie).

Le département spécialisé dans la fabrication des engrais chimiques a été fermé dans l'attente des résultats des examens médicaux auxquels doivent être soumis tous les ouvriers. La firme a transmis aux autorités médicales la liste de tous les produits chimiques entrant dans la composition des quelque 200 pesticides produits par l'usine.

Depuis plusieurs mois, à l'occasion de réunions syndicales, des ouvriers s'étaient mutuellement fait part de leurs difficultés à avoir des enfants, et des tests ont ensuite été faits sur 23 ouvriers.

Ces examens semblent bien conclure à l'influence stérilisante de certains produits manipulés dans l'usine. Quatre ouvriers arrivés dans l'établissement depuis moins de trois mois ont un nombre de spermatozoïdes normal (50 millions), un autre qui y travaillait depuis un an n'en a plus que 10 millions et ceux qui y travaillaient depuis au moins quatre ans n'ont plus de spermatozoïdes du tout.

Vote favorable à Boucherville

Les employés de la ville de Boucherville, en grève depuis le 15 avril, ont accepté hier les recommandations du conciliateur Marcel Boisvert, afin de parvenir à un règlement de ce conflit de travail.

Selon ces recommandations, les employés obtiennent une augmentation de 63 cents l'heure, dont 43 cents ayant effet rétroactif au début de l'année, 11 cents s'ajoutant dès le retour au travail et 9 cents le premier octobre.

Si ces recommandations ont paru satisfaire les employés, l'arrêt de travail n'est pas encore terminé puisque les parties en cause doivent s'entendre sur un protocole de retour au travail. On sait que ce long conflit a été entaché d'incidents violents. Les dirigeants municipaux, bien qu'ils aient manifesté beaucoup d'optimisme à la suite des recommandations du conciliateur, n'ont pas encore donné leur accord formel ni manifesté l'intention de passer l'éponge sur les incidents qui ont pu se produire pendant la grève.

éditorial

Un gouvernement, plusieurs visages

De tous les problèmes qui affectent la crédibilité et l'autorité du gouvernement actuel du Québec, il n'en est peut-être pas de plus aigu que celui qui découle de la double image que continue de projeter l'équipe dont s'est entouré M. René Lévesque.

À certains jours, par exemple lorsque c'est M. Lévesque qui traite de ces questions, on a l'impression de faire face à un gouvernement acquis aux valeurs libérales et foncièrement fiable en matière de libertés fondamentales. Quand on se retrouve le lendemain devant un texte émanant du docteur Camille Laurin, on ne comprend toutefois plus rien. Le gouvernement, en matière de langue, est toujours dirigé par René Lévesque. Dans ses projets concrets, on a cependant l'impression qu'il véhicule plus souvent qu'autrement les visions réactionnaires d'une chapelle.

En matière économique et sociale, on observe la même dichotomie. L'autre jour, par exemple, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité en deuxième lecture le projet de loi 48 visant à stimuler le développement de la petite et moyenne entreprise industrielle. Or, le discours dans lequel le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Rodrigue Tremblay, présentait le 27 juillet l'esprit et les objectifs du projet de loi paraissait empreint d'un souci sincère de venir en aide à l'un des secteurs les plus fortement autochtones de l'économie québécoise. De même, au sommet économique de La Malbaie, M. Lévesque avait réussi à créer chez la plupart des participants la conviction que son gouvernement est résolu à promouvoir le développement économique par le recours systématique à une concertation respectueuse du rôle propre de chaque agent économique. Mais voici que, ces jours derniers, le gouvernement déposait le projet de loi 45 qui, indépendamment de sa valeur intrinsèque, fait soudain fondre l'impression positive qu'avait laissée le sommet économique dans de nombreux milieux patronaux. Et cette déception ne pourra qu'être accentuée si le gouvernement donne suite à son dessein de soustraire le projet de loi à l'examen d'une commission parlementaire.

Troisième exemple, plus terre-à-terre. Le gouvernement oblige les députés à siéger sans arrêt pendant la canicule, les menaçant même de les priver de toutes vacances d'ici Noël. Il invite du même coup la population, à grands renforts de publicité coûteuse, à passer cette année ses vacances au Québec. Or, on apprend, coup sur coup, que les ministres, M. Lévesque en tête, profitent de la majorité que détient leur parti en Chambre pour s'offrir des vacances alors même que le travail est censé être si urgent qu'aucunes vacances ne peuvent être accordées aux députés. Et, comble de la cohérence, le chef du gouvernement, oublieux des exhortations de ses agents à ses concitoyens, donne lui-même l'exemple en se faisant griller la couenne sur les plages du Maine.

Quatrième exemple: l'attitude ambivalente du gouvernement à l'endroit du fédéralisme actuel. D'une main, M. Lévesque consent à ce que, dans un projet de loi gouvernemental, on enlève aux citoyens anglophones des droits et des privilèges dont ils ont joui pendant des générations, et agit envers les citoyens des autres provinces susceptibles de venir s'établir au Québec comme s'ils étaient de parfaits étrangers. De l'autre main, il tend aux autres provinces une branche d'olivier, les invitant à conclure avec le Québec des accords de réciprocité dont on se garde d'ailleurs de définir l'ampleur et la portée éventuelles.

•

Que des tendances contraires s'affrontent au sein d'un même gouvernement, cela n'a rien d'étonnant ou d'inquiétant. C'est même au contraire le signe d'une vitalité qui peut être un précieux atout. Notre régime se prête d'ailleurs bien à ce jeu de tensions. Les grands partis qui le sous-tendent sont en effet des regroupements d'éléments fort disparates. Quand un parti est encore marginal, on y adhère par conviction, au nom de principes exigeants, voire intransigeants. A mesure toutefois qu'il se rapproche du pouvoir, on voit entrer dans son sein des éléments qui y adhèrent pour des motifs et des intérêts aussi variés et mouvants que la politique elle-même. Notre système tolère au plus, en pratique, un nombre très peu élevé de partis, soit deux, trois ou quatre au maximum. Chaque parti est en retour moins homogène qu'il ne le voudrait, même quand il prétend s'inspirer d'une orthodoxie très rigoureuse.

Pour qu'un gouvernement demeure largement représentatif des diverses régions et des principaux éléments de la population, il est donc souhaitable qu'il compte dans ses rangs des membres de tendances différentes. S'il veut toutefois éviter de créer dans l'opinion publique une impression d'ambiguïté ou encore de domination d'un courant au détriment de l'autre, il doit compter sur une direction forte et souple à la fois, qui soit capable de prendre les virages difficiles mais qui sache aussi faire montre au besoin de patience et de compréhension.

Le René Lévesque de la séance de clôture du sommet économique de Pointe-au-Pic avait su s'élever à cette hauteur de perspectives que l'on attend à bon droit d'un chef de gouvernement. Il en avait été de même du René Lévesque qui s'était adressé à la Chambre de Commerce de Montréal et aux étudiants de l'Université de Montréal quelques semaines après la prise du pouvoir, et du René Lévesque du message inaugural de la présente session-fleuve.

Mais à part ces trop rares performances, on cherche en vain la marque du leadership que l'on attendait du chef du gouvernement. Dans le débat sur la langue, M. Lévesque va d'une grimace à l'autre, penchant tantôt vers les visions du docteur Laurin et se reprenant ensuite comme si son bon sens naturel lui rappelait que les choses, en vérité, ne sont pas tout à fait ce qu'il a lu dans le dernier discours de son ministre. Mais quatre mois ont maintenant passé depuis le dépôt du Livre blanc sur la langue française. Et l'on n'a pas encore entendu le discours majeur et décisif dans lequel le chef du gouvernement eût livré une fois pour toutes non seulement sa pensée personnelle mais celle de son gouvernement sur les aspects du projet 101 qui demeurent litigieux et le demeureront longtemps s'il est adopté dans sa forme actuelle.

Même ceux qui favorisent sans restriction le projet de loi 101 doivent finir par être gênés par cette ambivalence du chef du gouvernement. S'il appuie le projet sans réserve, pourquoi n'a-t-il trouvé aucune occasion de le dire sans ambiguïté? S'il ne l'approuve pas entièrement, comment expliquer qu'il ne réussisse pas à faire prévaloir son point de vue?

Une observation semblable s'impose à propos du projet de loi 45. Entre les changements au Code du Travail qu'annonçait le discours de M. Lévesque à Pointe-au-Pic et les amendements contenus dans le projet déposé par M. Pierre-Marc Johnson, on a noté d'importantes différences qui ont fait dire à des porte-parole du patronat qu'on avait induit celui-ci en erreur. Le gouvernement a certes le droit, en cette matière comme en d'autres, de faire son lit comme il l'entend. Mais la question que plusieurs se posent à juste titre est la suivante: avait-on bien compris M. Lévesque quand il faisait l'éloge de la concertation?

•

À propos du projet de loi 48, visant à stimuler le développement de la petite et moyenne industrie, on voit de nouveau apparaître sous un autre jour l'ambivalence qui semble caractériser à ce jour l'action du gouvernement Lévesque.

M. Tremblay est, parmi les membres du cabinet, l'un des plus solidement acquis aux valeurs d'initiative et d'entrepreneurship. Il a aussi tenu, dans le discours où il présentait le projet de loi à ses collègues de l'Assemblée nationale, des propos d'un réalisme très sain sur les retards que doit rattraper l'économie du Québec.

Mais en même temps qu'il voulait stimuler l'initiative des entreprises, M. Tremblay n'a pas su résister à la tentation de subordonner les projets qu'elles voudront mettre en marche à même un fonds largement constitué à partir de leurs propres surplus antérieurs, à l'approbation et au contrôle du ministre lui-même. Dans un domaine comme celui-ci, un mécanisme de vérification s'imposait. Mais il eût été préférable et plus sain de concevoir un mécanisme le plus technique possible, et en conséquence le plus autonome possible vis-à-vis du ministre et de ses proches conseillers. M. Tremblay n'a pas su toutefois échapper à une volonté de contrôle et de régence directe qui s'exprime tantôt par la multiplication des règlements minutieusement détaillés, tantôt par la concentration de pouvoirs trop étendus dans les mains du ministre.

Ce trait en évoque d'ailleurs un autre, encore plus dangereux. Le gouvernement Lévesque, contrairement aux intentions qu'il professait naguère, se montre souvent très attentif aux orientations politiques des personnes qu'il désigne à des postes de responsabilité publique. Le plus bel exemple en a été fourni par certaines nominations récentes au Conseil scolaire de l'Île de Montréal. Le gouvernement devait en vertu de la loi désigner trois membres au sein de cet organisme. Il n'a pas manqué de choisir trois personnes bien connues pour leur sympathie à la cause péquiste.

Claude RYAN

L'ancien et le nouveau

Sur l'erre d'aller

par JEAN MARTUCCI

Quand tout va sur l'erre d'aller, c'est le temps de se méfier car l'accoutumance et l'habitude, l'assurance et la routine recèlent toujours quelque chose d'hypocrite qui surgit sans crier gare à l'heure où l'on y pense le moins.

Quand un couple va sur l'erre d'aller, c'est le temps de se méfier car les querelles domestiques font moins de divorces et de gens malheureux que l'indifférence ou l'abdication. L'amour s'envole souvent sans qu'on sache ni pourquoi ni comment. Il ne reste que chez ceux qui se tiennent constamment sur le qui-vive. "Si le maître de la maison connaissait l'heure où le voleur va venir, il ne laisserait pas forcer sa maison."

Quand une démocratie va sur l'erre d'aller, c'est le temps de se méfier car les conflits sociaux font moins de tyrannies et de gens opprimés que le manque d'intérêt et les majorités silencieuses. Les libertés d'un peuple disparaissent souvent sans qu'on y prenne garde. Elles ne subsistent que là où des serviteurs des droits de la personne veillent sans cesse à ce qu'on les respecte. "Heureux les serviteurs que le maître, à son retour, trouvera en train de veiller."

Quand un esprit ne pense plus que sur son erre d'aller, c'est le temps de se méfier car les agrégations de professeurs, les permanences de fonctionnaires et les sécurités d'emploi engendrent plus de ronds-de-cuir que le libéralisme économique. La compétence s'amenuise souvent derrière l'assurance, sans qu'on y fasse attention. Elle ne se maintient que chez ceux qui savent se renouveler sans cesse et se recycler sans relâche. "Gardez vos lampes allumées."

Quand une Eglise vit sur son erre d'aller, c'est le temps de se méfier car les coutumes révolues, les attitudes dépassées et les bureaucraties bien assises font plus d'incroyants et de ci-devant chrétiens que les audaces théologiques et le relâchement des moeurs. L'Évangile échappe à une Église au moment même, parfois, où elle se croyait forte. Il ne reste que là où subsistent l'amour et la fraternité, l'entraide et le don de soi. "Restez en tenue de service."

Jésus pour ses contemporains et saint Luc pour des chrétiens qui commencent à s'habituer reprennent, en somme, la définition du prophète donnée à Ezéchiel: "Je t'ai établi, fils d'homme, comme guetteur sur la maison d'Israël." Encore aujourd'hui, qui veut être prophète n'accepte pas qu'on relâche la vigilance et que le bateau file, moteur arrêté ou voiles amenées.

lettres au DEVOIR

Francis William Smoke n'était pas en libération conditionnelle

Monsieur le directeur,

La présente fait suite à la parution de divers articles dans le cas de Francis William Smoke.

Les articles en question relatent l'homicide présumément commis par Frank Smoke et mentionnent que ce dernier jouissait d'une libération conditionnelle. Permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que M. Smoke ne se trouvait pas, à ce moment-là, sous libération conditionnelle, mais plutôt sous surveillance obligatoire. Vous m'obligeriez grandement en transmettant cette information à la population.

Pour votre bénéfice et celui de votre public, j'aimerais expliquer la différence entre la libération conditionnelle et la surveillance obligatoire. Ce sera évidemment sommaire mais suffisant, sans doute, pour informer un public profane en la matière.

Lorsque le juge condamne quelqu'un à **toute sentence d'incarcération** (prison ou pénitencier) autre qu'une sentence à vie ou indéfinie, il sait déjà, ainsi que l'accusé et les procureurs, que l'individu en question ne peut passer sous incarcération que les deux tiers du chiffre prononcé par le juge. Par exemple, si le juge condamne une personne à trois ans, il sait que l'incarcération maximale ne sera que de deux ans environ. C'est pendant ces deux premiers tiers de la peine que peut survenir une libération conditionnelle.

Le dernier tiers de la sentence, celui que le condamné ne doit pas purger sous incarcération, est composé de jours de rémissions qui sont prévus dans la loi sur les pénitenciers. Il s'agit donc d'une décision du législateur canadien qui a vu là la façon à la fois la plus juste et la plus efficace de motiver les détenus à se bien conduire ou tout au moins à ne pas se mal conduire en institution. Car seules de graves inconduites pendant l'incarcération peuvent supprimer ce droit à une réduction de peine donnée au détenu par le même gouvernement que celui qui définit les crimes et les peines et permet aux pénitenciers d'exister.

Revenant au cas de Frank W. Smoke:

1) il était condamné le 12 juin 1970 à huit ans et 3 mois de pénitencier et le 26 février 1971 à 2 ans consécutifs, donc une sentence totale de 10 ans et 3 mois (3/3);

2) il était admissible à la libération conditionnelle après avoir purgé le tiers du chiffre mentionné par le juge, donc le 12 novembre 1973;

3) il devait obligatoirement sortir après avoir purgé environ les deux tiers du chiffre mentionné par le juge, soit le 3 juillet 1977.

À la date d'admissibilité à la libération conditionnelle, la Commission a étudié le cas de M. Smoke et a décidé de différer la libération conditionnelle au 12 novembre 1975. À cette date, une nouvelle étude du cas était effectuée et la Commission des libérations conditionnelles décidait de refuser la libération conditionnelle. M. Smoke sortit donc le 3 juillet 1977 en surveillance obligatoire et sous la surveillance du Service national des libérations conditionnelles.

Il va sans dire que nous sympathisons avec la famille éprouvée mais nous tenions à vous informer que M. Smoke, qualifié de libéré conditionnel dans différents articles, n'avait pas été libéré par une décision de la Commission des libérations conditionnelles Canada.

Jean-Paul GILBERT,
Commissaire principal,
Commission des libérations conditionnelles Canada

Montréal, le 5 août 1977.

Mise au point de M. Jean-Noël Tremblay

Monsieur le Directeur,

Le samedi, 30 juillet, LE DEVOIR a publié sous ma signature un bref hommage à André Giroux. Je vous suis reconnaissant d'avoir autorisé l'insertion de ce texte.

Permettez-moi de vous demander d'apporter un rectificatif à la note qui accompagnait l'article. On y lit: "Aujourd'hui prêtre dans le diocèse de Chicoutimi..."; ce qui est inexact.

Je suis d'ordinaire indifférent à ce qu'on peut rapporter sur mon compte. Toutefois, je n'accepte pas que les lecteurs du DEVOIR soient trompés. Je ne suis pas prêtre; j'ai été institué lecteur le 8 juin 1975. J'ai poursuivi après des études théologiques que des ennuis de santé m'ont pour le moment obligé de suspendre.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien apporter à la présente et vous prie de croire, monsieur le Directeur, en mes sentiments de considération.

Jean-Noël TREMBLAY
Québec, le 1er août 1977

A propos de réciprocité

Si les anglophones du Québec ont pu vivre commodément chez nous en anglais, en "association" tant individuelle que collective avec leurs pairs des autres provinces du pays, ce n'est pas tant parce qu'ils ont eu leurs écoles anglaises au Québec où s'est pratiqué "le libre choix", que parce que l'État québécois a accueilli l'anglais sur un pied d'égalité qualitatif avec le français dans ses services publics d'État, sans égard au nombre d'anglophones susceptibles d'en profiter, de sorte qu'ainsi ils ont été exempts de l'obligation d'apprendre le français.

Quoique l'école anglaise ait été utile, voire nécessaire à leur survie, elle n'eût pas été suffisante. Sans l'observance par le Québec de la règle de l'égalité qualitative des deux langues officielles du pays, les anglophones du Québec n'auraient pas mieux résisté à l'assimilation au Québec que les nôtres n'y ont résisté dans le reste du pays. Il en est ainsi avec ou sans l'ambiance du "libre choix".

C'est dire que l'application du principe du libre choix de la langue d'enseignement, que le cabinet fédéral vient de découvrir au Québec (... que ne voilà-t-il pas la trouvaille du siècle...?) et que le Québec offre de négocier bilatéralement avec chacune des autres provinces, ne saurait être aussi bénéfique aux francophones hors Québec qu'il ne l'a été aux anglophones chez nous.

Les francophones hors Québec et les Québécois français émigrant dans une autre province ne seraient pas exempts de l'obligation d'apprendre l'anglais et ils ne pourraient pas généralement vivre pleinement et commodément en français là-bas, à cause du rejet de la norme de l'égalité qualitative des deux langues officielles du pays dans les services publics de ces États provinciaux.

Les Franco-Ontariens réalisent-ils bien que leur lutte épique pour l'école française aura été perdue à la fin, même lorsqu'elle leur aura valu de nombreuses écoles, si les services publics de l'État ontarien ne sont pas destinés à devenir français tout autant qu'anglais?

Souhaitons seulement que le Québec s'abstienne de troquer légèrement notre droit d'aînesse contre des lentilles moisies et qu'il s'assure de n'échanger notre froment que contre valeur de froment.

Arnaud VOYER
Hull, le 27 juillet 1977.

Le côté positif du climat actuel

Le remous politique dans lequel nous vivons depuis quelques mois est en voie de produire les effets souhaités depuis longtemps par ceux qui déploraient l'apathie de la majorité devant la politique avec un grand "P".

Depuis toujours sous le prétexte que quel que soit le parti au pouvoir, c'était du pareil au même, la majorité de la population laissait entre les mains d'une poignée "d'organisateurs politiques" la manipulation de l'opinion publique préparatoire à l'élection.

Ce qui ajoutait à la gravité de l'omission, c'était le refus de participation sur tous les plans de la part d'hommes intègres et de prestige, à l'administration publique de peur d'être éclaboussés par tout ce qui s'appelle politicaillerie.

Ceci est en voie de changement, dans tous les milieux on décèle maintenant un vif intérêt, sinon une inquiétude devant nos problèmes politiques, et déjà l'on peut prévoir un record de participation lorsque viendra le temps de répondre aux questions importantes qui agitent la vie politique de notre province et notre pays.

On a qu'à comparer les réponses de l'homme de la rue d'aujourd'hui avec celui d'il y a dix ans pour s'en rendre compte. Sur le plan information, celui-ci faisait piètre figure par rapport à l'Européen, lorsque nous faisions la comparaison lors d'interviews de ce genre présentées à la télévision ou à la radio.

Il suffit aussi d'écouter les discussions entre hommes d'affaires et professionnels pour espérer qu'un bon nombre accepteront de sortir de leur bureau, de leur entreprise pour participer activement à la vie politique et remettre à la société une partie des avantages qu'ils en ont reçus.

Ce résultat sera peut-être un des effets les plus positifs du bouleversement et ses retombées devraient se faire sentir sur l'activité et la participation de nos abstinents d'hier à plusieurs niveaux, fédéral, provincial, municipal, organismes socio-économiques, en tout cas souhaitons-le, nous en avons besoin.

Fernand LADOUCEUR
Courtier d'assurances agréé
Ste-Agathe-des-Monts, le 27 juillet 1977.

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

bloc-notes

Le rendez-vous de Kuala Lumpur

L'ASEAN (Association of Southeast Asian Nations) a tenu ces deux derniers jours à Kuala Lumpur une réunion au "sommet" marquant les dix ans d'existence d'une organisation qui cherche encore sa voie.

Les cinq pays membres (à savoir: Indonésie, Philippines, Malaisie, Thaïlande et Singapour) font face à cette situation ambiguë résumée en une belle formule par le premier ministre Lee Kuan Yew de pouvoir s'entendre plus facilement sur des problèmes extérieurs à l'organisation...

La priorité des priorités est de mettre en place les structures d'une coopération industrielle et commerciale, mais on imagine que les difficultés d'une cohésion — ne parlons pas d'"unité" — se trouvent également dramatisées par le déséquilibre politique régional. Plutôt que déséquilibre, on devrait peut-être parler de la recherche d'un nouvel équilibre politique, étant entendu que le retrait — relatif — des États-Unis amènera des pays comme le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande à devoir assumer des responsabilités accrues.

Tout en se félicitant du chemin parcouru en dix ans, MM. Suharto, Marcos, Hussein Onn, Lee Kuan Yew et Thanin Kravichien, ont d'ailleurs reconnu que la coopération était loin d'avoir atteint sa vitesse de croisière. Autant dire qu'il reste encore tout un contenu à donner à cette coopération régionale, ce qui, au demeurant, ne dépend pas seulement des cinq pays concernés. En fait, la partie capitale de ce rendez-vous de Kuala Lumpur se jouera aujourd'hui et demain, avec l'arrivée des premiers ministres du Japon, d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

On a fait grand cas des négociations tenues à Bruxelles entre l'ASEAN et la CEE et qui ont abouti à des accords commerciaux ainsi qu'à la mise en place d'un groupe dont on attend des projets de coopération à long terme. Mais le canevas européen a aussi valeur de modèle: la coopération régionale doit, selon les cinq de l'ASEAN, s'inspirer de l'accord de Lomé (CEE-Pays africains) qui permettrait aux intéressés d'aller de l'avant dans leur développement tout en redressant leur balance commerciale. Mais Tokyo, Canberra et Wellington peuvent-elles jouer ce rôle? En fait, dans quelle mesure ces trois capitales sont-elles disposées à aller au-delà d'une certaine limite?

On sait d'avance que M. Fukuda, premier ministre japonais, viendra annoncer que son pays consent un prêt à faible taux d'intérêt d'un milliard de dollars et qu'il contribuera pour 400 millions au Fonds de stabilisation des cours des matières premières lancé par l'ASEAN. On s'étonnera peut-être de l'ampleur de ce cadeau d'anniversaire; mais l'explication est double: d'une part, ces pays sont une source d'approvisionnement de matières premières pour Tokyo et un vaste débouché; d'autre part, le processus de désengagement amorcé par les Etats-Unis créera nécessairement un vide que le plus apte remplira. Le plus apte financièrement, et le plus intéressé aussi stratégiquement à la consolidation d'une organisation dite non-militaire mais perçue comme un instrument de lutte contre la "subversion".

Le Japon a beaucoup à faire pour enjoliver son image dans la région, et le fait est que jusqu'au retrait américain d'Indochine — et demain de Corée — il n'en avait pas ressenti le besoin! Ce qui posera tôt ou tard la question de la sécurité du Japon, assurée par le colossal parapluie américain; l'aviation nipponne tiendrait dix minutes au plus contre les Soviétiques, disait tel expert.

Mais c'est une autre affaire. Retenons pour l'heure que c'est le Japon qui est appelé à jouer le "généreux donateur", l'Australie et la Nouvelle-Zélande étant pour leur part invitées à renoncer à une politique protectionniste. Mais M. Fraser, qui fait face à un risque d'élections en Australie avec le handicap d'un chômage accru, pourra-t-il promettre que les tarifs douaniers seront réduits sur le textile et les chaussures en provenance de l'ASEAN ou que son pays importera plus de produits?

De même, M. Muldoon pourra-t-il aller au-delà de quelques promesses alors qu'il lui est demandé de procéder à une libéralisation majeure en matière d'importation en Nouvelle-Zélande?

Les États-Unis ne sont pas oubliés pour autant, mais leur tour viendra en septembre, lors de négociations devant se tenir à Manille.

De tout ceci se dégage un climat d'incertitude, même si une sincère volonté de coopération existe. Coopération qui s'adresse également aux autres pays (communistes) de la région, et en particulier au Vietnam aujourd'hui unifié. Mais on ne peut faire table rase des appréhensions réciproques. En fait, le Vietnam est méfiant et ne veut coopérer que sur base bilatérale avec les pays de l'ASEAN... Ce qui dit les limites de la coopération et pose le défi de l'ASEAN. La bilatéralité est à contre-courant de la cohésion régionale recherchée.

Ce n'est pas pécher par excès de scepticisme que de relever, au même titre que cette incertitude politique extérieure à l'ASEAN, le risque que dans un avenir proche l'un des cinq grossisse aux dépens de ses quatre partenaires.

Georges VIGNY

Le Palais des autres

Le ministère du Tourisme préfère donner le nom de Palais plutôt que de Centre des congrès au projet tant réclamé par les milieux montréalais de l'hôtellerie. À en juger toutefois par les premiers partenaires à se montrer intéressés à l'affaire, si la devanture sera française, le financement sinon le contrôle sera étranger, conformément au modèle de développement qui domine la métropole (et dont le journaliste Henry Aubin a établi la mosaïque dans son ouvrage magistral disponible maintenant en français sous le titre: "Quels sont les vrais propriétaires de Montréal?").

Mais puisqu'il s'agit d'un projet au moins partiellement public, car aucun entrepreneur ne veut s'y engager seul, et que les contribuables seront vraisemblablement invités à en payer le déficit d'exploitation — un autre! — on s'étonne que toute l'affaire se trame en privé, d'un ministère à l'autre, d'une compagnie à une autre, comme si la contribution gouvernementale et la philosophie péquiste de la participation n'exigeraient pas qu'un dossier complet de l'affaire soit établi, publié et débattu avant que les citoyens ne soient placés devant un fait accompli.

Il est étrange que Québec traite le Palais des congrès derrière des portes closes, ne laissant au public que ce que des journalistes perspicaces et persévérants peuvent en arracher de bribes, comme s'il s'agissait du France, cet autre palais flottant dont le maire de Montréal négociait secrètement l'achat, et qui coula dans l'abîme du rêve avant que d'atteindre le golfe Saint-Laurent!

Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement du Parti québécois s'empressa d'obliger la Ville de Montréal à dévoiler désormais publiquement ses grands projets de dépenses d'immobilisation, de manière à permettre aux contribuables et aux autorités supérieures de n'être pas réduits au privilège douteux de payer de mirobolants déficits. L'hôtel de ville n'a présenté aucun projet de Palais des congrès, même si le maire et le vice-président du comité exécutif, MM. Jean Drapeau et Yvon Lamarre, ne cachent pas leur préférence pour le Vieux-Montréal.

Bizarre! D'un côté M. Yves Duhaime et le cabinet ne veulent pas se mettre le nez dans la station de métro Namur sous prétexte qu'il faut respecter l'autonomie municipale. De l'autre, les autorités provinciales tiennent la Ville et tout le conseil municipal pour des imbéciles à peine dignes de faire l'objet d'une furtive consultation. Voilà pourtant un projet dont l'impact sur l'aménagement du territoire et sur la planification du centre-ville exigerait, en saine et démocratique gestion, une participation directe de la part de la métropole.

Le député de Saint-Maurice serait le premier à se rebiffer si le gouvernement fédéral lançait un parc ou un gratte-ciel sans plus se soucier des autorités locales qui devraient en subir les conséquences. On se demande en vertu de quelle logique le gouvernement provincial se comporte de la même façon à l'égard des citoyens et des élus de la plus grande ville du Québec. Cet "oubli" des indigènes de la métropole fait peut-être partie des moeurs de ce ministère aussi chargé de la Chasse et de la Pêche. Il n'est pas davantage acceptable.

Bref, le gouvernement n'a aucune raison pour ne pas agir publiquement dans cette affaire et pour ignorer les dirigeants municipaux dont c'est la responsabilité de veiller à l'aménagement de leur ville. Le ministère du Tourisme, avant de donner le feu vert

Voir page 6: Bloc-Notes

Jean-Claude LECLERC

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Loignon

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $55 par année; six mois: $30. À l'étranger: $60 par année; six mois: $33; trois mois: $21. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Le débat sur le projet de loi 101

De faux épouvantails à l'appui de la thèse gouvernementale

■ Intervenant le 2 août dans le débat en deuxième lecture autour du projet de loi no 101 à l'Assemblée nationale, le député libéral André Raynauld, d'Outremont, a vertement dénoncé deux "menaces" qui, au dire des porte-parole gouvernementaux, pèseraient sur le Québec, soit l'infériorité des francophones dans l'économie et le danger d'assimilation découlant des mouvements migratoires. Voici des extraits de l'intervention de M. Raynauld. Le discours du député d'Outremont s'appuyait sur d'abondantes données statistiques qu'il faut malheureusement laisser de côté, faute d'espace.

par ANDRÉ RAYNAULD

Selon le gouvernement, les francophones du Québec feraient face à une double menace, une menace venant du fonctionnement de l'économie, une autre, d'origine démographique.

Au chapitre de l'économie, on nous affirme que la communauté francophone est sans pouvoir puisque l'anglais serait la langue des affaires au Québec, le français celle des petits emplois et des faibles revenus. C'est faire peu de cas de l'évolution enregistrée depuis une vingtaine d'années même s'il convient d'admettre qu'à certains égards celle-ci n'est pas encore arrivée à son terme. De nombreuses recherches, entreprises notamment dans le cadre de la Commission Gendron, indiquent au contraire que l'usage du français dans l'entreprise est beaucoup plus répandu qu'on ne cherche à le laisser croire en entretenant une image du passé, une image déjà révolue, un mythe plus qu'une réalité dûment constatée.

Faut-il rappeler, suite à un sondage réalisé auprès de 5,000 employés pour le compte de la Commission Gendron, que dans l'ensemble du Québec seulement 3% des Québécois d'expression française utilisent à peu près uniquement la langue anglaise au travail et que cette proportion n'est que de 5% à Montréal? (1) Comment peut-on prétendre que la langue française est la langue des petits emplois alors que les travaux de cette même commission ont montré que les pourcentages d'utilisation du français sont très élevés quels que soient la catégorie d'occupation, le secteur d'activité, le niveau d'éducation ou le salaire? Il est pour le moins excessif de prétendre qu'aujourd'hui les Canadiens français ne peuvent travailler dans leur langue au Québec, alors que l'utilisation du français par les Québécois de langue maternelle française oscille entre 81% dans les institutions financières et 95.3% dans l'industrie primaire.(2)

Il est tout aussi excessif de dire qu'ils se voient encore confinés à des tâches subalternes alors que dans le secteur manufacturier, commercial et financier, 63% des cadres de moins de 45 ans sont francophones tandis que parmi ceux âgés de 45 ans et plus, ils ne comptent que pour 45%. (3) On voit donc là un progrès incontestable, d'autant qu'une enquête portant sur 1964 évaluait cette fois à moins de 30% le nombre de francophones parmi les cadres des entreprises manufacturières. (4) On ajoutera que selon le recensement de 1971, 66% de l'ensemble des cadres et administrateurs étaient francophones et que d'après l'étude de la SECOR, la sous-représentation des francophones parmi les cadres d'entreprises ne s'élevait qu'à 7 points de pourcentage. (5)

Quant à l'utilisation de la langue en fonction des niveaux de salaires, s'il est vrai que le pourcentage d'utilisation du français par les francophones a tendance à baisser à mesure que s'élève le revenu, il convient de remarquer que cette baisse ne justifie en rien certaines mesures radicales proposées dans la charte puisqu'il passe de 93% pour ceux dont le revenu est inférieur à $2,000. à 79% pour ceux dont il est supérieur à $20,000. (6) J'ai montré ailleurs, à la suite de travaux personnels, qu'il existait un décalage entre les revenus du travail des francophones et ceux des anglophones de la région de recensement de Montréal, mais que sur la base de comparaisons entre les années 1961 et 1971, cet écart était en voie de se résorber. Entre ces deux années, l'écart entre le revenu moyen des travailleurs anglophones unilingues et celui de leurs homologues francophones a été réduit d'un quart. Quant à celui des travailleurs bilingues de langue maternelle anglaise d'une part et de langue maternelle française d'autre part, il a été réduit de moitié. (7)

En d'autres termes, même si pour des raisons historiques et objectives il convient d'admettre que les grandes entreprises au Québec, comme au niveau mondial, sont en majorité anglo-saxonnes, le diagnostic que porte le gouvernement sur la situation de la langue française dans le domaine de l'économie en général et celui de l'industrie en particulier est pour le moins excessif, voire inexact. Il est inexact de prétendre que les francophones ne sont encore que des gagne-petit ou des ignorants ou des incompétents. Il est inexact qu'il y ait une menace pour leur survie économique du seul fait de la langue, puisque les écarts de revenus qui ont pu être constatés dans le passé sont en voie de se résorber et que les francophones accèdent de plus en plus aux postes de commande.

Le nouveau "péril jaune"

Un autre mythe que le gouvernement cherche à entretenir pour justifier certaines dispositions excessives de sa législation est celui de la menace démographique. La population francophone du Québec serait menacée par l'importance des courants migratoires venus de l'extérieur et notamment des autres provinces. Après l'argument du peuple exploité, voici celui du péril jaune revu et corrigé par les stratèges du parti québécois.

On nous dit en effet que par suite de la chûte des taux de natalité au Québec, l'évolution démographique de la province dépend au premier chef d'immigrants venus de l'extérieur. On doit par conséquent préserver la communauté francophone contre toutes formes de mouvements migratoires susceptibles d'alimenter la minorité anglophone du Québec et "orienter", quel euphémisme quand il s'agit d'interdits, les options linguistiques des immigrants.

Pour que cette seconde "menace" puisse être prise au sérieux, il faudrait d'abord que l'immigration au Québec soit considérable et ensuite que les immigrants soient anglophones dans leur grande majorité, ou susceptibles de le devenir.

Or, au chapitre de l'amplitude des migrations, la "menace" (pour m'en tenir au langage utilisé par le gouvernement) me paraît être exactement l'inverse de ce que l'on prétend. Lorsque l'on analyse les mouvements migratoires du Québec, internationaux et provinciaux, on constate que sur la période allant de 1961 à 1976, ils se sont soldés par une perte sèche pour le Québec de 68,789 personnes, suivant les données les plus récentes de Statistique Canada (8). Au cours des quinze dernières années, le taux des migrations nettes a été négatif à 9 reprises. Cette perte vient amenuiser les gains obtenus par la croissance démographique naturelle, c'est-à-dire celle qui résulte de la différence entre le nombre des naissances et celui des décès. Ce qui menace la vitalité de la société québécoise, c'est beaucoup plus un exode des Québécois qu'un afflux massif de populations non francophones venues de l'extérieur. Or, il n'est que trop évident que le projet de loi 101 est complètement inadapté à ce genre de problème.

Lorsqu'au sein de ces migrations on distingue celles qui sont interprovinciales, on constate sur la même période que le Québec a perdu 220,205 résidents au profit des autres provinces et notamment au profit de l'Ontario, et que depuis 15 ans le solde net des migrations interprovinciales du Québec ne lui a été favorable qu'une seule fois, en 1961-62. Depuis 15 ans, pour deux nouveaux arrivants au Québec en provenance du reste du Canada, il y a trois résidents québécois qui nous quittent à destination d'une autre province. Peut-on dire où est la vraie menace, si ce n'est dans cet exode dramatique dont je faisais état dans ma réponse au message inaugural et qui fait plus que compenser l'apport net des migrations internationales, estimées à un peu plus de 150,000 personnes depuis 1960. (9)

Quoi qu'il en soit de l'amplitude des mouvements migratoires, il y aura toujours quelques irréductibles qui prétendront que la survie de la langue française est quand même menacée, même s'il s'agit d'un exode de population. Ils posent, rien de moins, que ceux qui entrent au Québec sont des anglophones et que ceux qui en sortent sont des francophones. Comme le nombre des sorties dépasse celui des entrées, ils en concluent, sans la moindre hésitation, que le Québec aura tendance à s'angliciser. Il nous faut donc aller plus loin et analyser la composition linguistique des migrants. On est moins bien renseigné sur ce sujet. On sait cependant, à partir de données du recensement de 1971, pour le Québec, quelle est la répartition suivant la langue maternelle des entrées et des sorties en provenance ou à destination des autres provinces canadiennes sur la période 1966-1971. (10) En appliquant les pourcentages correspondant aux chiffres des migrations enregistrées depuis 15 ans que j'évoquais il y a un instant, on constate qu'il est entré au Québec en provenance des autres provinces 329,776 personnes de langue maternelle anglaise et qu'il en est sorti 509,094. Il y a donc eu une sortie nette des anglophones, un appauvrissement de la communauté anglophone, de près de 200,000 personnes. En ce qui concerne les mouvements de langue française, il est entré au Québec pendant la même période 238,638 personnes de langue maternelle française et il en est sorti 238,561. Le bilan de ce côté est légèrement excédentaire au profit du Québec, d'environ 100 personnes. Quant aux allophones venant au Québec ou quittant le Québec pour d'autres provinces, il en est sorti deux fois plus qu'il n'en est entré pour un solde net négatif de 40,963 personnes. (11) Voilà pour ce qui concerne les migrations interprovinciales. En ce qui concerne les mouvements avec l'étranger, nous n'avons guère d'indications sur la langue de ceux qui quittent le Québec. Mais est-il convenable de supposer que les francophones émigreraient plus à l'étranger que les anglophones lorsque le contraire est vrai pour les mouvements interprovinciaux? Une telle hypothèse n'est certainement pas vraisemblable.

Voilà ce qui menace la survie de la langue française au Québec; des courants migratoires défavorables au Québec qui se traduisent par une sortie nette d'anglophones, une sortie nette d'allophones et une très légère entrée nette de francophones. Alors que l'on devrait tout faire pour contrer cette saignée démographique, on déforme la réalité, on fait peur aux gens, oui, on agite l'épouvantail de l'assimilation pour faire adopter le projet de loi.

Le danger d'assimilation des francophones du Québec, ou leur "minorisation" suivant le vocabulaire officiel, proviendrait aussi des transferts linguistiques, soit de ceux qui changent de langue en faveur de l'anglais. Pour nous en tenir aux données simples et transparentes de clarté du recensement de 1971 pour la région de Montréal, nous affirmerons seulement que les gains du français sont de 52,800. De ces gains, on doit déduire une perte de 46,095 provenant des francophones qui ont adopté l'anglais et 76,210 provenant des anglophones qui ont aussi adopté l'anglais. On peut donc constater que, si les allophones sont tenus d'aller à l'école française, et que les pertes de ce côté étaient réduites à zéro, les transferts linguistiques ne pourraient plus, cela va de soi, contribuer à réduire la proportion des francophones dans la population totale. Ils est toujours possible évidemment, d'adopter des méthodes frauduleuses qui consistent à écarter ce que l'on sait au profit d'hypothèses gratuites qu'on applique aux années à venir. C'est ainsi qu'on peut **observer** que 2 à 3% des francophones de Montréal ont l'anglais pour langue d'usage et qu'on a été jusqu'à **supposer** que cette proportion atteindra 10%. On pourrait sans doute supposer, une fois sur cette route, que la proportion atteindra 20, 30 ou 50%. Au moment voulu, ces sacrés gaulois finiront bien par devenir minoritaires. Il suffit d'un peu d'audace dans les annexes aux papiers qu'on écrit. Alors, les prétendues menaces économiques, démographiques et autres finiront bien par être justifiées. Admettons maintenant qu'elles le soient, que propose-t-on pour les conjurer?

(1) D'après Serge Carlos **"l'utilisation du français dans le monde du travail du Québec."** (Commission Gendron 1973)
(2) Serge Carlos **"l'utilisation du français dans le monde du travail du Québec."** op. cit.
(3) SECOR INC. **"La Charte de la langue française et son impact"**, juin 1977.
(4) Rapport de la **Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. (Livre** III — Ottawa, 1969)
(5) SECOR. (op. cit. page II - 26)
(6) Serge Carlos op. cit. (voir page suivante)
(7) Jac André Boulet et André Raynauld **"l'analyse des disparités de revenus suivant l'origine ethnique et la langue sur le marché montréalais."** (Conseil Économique du Canada, Ottawa, Document no: 83 et document à paraître pour l'année 1971).

Le projet de loi 45

Qu'a-t-on fait des conditions qui donnaient à la formule Rand tout son sens?

par GHISLAIN DUFOUR

■ Ghislain Dufour est vice-président exécutif du Conseil du Patronat du Québec.

Le projet de loi no 45 amendant le Code du travail accorde à tous les syndicats accrédités au Québec le précompte syndical généralisé et obligatoire, à savoir, en termes simples; la cotisation obligatoire déduite à la source (comme un impôt) par l'employeur et remise intégralement au syndicat.

Selon l'article 28 de ce projet de loi, en effet, l'article 38 du Code du travail est amendé pour se lire de la façon suivante:

"Un employeur doit retenir sur le salaire de tout salarié qui est membre d'une association accréditée le montant spécifié par cette association à titre de cotisation. Il doit, de plus, retenir sur le salaire de tout autre salarié faisant partie du groupe pour lequel cette association a été accréditée, un montant égal à celui prévu ci-haut".

En principe, cette méthode de perception des cotisations syndicales est acceptable. Mais elle ne peut pas être généralisée par l'effet de la loi sans violer des règles fondamentales de la démocratie, à moins que cette loi spécifie en même temps les conditions d'exercice du privilège ainsi accordé aux syndicats.

Ainsi, par exemple, on est en droit de demander selon quelles règles et selon quels systèmes de contrôle seront utilisés ces montants importants prélevés à la façon d'un impôt. Seront-ils exclusivement consacrés à la défense des intérêts professionnels et économiques des travailleurs ou serviront-ils davantage à des fins politiques? Le précompte syndical généralisé et obligatoire ne contribuera-t-il pas davantage au déséquilibre déjà évident entre les forces patronales et syndicales? De quelle façon les syndicats rendront-ils compte à leurs membres, mais aussi aux non-syndiqués, de l'utilisation des montants qu'ils percevront?

Nonobstant ces interrogations auxquelles le législateur doit donner une réponse, il est quand même normal, comme l'écrivait l'équipe spécialisée "sur les relations du travail au Canada", le comité Woods, que les travailleurs non-syndiqués contribuent financièrement "à dédommager le syndicat pour les services qu'il leur rend et les responsabilités qu'il assume au sein du régime de négociation collective, en leur nom".

Si donc on peut accepter en principe le précompte obligatoire, la formule proposée par le projet de loi no 45 est irrecevable, puisqu'elle ne s'accompagne d'aucune définition des responsabilités du syndicat, notamment quant à l'usage des fonds qu'il percevrait par l'effet de cette loi.

Le concept du précompte syndical généralisé et obligatoire n'est pas né d'hier, faut-il le rappeler. Cette clause de sécurité syndicale a vu le jour en 1946, dans le règlement du conflit entre la Ford Motor Company et l'Union internationale des travailleurs unis de l'automobile. Le juge Ivan Rand, alors appelé à trancher le litige, avait soumis une proposition de règlement qui fut acceptée par les parties, et qui porte depuis son nom: **la formule Rand.**

Par la décision du juge Rand, l'employeur était obligé de percevoir, au nom du syndicat, auprès de tous les travailleurs de l'unité d'accréditation, une cotisation syndicale déterminée par le syndicat. Cet avantage concédé aux syndicats s'accompagnait cependant de toute une série de modalités, que les syndicats passent sous silence quand ils parlent de la "formule Rand", mais sans lesquelles le principe d'équité, qui donne au jugement Rand sa valeur, est incompréhensible.

Parmi ces dispositions, il y a certes lieu de rappeler les suivantes:

a) Obligation pour tout syndicat de tenir un vote de grève au scrutin secret de **tous les travailleurs de l'unité de négociation** avant le déclenchement de toute grève, générale ou partielle. Un tel vote doit être sous la surveillance d'un fonctionnaire du ministère du Travail.

b) Obligation pour le syndicat de répudier toute grève ou cessation de travail concertée qui n'a pas été autorisée, puis déclarée par le syndicat; obligation également de déclarer illégal et n'engageant aucunement les membres du syndicat tout piquet de grève établi à l'occasion de cette grève.

c) En plus des mesures disciplinaires que la compagnie peut légitimement prendre, amendes individuelles quotidiennes pour tout travailleur participant à un arrêt de travail illégal et perte d'une année d'ancienneté par semaine de grève illégale.

d) Perte du privilège de la retenue des cotisations à la source pour aux moins deux mois et au plus six mois lorsque le syndicat n'aura pas dénoncé une grève illégale.

Ce qu'il faut constater, à la lecture du projet de loi no 45, c'est qu'il ne propose aucune modalité s'inspirant du principe d'équilibre et de justice défini par la formule Rand, principe d'équilibre et de justice que les syndicats avaient accepté à l'époque avec enthousiasme. Il ne s'agit donc pas de la "formule Rand", mais d'un seul élément tiré de cette formule, et sans considération aucune pour les travailleurs non syndiqués de l'unité d'accréditation, alors que certaines activités syndicales d'importance fondamentale, tels l'acceptation ou le refus des offres patronales ou encore le déclenchement d'une grève ou la ratification d'une proposition patronale, sont en cause.

C'est là qu'une formule, acceptable dans un contexte de responsabilité, devient tout à fait inacceptable.

Les votes au scrutin secret

On pourra alléguer que le projet de loi no 45 compense le privilège concédé aux syndicats au point de vue de leur financement, en leur imposant le vote au scrutin secret pour leurs décisions les plus importantes. Mais cette allégation n'est que partiellement fondée. En effet, le projet de loi impose seulement l'obligation suivante: **"Les statuts ou règlements d'une association de salariés doivent prévoir que l'élection des personnes occupant une fonction de direction, le déclenchement de la grève, l'acceptation ou le rejet d'un projet de convention collective et le retour au travail, ne peuvent être décidés qu'au scrutin secret par un vote majoritaire des membres qui y participent".**

Une telle disposition n'est pas suffisante pour assurer une véritable démocratie syndicale et nous pouvons présumer qu'elle ne fera que perpétuer certaines situations passées. En effet, l'amendement proposé:

a) ne fait aucune référence à la surveillance du vote de grève par une autorité extérieure au syndicat;

b) limite le vote aux seuls membres de l'association de salariés;

c) attribue un pouvoir de décision à la majorité des seuls membres participant au vote, sans tenir compte de la majorité des personnes impliquées;

d) ne prévoit aucune disposition quant à l'information préalable à la tenue du scrutin, à la nécessité de reprendre un vote de grève après que la grève ait eu cours durant une certaine période; etc.

Ainsi le projet de loi no 45, nous semble-t-il, accorde aux syndicats des privilèges démesurés par rapport aux obligations qu'il leur demande d'assumer, non pas simplement à l'égard de leurs propres membres, mais également à l'égard de tous les travailleurs de l'unité d'accréditation et des employeurs directement concernés par certaines décisions syndicales.

Intrusion gouvernementale?

Certains ont affirmé que le législateur québécois ne pouvait pas se permettre d'agir autrement, puisqu'une intervention législative trop directe serait en contradiction avec la convention No 87 du Bureau international du travail. Cette convention intitulée: "Liberté d'association et protection du droit d'organisation", prévoit, à l'article 3: **"Les organisations de travailleurs et d'employeurs doivent avoir le droit de rédiger leurs statuts et règlements, d'élire leurs représentants en toute liberté, d'organiser leur administration et leurs activités de même que de formuler leur programme de travail. L'autorité publique doit s'abstenir d'intervenir de quelque façon qui restreindrait ces droits, ou entraverait l'exercice des droits ainsi reconnus".** (Traduction)

La liberté des associations syndicales de gérer leurs propres affaires sans intervention de l'État, si elle était prise à la lettre, ne permettrait pas à l'État de fixer par la loi leur mode de financement. Mais à partir du moment où l'État, à la demande même des syndicats, intervient pour leur assurer un financement en imposant une contrainte à un groupe important de citoyens, il ne peut plus échapper à l'obligation de fixer aussi des règles concernant l'usage des fonds obtenus par l'effet de la loi.

Six provinces canadiennes ont déjà légiféré sur le vote de grève syndical au scrutin secret, et aucune de ces provinces n'a été condamnée pour avoir transgressé la convention du BIT. Le texte même de la convention du BIT laisse largement place à une intervention de l'État dont le but serait, non pas de restreindre les libertés syndicales, non pas d'en entraver l'exercice, mais simplement de garantir que cet exercice se fait dans le respect de l'ensemble des droits fondamentaux du citoyen dans une société démocratique.

Les conventions internationales sur le travail ne justifient donc pas le gouvernement québécois d'être d'une prudence excessive quand il s'agit de définir les conditions d'exercice de la liberté d'action des syndicats, et d'être en même temps d'une générosité aveugle quand il s'agit de donner aux syndicats des moyens d'action.

Il est à souhaiter que le législateur revoie l'ensemble de ces deux questions, étroitement liées: celle d'un mode de financement des syndicats par une forme quelconque de cotisations imposées par la loi, et celle de la démocratie syndicale.

UNIVERSITÉ SAINTE-ANNE

la seule université bilingue des provinces atlantiques

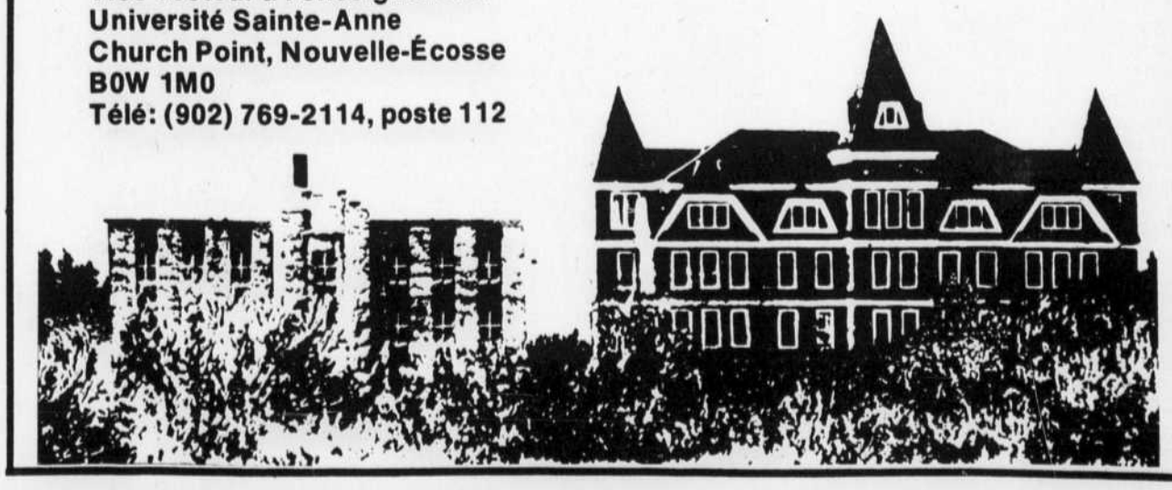
Pour l'année universitaire 77-78, l'Université Sainte-Anne peut accepter des étudiants dans les programmes suivants:

PROGRAMMES OFFERTS

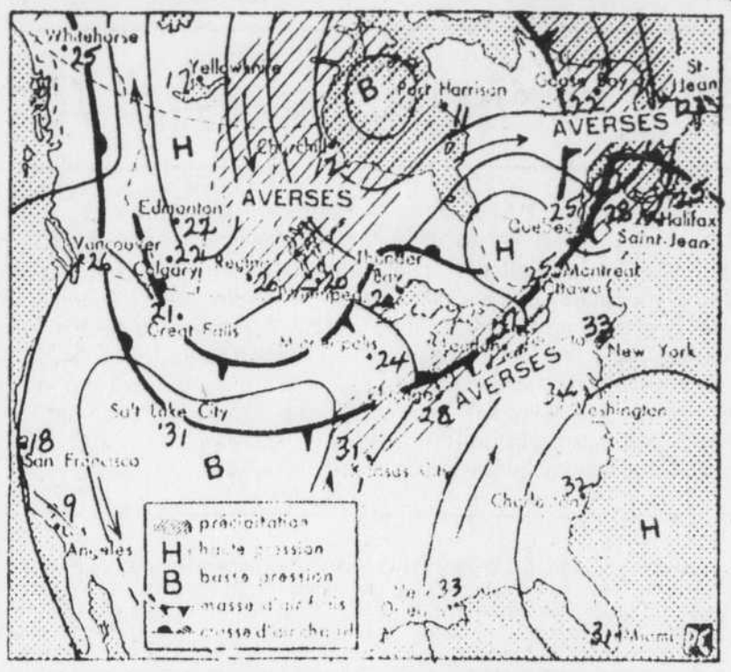
— Baccalauréat ès arts général en langues officielles
— Baccalauréat ès arts (français)
— Baccalauréat ès arts (anglais)
— Baccalauréat ès arts (études canadiennes)
— Baccalauréat ès arts (commerce)
— Baccalauréat ès arts (sociologie)
— Baccalauréat ès arts (psychologie)
— Baccalauréat ès arts (histoire)
— Baccalauréat en pédagogie
— Baccalauréat spécialisé en français
— Baccalauréat en administration des affaires
— Baccalauréat ès sciences
— Diplôme en sciences de secrétariat
— Certificat en animation

S'adresser à :

Dr Jean-Jacques Jolois
Vice-recteur à l'enseignement
Université Sainte-Anne
Church Point, Nouvelle-Écosse
B0W 1M0
Télé: (902) 769-2114, poste 112



la météo



On prévoit aujourd'hui du temps généralement ensoleillé avec des passages nuageux suivi d'un dégagement progressif d'ouest en est. Ce dégagement sera précédé de brouillard dans les régions riveraines du Saint-Laurent en matinée. Le soleil percera les nuages en fin d'après-midi et un ennuagement en soirée est probable. Les températures seront normales. Peu de changements sont prévus pour la journée de dimanche.

●

Chibougamau, Nord de l'Abitibi: dégagement le matin puis période ensoleillée en après-midi. Maximum 21. Aperçu pour dimanche: ensoleillé avec passages nuageux.

●

Sud de l'Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 23. Aperçu pour dimanche: ensoleillé avec passages nuageux.

●

Haute-Mauricie, Laurentides: dégagement le matin puis période ensoleillée l'après-midi. Maximum 24. Aperçu pour dimanche: ensoleillé avec passages nuageux.

●

Montréal, Outaouais: brouillard tôt le matin puis dégagement et ensoleillé par la suite. Maximum de 27. Aperçu pour dimanche: ensoleillé.

●

Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est: brouillard le matin puis ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Maximum de 26. Aperçu pour dimanche: ensoleillé avec passages nuageux.

●

Saguenay, Lac Saint-Jean: ensoleillé avec passages nuageux, possibilité d'averses. Maximum 23. Aperçu pour dimanche: ensoleillé avec passages nuageux.

●

Baie-Comeau, Rimouski, Sept-Îles, Gaspésie: ensoleillé avec passages nuageux, possibilité d'averses en fin de journée. Maximum de 22. Aperçu pour dimanche: ensoleillé avec passages nuageux.

CONTRÔLEURS

opérations advenant une grève tournante.

Mais, dans certains cas, la fermeture d'un aéroport pourrait se traduire par l'annulation complète d'un vol comportant plusieurs escales.

Mais les transporteurs feront tout pour ne pas fermer leurs opérations, à cause de la perte énorme de revenu qui s'ensuivrait.

L'été est la saison la plus profitable pour les transporteurs aériens, et l'annulation de quelques vols seulement pourrait transformer un exercice financier excédentaire en exercice déficitaire.

L'an dernier, les gros transporteurs avaient essuyé des pertes très importantes durant l'arrêt de travail des aiguilleurs.

Advenant la fermeture de tous les aéroports, les compagnies perdraient de cinq à six millions par jour de revenus. Quant aux pertes qu'elles essuieront à la suite de la grève tournante, elles dépendront des régions qui seront touchées.

GAZODUC

qui a recueilli l'assentiment de tous les partis fut la possibilité d'intensifier dès maintenant nos exportations de gaz vers les États-Unis, puisque nous avons des surplus temporaires, et de demander que ce gaz nous soit remboursé en énergie lorsque nous en aurons besoin.

Cette astuce permettrait de plaire aux Américains et aux producteurs canadiens sans pour autant compromettre les réserves canadiennes de combustible. On échangerait simplement nos réserves de l'Alberta pour du gaz provenant ultérieurement de l'Alaska.

Cette solution ferait manifestement l'affaire du gouvernement qui avait admis jeudi que la sécurité des réserves canadiennes exigerait qu'on cesse aussitôt que possible nos exportations d'énergie vers les États-Unis mais qui soulignait en même temps qu'une pareille décision aurait l'inconvénient de faire diminuer la prospection sur notre territoire.

Pour le reste, ce débat spécial sur le pipe-line aura été une grande perte de temps: Tout le monde était manifestement d'accord dès le départ et ce fut plutôt un prétexte pour faire des joutes oratoires et pour tenter de coincer l'adversaire sur des détails insignifiants. Souvent, on faisait manifestement exprès de mal interpréter les propos d'un parti pour pouvoir lui tomber dessus.

L'opposition avait demandé un tel débat spécial en étant convaincue que le gouvernement refuserait. Lorsque le parti au pouvoir a donné son accord imprévu, tout le monde a dû jouer le jeu et meubler tant bien que mal ces deux jours de débat où personne n'avait rien à dire.

Les seules interventions vraiment intéressantes ont été celles du député conservateur du Yukon, M. Erik Nielsen, qui a fait un vibrant plaidoyer en faveur d'une plus grande autonomie de ce territoire et qui a dénoncé le colonialisme d'Ottawa, à l'égard du Nord et celle de M. Wally Firth, représentant néo-démocrate des Territoires du Nord-Ouest.

M. Firth, le seul autochtone du parlement, a mis tout le monde mal à l'aise en faisant une violente sortie contre le pipeline qui, disait-il, n'apportera aucun bénéfice aux gens du nord à qui il causera pourtant un grand nombre de problèmes. Il a toutefois conclu sur un ton plus doux en demandant simplement au gouvernement de considérer ce problème avec beaucoup d'attention.

VANCE

Proche-Orient. Il fera part également des réactions enregistrées dans chaque capitale, a-t-on ajouté de même source.

"Il ne s'agit pas de renouer avec la diplomatie de la navette, mais de procéder rapidement, avec chaque pays, à une revue complète de la situation à l'issue de la tournée du secrétaire d'État", a-t-on encore indiqué de source américaine.

L'idée de refaire, en quelques heures, le 11 août, une tournée des pays arabes du "champ de bataille" est une initiative qui s'est peu à peu précisée dans l'esprit du secrétaire d'État depuis la première étape d'Alexandrie, a-t-on appris dans son entourage.

Elle répond à la tactique de M. Vance qui est de recueillir à chaque étape les réactions aux idées lancées précédemment et de prendre note de nouvelles suggestions qui seront transmises aux étapes suivantes.

On précise dans l'entourage du secrétaire d'État que la proposition égyptienne pour la création d'un "groupe de travail" qui se réunirait le mois prochain aux États-Unis, afin de préparer la reprise de la conférence de Genève sur le Proche-Orient "fait toujours l'objet d'un sérieux examen".

Le rejet, jeudi, de cette proposition par le général Hafez Assad, président de la république syrienne, n'a donc pas enterré définitivement cette idée. "Nous transmettons un certain nombre d'idées au sein d'un groupe, remarque-t-on de source américaine. Le fait que l'un des membres de ce groupe rejette une de ces idées ne veut pas dire qu'elle soit morte".

De son côté, le président Jimmy Carter a déclaré que la réunion de la conférence sur le Proche-Orient à Genève en octobre prochain "demeurait une probabilité", en dépit des résultats jusqu'à présent décevants de la mission de M. Vance dans la région.

"Je continue à croire que tous les dirigeants de la région veulent la paix et veulent négocier", a indiqué le président Carter après avoir pris congé du président tanzanien, M. Julius Nyerere. Le président s'est notamment efforcé de minimiser la portée du désaccord apparu entre les positions américaines et syriennes, à l'occasion du passage de M. Vance à Damas. "Je pense que c'est une erreur d'attacher trop d'importance aux informations de presse à ce sujet", a affirmé M. Carter.

D'autre part, la presse de Beyrouth évoquait hier les perspectives de division dans le camp arabe qu'ouvrent la proposition du président Sadate de préparer la conférence de Genève au niveau d'un groupe de travail Israélo-arabe le mois prochain à New York et son rejet par le président Hafez Assad.

Le quotidien As Safir (pro-libyen) souligne que l'on assiste à une renaissance de la polémique entre Damas et Le Caire et se demande: "Faut-il sauver la mission Vance ou former un front du refus arabe contre la paix israélo-américaine que Vance cherche à imposer aux Arabes?"

Pour sa part, Ike, quotidien de Beyrouth en langue anglaise, ironise sur la procédure choisie par l'Égypte pour faire connaître ses propositions. Si Le Caire avait réellement désiré une coordination des points de vue avant de reprendre les travaux de Genève, il eût été "plus utile que cette coordination se fasse avant de mettre (la Syrie) devant le fait accompli", écrit-il.

Pour Ike, il ne fait pas de doute que le président Sadate a agi sans consultation préalable d'autres leaders arabes. "Il a peut-être semé les germes d'une confrontation importante entre les Arabes", ajoute-t-il.

La proposition américano-égyptienne excluait des discussions préliminaires l'OLP (Organisation de libération de la Palestine), dont la Syrie exige la présence à Genève. Certains y ont vu "un artifice pour faire la paix sans les Palestiniens et à leurs dépens". Pour la Libye, cette proposition était en fait un camouflage devant permettre au président Sadate de négocier directement avec le président du conseil israélien, M. Menahem Begin, un nouvel accord de désengagement dans le Sinaï.

Conclu en septembre 1976, le second accord intérimaire avait suscité une vive querelle entre Damas et le Caire, dans laquelle l'OLP avait pris partie pour la Syrie. Un an plus tard, les commandos palestiniens combattant les forces syriennes intervenues au Liban, la résistance, en quête d'alliés extérieurs, s'était rapprochée du président Sadate. Une fois de plus, les alliances pourraient aujourd'hui se renverser.

Pour sa part, le secrétaire d'État américain a réaffirmé à haute voix, à son arrivée à Amman, qu'il était déterminé à progresser vers la paix.

La "recherche commune d'une paix juste et durable est un objectif que nous continuons tous de partager".

"C'est une chose qui reste en tête des priorités de la politique étrangère américaine".

Les États-Unis "continueront d'oeuvrer avec d'autres pays en vue de trouver au Proche-Orient le nécessaire consensus qui nous permettra de nous rendre à Genève pour y négocier un règlement", a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse à l'aéroport.



Même sous la pluie, un soldat de la garde à pied du gouverneur général ne retirera ni ne couvrira son couvre-chef poilu. Mais il a droit, cependant, de protéger sa tunique écarlate contre les intempéries, même lorsqu'elles contremandent la traditionnelle cérémonie du changement de la garde, sur la colline parlementaire, à Ottawa. (Téléphoto CP)

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

à l'un ou l'autre projet, devrait faire connaître tout le dossier et expliquer en quoi l'affaire vaut d'être entreprise — si tel est le cas — et quels avantages méritent de faire préférer un site à un autre.

On veut bien croire que tous les comités interministériels (et même le ministère des Affaires intergouvernementales, puisqu'il doit intervenir si d'aventure Ottawa pose le pied dans le Palais!) auront le loisir de se pencher sur les divers projets soumis par des promoteurs ou conçus, à Québec ou à Paris, par les grands commis de l'État. Leur jugement ne dispensera jamais, pourtant, d'un examen public et d'un débat véritable un choix qui, autrement, pourrait doter Montréal d'un nouvel éléphant blanc.

Entre-temps, bonnes vacances quand même, soit dans ce Québec qui a tant besoin de congressistes, soit à l'étranger, là où devraient s'abstenir d'aller les citoyens de la belle province!

Mercure: 251 autres cas ont été identifiés

Le gouvernement fédéral a annoncé hier qu'il vient d'identifier 251 cas supplémentaires d'Indiens qui ont dans leur sang des taux anormalement élevés de mercure. Dans 26 cas, la teneur en mercure dépasse même le seuil où peuvent apparaître des dommages mesurables et irréversibles aux nerfs et au cerveau, c'est-à-dire 100 parties par million.

La très grande majorité de ces nouveaux cas d'intoxication mercurielle ont été trouvés au Québec, dans les villages de Fort George, sur le bord de la baie James et de Great Whale.

À vrai dire, la quasi-totalité des cas vraiment graves (qui dépassent 100 parties par million) ont été trouvés dans ce dernier village: 22 des 26 cas identifiés proviennent de Great Whale, trois proviennent de Fort George et le seul autre cas grave signalé dans cette nouvelle série de tests provient de Sanikiluaq, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le cas le plus grave a été trouvé à Great Whale. L'individu impliqué avait plus de 271 parties par million de mercure dans son sang. On considère généralement que ce taux ne dépasse pas 20 parties par million chez le monde "ordinaire" et la moyenne, dans une ville comme Québec, est d'à peine une ou deux parties par million.

Ces nouveaux cas viennent s'ajouter aux centaines d'autres qui ont été identifiés un peu partout au Canada depuis deux ans.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral s'est contenté "d'encourager les personnes impliquées à se soumettre à des examens cliniques complets", selon les dires du ministre canadien de la Santé, M. Marc Lalonde.

Cette façon élégante de disposer de la question laisse cependant de côté le fait que les individus en question sont généralement sans le sou et isolés à des centaines de milles des centres spécialisés capables de réaliser de tels examens.

Jusqu'à maintenant, les seuls examens cliniques complets destinés à détecter les symptômes reliés à des intoxications par le mercure ont été réalisés par une mission médicale mise sur pied par les docteurs André Barbeau (neurologue) et Albert Nantel (toxicologue) sous l'égide du ministère des Affaires sociales du Québec.

Cette mission médicale avait effectivement confirmé la gravité de la situation en identifiant plusieurs cas où les symptômes neurologiques constatés à l'examen confirmaient la triste réalité soupçonnée auparavant.

En raison de la publicité accordée à ces découvertes, le gouvernement du Québec a décidé de ne plus procéder à ces examens et de miser plutôt sur la prévention.

Congrès du CTC

WINNIPEG (PC) — Plutôt qu'à Winnipeg, c'est à Québec que le Congrès du Travail du Canada tiendra ses assises générales en mai 1978. La nouvelle a été annoncée hier par le président de la section manitobaine du CTC, M. Nels Thibault.

Selon M. Thibault, cette décision a été prise en raison du nombre insuffisant de chambres d'hôtels à Winnipeg pour recevoir les congressistes.

A Winnipeg, a-t-il expliqué, le CTC ne pouvait disposer que de 2,200 chambres, soit 600 de moins que le nombre nécessaire. La décision de ne pas tenir le congrès dans cette ville se traduit par une perte de $3 millions pour le commerce local.

suites de la première page

LANGUES

● tout le processus serait soumis à un "examen public" par un mécanisme quelconque non précisé pour l'instant: rapport annuel, comité parlementaire ad hoc, rapports d'étape, les choix restent ouverts;

Malgré une première acceptation du rapport du Conseil consultatif des districts bilingues, en novembre 1975, on abandonnerait définitivement l'idée de "désigner" des districts bilingues, pour se contenter plus simplement de reconnaître des "régions" bilingues plus larges, sans critères trop précis quant à la proportion de francophones et anglophones qui y habitent.

La loi sur les langues officielles comportera sans aucun doute d'autres amendements que celui qui touche aux recours aux tribunaux, mais ce n'est que très vaguement que les députés en ont été saisis hier, M. Roberts s'étant contenté de leur résumer oralement la quarantaine de recommandations du comité qu'il présidait.

Au moins un dizaine de députés ont d'ailleurs exprimé leur inquiétude sinon leur amertume devant cette façon "cavalière" de les recevoir à ce qu'ils croyaient être une séance de travail en profondeur sur la loi des langues officielles, séance qu'ils attendaient depuis trois semaines.

C'est en octobre dernier, lors du discours du trône, que le gouvernement avait annoncé son intention de présenter d'importantes réformes à la loi votée en 1969 et à l'orientation générale de sa politique de bilinguisme dans la fonction publique. En juin dernier, le Secrétariat d'État a déposé un Livre blanc qui réaffirmait les engagements de principe du gouvernement fédéral et M. Roberts faisait alors savoir que les modifications concrètes ne seraient connues que plus tard à l'automne.

Le gouvernement tenait évidemment à éviter des remous dans la fonction publique fédérale que ces modifications toucheront largement, et il a entrepris mercredi dernier, avec l'Alliance de la Fonction publique, des consultations qui dureront au moins un mois, prévoit-on.

Le soin qu'on a mis à renseigner les fonctionnaires — l'Alliance a en mains un document de 25 pages sur la réforme linguistique — a d'ailleurs ajouté à la mauvaise humeur des députés, qui réclament que l'on reprenne "serieusement" la consultation en ce qui les concerne.

Selon les quelques informations qui filtraient hier, la restriction du recours aux tribunaux serait très radicale. Elle ne laisserait que la possibilité d'intenter des poursuites pour "mauvaise foi" ou encore "abus de pouvoir" chez les personnes chargées d'appliquer la loi, des délits d'intention fort difficiles à démontrer hors de tout doute.

Ainsi quand les Gens de l'Air ont attaqué l'ordonnance du ministre des Transports, M. Otto Lang, conclut pour mettre fin à la grève des contrôleurs aériens contre le bilinguisme, ils n'auraient pu, selon le nouvel amendement prévu, que tenter de prouver la "mauvaise foi" présumée du ministre, mais non défendre, sur le fond, le droit des pilotes et contrôleurs à parler français selon les termes mêmes de la loi sur les langues officielles.

Tel qu'exercé au cours de la dernière année par les Gens de l'Air du Québec ou les pilotes à l'emploi d'Air Canada, le droit de recours aux tribunaux a fait l'objet d'une confirmation formelle par le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, M. Jules Deschênes, en septembre dernier.

Air Canada avait alors allégué en défense que le recours premier au Commissaire aux langues officielles, prévu dans la loi, excluait le recours aux tribunaux. Si telle était la volonté du législateur, avait indiqué le juge Deschênes en s'appuyant sur d'autres textes de loi, le Parlement aurait sans doute investi le Commissaire de pouvoirs exécutoires et inscrit nommément dans la loi l'exclusion du recours aux tribunaux.

C'est cet aspect du célèbre jugement Deschênes qui a fait réfléchir le gouvernement, aurait indiqué hier M. Roberts. Il a laissé entendre que les pouvoirs du Commissaire aux langues officielles pourraient effectivement être élargis, sans toutefois garantir nettement que le gouvernement choisirait cette voie pour raffermir son contrôle, hors tribunaux, sur l'application de la loi.

YALDEN

les, qu'il a occupé depuis sa création en 1970. Juste avant son départ, M. Spicer indiquait d'ailleurs que le rôle du commissaire dépendrait entièrement de la démarche de son successeur.

Les rapports annuels de M. Spicer ont souvent été qualifiés de petits bijoux: dans un langage intéressant et facile à lire, le commissaire y dénonçait avec grand humour la résistance des anglophones à accepter dans les faits la loi sur les langues officielles du Canada.

Le mandat de M. Spicer se terminait en mars mais il a accepté de demeurer à son poste jusqu'à la fin de juillet, à la demande expresse du premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau.

Le salaire annuel de M. Spicer était de $53,000 et les crédits de son bureau atteignaient cette année $3.5 millions, une augmentation considérable si l'on se rappelle le budget de départ de $980,000 en 1970.

6 août

par la PC et l'AP

Un bombardier américain larguait une bombe atomique sur Hiroshima il y a 32 ans aujourd'hui, le 6 août 1945, après le refus du Japon d'accepter la demande de reddition sans condition formulée par les Alliés à Potsdam. L'explosion tua 80,000 des quelque 344,000 habitants de la ville; des milliers d'autres furent victimes des radiations longtemps après. La puissance destructrice de l'arme atomique devenait un facteur stratégique et politique déterminant dans le monde.

1975 — Le Conseil de sécurité refuse de prendre en considération une candidature de la Corée du Sud à l'ONU.

1973 — Des bombardiers américains attaquent, par erreur, la ville cambodgienne de Neak Long, faisant des centaines de morts et de blessés. Fulgencio Batista, qui gouverna Cuba pendant 18 années, avant d'être renversé par Fidel Castro, meurt en Espagne à l'âge de 72 ans.

1971 — Le typhon Olive fait 78 morts au Japon.

1970 — Madrid et Washington signent un accord prorogeant de cinq ans l'utilisation de quatre bases militaires espagnoles par les Américains en échange d'une aide militaire et économique des États-Unis à l'Espagne.

1962 — La Jamaïque devient indépendante dans le cadre du Commonwealth britannique.

1961 — Gherman Titov, le deuxième cosmonaute soviétique, est lancé sur orbite à bord de Vostok 2.

1953 — Vague de grèves en France.

1914 — La Serbie et le Monténégro déclarent la guerre à l'Allemagne.

1825 — La Bolivie se déclare indépendante du Pérou.

1805 — Napoléon 1er ordonne la dissolution du Saint empire.

Ils sont nés un 6 août: Alfred Tennyson, poète anglais (1809-1892); sir Alexander Felming, médecin anglais inventeur de la pénicilline (1881-1955); Lucille Ball, actrice américaine — 1911; Robert Mitchum, acteur américain — 1917; Paul Hellyer, ancien ministre de la Défense du Canada — 1923; Roch LaSalle, député fédéral de Joliette — 1929; Léopold Marquis, député provincial de Matapédia — 1938.

Loto Québec

Mino-Loto:
11-89602
23-76236
10-71166
2-92738 gagnent $50,000 chacun.

Loto-perfecta
2-4-8-9-12-19
numéro complémentaire: 32

Inter-loto
2582745 gagne $250,000
1431665 gagne $100,000
2829030 gagne $50,000
2615641 gagne $25,000
1375779 gagne $25,000
2607710 gagne $5,000
2054729 gagne $5,000
2335943 gagne $5,000

au fil des mots

Dialogue des temps présents (1)

par Louis-Paul Béguin

Salle de bain? Ça prend un s? demande Zozo, le petit garçon de mon voisin.

On le voit de deux façons. Le dictionnaire indique salle de bains, mais on l'écrit aussi sans "s". En outre, le Grand Robert l'indique ainsi: salle de bain(s). Tu as le choix. Mais il faut dire que salle de bains au pluriel dénote une tendance moderne. Le français évolue. Les gens, d'ailleurs, inventent des mots qui passent ou ne passent pas dans l'usage. Parfois des écrivains ont imaginé des mots pour mettre l'accent sur certains sentiments. Colette se dit "phatiguée" dans une lettre à un ami, car, dit-elle, elle est TRES fatiguée. Paul Léautaud reprochait à Robert Mallet dans un entretien télévisé l'emploi du verbe insupporter. Robert Mallet lui répliqua qu'il existait, ce verbe, puisqu'on l'employait. Ce à quoi Léautaud, avec son esprit caustique habituel, rétorqua: "Votre façon d'appeler les choses est du baragouin pour moi". Revenons à la salle de bains. Dans *salle d'opération, salle de spectacle, salle de séjour, salle de bal, salle de concert*, le deuxième nom de l'expression est au singulier. Mais on le met au pluriel dans: *salle de gardes, salle d'armes.*

— Le français, c'est ben difficile. Tout ce niaisage pour une lettre ou un mot.

— Mais toi-même, en parlant, Zozo, tu soulèves un problème de langue.

— Moi, je soulève...?

— Oui, vois-tu. Le mot niaisage n'est pas dans le dictionnaire et pourtant tu le dis! Tu contestes le dictionnaire en l'employant.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

METCALFE, George Wallace. — À Montréal, le 4 août 1977 à l'âge de 83 ans, est décédé, George Wallace Metcalfe époux de feu Gabrielle Paré. Il laisse dans le deuil une soeur (Soeur Hilda Metcalfe) C.S.C., un frère, Hartland Metcalfe, ainsi que plusieurs neveux et nièces.
Les funérailles auront lieu samedi, le 6 août. Le convoi funèbre partira du J.R. Deslauriers et Urgel Bourgie Ltée, No 5650 rue Côte des Neiges, pour se rendre à l'église St-Pascal Baylon où le service sera célébré à 9 h 30 heures. Et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Quatre tonnes d'uranium et plutonium US disparues

WASHINGTON (AFP) — L'administration américaine a perdu la trace de quelque quatre tonnes d'uranium et de plutonium, (de quoi fabriquer 500 bombes nucléaires), mais affirme qu'il ne s'agit pas d'un vol et qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer.

Ce sont les deux agences fédérales chargées du domaine nucléaire, l'Administration pour la recherche et le développement de l'énergie (ERDA) et la Commission de réglementation nucléaire (NRC), qui ont reconnu, jeudi soir cette disparition mystérieuse qui avait déjà fait l'objet d'informations de presse. Elles ont précisé, en donnant de nouveaux chiffres, que les pertes portaient sur très exactement 4.218,5 kilos de matériaux nucléaires, dont près de 1.700 kilos de plutonium et plus de 2.500 kilos d'uranium hautement enrichi. Il faut environ 10 kilos de plutonium ou 20 kilos d'uranium enrichi pour fabriquer une bombe nucléaire.

Les deux agences se sont toutefois empressées d'attribuer les disparitions à des erreurs comptables ou autres. "Des différences dans les stocks ne sont pas surprenantes. Même les instruments de mesures les plus modernes ne sont pas tout à fait exacts", a déclaré un porte-parole de la NRC, M. Clifford Smith.

"Nous croyons que les pertes d'uranium et de plutonium peuvent être dues à des surestimations, des pertes de déchets et à la présence de quantités non mesurables dans les tuyaux et les équipements", a affirmé pour sa part l'un des dirigeants de l'ERDA, le général Edward Giller.

Tous deux ont insisté sur le fait qu'il n'y avait eu aucun vol dans les usines fédérales, où sont entreposés les matériaux nucléaires. Leurs explications n'ont cependant pas entièrement convaincu les parlementaires américains. Les présidents de deux sous-commissions du Congrès spécialisées dans les affaires nucléaires, ont annoncé hier leur intention de mener leurs propres enquêtes sur ces disparitions.

Le sénateur John Glenn envisage de faire comparaître les responsables de l'ERDA et de la NRC à la rentrée parlementaire, en septembre. Le représentant John Dingell a l'intention de commencer son enquête dès lundi, en dépit du début des vacances parlementaires ce week-end.

L'IRA veut empêcher la visite de la reine par une série d'attentats

LONDRES (d'après AFP et Reuter) — Malgré la campagne d'intimidation déclenchée en Irlande du Nord par l'IRA "provisoire" (l'armée clandestine républicaine), le gouvernement britannique a l'intention de maintenir la visite de la reine Elizabeth dans la province, la semaine prochaine, assurait-on hier de source officielle.

Toutefois, reconnaissait-on, l'évolution de la situation fera l'objet jusqu'au dernier moment d'un examen des responsables de la sécurité en Ulster.

Les "provos" de Belfast ont menacé de rendre "mémorable" le séjour de la reine les 10 et 11 août. Leurs brigades ont déjà commencé à faire sentir une emprise qui s'était relâchée depuis quelques mois. C'est ainsi qu'elles ont revendiqué la responsabilité des dix-neuf attentats à la bombe incendiaire qui ont dévasté des magasins et des bureaux à Belfast et à Lisburn, près des quartiers généraux de l'armée, dans la nuit de jeudi à vendredi. Les alertes à la bombe se sont succédées jeudi à Belfast provoquant notamment la fermeture de toutes les autoroutes à la périphérie de la ville. Un communiqué de l'IRA déclare que cette nouvelle offensive est "directement liée" à la visite royale.

"Les premiers engins incendiaires ont été lancés contre des boutiques à Lisburn, à 32 km au sud de Belfast, où est basée une importante garnison britannique.

Parfois dissimulés dans des boîtes d'allumettes, ces engins minuscules ont provoqué sept incendies dans le quartier commerçant de la ville. Au village voisin de Dunmurry, deux dépôts de meubles ont été la proie des flammes. À Belfast, ce sont des échoppes situées dans les quartiers nord de la ville et dans le quartier protestant de Sandy Row, au sud, qui ont brûlé. L'une d'elles se trouvait en face du quartier-général de l'armée britannique, au Grand Central Hotel.

Les services de sécurité s'inquiètent de cette recrudescence d'attentats. Huit mille membres de l'UDA (Ulster Defence Regiment), supplétifs de la police, ont été rappelés cette semaine sous les drapeaux pour seconder les 14,000 soldats britanniques chargés de la sécurité dans les six comtés.

Le dirigeant protestant extrémiste, Ian Paisley, assure être en possession de documents secrets de l'IRA comportant un plan visant à semer le trouble lors de la venue d'Elizabeth II. Des bombes incendiaires auraient été entreposées dans des caches secrètes et des commandos se préparaient à abattre l'hélicoptère dans lequel, pour la première fois de sa vie, la souveraine prendra place.

L'armée ne cache pas que l'IRA dispose des moyens techniques pour le faire. Plusieurs roquettes et lance-roquettes de fabrication soviétique ont été récupérés au cours des derniers mois. "On doit reconnaître que ces armes ont une portée suffisante pour abattre un hélicoptère, à condition d'être maniées par un tireur très expérimenté," a déclaré un porte-parole.

Environ 30,000 hommes de troupe, policiers et réservistes ont été mobilisés pour la semaine. Leur tâche, sera non seulement d'assurer la sécurité de la reine, mais encore de prévenir les affrontements entre les "républicains" et les organisations paramilitaires protestantes.

Le Sinn Fein (la branche politique de l'IRA) a en effet organisé pour le 10 août une manifestation devant l'hôtel de ville de Belfast, pour protester contre la venue de la souveraine. Les "loyalistes" protestants ont de leur côté lancé un appel à la population pour qu'elle exprime, au même endroit et à la même heure, son attachement à la couronne britannique.

Carter et Nyerere en accord "presque total"

WASHINGTON (AFP) — Le président Jimmy Carter a pris congé hier de M. Julius Nyerére en déclarant qu'il "était parvenu à un accord presque total en ce qui concerne les efforts diplomatiques nécessaires en vue d'une solution en Rhodésie et en Namibie" avec le président tanzanien.

Un communiqué de la Maison-Blanche publié à l'issue de la visite officielle de deux jours de M. Nyerere à Washington indique d'autre part que les deux interlocuteurs sont tombés d'accord pour prendre "toutes les mesures nécessaires à un règlement négocié au Zimbabwe sur la base du principe un homme une voix, du respect du pouvoir de la majorité, en tenant compte des droits de la minorité".

M. Carter a pour sa part rendu hommage à son hôte en déclarant qu'il était "l'homme connaissant le mieux les problèmes africains qu'il ait rencontré à ce jour".

M. Carter a d'autre part indiqué que M. Nyerere rencontrera le secrétaire d'État américain Cyrus Vance le 13 août à Londres. M. Vance, qui reviendra de sa tournée au Proche-Orient, est attendu dans la capitale britannique le 11 et il doit s'entretenir avec son homologue M. David Owen.

Le président Carter a exprimé l'espoir qu'après ses conversations avec M. Vance, le président de Tanzanie sera en mesure de réunir les autres dirigeants des pays "de première ligne" afin de soumettre à leur approbation les nouvelles initiatives anglo-américaines en vue d'un règlement en Rhodésie.

D'autre part, en ce qui concerne le Namibie, le chef de l'exécutif a indiqué que M. Sam Najoma, dirigeant du mouvement nationaliste SWAPO, rencontrera au cours des prochains jours à New York plusieurs représentants américains auprès de l'ONU.

Belgrade: tous les problèmes de procédure ont été résolus

BELGRADE (AFP) — Tous les problèmes essentiels de procédure et d'organisation de la conférence principale des représentants des États ayant participé à la CSCE, qui se tiendra en automne prochain à Belgrade, sont résolus.

Après une réunion préparatoire qui n'a pas duré moins de sept semaines, les 33 délégations européennes plus les États-Unis et le Canada, ont approuvé solennellement hier, dans la capitale yougoslave, un texte qui règle en dix pages, tous les détails de "Belgrade-II". Cette conférence, qui dressera le bilan d'Helsinki, se déroulera, selon le document, du 4 octobre au 22 décembre. Si à cette date, aucun accord n'est conclu, la conférence reprendra de la mi-janvier jusque vers la mi-février.

Commencée le 15 juin, cette réunion a eu, d'un bout à l'autre, un caractère exclusivement technique. Les délégués avaient reçu mandat de mettre au point la procédure et l'organisation de Belgrade-II et ils s'y sont tenus. Les discussions ne sont pratiquement jamais sorties des chemins de la procédure. Les affrontements politiques que d'aucuns prévoyaient entre les Occidentaux et les pays de l'Est ne se sont pas produits. En particulier, on n'a pas vu se dresser l'un contre l'autre, les deux géants de cette réunion, l'URSS et les États-Unis, sur le problème épineux des droits de l'homme.

D'ailleurs, les mots "droits de l'homme" n'ont pas été prononcés une seule fois au cours des 55 séances de la réunion, même pas lors des débats consacrés à la définition des "organes subsidiaires" ou commissions. Ces commissions (il y en aura cinq selon le texte adopté) sont en effet chargées de traiter les problèmes de chaque corbeille ou chapitre de l'acte final d'Helsinki, plus les questions méditerranéennes. Or, les droits de l'homme sont inscrits sans ambiguïté dans l'une de ces corbeilles.

Pour certains il ne fait pas de doute que l'affrontement américano-soviétique, évité selon eux, à la réunion préparatoire, éclatera à la conférence de l'automne sur cette question des droits de l'homme. Pour d'autres cependant, tout se passera bien car, disent-ils, les Soviétiques et les Américains veulent absolument préserver leurs relations. C'est en tout cas, l'impression qu'ont donnée les deux pays durant les sept semaines de la réunion. Leurs interventions, surtout celle des Américains, étaient rares et toujours mesurées.

Tout au plus, entendit-on un jour les Soviétiques critiquer ce qu'ils appelaient le manque de souplesse des Américains. On parla de durcissement soviétique. Ce n'était qu'une fausse alerte. A 48 heures de la fin de la réunion, l'ambassadeur Youri Vorontzov déclarait à la presse: "Nous sommes des gens flexibles". C'était sa manière d'annoncer que sa délégation appuyée par celles des pays de l'Est, était prête à un compromis dont il donnait lecture.

Les Soviétiques, jusque là partisans de la durée d'une conférence limitée à 1977, acceptaient qu'elle se prolonge en cas de nécessité de la mi-janvier jusque vers la mi-février. Ils acceptaient également la création des commissions, principe devant lequel ils s'étaient toujours montrés réticents.

C'était une concession aux Occidentaux. Un délégué d'un pays de l'Est devait ainsi expliquer cette position: "Nous étions en minorité car les pays neutres et non-alignés, bien que tels, penchaient du côté des Occidentaux: il nous fallait donc céder à la majorité".

M. Francis Beauchataud, chef de la délégation française, estimait quant à lui hier soir que l'accord obtenu était "entièrement satisfaisant".

M. Beauchataud a ajouté que cette satisfaction était particulièrement évidente chez les Neuf de la communauté européenne. "Les résultats obtenus répondent aux objectifs que nous nous étions fixés: préparation de caractère technique et non politique, qui règle tous les problèmes essentiels de procédure et d'organisation de la conférence principale", a-t-il dit.

Le délégué français s'est d'autre part félicité de "l'étroite coopération dont ont fait preuve les Neuf durant les travaux". M. Beauchataud a tenu à souligner qu'il entendait par là, saluer également l'esprit de solidarité manifesté au sein des Neuf, par la délégation ouest-allemande. Il a ainsi apporté un démenti aux rumeurs qui avaient circulé dans les couloirs de la conférence au sujet d'un isolement de la RFA.

Une agence de presse parallèle opère depuis 4 mois à Moscou

MOSCOU (AP) — Une agence de presse parallèle fonctionne depuis plus de quatre mois en Union soviétique, où elle fournit aux journalistes occidentaux des informations ignorées par la presse officielle, malgré la censure et l'irritation évidente des autorités gouvernementales.

L'agence clandestine a été fondée à l'origine par un journaliste professionnel, Vladimir Solovyov, et son épouse, Elena Klepikova, tous deux âgés de 35 ans. "Le but de notre agence est de fournir des informations objectives sur la politique, la vie en général et les activités culturelles en Union soviétique, et de faire état de ce dont on n'entend jamais parler d'ordinaire", ont-ils expliqué.

L'agence Solovyov-Klepikova a ainsi publié une vingtaine de bulletins contenant des informations allant d'un boycottage des taxis pour protester contre l'augmentation des tarifs à la censure des oeuvres des écrivains non conformistes, en passant par une étude sur les procédures électorales. Elle a surtout été le seul organe de presse à l'intérieur de l'URSS à diffuser une analyse sur le récent limogeage du président Nikolai Podgorny.

Rédigée dans un style vivant, émaillée de citations françaises et latines, la première dépêche de l'agence concernait le sort de deux chroniqueurs littéraires de Léningrad qui perdirent leur emploi pour avoir publié un poème consacré au drame de la famille du dernier tsar. Une autre portait sur l'exclusion de cinq auteurs contestataires de l'Union officielle des écrivains, et une autre encore sur les procédés contestables utilisés par les autorités administratives pour rendre plus difficiles les démarches des Juifs désirant émigrer.

L'analyse en profondeur sur les causes de la chute du président Podgorny contrastait singulièrement avec la sécheresse de la nouvelle publiée en une seule phrase par les organes de la presse officielle, au bas d'un long compte rendu sur une réunion du comité central du Parti communiste.

"Quelles que soient leurs causes, sa chute et sa disgrâce avaient une bonne raison que l'on pouvait déjà entrevoir lorsqu'il prit le pouvoir en 1964: la vieillesse", écrivaient ses auteurs. Toutefois, la décision finale d'écarter le président Podgorny (74 ans) a été motivée "par l'échec complet de la politique soviétique au Proche-Orient", qu'il avait inspirée.

Vladimir Solovyov et Elena Klepikova avaient demandé, au début de l'année, l'autorisation d'émigrer, en raison de la censure imposée à leurs ouvrages. Cette autorisation fut d'abord refusée, avant d'être finalement accordée à la fin du mois de mai. "On ne nous a pas permis de quitter l'Union soviétique alors que nous n'étions qu'un couple d'écrivains. Mais on a ensuite souhaité nous voir partir le plus rapidement possible lorsque nous avons commencé à faire fonctionner notre agence", ont-ils expliqué.

Avant que cette autorisation ne soit accordée, les autorités officielles avaient manifesté leur irritation par des perquisitions, des surveillances et des filatures. Des menaces furent même adressées par téléphone à Solovyov et son épouse par des correspondants anonymes.

L'agence a été reprise depuis par un autre écrivain ami du couple, Mark Popovsky, un ancien journaliste spécialiste des problèmes scientifiques. Popovsky reconnaît qu'il n'a assumé cette mission que dans l'espoir d'obtenir à son tour rapidement l'autorisation d'émigrer. Il admet cependant qu'il a pris un risque sérieux et qu'il est possible qu'il soit finalement "expédié à l'Est" (en Sibérie) au lieu de pouvoir s'établir en Occident comme il le souhaite.

Depuis que Lénine a centralisé la presse en 1918, le Kremlin s'est toujours montré très sourcilleux à l'égard de toute publication ne reflétant pas le point de vue officiel. Pourtant, la "Chronique des événements courants", la première publication indépendante régulière, a vu le jour en 1968 et a continué de paraître jusqu'ici contre vents et marées, avec quelques interruptions. Les autorités ont tenté périodiquement d'arrêter sa diffusion en procédant notamment à des arrestations, mais la Chronique est parvenue à survivre grâce surtout au secret qui entoure la composition de sa rédaction.

D'autres "Samizdat" du même genre sont nés depuis et leurs bulletins dactylographiés sont périodiquement remis aux journalistes occidentaux et aux ambassades du monde libre. Parmi eux figurent notamment Veche et Zemlya, consacrés aux questions religieuses et aux problèmes des minorités, des organes nationalistes comme le Vistnyk d'Ukraine, ainsi que des publications destinées aux communautés juive, tartare et allemande d'URSS. Il existe également un recueil appelé Zayavlenia qui contient des déclarations provenant de dissidents, de minorités religieuses et, indirectement, de prisonniers internés dans des camps de travail.

L'agence Solovyov-Klepikova, devenue depuis "La presse Mark Popovsky", représente cependant la première tentative visant à publier des informations indépendantes sur de nombreux sujets, telles qu'on pourrait en trouver dans les journaux d'un pays où la presse est libre. Pour y parvenir, ses responsables bénéficient des renseignements que leur communiquent leurs anciens confrères journalistes ainsi que leurs amis dans le monde littéraire.

"Des étrangers nous téléphonent également, expliquent-ils.

Énergie: la Chambre adopte l'essentiel du projet Carter

WASHINGTON (AFP) — La Chambre des représentants a approuvé hier après-midi un projet de loi sur l'énergie accordant au Président Jimmy Carter la majeure partie de ce qu'il avait demandé dans le programme qu'il avait présenté en avril dernier.

Le vote est intervenu pratiquement au moment même où le nouveau secrétaire à l'Énergie, M. James Schlesinger, prêtait serment dans le roseraie de la Maison-Blanche.

Le texte voté par la Chambre après une semaine de débats comprend notamment: une taxe sur le pétrole brut produit aux États-Unis de manière à porter progressivement son prix au niveau mondial, des impôts spéciaux sur les voitures grosses consommatrices à partir de 1979, des stimulants fiscaux pour inciter les Américains à mieux isoler thermiquement leurs logements et à utiliser l'énergie solaire, un relèvement des prix du gaz naturel nouvellement découvert qui restera cependant sous contrôle, des mesures pour encourager l'utilisation du charbon dans l'industrie au lieu du pétrole ou du gaz naturel.

La seule défaite sérieuse qu'a essuyée l'administration au cours du débat a été le rejet par les représentants d'une proposition de relèvement de 5 cents par gallon de la taxe fédérale sur l'essence.

Mise en garde anti-castriste

MIAMI (AFP) — Un groupe anti-castriste, la Coordination des organisations révolutionnaires unies (CORU), a adressé hier une mise en garde à tous les membres de l'administration Carter d'origine cubaine, leur intimant de démissionner et les menaçant de représailles s'ils ne s'exécutaient pas.

Dans un communiqué, enregistré sur bande magnétique et déposé dans une cabine téléphonique à Miami, la CORU s'est référée à un échange d'informations entre les États-Unis et Cuba au sujet des activités de groupes anti-castristes aux États-Unis. "La nouvelle de cet échange d'informations, déclare le texte, nous remplit de consternation. Nous demandons la démission immédiate de tous les Cubains qui appartiennent au gouvernement Carter".

"Ceux qui ne démissionneront pas, poursuit le communiqué, seront accusés de participer à la dénonciation de tous les combattants qui luttent pour la liberté du Cuba. Ils seront responsables de toutes les conséquences qu'ils pourraient encourir du fait de leur attitude, qui est un acte de haute trahison vis-à-vis de la patrie".

ÉDUCATION AUX ADULTES

COURS DU SOIR ET DE JOUR

AUTOMNE 77

119 COURS OFFERTS

Administration	26 cours
Informatique	14 cours
Secrétariat	15 cours
Sciences	22 cours
Sciences humaines	31 cours
Arts et lettres	12 cours
Langues	15 cours

Pour obtenir L'OFFRE DE COURS détaillée, téléphonez à 376-6310.

MAIS AUSSI...

Profitez du CENTRE DE REFERENCES ET D'INFORMATIONS. A votre service pour de l'aide pedagogique. Suzanne Payette et Gilles Lavoie vous aideront à trouver reponse à vos questions.

PÉRIODE D'INSCRIPTION : 1er au 17 août

DÉBUT DES COURS : 6 septembre

Les pieces requises pour l'ouverture du dossier : bulletins, certificat de naissance, photo.

Éducation aux Adultes
CEGEP Rosemont,
6400, 16e Avenue,
Rosemont, Montréal, P.Q.
376-6310

Le CEGEP, ca vous appartient aussi...

ÉPLUCHETTE DE BLÉ-D'INDE
Samedi, 13 août
Auberge du Lac Carré
St-Faustin (dans les Laurentides)
Renseignements et réservations: (819) 688-2266

Terrains intérieurs
Tennis

Nous prenons le tennis au sérieux:
- Tarifs d'inscription et de terrains raisonnables
- Tarifs de terrains réduits pour les leve-tot
- 16 terrains à surface coussinée, bains tourbillon/sauna
- Le "Cafe Smash" casse-croute
- Programme d'entrainement par des professionnels

769-0314
Club de Tennis Intérieur de l'Ile des Soeurs 769-5163

BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ EN RELATIONS HUMAINES

Ce programme vise à fournir aux étudiants une connaissance fondamentale des grands systèmes théoriques et méthodologiques propres aux champs psychosociologiques, à initier les étudiants aux principales stratégies inhérentes aux conceptualisations propres aux champs d'application des sciences sociales dans les domaines des communications de masse et de l'organisation.

Au plan des besoins sociaux, le programme cherche à former des gens ayant une vocation d'action. A l'intérieur des communications de masse, les champs visés sont les suivants: les relations publiques, la publicité et la recherche en opinion publique. Quant à l'organisation, les rôles d'agent de changement interne sont les fonctions retenues en termes d'objectifs de formation (agent de formation, de sélection, de planification et de négociation...).

Il reste quelques places disponibles dans ce programme pour l'automne 1977.

Date limite pour soumettre les candidatures: 15 août 1977.

Les candidats intéressés sont priés de contacter le Service de l'Admission à: 282-7161.

Université du Québec à Montréal

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées en page 9

APPARTEMENTS A LOUER

Venez vivre à LaCité, joignez-vous à son club!

EN LOUANT DÈS MAINTENANT, VOUS SEREZ MEMBRE À PART ENTIÈRE (POUR UN AN) DU CLUB SANTÉ/SPORT LE PLUS COMPLET DE MONTRÉAL.
Splendides studios et appartements de une à quatre chambres. Climatisation. Moquettes. DISPONIBLE MAINTENANT.
Visitez nos appartements-modèles en semaine de 9h à 21h les week-ends de 9h à 19h. Stationnement gratuit durant les visites.
3550, rue Jeanne-Mance. 845-4173
Appartements LaCité
Des vacances à l'année
3-8-77

SPATHODIA MANAGEMENT SERVICES LTD.
offre un grand choix d'immeubles bien gérés
2½-3½-4½ OCCUPATION IMMÉDIATE OU ULTÉRIEURE

QUEEN MARY — ARRÊT D'AUTOBUS À LA PORTE À DESTINATION DU CENTRE-VILLE. Face au Queen Mary Veterans' Hospital

DECELLES — A quelques pas de l'Hôpital Ste-Justine et du Jewish General Hospital

Édouard Montpetit — Près de l'Université de Montréal. A quelques pas de St. Mary's Hospital.

** SERVICE DE CONCIERGE ** SOLARIUM ** BALCONS ** SAUNA ** ASCENCEUR ** PISCINE ** VASTES APPARTEMENTS MODERNES
24H sur 24 — SEMAINE ET WEEK-ENDS
TEL.: 731-6449 8-8-77

APPARTEMENTS A LOUER

VASTE 1½, chambre, salon séparé, semi-meublé, confortable $125.00 par mois. Situé face Parc Jeanne-Mance, 4221 Esplanade app. 203. Visite et Tél.: soir, 849-1808. Libre immédiatement. 9-8-77

SHERBROOKE OUEST, près St-Mathieu, 3½ pièces à sous-louer, $165. Bail renouvelable en mai. Disponible immédiatement. 932-1607 10-8-77

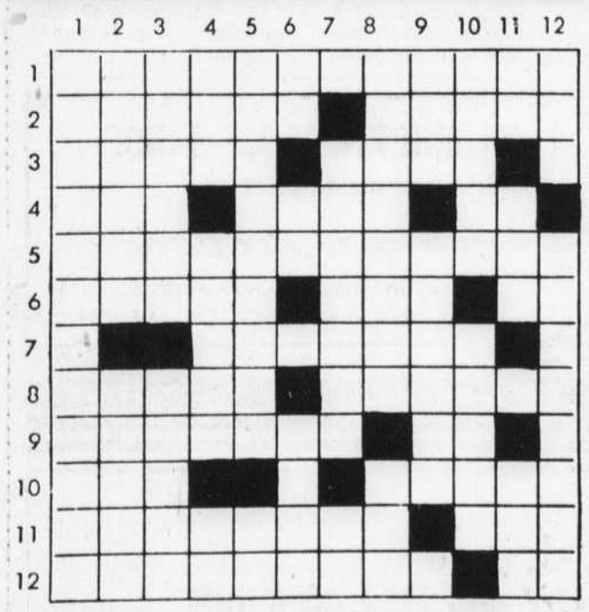
APPARTEMENTS À LOUER

APPARTEMENT 3½ sur Côte Ste-Catherine, près Laurier; cuisinière et réfrigérateur fournis; piscine, sauna. Libre immédiatement. 272-8086 10-8-77

N.D.G. Ave Terrebonne, 6½ bas duplex, conditions impeccables. Cuisine entièrement rénovée. Teck et céramique. Cuisinière électrique. Sous-sol fini, lavoir. 1½ salle de bains. Garage chauffé. $420.00 481-2857. 8-8-77

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Relatif à la pyrométrie.
2—Mûrit par la chaleur d'août. — Nettoya.
3—Unité de flux lumineux. — Cap. des Samoa occidentales.
4—Colère. — Prend un certain repas. — Étain.
5—Étonnement profond.
6—Liquide se séparant du caillot après coagulation du sang. — Feuilles du théier. — Pronom personnel.
7—Vient de nouveau.
8—Tissu. — Se reproduire, en parlant des poissons.
9—Orchidée sans chlorophylle. — Chrome.
10—Obtint. — Décent, convenable.
11—Empiétera. — Patriarche biblique.
12—Demeure habituelle dans un lieu déterminé. — Notre-Seigneur.

Verticalement

1—Ouvrier qui palissonne les peaux.
2—Tente en feutre, chez les Mongols. — Chêne vert.
3—Bruit confus. — Nom donné à plusieurs espèces de nénuphars.
4—Enlève. — Fosse à purin. — D'un verbe gai.
5—Écrit adressé par un évêque à ses diocésains et par lequel il leur donne des instructions. — Palladium.
6—Sert à lier. — Conifère. — Notion que l'esprit se forme de quelque chose.
7—Crustacé. — Radon.
8—Retirer de l'eau ce qui y est tombé. — Sorte de poche.
9—Pas ailleurs. — Qui adhère fortement.
10—Presque. — Gobe-mouches américain.
11—Patrie d'Abraham. — Mot servant à désigner une personne, un animal ou une chose. — Refus.
12—Pluie. — Lésions inflammatoires des nerfs.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	E	M	A	N	A	T	I	O	N	■	O	C
2	J	U	B	I	L	A	T	I	O	N	■	O
3	E	R	U	D	I	T	E	S	■	E	C	U
4	C	A	S	■	A	E	R	O	P	O	R	T
5	T	I	E	R	S	■	A	N	A	■	E	U
6	I	L	■	E	P	T	■	G	A	U	R	■
7	O	L	F	A	C	T	I	O	N	■	X	I
8	N	E	I	G	E	■	V	U	E	■	E	■
9	■	■	G	I	C	L	E	R	■	V	E	R
10	T	O	U	R	I	E	■	S	T	A	D	E
11	A	I	R	■	T	O	U	E	U	S	E	■
12	C	L	E	M	E	N	T	■	F	E	N	D

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT: à louer 3 pièces, ½ sous-sol clair. Redécoré. Chauffage et éclairage inclus. 272-6131 8-8-77

CHEMIN COTE ST-LUC, 4965 près de Victoria, grand 3½, ensoleillé, tranquille, libre immédiatement, $225.00 272-6563 ou 488-6013 7-8-77

Bas de duplex, près Université de Montréal, 11 pièces, 2 salles de bains ½. Garage. Chauffé. $700. Tel: 738-4239. 8-8-77

APPARTEMENT meublé, chauffé, éclairé, tapis. Payé à la semaine ou au mois. Parc Lafontaine. Tel: 525-7177 9-8-77

SOUS-LOUER: 3½, pas meublé, 3261 Forest Hill. Tel: 738-2118. 7.30 à 9.30 a.m. 8-8-77

CÔTE-DES-NEIGES
Près Ridgewood, pas de côte à monter. Edifice bien aménagé, avec piscine, saunas, etc. Appartements de luxe, 2 chambres à coucher $375 (2 salles de bains et lave-vaisselle) une chambre à coucher $215. Studio $190.
ALTITUDE 500
4760 chemin Côte-des-Neiges
739-5533
8-8-77

APPARTEMENTS A VENDRE

Ce n'est pas la fin du monde!

Il reste à peine quelques superbes copropriétés à vendre au Ridgecliff. Si vous n'avez pas encore la vôtre, ce n'est pas la fin du monde! Il est encore temps d'en offrir une à votre femme!
De 13 h à 17 h, du lundi au vendredi. En soirée et en fin de semaine: sur rendez-vous seulement.
Le Ridgecliffe
Avenue Bonavista
489-1585 ou 487-5525
8-8-77

APPARTEMENT À PARTAGER

ETUDIANT, Université de Montréal, désire partager apt. 5½, Avenue du Parc, près de Laurier. Coop. d'Habitation éventuelle. André, 276-5452. 8-8-77

AMEUBLEMENTS À VENDRE

BUREAU de 36x72 en noyer, modèle contemporain, marque Hart Woodwork Ltd avec vitre de ¼ po. le recouvrant et chaise pivotante. $600.00 Tél.: 1-514-295-2095 8-8-77

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

SOFA 100 po. de long comme neuf. Paire lampes sèvres, chambre à coucher avec lit double, plusieurs autres articles. 4659 Côte Ste-Catherine. 8-8-77

CLIMATISEUR, 8500-btu, classeur latéral, lave-vaisselle, tablette-jardinière pour fenêtre avec plantes, table de cuisine en bois, meubles de salon, grand lit d'eau en bois avec matelas neuf, livres, lampes, encyclopédie, grand nombre d'autres articles. Cause déménagement. 1722B Alexandre de Sève. (Près de Papineau et Ontario). 8-8-77

ANTIQUITÉS

Salle à dîner, secrétaire, table de salon, bibliothèque Tél.: 728-2717 8-8-77

(Exclusif) lit antique 115 ans, tête de lit 6 pi. sculptée chêne et érable, style victorien. $600. Tél.: 651-0895 10-8-77

VOITURE antique, Dodge 1940 modèle Sedan, 6 cylindres, remontée comme neuve avec pièces originales. 2 propriétaires. 38,000 milles. Excellente voiture pour collectionneur ou promeneur $3,500.00. Tél.: 1-514-295-2059 8-8-77

Louis-Paul Rolet

ANTIQUAIRE
Chemin Adamsville, Bromont, Québec
Bromont 1-534-2337
(Sortie 68, autoroute des Cantons de l'Est)
8-8-77

ANTIQUITÉS

MEUBLES CANADIENS en pin, armoires, coffres, tables, lave-mains, commodes, encoignure, buffet ouvert, buffet vitré et autres. 659-2651. 15-8-77

À VENDRE

CANOT: canot, canot. Voilier, camping (André Jamet) 1,000 Gouin ouest, tél.: 336-4797 8-8-77

FAILLITE, pupitres, chaises, classeurs. Matelas, mobilier de chambre, peintures, etc. Tél: 272-0455 15-8-77

ANIMAUX

Cheval pur sang (torow bread) âgé 10 ans à vendre immédiatement; cause abandon du sport équestre. Le cheval est brun foncé et mesure 16 mains; excellent cheval pour professionnel et tout dressé pour les concours de plaisance. $1,200.00 aussi selle de marque Pariani avec coussin d'appui pour les genoux, sangle et étrier compris, de même mord et bride double reines, le tout $325.00. Tél.: 1-514-295-2059 à Dunham 8-8-77

AUTOS À VENDRE

Peugeot 504. 1975, 46,000 milles. Bon état: prix à discuter. 589-3845. 8-8-77

ARTICLES À VENDRE

DISQUES CLASSIQUES, excellent état, $2.00 et $3.00 l'unité. Tél.: 843-4866 8-8-77

BUREAUX A LOUER

VIEUX MONTRÉAL, site exceptionnel. Place Jacques Cartier, 2,500 pi.ca. ou plus. 861-0080. 16-8-77

Bureaux ou magasins, chauffé, 1,200 p.c. avec sous-sol, 2299 rue Charland, rue commerciale et industrielle. Tél.: Jour 389-8210, soir: 376-2090, demandé M. Louis Testa. 8-8-77

CHAMBRES À LOUER

Avenue Esplanade: 4407, face au Mont-Royal. Grande chambre tout compris. 8-8-77

COURS

COURS DE DICTION, et d'interprétation, tél: 282-1930. 8-8-77

Cours privé en français par un professeur légalement qualifié, langue maternelle et langue seconde. Pour immigrants, pour cadres anglophones; pour élèves qui ont besoin de rattrapage, niveau élémentaire, secondaire collégial. Téléphonez entre 10 h a.m. et 8 h p.m., samedi 6 août et dimanche 7 août à 527-5230. 8-8-77

CHALETS À LOUER

ST-DONAT: 4½-6½ pièces, bord du lac Archambeault. Mont-Fort: 5 pièces bord lac Notre-Dame, tout équipé, poêle, réfrigérateur, foyer, tapis mur à mur, réservations, encore pour août, septembre, et saison d'hiver. 342-0364 ou (514) 226-6132 8-8-77

LUXUEUX CHALETS SUISSES à louer dans les Laurentides, à la semaine ou au mois, à l'année. Court de tennis, plage privée, piscine chauffée. Site idéal pour repos, voyage de noces. Tél.: 430-0430 8-8-77

ST-SAUVEUR: 15 août au 15 nov. bungalow, garage, 2 salles de bains, sous-sol fini, foyer en pierre, piscine $1,000. Saison d'hiver: 1 dec. au 1 mai $4,000. Tél.: 365-5500 ou 1-227-5236. Imm. Farinacci. 9-8-77

STE-AGATHE: Vacances-repos, luxueux Bavarois, flanc de montagne, cheminée pierre, ineubles Thibault. Piscine chauffée, terrain de jeu. Location à la semaine (aussi saison ski). 727-9841 ou 1-819-326-5836 1-9-77

CHALETS À VENDRE

UN MAGNIFIQUE CHALET SUISSE hiverisé, foyer, plage privée, piscine, tennis, $30,000. $246.07 mensuel. 430-0430 ou 1-819-326-5922 J.N.O.

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance, service d'entreposage. Tél.: 725-2421 8-8-77

DEMANDES D'EMPLOI

Dactylo à domicile. Secrétariat et compte. Secteur Côte des Neiges. Envoyer réponse au Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, Dossier 436. 17-8-77

EMPLOYEURS DEMANDÉS
Pour administrateur junior, sans expérience avec 51 crédits universitaires en administration. Écrire:
Le Devoir
Dossier # 442
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9
10-8-77

DIVERS

Recherche Journal National Geographic, antérieur à 1971. Monsieur M. Papineau, 738-3440 15-8-77

DIVERS

GRANDE GRAVURE de Chantal Dupont, jeune artiste québécoise. Sans encadrement. Collection du nouvel observateur, presque complète allant de 1970 à 1975, en très bon état. Prix à discuter. Soir après 6 hres. 844-3866. 8-8-77

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

RÉPARATION de galeries, brique, joins de brique, cheminées, solages, enrayer l'eau et silicone. Tél.: 642-9602. Robitaille Cyrenne Construction 15-8-77

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

ATOMIC équipement de bureau, neuf et usagé, chaises, tables, filières, nouveaux bureaux révolutionnairement bas. Prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 1-9-77

FERMES À VENDRE

FERMETTE à vendre à 40 milles de Montréal. Grande maison pièces sur pièces, système chauffage central, 2 arpents paysagés, haies, près d'une vingtaine de variétés d'arbres, clapier, tout équipé, potage. Prix $31,500. Tél.: 514-244-8862 12-8-77

Jolie ferme de 168 arpents. Remarquable par son site pittoresque et son ancienne maison en parfait état. Grange-étable, grande remise, source, ruisseau. Le tout est situé dans la région montagneuse de Ham-Nord. Tél. au propriétaire: 1-819-344-2088 15-8-77

GARDERIES

GARDERAIS enfants à partir de 2 ans, tous les jours à la maison, à partir du 8 septembre. Tél: Carole ou Sylvie à 679-2695, 292 Gardenville, Longueuil. 8-8-77

LOGEMENTS À LOUER

LONGUEUIL: Grand 6½ et 5½ chauffé dans luxueux triplex près du K-Mart et transport. Tél.: 677-1742 après 5 hres. 8-8-77

C.D.N. Haut duplex, 6 pièces, poêle à gaz, eau chaude, chauffé. $275.00 par mois. Libre 1er sept. 5800 Trans Island. Tél.: 733-6148 8-8-77

BROSSARD: duplex Boul. Milan, Haut 5½, entrée laveuse, sècheuse, $210. Bas 6½, buanderie $300. Libre, redécoré. Tel: Jour: 671-7947, Soir: 676-7566. 8-8-77

ST-LEONARD: 5½ chauffé, près de Lacordaire et Jarry. Meublé ou non meublé. 325-8921, 322-4840. 8-8-77

N.D.G. Earnscliffe, 7½, Clair, face au parc, complètement redécoré, cuisine tout équipée. Lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, garage, $475.00. Tél.: 849-6570 8-8-77

AHUNTSIC, rue Grande-Allée, 5 pièces, Chauffé, eau chaude, garage, libre le 1er sept. $275.00. Tél.: 342-4918 après 6 heures. 11-8-77

PARC LAFONTAINE: grand logement de 8 pièces, cave semi-finie, libre 1er octobre. Prix demandé $270.00. Tél.: 866-2810. 8-8-77

Bas duplex, St-Léonard, chauffé 5½ avec sous-sol, foyer; bachelor 1½, deux garages. Stationnement. Patio ombragé arrière. Libre 321-7317 8-8-77

LOGEMENTS À PARTAGER

JEUNE ÉTUDIANTE partagerait 5½ dans N.D.G. $120. chacun 486-0555. 15-8-77

GRAND LOGEMENT, De Lorimier et Rachel, étudiant et jeune travailleur sérieux, responsable. Tél.: après 6 heures, 523-0873 8-8-77

MAISONS À LOUER

STE-FOY(Québec), luxueux cottage jumelé, style canadien, construction neuve, foyer intérieur, terrain paysagé, libre immédiatement. S'adresser à 3627 rue Pelissier. Tél: 1-418-658-3468. 29-8-77

HULL: Transfert, Condominium de luxe (service entretien, centre social, piscine) paradis pour enfants. Maison spacieuse, 2 foyers, 3 balcons terrasse extérieure, location $625. par mois ou vente, libre 15 août. Tél: 770-9060 ou 873-6797 poste 220. 8-8-77

GREENFIELD PARK: bungalow, 3 chambres à coucher, avec chambre additionnelle. Sous-sol fini et partiellement meublé, jardin clôturé près autobus, écoles et parc. $325. par mois. Libre le 1er sept. Tél.: Jour 395-8169, Soir, 656-7262 11-8-77

PRÈS UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, grande maison complètement meublée à louer, pour l'année scolaire 77-78, jardin paisible, 8 chambres individuelles, 2 bureaux de travail, salon, salle à manger, grande cuisine équipée, buanderie, salle de jeux, un "powderoom", 2 salles de toilette-douche, 1 salle de toilette-bain. Tél: (514) 731-9085, ou (514) 429-7224. 8-8-77

FABREVILLE: cottage moderne, 3 chambres, 1 salle de bain ½ près des autoroutes. $325.00 (option d'achat intéressante si désirée) 870-2211 ou 622-2051. 8-8-77

MAISONS À LOUER

25 MINUTES DE MONTRÉAL, en pierre des champs, rénové, 2 foyers, 3 chambres à coucher, grand terrain, bâtiment. 282-7145 jour, 522-4119 soir. 8-8-77

Domaine les Haut-Bois, Ste-Julie; 15 minutes de Montréal; locataire transféré; grand bungalow luxueux de 5 ans avec grande cour. 3 chambres à coucher, sous-sol fini; deux foyers; disponible 1er septembre. $315.00. 649-2965 après 18 h 30. 15-8-77

PIERREFONDS: bon achat, split-level, 4 chambres à coucher, 1 salle de bain ½, salon avec foyer en brique, grande salle familiale avec foyer en pierres. Balcon. Grand terrain. Prix négociable. 626-8887 8-8-77

OUTREMONT EN HAUT, grande maison située à 10 minutes du centre-ville, 1er plancher: Grand hall d'entrée, salon, salle à dîner, solarium, serre, 2 foyers, cuisine moderne équipée, chambre pour bonne, 2ème plancher; 4 chambres, 2 salles de bains, solarium, 3ième plancher: meublé, bar, réfrigérateur, chambre et salle de bain. Sous-sol fini, chambre de lavage équipée. Arrière: Grande clôture, garage chauffé. 272-1689 8-8-77

MAISON À PARTAGER

Fille avec fils 6 ans cherche personne seule, avec maison à partager, préférence banlieue. 334-3075, 473-1688. 9-8-77

OFFRES D'EMPLOIS

CHAUFFEUR PRIVÉ(e) demandé, (étudiant(e) ou autre) Tél.: 849-5650. 24-8-77

DACTYLO BILINGUE, pas de dicta, pas de sténo. Capable de dactylographier dans les deux langues. 60 mots/minute. Agée de 25 à 30 ans. Tél: 731-6446. 8-8-77

GOUVERNANTE: Semaine de 5 jours, 2 enfants d'un professionnel. Enfants âgés de 4 et 5 ans. Excellentes conditions de travail. Adresser références et qualifications au Journal Le Devoir, C.P. 6033, H3C 3C9. 12-8-77

SECRÉTAIRE BILINGUE, pour dactylographier dans les 2 langues. Pour rendez-vous: 487-7800. Pas d'agent. 9-8-77

POUR BROSSARD: Secrétaire, bilingue, dictaphone, sténo. 2 ans d'expérience dans étude de notaire. Salaire selon expérience. Pour rendez-vous: 672-7391 et 671-1981 11-8-77

Une petite étude légale, moderne a besoin d'une secrétaire juridique avec expérience en droit commercial et coopératif. Une connaissance minimale d'anglais est requise. Conditions du travail, prix imminent. Rémunération supérieure. 878-4641 11-8-77

OFFRES D'EMPLOIS

COMMIS AU TRAITEMENT DES DONNÉES

— Expérience pertinente et connaissance J.C.L. pour remplir un poste senior au centre des données.
— Connaissance de l'anglais.
— Tous les bénéfices marginaux usuels au Centre Universitaire.

Poste à pourvoir: Ste-Anne de Bellevue.
457-6580 poste 230
8-8-77

SECRÉTAIRE
de direction, pour le directeur général

Secteur de la santé. Les qualifications: 5 ans d'expérience, maitrise parfaite du français écrit et de la sténographie. Anglais souhaitable. Capable de travailler sans surveillance. Sens de l'organisation et des responsabilités. Secteur Est de la ville, accessible par le Métro. Salaire selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.
Adresser curriculum vitae au journal "Le Devoir" C.P. 6033, dossier 438, Montréal, H3C 3C9. 9-8-77

BUREAU DES RELATIONS PUBLIQUES

Pour le National Trade Association à Montréal recherche:
un candidat ayant de l'expérience en publicité et dans le monde des affaires.
— Être capable de s'exprimer en français et en anglais.
— Parfaite connaissance de l'anglais écrit.
— Enthousiasme, initiative, bon jugement, sens de l'organisation.

Salaire selon qualifications.
Écrire à:
Le Devoir
Dossier # 440
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9
9-8-77

OFFRES D'EMPLOIS

REPRÉSENTANT(E)
- Dynamique
- Avec expérience dans la vente

demandé(e) par compagnie d'optique.
Salaire, commission et bénéfices.
Tél.: 725-9820
15-8-77

OCCASIONS D'AFFAIRES

DES MILLIONS

de propriétaires d'autos, de camions, fourgons, avions, bateaux, de véhicules-plaisir, recherchent un service unique d'entretien de véhicules à domicile. Ils sont prêts à payer $20. de l'heure. C'est une occasion pour un concessionnaire d'opérer dans plusieurs régions à travers le pays.
INVESTISSEMENT TOTAL MOINS DE $600.
Demandez notre brochure gratuite de 14 pages.
TIDY CAR INC.
1585 Britannia Road, E.
Unit A3,
Mississauga, Ontario
L4W 1S5
Tél.: (416) 671-0211 9-8-77

DISTRIBUTEURS DEMANDÉS
dans le commerce des pièces d'automobile
(aucune expérience n'est requise)

Un produit de haute qualité, qui provient d'une importante compagnie reconnue dans l'industrie à multi-millions, vendu à un prix très bas jamais encore vu et offrant une occasion d'affaires exceptionnelle.
Laissez-nous vous démontrer pourquoi vous pouvez gagner jusqu'à $250. par semaine à temps partiel et $750. ou plus à temps plein, avec une clientèle déjà établie de la compagnie. Montant requis pour investissement: $3,500. complètement garanti par l'inventaire et remboursable.
Appelez FRAIS VIRÉS pour plus de renseignements (516) 654-6205 de 9 A.M. à 6 P.M. (H.N.E.) ou écrivez (mentionnant votre numéro de téléphone résidentiel) WAYCO CORP. 1, Mahan St. W. Babylon, N.Y. 11704, U.S.A.
8-8-77

SERVICES DIVERS

IMPRESSION de T-Shirt de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

TRANSPORT

À BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél.: 525-6872 J.N.O.

OFFRES D'EMPLOIS

ADJOINT(E) DE BIBLIOTHÈQUE

Poste ouvert également aux hommes et aux femmes

Société de la Couronne recherche un(e) adjoint(e) de bibliothèque pour son service de la recherche économique. Les responsabilités sont diverses et comprennent les travaux de bibliothèque (classification, distribution, acquisition, prêt), la dactylographie (40 m.), la sténo et autres travaux de bureau.

Connaissances:
12 années de scolarité et 1 an d'expérience.
Une bonne connaissance des méthodes et des techniques de bureau. Une parfaite connaissance de l'anglais et du français est requise.

Salaire: 10,224., 11,173. par année.

S'adresser par écrit à:
M. Garth Coffin
C.P. 2250
Succursale St-Laurent
Montréal, H4L 4Y7
8-8-77

COMMIS
À LA RECHERCHE STATISTIQUE

Poste ouvert également aux hommes et aux femmes

Société de la Couronne recherche un commis pour son service de la recherche économique. Les responsabilités sont diverses et comprennent la dactylographie (40 m.), la compilation de relevés statistique en utilisant une calculatrice et un mini-ordinateur, et autres travaux de bureau.

Connaissances:
14 à 15 années de scolarité avec des connaissances en mathématiques. Une parfaite connaissance de l'anglais et du français est requise. Des connaissances en ordinatique sont souhaitables.

Salaire: 11,350 à 12,409 par année.

S'adresser par écrit à:
Garth Coffin
C.P. 2250
Succursale St-Laurent
Montréal H4L 4Y7
8-8-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél.: 524-3852. Sherbrooke: 565-7598 J.N.O.

ETRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.
Dépliant gratuit sur demande.
Tél.: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O

TERRAINS À VENDRE

LES EBOULEMENTS, montagne à louer sur domaine privé, vue sur le fleuve, source. Tél.: 1-418-527-2943. 15-8-77

ST-PAUL DE CHESTER, idéal pour maison de campagne ou chalet, site panoramique et accidenté, près de ski de fond, possibilité de 450x300 ou 300x900 ou plus. Prix $0.02 le pi.ca. Tél.: 1-819-382-2306. 8-8-77

BAIE ST-PAUL VUE SUR FLEUVE
Grand terrain, vue exceptionnelle sur fleuve, baie et montagnes.
1-418-694-1151 1-9-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

DUVERNAY, "type ranch", 50'x30', 7 pièces, salle familiale, chauffage électrique, terrain 9,000 pi.ca. Transfert. Tél.: 663-3382 8-8-77

BELOEIL: bungalow brique et pierres, 3 chambres à coucher, sous-sol 3/4 fini, garage, terrain paysagé 75x106. Tél.: 467-5059 8-8-77

ST-LÉONARD. Duplex sur Boulevard. Bas libre. Tél.: 321-7317 8-8-77

LONGUEUIL, cottage de 7 pièces, foyer et garage, tapis mur à mur, près des services. 468-4169. 8-8-77

WESTMOUNT: exceptionnellement bonne location, tout équipée, résidence privée. 5 chambres à coucher, 2 salles de bains, cuisine moderne, salon séparé avec foyer, salle à manger, grande entrée, sous-sol fini. Garage pour 2 autos, 2 balcons, grand sundeck, jardin paysagé avec terrain libre à côté. Le tout pour $195,000. Appelez à 488-7256 ou 937-1494. Vente privée. 8-8-77

ST-LAMBERT 2 cottages, 1 loué, 4 chambres à coucher chacun, district commercial. Bob Rompré 656-4500, 656-7387, Imm. Beaudry. 8-8-77

SUTTON: nouvelle maison, salon, salle à manger très grands, foyer en pierres, 2 grandes chambres. Lac privé, pêche, baignade, bateau, ping-pong. Inf.: 19 août au 5 sept. 844-4989, 1-538-5638 8-8-77

Un créancier récalcitrant met Désourdy en faillite virtuelle

Une entreprise québécoise, qui fabrique des maisons préfabriquées dans la région de Saint-Jean, l'entreprise Desourdy, serait actuellement en graves difficultés financières par la faute d'un cheik arabe mauvais payeur!

Selon des informations recueillies auprès du cabinet de M. Bernard Landry, ministre d'État au développement économique, la banque de Montréal s'efforcerait actuellement de trouver des investisseurs prêts à financer un nouveau départ de la compagnie. Il s'agirait d'un investissement de $4.3 millions. Cette somme comprendrait en particulier $1.3 millions de marchandises déjà livrées, que l'acheteur d'Arabie Séoudite refuserait de payer malgré les demandes de l'entreprise Desourdy. Il s'agirait aussi de $1.8 millions de commandes pour l'Arabie Séoudite, exécutées mais non livrées encore.

Le cabinet ministériel se déclare très optimiste quant à la "remise à flot" de l'entreprise. En attendant le bilan financier complet que la Banque de Montréal préparerait pour le début de la semaine prochaine, le cabinet souligne que l'entreprise Desourdy possède une administration solide, un réseau commercial bien implanté, sort des produits de qualité et que les relations de travail semblent excellentes au sein de l'entreprise.

S'il ne semble pas s'inquiéter outre mesure pour l'entreprise Desourdy, le ministre Landry serait frappé par le nombre de petites et moyennes entreprises (PME) actuellement "mal prises" par la faute de mauvaises créances à l'étranger et en particulier par la lenteur du règlement des factures contractées par des clients arabes. Il semble que sept ou huit compagnies soient dans des situations comparables à celle de l'entreprise Desourdy; il s'agirait de firmes produisant des maisons préfabriquées ou mobiles et même des meubles.

Aussi le ministre s'apprête-t-il à imaginer des solutions pour aider les PME à exporter sans trop de risques. Ces propositions pourraient être inscrites dans le document sur la stratégie du développement économique québécois, qui devrait être rendu public à la mi-décembre.

En attendant, les PME ont à leur disposition divers programmes d'aide offerts par le ministère de l'Industrie et du Commerce. Ces programmes concernent en particulier les crédits de prospection ou la diversification des exportations. Mais rien ne semble exister pour aider les PME à recouvrer leurs créances dans de lointains pays! Les propositions de M. Landry pourraient viser la création d'un consortium de PME ou d'une structure capable de supporter des risques financiers trop élevés pour une entreprise solitaire.

À de nombreux points de vue, les PME sont d'actualité en ce moment.

Les travailleurs d'East Angus rejettent l'offre finale de Domtar

par Marie-Agnès Thellier

La direction de la compagnie Domtar s'est déclarée "très surprise" du rejet de ses propositions par les travailleurs d'East Angus. M. W.R. Lawson, l'un des vice-présidents de la Compagnie, a constaté "avec grande surprise que les travailleurs ne veulent pas travailler".

Car les travailleurs n'ont finalement pas accepté les propositions patronales visant à retarder la fermeture de l'usine, prévue pour le 30 septembre. Par un vote très serré, 51% des travailleurs, soit 150 "pour" et 143 "contre", ont rejetté les conditions offertes par le patronat, lors d'un vote tenu dans la nuit de jeudi à vendredi.

Ce rejet fut prononcé malgré une recommandation contraire de l'exécutif du syndicat national de la pulpe et du papier d'East Angus Inc. (CSN). Pour sa part, le syndicat national des employés de bureau d'East Angus (CSN) a accepté la proposition de la compagnie dans une proportion de 57%.

Dès dimanche dernier, lors d'un premier vote, les travailleurs d'East Angus montraient leur détermination à ne pas payer "la note des emplois qui seraient sauvés". Selon un communiqué syndical, "les travailleurs syndiqués d'East Angus veulent que l'usine opère mais pas à toutes les conditions de la compagnie. Ils sont prêts à faire certains sacrifices mais pas à n'importe quel prix".

Les travailleurs réclament une garantie sur la survie à long terme de l'usine; or la compagnie Domtar refuse d'investir des sommes importantes pour moderniser cette vieille usine d'East Angus, née il y a environ 80 ans. Domtar se réserve de plus le droit de fermer l'usine avec seulement un préavis de 30 jours.

Pour continuer à exploiter cette usine, la compagnie Domtar veut réduire son personnel de 124 personnes, grâce d'une part à la mise à pied de 90 employés le 30 septembre prochain, d'autre part au non-remplacement de 34 personnes qui prennent leur retraite cette année. De plus, le contrat de travail, qui doit être signé avant le 15 août, prévoit le gel des salaires et la perte de certains bénéfices inscrits dans la convention collective, ceci jusqu'au premier septembre 1978. Enfin la compagnie demandait l'appui du syndicat CSN dans ses négociations avec le ministère de l'environnement, au sujet des mesures applicables par les usines avant 1980.

Les travailleurs de East Angus ont estimé que toutes ces conditions n'avaient pas de contrepartie suffisamment solide. La CSN rappelle l'importance de l'usine non seulement pour la ville mais pour l'Estrie tout entière. Elle cite une étude de l'office de planification et de développement du Québec (OPDQ) estimant à 1500 mises à pied les retombées de la fermeture. Avec ses 570 employés, la Domtar emploie environ 60% de la main-d'oeuvre active d'East Angus. Le syndicat CSN estime que "le gouvernement aurait dû donner priorité pour venir en aide... à la région de l'Estrie". Elle s'étonne de voir la commission parlementaire retardée à la fin septembre.

Hier, la situation paraissait bloquée. Voulant démontrer sa bonne foi, l'assemblée générale des 400 travailleurs syndiqués avait demandé à la compagnie Domtar de se rallier à une suggestion du service consultatif de la main-d'oeuvre du gouvernement fédéral, soit le mandatement d'une firme de recherches indépendante. Ce consultant pourrait étudier plus objectivement la non-rentabilité de l'usine et le comportement des différentes parties. Interrogé sur ce sujet, M. Lawson, vice-président de la compagnie, trouve inutile une telle consultation puisque la compagnie Domtar connaît très bien la situation du marché et des productions.

Le porte-parole de la compagnie annonçait qu'une décision patronale serait prise rapidement, pour ne pas augmenter les déficits par la perte de clientèle. Cette décision sera-t-elle de fermer définitivement l'usine, comme le craignaient les 49% des travailleurs prêts à accepter les dernières propositions patronales pour gagner du temps et explorer d'autres solutions possibles à la transformation de cette vieille usine d'East Angus?

Les tarifs du Port doubleront en 1978

OTTAWA (PC) — La plupart des tarifs de la Voie maritime du Saint-Laurent pour 1978 atteindront presque le double des tarifs de cette année, a annoncé jeudi M. Paul Normandeau, président de l'administration de la voie fluviale.

M. Normandeau a précisé qu'en vertu d'un accord intérimaire conclu ces jours derniers entre Ottawa et Washington, la part canadienne des droits de péage s'élèvera à $51 millions au lieu de $27 millions.

Les frais de transit dans les écluses seront remplacés par un péage dans le cas du canal Welland qui relie, du côté canadien, le lac Erié et le lac Ontario, et le tarif des péages sera haussé le long du tronçon international entre Montréal et le lac Ontario, pour la première depuis l'inauguration de la Voie maritime en 1959.

Le tarif des marchandises générales passera de $0.90 la tonne à $1.95 la tonne. Le tarif des marchandises en vrac sera porté de $0.40 à $0.90 la tonne.

Le tarif pour les céréales augmentera lui aussi, de $0.40 à $0.65 la tonne, celui des containers demeurera à $0.90 la tonne et celui des marchandises expédiées dans le cadre des programmes d'aide étrangère des Etats-Unis sera ramené de $0.90 à $0.65 la tonne.

Les tarifs seront également plus élevés dans le cas des bateaux transportant des passagers et pour les bateaux de plaisance.

Dorénavant, l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent remplacera la tonne "courte" de 2,000 livres par la tonne métrique comme unité de mesure de poids.

M. Normandeau a ajouté que la hausse des tarifs n'aura pas grand effet sur le coût des marchandises transitant par la Voie maritime.

Les négociateurs canadiens désiraient l'établissement de deux catégories de marchandises seulement — générales et en vrac — mais leurs collègues américains ont demandé la création de nouvelles catégories, le prix de certaines marchandises étant plus sujet à des variations que d'autres.

Le ministre fédéral des Transports, M. Otto Lang, a indiqué pour sa part, dans un communiqué, que les négociateurs des deux parties n'ont épargné aucun effort pour minimiser les conséquences qui découleront de ces changements pour les marchandises clés, tout en permettant au Canada et aux Etats-Unis de couvrir leurs frais d'une manière tenant compte des politiques respectives des deux pays.

A la suite du nouvel accord, les Etats-Unis ne percevront que $10.8 millions en tarifs contre $51 millions pour le Canada.

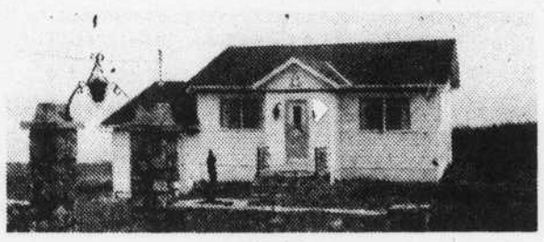
ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée: 11:00 A.M. pour le lendemain

Voir autres annonces classées en page 8

PROPRIÉTÉS À VENDRE

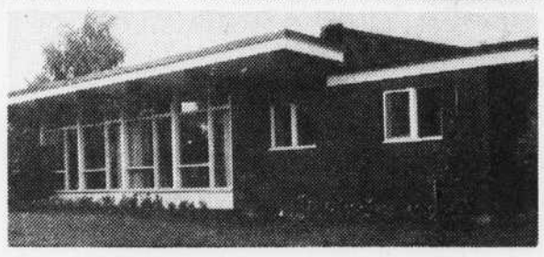


PERCÉ

Au bord de la mer, 3 acres de terrain. Maison neuve, 2 chambres, grand salon, buanderie, parquet de chêne, fenêtres thermopane, chauffage électrique, garage. **Luxueusement meublée.** $35,000. Facilités de paiement.
Tél.: **418-782-2056 après 18 heures.**
8-8-77

BELOEIL





Propriété à vendre dans le domaine de PRÉ-VERT

Bungalow style contemporain en redwood de Colombie sur magnifique terrain paysagé de 37,000 p.c. Belle vue sur Mont Saint-Hilaire, accès à rivière Richelieu, piscine coopérative, proximité de club nautique et golf. 25 minutes de Montréal par Route transcanadienne (No 20, sortie 68). 9 pièces, plus suite séparée pour visiteurs ou personnel, sous-sol fini, 2½ salles de bain.

Immense hall d'entrée. Salon-salle à manger 14 x 35. Foyer. Cuisine-dînette, 13 x 24. Inclus: nombreux meubles intégrés, système d'intercom et d'humidification. Occupation immédiate. Aubaine exceptionnelle à $78,000. (Valeur réelle: $125,000.) Pas d'agent. Visite en tout temps sur rendez-vous.

Téléphoner au propriétaire, J. Hébert, 220 Pré-Vert, Beloeil: 514-464-3060 ou 514-467-4805.
8-8-77

Montréal Trust
OUVERTS AUX VISITEURS
Dimanche le 7 août de 2 h. à 4 heures P.M.

RIVE SUD

STE-JULIE: 837 Gauthier.
Bungalow 24.5' x 42, entrée split, 5 pièces joliment décorées, grande cuisine dînette, porte patio, spacieuse et luxueuse salle de bain. $36,900. **Votre hôtesse: Lucie Beaupré, 653-3884.**

STE-JULIE: 858 Des Paysans.
Magnifique coin de rue, clôture arrière, bungalow aluminium, 4 chambres à coucher, colonne et lampadaire, petit bijou. Prix: $34,500. **Votre hôtesse: Monique Béliveau Petit, 653-2696, 653-2496.**
courtier en immeuble 8-8-77

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER
OUVERTS AUX VISITEURS
Dimanche de 2 h. à 4 heures P.M.

HAMPSTEAD
24 Finchley. Foyer naturel, salon et salle à dîner avec poutres. Portes vitrées donnant accès au patio, grand jardin. 3 chambres à coucher, 1½ salle de bain. Chauffage électrique. Garage. Seulement $67,000. **Terri Brault 935-8541, rés.: 931-6914.**

ST-LAMBERT
Dimanche 7 août de 2 heures à 4 heures P.M.
395 Birch. Superbe cottage. 6 pièces. Grande salle de séjour au sous-sol. Finition de luxe. Garage. Sundeck. Près de tout. Prix: $50,000. Information: **Suzanne Prévost, 671-3365, ou Claire Gaulin, 679-8530, 672-0321.**
8-8-77

L'immeuble, c'est notre seule affaire.

Montreal Trust
ST-BRUNO
Très joli cottage semi-détaché brique et aluminium, 3 chambres, taxes basses, bas prix, $27,900. Appelez **Josée-Lise Cayer, 653-2496, 653-7726.**
courtier en immeuble
8-8-77

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER
WESTMOUNT
Ne perdez pas cette chance de trouver votre maison de rêve à Westmount ou centre ouest. Grand choix à partir de $46,000. **Mme U. Clabon, 935-8541, 733-6745.** 8-8-77

WESTMOUNT
Avenue Mont Plaisant: cottage élégant, 4 chambres à coucher, salon et salle à manger spacieux. Bonne cuisine de famille, sous-sol aménagé, 2 salles de bains ½, impeccable et de bon goût. M.L.S. réduit $64,500. Offre sollicitée. Notre intuition féminine vous aidera. **Isabelle Lafrenière, courtier, 482-1381.** 9-8-77

HAUT OUTREMONT
Cottage de 10 pièces magnifiquement situé, 5 chambres à coucher, grand hall d'entrée avec escaliers semi-circulaire, den-bibliothèque, salon et salle à manger séparés, spacieuse cuisine, dînette moderne, sous-sol fini, garage double, jardin, idéal pour recevoir. Pas d'agent. **Tél.: 933-3673 demandez code 1508. 9-8-77**

Trust Royal Courtier
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
3 chambres à coucher, salle de jeu, jardin, réduit à $43,000. **Ann Masterson 487-3400, 481-3736.** 8-8-77

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER
OUVERT AUX VISITEURS
Samedi le 6 août de 2 h. à 4:30 P.M.

STE-ROSE
133 Mont-Royal: Occupation immédiate. 6½ pièces, cottage détaché, propriétaire transféré, 1½ salle de bain, piscine 4 pieds de profondeur, hypothèque disponible. **A. Phaneuf, 271-1271, 487-7800.**

MacDONALD
courtier exclusif 8-8-77

REPENTIGNY
Superbe résidence. Bord de l'eau. Grand terrain. Paysagé. Piscine chauffée. Idéal pour professionnel. Homme d'affaires. Faites offre. **Inf. D. Gaudard, 353-8770, 381-2945.**
MONTRÉAL TRUST
courtier 14-8-77

BROSSARD
Cottage attaché, aubaine, libre immédiatement, sous-sol fini, piscine, clôturé, propre. **Claire Lacombe, 672-6450, 465-1879.**
MONTRÉAL TRUST
courtier 8-8-77

AVENUE MARCIL
Duplex, 6 et 7 pièces. Bien propre. L'intérieur en chêne. Fenêtre salle à manger encastrée en plomb. 2 fournaises. Garage. **Jack Ingham, 842-8366, ou 935-0768.**
CROWN TRUST
courtier 8-8-77

LA PRÉSENTATION
Immense bungalow en campagne à 25 milles de Montréal, spécial pour artisan, exclusif (avec $9,000 de comptant). **Huguette Brabant 467-1120, 866-1307.**
ST-CHARLES SUR RICHELIEU
Cottage québécois, 8 pièces, 3 chambres, immense foyer au sous-sol, salle familiale, grand terrain, possibilité d'acheter 13,000 pi., arbres matures, accès à la rivière Richelieu. **Lionel Hébert 467-1120.**
MONTRÉAL TRUST
courtier 8-8-77

OUTREMONT
Cottage de 10 pièces, entièrement rénové 1976, 5 chambres à coucher, 2 foyers, boiseries au naturel, grand jardin privé.
DUPLEX
Face au H.E.C. 7-5 pièces. Prix $75,000.
André B. Thomas, 866-9641, 731-6307.
TRUST GÉNÉRAL
courtier 8-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL: Réduit pour vente rapide, bungalow surelevé 11 pièces, 1971, avec foyer, salle de jeu, salle d'étude, galerie, terrain clôturé, etc.. 670-3655. 15-8-77

BOUCHERVILLE. Propriété 8 grandes pièces, possibilité de 10 ou 11. Terrain de 15,000 pieds carrés, situé en bordure du fleuve. Garage. Pas d'agents. Tél: 655-0924 13-8-77

LAPRAIRIE cottage ancien (1902) entièrement restauré, tout brique avec lierre grimpant. 8 pièces spacieuses, garage, grand terrain avec arbres centenaires, quartier historique, idéal pour couple professionnel, 15 minutes centreville. Vente privée. 659-5971 ou 672-0235 8-8-77

OUTREMONT Willowdale, près Université de Montréal, un prestigieux duplex, salon séparé, salle à manger, tapis mur à mur, cuisine équipée, privé. 731-8307 8-8-77

ST-LAMBERT: Condominium de luxe, en brique, 9 pièces, salon, foyer naturel, salle à dîner, 3 chambres à coucher, garage, piscine, sans intermédiaire, 514-658-7483 11-8-77

N.D.G. spacieux cottage 31x38, construction moderne, 1½ salle de bain, coloré. Situé Sud de Somerled. Grande chambre des maîtres, beaucoup de placards, 1 en cèdre. Sous-sol fini, garage, beau jardin. Appeler George O'Connell 482-1820 ou 336-8577. Imm. Farinacci. 9-8-77

CHAMBLY: Bungalow, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, magnifique terrain près écoles, centre commercial, dentaire, médical, services vers métro. Seulement $39,000. 658-0094 8-8-77

VILLE MONT-ROYAL, Cottage semi-détaché en excellente condition, 4 chambres à coucher, grand salon, salle à manger séparée et sous-sol très bien fini. Grand terrain paysagé sur coin de rue près des écoles. Train et autres commodités. Prix dans les $60,000. Tél.: 739-7827 après 6 heures. 8-8-77

MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ SUR LE BORD DE L'EAU. Domaine de 45 arpents bordant la rivière Ottawa, sur approx 3000 pieds; canal (50x500) et abri pour bateau. Plantation de plus de 4000 jeunes pins. Endroit tranquille. Maison restaurée avec soin, sise au milieu terrain paysagé. Salon avec foyer en pierres des champs; plafond avec poutres équaries à la main. Grande salle à manger, 3 chambres à coucher, étude, grande cuisine, solarium, 1½ salle de bain, grande véranda. Garage double détaché. En plus cottage d'été offrant beaucoup de logement. Près de Trans-Canadienne. 35 minutes de Fairview. J.H. Sullivan & Assoc. Inc. Gaston Le Brun, (514) 458-7115, 458-7651. 8-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE À L'ÉTRANGER

PLAGE DE FORT LAUDERDALE. 3 chambres, 2 salles de bains, grand et beau terrain avec parc d'État, lac relié au jardin, grande véranda avec piscine couverte. Prix: $135,000. Écrire Edwin S. Jacek, 3300 N.E. 15th Street, Fort Lauderdale, Florida 33304. 8-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE OU À LOUER

OCCASION UNIQUE, à Bromont, magnifique maison, 7½ pièces, 4 chambres à coucher plus bachelor indépendant, semi-meublé, 27,000 pi.ca., plage privée, $600. par mois, bail de 2 ans, taxes incluses, ou prix à discuter. Cause transfert, 5 minutes ski, équitation, voile, autobus scolaire à la porte. Tél: Jour: Montréal 871-1115 poste 232. Soir: Bromont: (514) 1-263-5183. 8-8-77

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

MONT-FORT: 5 pièces tout équipées, bord lac Notre-Dame, tapis, foyer, etc. Tél.: 342-0364 ou (514) 226-6132 8-8-77

ST-DONAT: Chalet, bungalow hiver-été, 4½ pièces et 6½, terrain bord lac Archambeault. Tél.: 342-0364, ou (514) 226-6132 8-8-77

ST-SEVERIN DE PROULXVILLE, à 30 milles de Trois-Rivières, (100 milles de Montréal) 1:30 heure par l'autoroute 40. Grande maison canadienne avec dépendance, rénovée, foyer, bâtiment rénové, écurie, grand terrain paysagé, jardin, prix discutable, libre immédiatement. 418-365-6778. 15-8-77

ST-DONAT, grand chalet, 3 grandes chambres à coucher, cuisine fonctionnelle, poêle, réfrigérateur, lave-vaisselle, salon avec foyer, bibliothèque, 3 salles de toilettes, bain sauna, servitude de plage et cabanon sur le lac Ouareau, près de la réserve. Pas d'agent $44,000. Tél.: 273-3948. 15-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

STE-JULIE DES HAUTS BOIS
Idéal pour professionnel, superbe "back split" moderne, 9 pièces, construction supérieure, terrain 22,100 pi. ca., luxueux, M.L.S. **Rita Patenaude, 655-1375, 655-8854.**
LE PERMANENT
courtier 8-8-77

OUVERT AUX VISITEURS
Samedi le 6 août de 2 h. à 4:30 P.M.

STE-ROSE
133 Mont-Royal: Occupation immédiate. 6½ pièces, cottage détaché, propriétaire transféré, 1½ salle de bain, piscine 4 pieds de profondeur, hypothèque disponible. **A. Phaneuf, 271-1271, 487-7800.**
MacDONALD
courtier exclusif 8-8-77

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien industriel - commercial résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

Modula INC
ameublement modulaire commercial
Conception d'ameublement modulaire, magasin, bureau, résidence.
Montréal 931-8931
1160 St Mathieu
Québec - 683-1971
2376 Galvanie St. Foy

TAXI 273-6331 DIAMOND
Au lieu d'utiliser de l'argent comptant,
Pourquoi n'auriez-vous pas un compte courant avec nous !
Association des Taxis Diamond Ltée
909 St-Grégoire
Appelez 273-1725

CONSEILLER JURIDIQUE

La Fédération des Courtiers d'Assurances du Québec recherche un avocat qui assumera à plein temps la responsabilité de son service juridique.

FONCTIONS:
À Trois-Rivières, sous l'autorité du Directeur Général, le titulaire agira à titre de conseiller juridique en collaboration avec les avocats consultants actuels. Il sera appelé à formuler des opinions juridiques sur les questions suivantes:

— l'application des lois, réglementation et ententes régissant la profession de courtier d'assurances
— l'organisation de regroupements de professionnels (baux, incorporation, contrats de société, etc.)

Il participera à la négociation des ententes et effectuera des recherches juridiques en relation avec la profession de courtier d'assurances.

EXIGENCES:
Membre du Barreau du Québec, bilingue, il aura une expérience minimum de 2 ans dans la pratique générale du droit et plus particulièrement dans la pratique du droit statutaire, commercial et administratif.

Le candidat est donc un avocat dynamique, polyvalent, qui saura faire preuve d'initiative et capable d'assumer la responsabilité d'un service tout en collaborant au travail d'une équipe multidisciplinaire constituée de courtiers d'assurances, d'administrateurs, de conseillers techniques, etc...

TRAITEMENT:
Le traitement sera établi en fonction de l'expérience et de la compétence du candidat et pourra atteindre $20,000.00.

Date limite des inscriptions: le 20 août 1977.
Veuillez soumettre votre curriculum vitae confidentiellement au Directeur Général, 2080 Boul. des Chenaux, Trois-Rivières, Qué. G9A 1A1
Fédération des Courtiers d'Assurances du Québec.

toronto

Mines en vedette

La Bourse de Toronto a fermé à la hausse hier, à la hausse pour la cote et pour le volume. L'indice 300 de ce marché a enregistré un gain de 4.06 et atteint 1,042.08 et le nombre de transactions a été le plus élevé depuis plus d'une semaine.

Les titres miniers ont aiguillonné tout le marché. Ils sont à leur niveau le plus élevé depuis deux semaines.

Deux des quatre compartiments les plus importants de l'indice 300 progressent et les autres régressent: les métaux et minéraux montent de 11.14 et atteignent 1,012.82, le pétrole et le gaz, de 3.05 et atteignent 1,225.72, tandis que les produits industriels fléchissent de 6.51 et tombent à 912.80 et les services financiers, de .63 et tombent à 951.08.

Parmi les dix autres compartiments du même indice, il y a huit gagnants et deux perdants, les plus forts gagnants y étant les transports, avec un progrès de 22 points, et les pipelines, avec un gain de plus de 12 points, et les deux seuls perdants étant les aurifères et les pâtes et papiers.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 232 gains, 162 pertes et 249 inchangées, contre 257 gains, 138 pertes et 235 inchangées la veille.

Le volume a été de 2.42 millions d'actions d'une valeur totale de $22.50 millions, au regard de 1.81 million d'actions d'une valeur totale de $18.21 millions jeudi.

McGraw-Hill Ryerson a monté de 1 et atteint $6 1-2, son plus haut niveau de l'année, Westcoast Petroleum A, de 1 et atteint $20, Massey-Ferguson a fléchi de 1 1-2 et est tombé à $20 et Algoma Central Railway, de 1 1-2 et est tombé à $12 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Aby Gln w	15500	130	120	130	+30
Abitibi	7790	$10¾	10⅜	10¾	— ⅛
Abitbi 10	525	$54⅝	54⅜	54⅜	+ ⅜
Acklands	z67	$11½	11½	11½	
Advocate	200	375	375	375	
Agnico E	3600	$6⅛	6⅛	6⅛	
Agra Ind A	350	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
Ahed M	400	161	161	161	— 9
Akaitcho	z200	77	77	77	
Albany	9000	40	38½	40	+ 1
Alt Energy	8825	$16½	16¼	16⅜	
Alta Gas A	35015	$15⅜	15¼	15⅜	+ ¼
Alta G C p	z20	$69¼	67¾	69¼	
Alta G D p	z1	$170	170	170	
Alta G E p	400	$26	25¾	25¾	— ¼
Alta G F	2300	$29⅜	29⅜	29⅜	— ⅛
Alta G 9.76	1100	$29¼	29	29	— ⅛
Alta Nat	300	$43¼	43	43	— ¾
Alcan	17572	$29	28¾	28⅞	+ ⅛
Algo Cent	500	$13	12½	12½	—1½
Algoma St	3517	$17¾	17½	17½	— ¼
AStel p	600	$28¼	28⅛	28¼	+ ⅛
All-Can B	600	370	365	370	+ 5
Allarco Dv	355	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ¼
Almin	191000	$10½	10⅛	10½	+ 5⅛
Am Bonza	4275	$18¾	18⅝	18¾	+ ⅛
Am Bonza r	16500	51	48	48	— 2
Am Eagle	11000	51	50	51	— 2
Am Leduc	z400	7	7	7	
Ang U Dev	3000	67	67	67	— 2
Anthes C p	z50	$63⅞	63⅞	63⅞	
Aquitaine	1700	$15¾	15¼	15¾	
Args 260 p	z50	$33½	33½	33½	
Argus B pr	300	$34⅜	34⅜	34⅜	— ⅜
Argus C pr	450	$12	11¾	11¾	+ ⅛
Asamera	6500	11⅜	11½	11⅜	— ⅛
Asbestos	z100	$23⅞	23⅞	23⅞	
Ashland C	400	$12¾	12¾	12¾	
Atco A	8000	$15⅝	14¾	15¼	— ½
BC Srgar A	300	$28	28	28	
BP Can	3848	$13⅝	13½	13⅝	
Banister C	3300	$12⅜	12¼	12¼	
Bank BC	z50	$27	27	27	
Bank Mtl	26504	$16½	16⅜	16⅜	
Bank N S	18877	$21¼	21	21⅛	
Bankeno	2200	195	191	191	+ 5
B Cdn Nat	700	$16	15	15	+ ⅛
Baton B	2800	$10¾	10¾	10¾	+ ¼
Becker B p	435	$5¾	5¾	5¾	
Bell Canad	10734	$54⅜	54¼	54¼	+ ⅛
Bell C pr	400	$29¾	29¾	29¾	+ ⅛
Bell D pr	410	$54⅞	54⅞	54⅞	— ⅛
Bell 2.28	4175	$29½	29⅜	29½	+ ⅛
Bell 1.80	2200	$23⅛	23	23	— ¼
Black P A	1000	465	465	465	—10
Blakwod A	300	340	340	340	+10
Block Bros	4650	$6	5¾	6	+ ¼
Border C	2600	240	230	240	—10
Bovis Cor	10350	72	70	71	+ 1
Bow Valy	9060	$20½	20	20½	+ 5⅛
Bralor Res	2343	495	475	490	+15
Brameda	900	120	120	120	+ 1
Brascan A	6097	$13¾	13⅜	13⅜	— ⅛
Brascan B	z51	$13⅞	13⅞	13⅞	
Brscn 8½	700	$28¼	27⅞	27⅞	— ¼
Brenda M	8960	$12	11½	12	+ ½
Bridger	11400	$9¾	9⅜	9¾	+ ⅜
Brinco	835	405	400	400	—10
CAE A	331	$10⅝	10⅜	10⅜	
Cad Frv	500	$9⅜	9⅜	9⅜	
Cal Pow A	9059	$35½	34⅞	35½	+ 5⅜
Cal P 4 p	z40	$51	51	51	
Cal P 5 p	100	$61	61	61	+ 2
Cal P 5.40 p	z10	$65	65	65	
Cal P 7½ p	150	$98¾	98¾	98¾	
Cal P 10 p	210	$114⅛	114⅛	114⅛	+ ⅛
Cal P 9.75	100	$113	112¾	112¾	+ ¼
Cal P 2.36	1500	$30⅛	30	30⅛	— ¼
Cal P 8¾	30	$110	110	110	
Calvert	z200	11	11	11	
Cam Mine	7000	40	40	40	+ ½
Camflo	1400	$13	13	13	+ ⅛
C Chib A	200	310	310	310	+10
Camp RL	1200	$30¼	29⅞	30	— ½
Campau A	200	415	415	415	
Campau 7p	500	$8¼	8¼	8¼	
Can Cem A	z47	$8½	8½	8½	
CCe C p	z2	$16	16	16	
CDC pr B	320	$105	105	105	— ½
C Nor West	100	$7	7	7	
C Pakrs C	500	$19¼	19¼	19¼	
Can Perm	4225	$18⅛	18	18⅛	+ ⅛
C Perm 6¾	400	$26⅝	26⅝	26⅝	
CS Pete	7032	277	271	271	— 4
Can Trust A	745	$25¾	25½	25¾	+ ¼
C Trust 7¼	1125	$22½	22¼	22¼	+ ¼
C Tung	750	$11	10¾	10¾	— ¼
C Cablesy	430	$13⅜	13⅛	13⅛	— ⅛
C Cable w	800	90	90	90	—10
Cdn Cel	200	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
C Curtis	2000	56	51	51	— 5
CGE	550	$25	25	25	+ ½
C Hidrogas	4000	285	288	285	+ 1
C Homestd	1291	$6¾	6⅝	6¾	+ ¼
C Hydro	900	$10⅛	10	10	— ⅛
Cl Bk Com	5408	$24⅜	24	24	— ½
CIL	850	$20¼	19⅞	20	— ⅜
CIL pr	z10	$41¾	41¾	41¾	
Cl Powr A	200	$22	22	22	— ¼
CLI Pete	3272	60	60	60	
C Manoir A	200	455	455	455	
C Marconi	24100	465	460	460	
C Merrill	200	$15⅜	15½	15⅜	+ ⅛
C Occdental	2300	$16⅛	15⅞	16⅛	+ ⅜
CP Inve	15207	$18⅞	18½	18⅞	+ ¾
CP Inve pr	z85	$37⅛	36⅜	37⅛	
CP Ltd	120853	$19⅜	19	19⅜	+ ⅜
CPL A p	3066	$10¼	10¼	10¼	
C Reserve	8704	$7¼	7	7¼	+ ¼
Cdn Salt A	500	$19¾	19¾	19¾	
Cdn Sup O	3805	$53⅜	53¼	53½	— ¼
Cdn Tire A	4980	$33⅜	33¼	33¼	+ ¼
C Utilties	1300	$14⅜	14¼	14¼	— ⅛
CUtil 6 pr	z15	$74	74	74	
CU 10¼	1225	$30	29⅞	30	+ ½
C Util 9.24	5400	$28⅞	28¾	28¾	— ¼
C Util w	400	$5	5	5	— ⅛
C Vickers	z12	$18	18	18	
CWN G 4 pr	z50	$10¼	10¼	10¼	
Candel Oil	z51	$14½	14⅜	14½	
Canray	6700	100	97	97	— 3
Canron	800	$23⅜	23½	23½	
Capit Div	6000	74	72	72	— 3
Cara	200	$9	9	9	
Carl OK	1100	288	287	288	
Carl A p	200	$24⅞	24¾	24⅞	+ ⅛
Carl B p	z50	$30	30	30	
Carma A	100	$8⅜	8⅜	8⅜	
Car A	100	210	210	210	—35
Cassiar	4100	$9⅛	8⅞	9	— ⅛
Celanese	1541	350	340	340	—10
Celan 175 p	250	$19¼	19¼	19¼	
Ctl Fund A	200	$5¾	5¾	5¾	
Charter Ol	550	325	325	325	
Chib Kay	2000	9	8½	8½	— ½
Chieftan D	4150	$16½	16	16½	+ ⅜
Chieftain p	560	$66½	65¼	66½	+1¼
Chrysler	2955	$17	16⅞	17	+ ⅛
C S 10¾	100	$11⅞	11⅞	11⅞	
Cockfield	300	395	395	395	+ 5
Coin Lake	4000	7	7	7	+ ½
Coles Book	z10	$13⅛	13⅛	13⅛	
Comihco	2764	$32¾	32¼	32⅝	+ ⅜
Cominco A	2500	$28⅞	28⅞	28⅞	
Com Cap	700	460	455	455	
C Holiday I	500	435	435	435	
Conduit A	500	385	385	385	— 5
Con Bath A	920	$25½	25⅜	25⅜	— ⅛
Con Bldg	100	275	275	275	— 5
C Durham	15000	90	88	90	
C Marben	1000	53	53	53	+ 3
C Morisn	3000	148	147	148	+ 1
Cons Pipe	200	$6½	6½	6½	+ ¼
C Rambler	1000	150	150	150	—10
C Rexspar	1000	84	83	83	+ 3
Con Textle	200	195	195	195	+15
Con Distrb	2300	370	365	365	
Cons Gas	16446	$16½	16	16½	+ ½
Con Gas A	z50	$72	72	72	
Con Gas B	z30	$71¾	71¾	71¾	
Con Gas D	500	$24⅜	24½	24½	+ ¼
Conwest	1100	420	400	420	— 5
Copeland	1500	56	56	56	— 4
Cop Fields	200	216	216	216	+11
Corby vt	328	$18⅞	18½	18½	— ½
Cornat Ind	2156	$6⅛	6	6⅛	
Coseka R	25756	$6¼	6⅛	6⅛	
Costain R	1100	$14	13¾	13¾	— ¼
Craigmt	100	$5½	5½	5½	
Crain R L	600	$8⅜	8⅛	8⅛	— ⅛
Crestbrk	200	450	425	450	+45
Crwn Life	z10	$45	45	45	
C Zelrba A	100	$19½	19½	19½	+ ¼
Crow Nest	1150	$40	39	39¾	+1¼
Crush Intl	500	$9½	9½	9½	
Cuvier M	1100	55	54	55	
Cyprus	2150	$9¼	8⅞	9¼	+ ¼
DRG Ltd A	350	490	490	490	— 5
Daon Dev	9850	$8½	8½	8½	
Daon A	1600	$7½	7½	7½	
Decca R	1450	$8¾	8⅝	8¾	+ ¼
D Eldona	51000	65	61	63	+ 1
Delhi Pac	7000	10	10	10	
Denison	2150	$53¾	53⅜	53⅜	— ⅛
Dicknsn	1100	460	455	455	— 5
Digtech	2000	100	100	100	+ 5
Doman I	700	$6½	6¼	6¼	— ⅜
Dome	100	$54⅜	54⅜	54⅜	— ⅜
Dome Pete	3268	$43¼	42¾	42¾	— ⅜
D Bridge	5500	$24⅛	23¾	23¾	— ¼
D Explor	z200	9	9	9	
Dofasco A	815	$25¼	25	25	— ⅜
Dofasco p	470	$64¼	64	64	— ¼
Dom Store	3070	$16	15⅜	15⅞	+ ⅜
D Textie A	7200	$8⅞	8½	8⅞	+ ½
Domtar	5205	$16	15¾	15⅞	
Domtar pr	200	$13⅛	13⅛	13⅛	+ ⅛
Donlee M	200	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ⅜
Dr Mc C A	500	$14	13⅞	14	+ ½
Du Pont	600	$14⅞	14⅞	14⅞	+ ⅛
Dylex Ltd	z40	$7⅛	7⅛	7⅛	
Dylex L A	z40	$7¾	7¾	7¾	
E-L Fin	344	$9	9	9	— ⅛
E-L Fin p	1140	$9¾	9½	9½	— ¾
E-L Fin w	1000	87	87	87	+ 1
East Mal	3800	250	245	250	+ 6
East Sul A	6635	144	138	144	+ 2
Estn Prov	200	250	250	250	
Ego Mines	5500	86	85	85	
Electro A	460	250	240	250	
Electro p	z75	$33⅛	33	33	
Emco w	400	144	144	144	
Exquisite	z50	230	230	230	
Extndcar	2100	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
Falcon C	6050	490	475	480	—10
Flbrg Nik A	3300	$28	27⅞	27⅞	— ⅛
Fed Ind A	1250	$7	7	7	+ ¼
Fidelity Tr	300	330	330	330	+ 5
Finning T	200	$18¾	18¾	18¾	
Foodcrp Lt	2545	$11⅜	11¼	11¼	— ⅜
Foodex S	1550	$6⅜	6½	6½	— ⅛
Ford Cnda	400	$89½	88¾	88¾	+ ¼
F Seasons	325	285	285	285	
F Sea A pr	325	$6⅝	6⅝	6⅝	
Francana	500	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
Fraser A	187	$24⅞	24⅞	24⅞	
G M Res	2100	365	360	365	
GM Res r	7283	19	17½	19	+ 3
Galtaco A	4100	$8	7½	8	+ ½
Gaz 5½ p	z50	$57½	57½	57½	
GMC	327	$73¼	72½	73¼	+ ⅜
Genstar L	5750	$27	26⅞	27	
Gnstar 1.50	170	$26¾	26¾	26¾	+ ¼
Gnstar L w	2900	$9⅞	9⅝	9⅞	+ ⅛
Gibraltar	7200	$5	490	5	+ 5
Glendale	950	120	115	119	+ 9
Goldlund M	21500	32	31	31	
Goodyear	500	$14⅜	14⅜	14⅝	
Goodyear p	320	$35	35	35	+ 2
GraffG	z50	$18	18	18	
Con Gas	580	$16½	16	16½	+ ⅜
Crush Int	250	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅜
Dome Pete	300	$43	43	43	— ¼
D Bridge	5800	$24⅛	23⅞	23⅞	— ⅛
Dofasco a	800	$25¼	25¼	25¼	— ¼
Dom Lime	300	$8¼	8¼	8¼	
D Li pr	200	$17¾	17¾	17¾	
Dom Store	12250	$16	15¾	16	+ ½
D Tex a	2450	$8⅞	8½	8⅞	+ ½
Domtar	2565	$16	15¾	15¾	
Du Pont	200	$14⅞	14¾	14⅞	+ ⅛
Fal Nck	350	$28	28	28	+ ½
Fin Coll	4000	165	163	165	
Genstar L	7814	$27	26¾	27	
GL Paper	4000	$26	26	26	
Gulf Can	100	$27½	27½	27½	
Holl a	100	$32¼	32¼	32¼	— ¼
Huds Bay a	500	$17½	17⅛	17½	+ ½
H Bay Co	500	$14¾	14¾	14¾	
Husky Oil	3400	$28¼	28	28⅛	+ ⅛
IAC	8080	$17⅞	17¾	17⅞	+ ⅛
Imp O a	3000	$22⅝	22⅜	22⅜	— ¼
Imp O b	400	$22⅜	22⅜	22⅜	— ⅛
Imasco A	6000	$27¾	27¾	27¾	+ ¼
Inco a	7885	$25¼	24⅞	25	+ ⅜
IU Int	700	$14	13⅞	14	+ ¼
IPL a	1300	$15⅛	15	15⅛	+ ⅛
Inv Grp 5 p	350	$16	16	16	— ¼
Ivaco c	700	$50½	49¾	49¾	— ⅛
Jnock a	1000	$9¾	9¾	9¾	
Jnock b	125	$9⅝	9⅝	9⅝	+ ⅛
Labatt a	400	$18¾	18¾	18¾	+ ⅜
La Veren	5200	$7¼	7	7	— ¼
La Vrdy a	250	$7	7	7	— ½
Loeb M	350	$5	5	5	
Mac HA	100	$10	10	10	
MB Ltd	1700	$20⅞	20¾	20¾	
Mrt El a	300	$9½	9½	9½	
Maritime	195	$21¾	21¾	21¾	— ¼
Mrtm c	900	$11¾	11⅝	11⅝	
Mass Fer	5910	$21½	20	20	—1¼
Mas F a	150	$28	28	28	— ⅝
Molson B	200	$15½	15½	15½	+ ¼
Moore	513	$29⅛	29	29	
Multi Ac	600	355	350	355	+5
NB Tel	212	$20	20	20	
Nfld pr e	10000	$10¾	10¾	10¾	
Noran a	5800	$27⅜	27⅛	27⅛	— ⅛
Norcen	3173	$12¾	12⅝	12⅝	
Norc B	500	$22¼	22¼	22¼	+ ¼
Nor Tel	2040	$33	33	33	— ¼
Oshawa A	200	440	440	440	—5
Pac Pete	800	$32¼	32¼	32¼	+ ¼
Pancan	100	$30⅜	30⅜	30⅜	+ ¼
Pow C a	325	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅛
Provigo	2385	$10⅝	10½	10½	— ⅛
Que Tel	175	$20	20	20	
QueT 55pr	500	$12½	12½	12½	+2¼
Reed P a	800	$9⅞	9¾	9¾	
Reitman A	600	$12⅞	12⅞	12⅞	
Rio Algom	1003	$27½	27½	27½	— ¼
Rolland	200	425	425	425	
Royal Bank	4237	$26⅞	26½	26⅝	— ⅛
Ry Trt a	610	$16¾	16⅝	16⅝	— ⅛
Seagram c	2420	$22⅞	22¾	22⅞	+ ¼
Shell Can	200	$15½	15½	15½	
Simpsons	400	$5	490	5	+
Simpsons S	400	$6⅞	6¾	6⅞	
Stham a	6000	$21	21	21	
Stelco a	2600	$26¾	26½	26¾	+ ¼
Steinbg A	100	$16¾	16¾	16¾	
Sys Dem	9834	480	465	475	+15
Tor Dm Bk	9700	$19	18⅞	18⅞	
TD Rlt un	200	$24⅝	24⅝	24⅝	
Torstar b	100	$15	15	15	— ¼
Tot Pet A	200	$9⅜	9⅜	9⅜	
Trd a	2156	$18	17½	17½	+ ⅛
Tr Can PL	50524	$16	15⅞	15⅞	
Tr C C pr	1050	$52	52	52	+ ½
Trans Mt a	550	$12	11⅞	11⅞	— ⅛
Trizec Crp	164	$10	10	10	— ⅛
Tr G C	100	$19⅝	19⅝	19⅝	+ ⅛
Ultrmar	300	370	370	370	+20
Unigesco b	1300	105	105	105	+5
Un Carbid	200	$17	17	17	
Velcro	1000	$9⅜	9⅜	9⅜	— ⅛
Wjax a	100	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ⅜
Walk a	5000	$26⅜	26⅜	26⅜	+ ⅜
Westcst	112	$32½	32½	32½	+ ½
York Lam	1000	50	50	50	—5
Zellers	4900	$5¼	5⅛	5⅛	
Junior Industrielles					
Ame	9500	27	25	25	—2
Crawfd Al	100	475	475	475	+215
Delt Pan	125	160	160	160	+10
Sensor	1000	59	59	59	+4
Ut Fund	200	115	115	115	—10
U Fund a	200	115	115	115	—5
Mines et pétroles					
Acroll Ltd	5000	37½	35	37½	+2½
Basic Res	1805	$8⅛	8⅛	8⅛	
Cadillac Ex	2050	49	49	49	
Camflo	100	$13	13	13	+ ¼
Conuco	1000	55	54	55	—5
Dumont	2000	9	9	9	
Dyn Mn	4000	39	39	39	
East Mal	1000	250	250	250	+6
East Su a	1200	140	140	140	+139
FNorm	1300	$7	6⅝	7	+ ¼
Goldex	500	30	30	30	
Kiena	1700	125	125	125	—5
Massval	1000	6	6	6	—1
Mt Jamie	7000	25	25	25	
M Pleas	11000	18	18	18	+1
N Insco	141500	129	85	120	+31
Nocana	6500	91	89	91	+4
NA Asb	13500	5	5	5	—5
NA Rare	500	13	13	13	—1
Phoenix	1900	445	400	445	+55
Que Uran	6000	8	5	8	
Queenstn	1500	24	24	24	
Sil Stack	2000	30	30	30	+6
Sull a	3100	140	140	140	
Untd Canso	300	$8	8	8	— ⅛

échos boursiers

Le Canadien Pacifique vend ses intérêts dans Lorneterm

Le Canadien Pacifique et Paktank Corporation, de Houston, au Texas, ont vendu leurs intérêts dans Lorneterm LNG à Tenneco LNG, de Houston. La vente a été effectuée pour un montant nominal que l'on n'a pas divulgué.

Canadien Pacifique détenait une participation de 75% dans Lorneterm et Paktank 25%. La société avait été établie en décembre 1976 dans le but de construire et d'exploiter un terminal, près de St-Jean, au Nouveau-Brunswick. Les installations devaient recevoir du gaz naturel liquéfié d'Algérie. On devait vaporiser le gaz et l'acheminer par pipe-line à la division Tennessee Gas Pipeline Company, appartenant à Tenneco.

Lorneterm avait annoncé le 14 juillet qu'elle se retirait du projet parce qu'elle ne pouvait en venir à une entente avec Tenneco au sujet des termes du contrat de développement du terminal. On avait alors annoncé que Tenneco assumerait la responsabilité de l'aménagement du terminal.

•

Trois compagnies canadiennes de pâtes et papiers ont annoncé une réduction du prix de la pâte à papier vendue au Canada. Les compagnies à annoncer de telles réductions sont: Great Lakes Paper co., Domtar et Abitibi Paper. Les réductions annoncées varient de $20.00 à $30.00. Dans le cas de Great Lake Paper les réductions sont entrées en vigueur le premier août.

•

Denison Mines, le deuxième producteur d'uranium au Canada, vient de signer un accord d'exploration sur trois propriétés uranifères dans le nord de la Saskatchewan, dans lesquelles San Jacinto Explorations détient un intérêt de 50%.

Denison Mines a optionné toute une structure, le "Karim Lake Dome", similaire géologiquement à celle de la région de Key Lake. A cet endroit, à environ 20 milles au nord-ouest, un consortium formé d'Inexco Oils, Uranerz Canada et la Saskatchewan Mining Development Corporation, a mis à jour trois très riches gisements d'uranium.

Cette entente couvre neuf propriétés. Denison Mines devra y avoir engagé $40,000 d'ici le 30 septembre, puis $50,000 avant la fin de janvier 1978 si elle désire y continuer ses travaux d'exploration. Le producteur d'uranium pourra acquérir un intérêt de 70% sur chaque propriété ou $140,000, en date du 31 décembre 1979, auront été dépensés.

Les travaux d'exploration commencent immédiatement.

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Granduc	3950	95	90	90	— 1
Gt Oil Sds	625	$7¼	7¼	7¼	
GL Paper	990	$26⅛	26	26⅛	+ ⅛
GL Pap w	100	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
GN Fin	195	112	112	112	— 7
Gt W Life	275	$58	58	58	+ ½
Gt West S	450	250	250	250	
G West wt	z500	72	70	72	
Greyhnd	500	$17¾	17½	17½	— ⅛
Gulf Can	530	$27¾	27½	27½	+ ⅛
Gulfstrem	5600	30	29	29	— 1
Hambro C	4986	$5½	5⅜	5½	— ⅛
Hardee	5000	84	84	84	+ 3
Hard Crp A	2600	320	320	320	+ 5
Harlequin	370	$19⅜	19¼	19⅜	+ ⅜
Hawker A	1120	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅛
Hayes D A	z85	$5⅞	5⅜	5⅞	
Hedway A	500	350	350	350	
Highmont	6800	115	110	115	+ 9
Holinger A	250	$32¼	32¼	32¼	— ¼
Home A	470	32	32	32	
H Bramor	200	135	135	135	—10
Hud Bay A	2081	$17½	17⅛	17½	+ ½
H Bay Co	2640	$15	14⅜	15	+ ⅜
HB Oil Gas	2457	$40⅞	40¾	40¾	+ ⅛
Husky Oil	7780	$28⅜	28	28	— ¼
Husky B pr	200	$39½	39½	39½	+ ½
Husky E w	3900	$9⅞	9¾	9¾	
Hydra Ex	z40	18	18	18	
IAC	1250	$18	17¾	17¾	
ITL Ind	2600	265	259	265	+ 5
IU Intl	3270	$14	13⅞	14	
IWC Com	900	160	157	157	+ 1
Imasco A	900	$27¾	27¾	27¾	
Imp Oil A	7516	$22⅜	22⅜	22⅜	— ⅛
INCO A	23651	$25⅜	24⅞	25¼	+ ½
Indal	966	$9⅝	9½	9⅝	
Indusmin	565	$11¼	11	11	— ⅜
Inland Gas	1100	$11⅜	11¼	11¼	
Inlnd G 10p	800	$30⅛	30	30	
Inter-City	1900	$7⅜	7¼	7⅜	
Inter C B w	2000	465	460	465	+ 5
IBM	80	$285	285	285	— 1
Int Mogul	412	310	310	310	— 5
I Mogul A	600	$13	12¾	12¾	
Interpool	300	$26	26	26	— ⅜
Int Pipe A	11150	$15½	14⅞	15½	
Ipsco	800	$15⅞	15⅝	15⅝	— ⅛
Inv Grp A	2650	$7⅜	7¼	7⅜	
Inv Grp 5 p	12335	$16¼	16	16	
Iron Bay T	z35	$6¼	6¼	6¼	
Irwin T A	3800	345	330	330	—10
Island Tel	100	$14¼	14¼	14¼	+ ⅜
ISO	800	111	111	111	— 1
Ivaco A	900	$6½	6½	6½	+ ⅛
Ivaco 8.85	100	$49⅞	49⅞	49⅞	
Jannock A	1605	$9⅞	9¾	9⅞	+ ¼
Jannock B	3450	$9¾	9½	9½	
Jannock 8	1961	$14⅜	14⅛	14⅛	— ¼
Jannock w	3249	215	210	215

Candide dans le dédale des univers

De galaxie en galaxie, l'Empire étendait ses ramifications jusqu'aux confins de l'univers par la force, la corruption, la persuasion ou le jeu des alliances. Malgré, ou à cause de sa puissance même, un long processus de dégénérescence gagnait ses membres, menaçant l'équilibre fragile de tout ce prodigieux édifice. Résistera-t-il aux attaques sournoises d'envahisseurs venus d'un Empire extérieur, dont on ignore encore l'étendue?

Ce thème exaltant de l'empire galactique a déjà inspiré plusieurs cycles épiques dont la renommée n'est certes plus à faire: **Fondation** d'Asimov, **Les seigneurs de l'instrumentalité** de Cordwainer Smith, **La chute des tours** de Delany et **Dorsai** de Gordon R. Dickson. Il faudra désormais compter aussi dans ce club sélect les séries **"Dumarest"** de E.C. Tubb, **"Grainger"** de Brian M. Stableford et **"Flandry"** de Poul Anderson, toutes trois en cours de publication dans Galaxie-bis et qui vous garantissent de nombreuses heures de dépaysement.

Avec ses quatre millions d'étoiles, l'Empire Terrien n'est jamais vraiment tranquille, des révoltes grondent, des jeux d'alliances se dessinent qu'il faut contrer ou orienter dans une direction favorable. C'est là tout le travail de Sir Dominic Flandry, l'as du Service de Renseignements Impérial, que Poul Anderson envoie aux quatre coins de l'univers dans **Agent de l'Empire terrien** et **La caverne du ciel.** Ces deux volumes rassemblent sept nouvelles de longueur variable, mais menées tambour battant dans un style proche de la "série noire" ou de James Bond, avec lequel Flandry partage un goût immodéré pour les belles espionnes.

Beaucoup plus élaborées et aussi moins stéréotypées sont les séries **Grainger** et **Dumarest,** qui emmènent le lecteur aux confins de l'Empire et du temps. Là, dans des mondes sauvages, souvent isolés et par la même objet de la convoitise des puissants, prolifère une faune hétéroclite de pionniers, de forbans, d'écumeurs du grand Espace, de politiciens véreux sans scrupule. Tous sont prêts à jouer leur vie ou celle des autres pour une part des richesses de l'Empire. La loi de la jungle, quoi!

par

GILBERT GRAND

Grainger, le héros de Stableford, en sait quelque chose, lui qui, durant deux pleines années interstellaires, devra piloter son patron, directeur d'un trust multiplanétaire, dans les endroits les plus dangereux, comme le centre d'une supernova en expansion (dans **Le courant d'Alcyon).** Tout cela pour avoir été récupéré par un vaisseau du trust, alors qu'il était naufragé sur un monde désertique et n'attendait plus que la mort. Dans cette épreuve tragique, Grainger a perdu son meilleur associé mais a gagné un compagnon plutôt imprévu: le vent qui s'est mis à lui parler, caché dans son esprit, et avec lequel il fera bientôt corps. Au fil des épisodes, cette présence mystérieuse gagne en importance dans la personnalité de Grainger et lui confère des facultés para-normales.

Stableford a étalé sur six volumes, dont trois déjà parus en français, les aventures de ce héros peu ordinaire. En dépit de ses vingt-neuf ans, il y manifeste un talent certain, bien que certains épisodes gagneraient à être resserrés en supprimant quelques développements un peu faciles. Cependant, on doit noter la variété des thèmes traités: dans **Le courant de l'Alcyon,** c'est une course au trésor perdu dans une des zones les plus tourmentées de la galaxie, le tout agrémenté d'un zeste de "hard science"; dans **Rhapsodie noire,** la colonisation et l'exploitation par la force et dans **Terre promise** l'ethnocide par incompréhension de peuples dont le seul tort aura été d'être différents. Se complète ainsi progressivement une fresque pointilliste de cette épopée humaine: la colonisation des étoiles qui, comme toutes les grandes migrations de l'histoire terrestre, s'accompagne des pires excès au nom de dites "bonnes causes".

On comprend dès lors que E.C. Tubb ait créé un héros désabusé pour ces temps de décadence, où l'Empire s'écroule dans des soubresauts terribles de cruauté et de démence. D'où la stature particulièrement émouvante de Dumarest, "l'homme qui cherchait le chemin de la Terre". En lui-même déjà, ce pseudonyme est évocateur d'un passé agité, d'une longue quête dans un monde qui a perdu le souvenir de la terre d'origine. Dumarest est un "loser" comme le western en a tant célébré (il me fait irrésistiblement penser au Blueberry de Gir); l'adversité et la folie du monde semblent toujours conjuguer leurs efforts pour le détourner de son but.

Tel Candide, Dumarest tombe ainsi d'épreuves en épreuves, alors même qu'il croit enfin tenir une partie de la vérité. Dans **L'homme-jouet,** il risque sa vie en de sanglants combats dans l'arène d'une planète cruelle, avec l'espoir d'arracher à l'ordinateur qui gère ces jeux mortels quelques indices sur les coordonnées de la Terre. En vain. Un "perdant" comme lui ne peut que rencontrer d'autres victimes du destin, ainsi dans **Kalin,** une socrière" douée de précognition. Cette faculté, qui lui permet de voir l'avenir immédiat, l'isole du commun des mortels et ne suscite que peur et haine. Dumarest la défendra pourtant sur une planète glacée face aux attaques de mineurs déchaînés, et la ramènera chez elle.

Quatre volumes de ce cycle sont déjà parus: **Les vents de Gath, Derai, L'homme-jouet** et **Kalin;** un cinquième est annoncé, **Le bouffon de Balafre.** Faites un détour par là, vous ne le regretterez pas car il est rare de trouver un héros aussi attachant dans la science-fiction. On se prend à souhaiter que Tubb fasse durer encore longtemps cette série, qui s'est inscrite d'emblée parmi les meilleures du genre.

Fils de l'espace est un roman secondaire de Tubb paru en 1956 déjà, mais qui n'a pas pris de rides. Sur le thème classique du voyage spatial des premiers colons terriens, Tubb brode une intrigue solide qui semble avoir inspiré **Rite de passage** d'Alexei

— suite page suivante



LE DEVOIR — Samedi 6 août 1977 — culture et Société — Cahier 2

Aix et le bel canto

AIX-EN-PROVENCE — Les derniers feux de la saison parisienne chevauchent sur les premiers festivals de France. À l'Opéra c'est sur une éblouissante "Cenerentola", où alternent Frederica Von Stade et Teresa Berganza, que les lustres s'éteindront, tandis qu'à la Cour Carrée du Louvre les danseurs de l'American Ballet Theatre éblouissent les vacanciers retardataires et les touristes de passage. Le monde du théâtre est déjà en Avignon et le mistral est fidèle au rendez-vous.

Pour le 30ème Festival International d'Art lyrique et de musique, Bernard Lefort trouve la formule magique, l'éclectisme, et la diversité nécessaires à l'image de marque d'une grande réussite, tout ef conservant l'éclat d'antan. Aix-en-Provence, le plus ancien et le plus prestigieux des festivals de musique de France, retrouvait ses lettres de noblesse avec deux grandes productions, "Cosi fan tutte" de Mozart et "Roberto Devereux" de Donizetti, qui rejoignaient ainsi les productions du passé, celles qui laissent songeurs les premiers festivaliers.

Un soir de juillet 1948, dans la cour alors ombragée de l'Ancien Archevêché, naissait un festival. À l'affiche, "Cosi fan tutte", le légendaire Cosi de Wakhevitch pour le décor et Hans Rosbaud pour la direction musicale. Mozart sous les étoiles s'accordant au génie des vieilles pierres de cette ville provençale au décor XVIIIème siècle, où abondent, fontaines, petites places, vieux hôtels particuliers et platanes. Aix-en-Provence, ville d'art et de lettres, reflet d'une incomparable douceur de vivre, semblait le cadre rêvé pour la Musique.

Trente ans plus tard, comment, dans le bruit et l'agitation d'une vie moderne de plus en plus trépidante, en conserver le parfum initial. Le mal qui ronge Spoleto n'a pas encore atteint Aix. Cependant, le niveau était légèrement à la baisse ces dernières années et depuis quatre ans, Aix se cherchait un nouveau visage.

"On remarquera, affirmait Bernard Lefort, l'effort important fait dans le domaine des concerts, tant par la variété des programmes que dans la qualité des participants; nous avons ainsi répondu aux voeux de nos fidèles spectateurs que l'opéra satisfait sans les combler à leur mesure et qui attendent de nous les plaisirs raffinés du récital, de l'oratoire et des concerts symphoniques..."

"L'animation" autour du Festival, spécialement dans le domaine pédagogique, est, cette année, considérable et sans précédent; un stage de "pédagogie du chant" organisé par la Direction de la Musique; les ateliers des Jeunesses Musicales de France; la présence de "La Recherche Artistique" autour de Stockausen; une animation sur "Cosi fan tutte" pour les écoliers dès le mois de juin; les "portes ouvertes" sur certaines répétitions; on comprendra par là notre souci d'une part d'OUVRIR le Festival à tous et à la limite de nos moyens, d'autre part de faire du Festival un CENTRE d'animation vocale et musicale au niveau de la France..."

"Enfin, MERCURE revient au "lyrique" après un prix de la meilleure mise en scène obtenu avec "Le Vol de Nuit" il y a 15 ans..."

par

RENÉE MAHEU

Et en effet l'événement est de taille... Jean Mercure, qui revient d'une tournée canadienne avec "La Guerre de Troie n'aura pas lieu" de Giraudoux, est l'âme du "Cosi" d'Aix, un des plus réussis que l'on connaisse. Néanmoins, on reconnaît là un travail d'équipe, un travail minutieusement professionnel et de haute qualité artistique.

Jean Mercure a opté pour une bouffonnerie de "commedia dell'arte", très à l'italienne — où le rire côtoie les larmes — où le masque est vérité. Personnages d'opérette pour certains, ils demeurent ici les victimes de la machinerie infernale du vieux misogyne Don Alfonse qui déclanche les ficelles du destin — se sert de l'amour pour tromper l'amour.

Travail d'orfèvrerie de Jean Mercure qui exploite au maximum le plateau de la cour de l'Archevêché, depuis les fenêtres jusqu'au voile qui couvre la fosse d'orchestre. Les choristes vont et viennent comme des éléments de décors et complètent ainsi le travail de Radu et Miruna Boruzescu, décorateurs roumains à qui l'on doit les superbes productions d'Ionesco présentées au Théâtre de la Ville la saison dernière. Le décor XVIIIème provençal est sobre à souhait — de très bon goût — et les costumes d'un raffinement exquis.

Musicalement, les mélomanes sont comblés comme jamais. L'English Chamber Orchestra, l'une des meilleures formations de chambre actuelles, et son chef Charles Mackerras, ont donné au plus mozartien des opéras de Mozart, toute sa profondeur — sa tendresse douloureuse ou insouciante. Les musicologues peuvent accepter ou non les fioritures — les "tempi" — et le remaniement des "appogiatures," mais ici "Cosi" est traité en vrai opéra de chambre dans le sens de la perfection demandée à un quatuor ou au Quintette pour clarinette. Les ensembles ont la légèreté d'un mousseux et les chanteurs ont une parfaite homogénéité de timbre à défaut d'une extravagante qualité vocale.

Les adorables Fiordiligi et Dorabella (Valérie Masterson et Sylvia Lindenstrand) sont soeurs jumelles visuellement et vocalement. Guglielmo et Ferrando (Jaut Skram et Francisco Araiza) sont aussi excellents comédiens, jouent le jeu avec beaucoup d'esprit et sont supérieurs vocalement, tandis que le Don Alfonso de Gabriel Bacquier est actuellement le plus crédible sur la scène mondiale et Norma Burrowes (Despina), la soubrette idéale.

À l'instar des productions du festival de Glyndebourne, le "Cosi" aixois devrait voyager, tant en France qu'à l'étranger. Il comblerait ainsi les désirs de mélomanes, amateurs de lyrique qui ne sont pas comblés chez eux. Il y a de quoi rester songeur!...

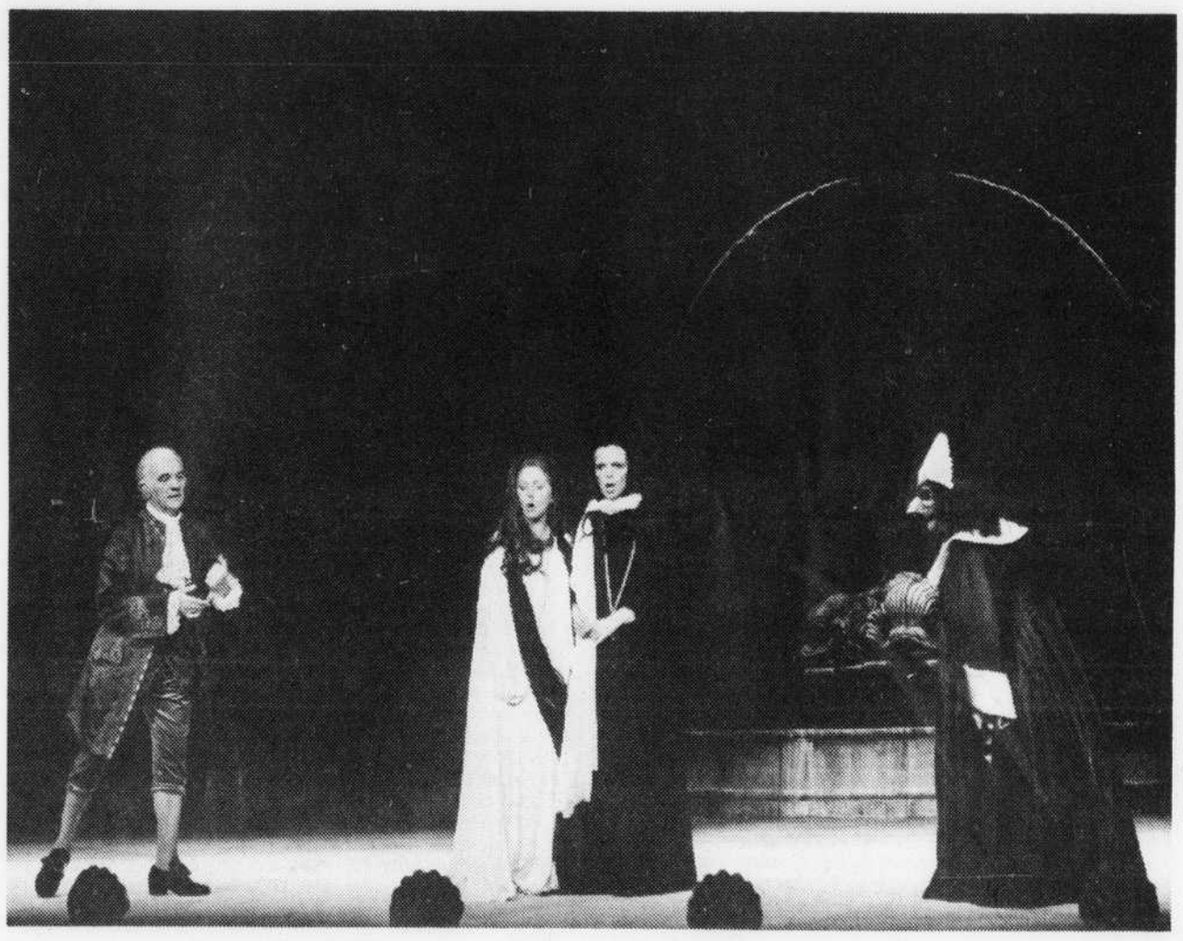
Avec "Roberto Devereux", les fanatiques du "bel canto", de l'art du chant en soi, étaient "déchaînés." Montserrat Caballé défendait avec un panache royal de "pauvre" 57è opéra de Donizetti, entourée du brillant ténor d'origine espagnol, José Carreras, du beau soprano dramatique britannique, Janet Coster, remplaçant au dernier moment Grâce Bumbry, avec une direction discrète de Julius Rudel à la tête de l'orchestre du Capitole de Toulouse, des décors et costumes somptueux de Pier Luigi Pizzi et une mise en scène un peu statique d'Alberto Fassini.

Tout a déjà été dit sur le grand art de Caballé; ses pianissimi incomparables — les couleurs de sa palette vocale — sa virtuosité à couper le souffle et sa belle musicalité. Elle incarne admirablement l'illustre et cruelle souveraine, Elisabeth, reine d'Angleterre, qui n'hésite pas à condamner à mort son amant, le Comte d'Essex par jalousie. Du début à la fin de l'oeuvre se succèdent, grands airs de bravoure, récitatifs, duos, trios, et ensembles divers.

Dommage que le public d'opéra soit atteint d'un mal très gênant — "l'applaudissomanie"... Tout comme dans "Cosi", à chaque instant le charme est rompu et quelquefois, l'action dramatique. Voire, il y a les soi-disant traditions...

Le Festival se poursuit avec un spectacle de divertissement sur la place des 4 Dauphins; "Il maestro di cappella" de Cimarosa suivi d'"Il Campanello di Notte" de Donizetti; les concerts, les récitals de chant et enfin une création mondiale de l'un des compositeurs les plus importants de notre époque, "Sirius", version intégrale de Karlheinz Stockhausen.

Le Festival aixois jette un regard neuf sur l'avenir. Ce serait pourtant déplorable de le voir renoncer un jour à Mozart. On parle déjà de "prémultime fidélité" à Mozart avec la programmation des "Noces de Figaro" pour 1979. Espérons que d'ici là, beaucoup d'eau coulera dans les fontaines d'Aix-en-Provence.



Comment on fabrique un film-catastrophe

Dans le cadre d'une recherche à Los Angeles même, sur le "nouveau cinéma commercial américain", j'ai suivi de près la fabrication de AIRPORT '77 qui, depuis a été lâché dans le grand public. Du producteur, William Fry, qui a lancé l'opération, au directeur du mixage son-image, Jim Troutman, qui a enroulé le produit dans sa forme définitive, en passant par le metteur en scène, Jerry Jameson, le monteur, Terry Williams, le compositeur de la musique, John Cacavus, le spécialiste des effets visuels, Albert Withlock, et les scénaristes, David Spector et Mickael Scheff, j'ai bien dû rencontrer une vingtaine de personnes, toutes, à des niveaux différents, responsables de AIRPORT '77, le troisième de la série.

L'idée de départ

Tout est parti d'une conversation entre William Fry et deux ou trois "executives" du studio Universal. On s'est dit (c'était en septembre '75): il faudrait bien lancer un nouveau film-Airport, mais quel en sera le thème central? Le producteur, Fry, a développé alors l'idée suivante: "On a eu un détournement et un accident en haut vol dans les "Airport" précédents, pourquoi ne pas faire descendre le 747 au fond de la mer? Ça permettra de renouveler nos "Airport" et, du même coup, d'accrocher notre Boeing à un des thèmes fondamentaux du film-catastrophe, l'élément aquatique." Et Fry de citer: TITANIC (1953), THE LAST VOYAGE (PANIQUE À BORD, 1960), THE POSEIDON ADVENTURE (1972), JUGGERNAUT (TERREUR SUR LE BRITANNIC, 1974), TOWERING INFERNO (1964), JAWS (1975)...

L'idée a paru une trouvaille et on s'est enthousiasmé pour elle. Fry est un homme mûr, sûr de lui, florissant de santé, bel homme, heureux de vivre et impressionné par son propre succès. Il a commencé sa carrière dans les années 40, par des séries radiophoniques de classe "C". Puis, il est passé à la télévision et au cinéma où il a produit AIRPORT '75.

Il a le don de la persuasion, c'est un artiste du verbe qui nage dans les clichés de la classe bourgeoise de Berverly Hills. Son bureau est spacieux et ordonné; partout des photos de lui-même en compagnie de James Stuart, de Lew Wasserman, de Greta Garbo, de Gloria Swanson... Il est fasciné par les Rolls Royce et le vieil Hollywood.

par

PAUL WARREN

La stratégie du producteur

L'opération lancement du produit-catastrophe s'est faite en trois temps. D'abord, obtenir le feu vert de Jennings Lang, l'un des membres les plus influents du conglomérat **Universal,** et qui deviendra par la suite l'"executive producer" du film; ensuite, préparer un synopsis autour de l'idée du Boeing en eau profonde; enfin, convaincre les grands patrons du studio (le conglomérat en conseil) que l'affaire est rentable.

William Fry ne s'est guère étendu sur les deux premières phases de l'opération: Jennings Lang n'a pas hésité une seconde (selon un des scénaristes du film, ce serait lui, Lang, qui aurait eu l'idée géniale de faire piquer le 747 en plein océan); et David Spector, aidé de Mickael Scheff, a pondu un synopsis "interesting". Mais, sur la rencontre des patrons de la "Power Tower" de **Universal** (Wasserman et compagnie), Fry est singulièrement prolixe. "Il me fallait convaincre le conglomérat à partir de trois questions fondamentales: le film est-il techniquement réalisable? va-t-il accrocher le public? combien va-t-il coûter?

"La première question a été vite résolue — de dire Fry — j'avais l'approbation de Withlock." Albert Withlock est une autorité indiscutée à **Universal.** C'est le maitre des effets visuels. Dans son immense atelier **(The Matte Visual Effects),** il a fait les truquages, notamment, pour The Birds, Marnie, The Sting, Bound for Glory, Earthquake, Hindenburg... Withlock est un illusionniste de première force, de la race des Méliès et des Disney (il a d'ailleurs travaillé avec Disney: "Il ne savait pas dessiner", me dit-il).

Withlock, qui dépasse la soixantaine et allait prendre sa retraite dans quelques mois, ne se gêne pas pour critiquer la "bullshit" qu'on l'oblige à masquer par son truquage spécialisé. Mais cela ne l'a pas empêché de donner à Fry l'assurance que son film était réalisable, qu'il lui fignolerait un 747 miniature de deux pieds de long et qu'il créerait le parfait "make believe": il le ferait voler de nuit, de jour, dans un ciel sans nuage comme dans un ciel orageux (Withlock fabrique, au moyen d'une substance de cellulose ouatée, de jolis petits nuages qu'il suspend avec des fils invisibles devant son écran bleu ciel), il le plongerait dans la mer et le ferait même passer au-dessus de la Maison Blanche à Washington.

La seconde question, "le film va-t-il accrocher le public?" était plus délicate. Bob Fry sait parfaitement que les gros financiers de l'industrie cinématographique américaine, en dépit des études continues qu'ils font du marché et des ordinateurs dont il se serviraient, semblet-il, pour le "packaging" de leurs produits, peuvent, de plus en plus difficilement, établir les nombreux facteurs qui concourent au succès d'un film. Ils ne connaissent plus vraiment la combinaison exacte entre acteurs, scénario, publicité et distribution qui ouvrira la porte au profit.

Les genres précis et stéréotypés qui leur servaient autrefois de catégories mutuellement exclusives, à l'intérieur desquelles ils pouvaient travailloter sans courir de risque, en s'interpénétrant et en se confondant, les ont plongés dans la confusion, la méfiance et l'insécurité. Sur dix films que les "packagers" lancent sur le marché, cinq perdent de l'argent, deux ou trois sont rentables, un apporte un faible profit et un devient un succès de "box office".

"Il me fallait manoeuvrer avec beaucoup de doigté", de dire Fry. D'entrée de jeu, en effet, on a demandé au producteur: "Mais, le film-catastrophe, en particulier celui qui est axé autour du 747, est-il en train de perdre de son impact sur le public?" Fry a répondu en citant l'acteur James Stuart, dit Jimmy, avec lequel il venait de passer le week-end et qui s'est dit enthousiasmé par le synopsis de AIRPORT '77: "Le cinéma de catastrophe a toujours existé... on peut y aller sans crainte, ça sera toujours populaire."

Le conglomérat s'est ému. Jimmy est une célébrité, et il vaut cinquante millions. Continuant sur sa lancée, Bob Fry a parlé du public américain qui a la nostalgie du vieil Hollywood: "Si on installe en bonne place dans le film une vieille vamp sacrée du type de Gloria Swanson (qui jouait dans AIRPORT '75), l'affaire est dans le sac... Par ailleurs, je peux mettre Jimmy dans le coup..." Dès cet instant, le producteur savait qu'il avait appâté le conglomérat. Il n'avait plus qu'à donner du mou à sa prise. La phase de la persuasion était terminée, il lui fallait entrer dans celle de la séduction avant de parler fric.

L'astuce de Fry avait été de jouer l'atout Jimmy en deux temps: d'abord, en le présentant hors-film, comme un juge objectif; ensuite, en l'offrant, sur un plateau, comme un acteur intéressé. Pour séduire le conglomérat et le tranquilliser, Fry a expliqué en long et en large sa conception du public. Selon lui, le spectateur de film a, de plus en plus, la mentalité du consommateur d'objets de luxe. Il faut lui en mettre plein la vue.

"J'ai fait circuler parmi les membres du conglomérat, me dit-il, une série de photos de l'intérieur du 747, lesquelles serviront de modèles pour le tournage en studio". Le producteur, tout en parlant, me tend une dizaine de clichés grand format, représentant l'intérieur spacieux du Boeing: plusieurs pièces luxueusement meublées, des sofas, des fauteuils, un pianobar, une télévision couleur, un pong électronique, une discovision MCA...

Pendant que je contemple toute cette splendeur, Bob Fry me raconte un fait d'une grande importance pour lui, car il prouve sa théorie que le 747, pour accrocher le public consommateur, doit être meublé et décoré comme une maison princière: "Le mois dernier, un des fils du roi de l'Arabie Séoudite est venu avec sa femme (une de ses femmes, me dit-il en riant) visiter les studios **Universal.** Je lui ai montré ces photos de mon nouveau 747. Le prince a eu le coup de foudre et, une semaine plus tard, il s'était acheté son 747 personnel pour cinquante millions de dollars".

La question du budget ne posait plus guère de problèmes. AIRPORT numéro 1 avait coûté dix millions et en

— suite au dos du cahier

La mystique juive, hier et aujourd'hui

par NAÏM KATTAN

Une mystique juive est-elle possible aujourd'hui? **Le récit de la disparue**, essai sur l'identité juive par Shmuel Trigano tend à nous en fournir la démonstration. Livre éclatant, foisonnant d'idées, de méditations, nourri par une passion continue, une quête assurée dans son cheminement. Tout au long de ces quatre cents pages, le mouvement porte l'auteur et ne peut laisser le lecteur indifférent. "La véritable question juive qui se pose au monde et que se pose le monde est celle de l'altérité. Le monde réel peut-il s'ouvrir à autre chose qu'à lui-même? Aussi le lecteur peut-il se comporter au début de cet ouvrage comme Abraham vis-à-vis d'un Dieu dont il ne sait rien d'autre que l'appel, que la possibilité, et laisser le lieu au discours de se dire et de le dire.

"Lecteur, je t'appelle à l'ouverture, à la brisure du miroir de ton enfermement, à être Abraham!"

Tentative ambitieuse, certes, mais grandiose comme toute entreprise religieuse. Comme tous les mystiques depuis les kabbalistes jusqu'aux hassidims, Trigano ne réfèrent véritablement qu'à un Livre. Pourtant sans qu'il ait à le souligner il est au fait de toutes les idées en circulation: marxisme, freudisme, linguistique, structuralisme. Pour lui, tout cela n'est que marginal. Il évite de tomber dans le piège de ce qu'il condamne. "Ainsi y a-t-il aujourd'hui comme une pusillanimité de la conscience juive à se vivre et se dire au présent: ce ne sont qu'études scientifiques sur la Kabbale, savantes monographies... mais jamais une oeuvre originale et vivifiante qui se vive dans sa spontanéité. Ainsi ce livre veut-il tenter l'audace, un genre inconnu en ce jour..." Comme les Kabbalistes du treizième siècle, Trigano cherche le sens profond de la Bible, le livre saint, dans sa langue d'origine: l'hébreu. "L'hébreu est ce qui naît du vide primordial au sein du retrait divin. Quand Dieu se retire de lui-même vers lui-même, il reste l'hébreu, c'est-à-dire la création du monde et le véhicule de cette création. La médiation créatrice est la parole/davar par laquelle Dieu appelle la réalité à l'existence".

Pour Trigano il y a deux langues hébraïques, celle du dehors et celle du profond. L'hébreu est comme une trace qu'il faut chercher pour trouver et qu'il faut suivre pour arriver à ce dont elle est la trace. Le mot hébreu veut dire passeur, c'est le passage d'une rive à l'autre et c'est le lien entre les deux rives. "L'hébreu apparaît alors comme l'invitation au dépassement de sa matérialité et la voie de ce dépassement, comme la réflexion miroitante créatrice, à la fois empreinte de ce qui est tout autre, la création divine et clef de ce qui est le même, le créé".

Dans cette langue, chaque lettre correspond à un chiffre et comme les kabbalistes, Trigano cherche les correspondance entre la valeur chiffrée de divers mots. L'unité est le nom de Dieu mais ce n'est pas une unité acquise, elle est obtenue d'une rencontre, d'une harmonie que Trigano souligne et dénote, entre le jour et la nuit. Alors que le jour occidental va de minuit à minuit, le jour hébraïque commence avec l'apparition de la lune, se poursuit par la nuit, traverse l'aurore, va au zénith et se retire à nouveau dans le crépuscule. Ainsi il traverse la nuit allant de la lumière à la lumière. L'Orient et l'Occident ne sont pas uniquement des espaces, des entités géographiques. Ils sont les deux pôles du judaïsme lui-même: la séfaradité et l'aschkénazité. Trigano médite longuement sur ces deux pôles, séfaradité c'est le coeur, la messianité, le silence, la recherche d'une lumière intérieure, l'aschkénazité c'est l'absorption du monde extérieur, la rigueur, la loi, la connaissance, l'esprit. Israël ne peut vivre que de la réconciliation de ces deux pôles et Trigano n'hésite pas à faire allusion aux conflits qui règnent en Israël entre Juifs orientaux et Juifs occidentaux.

Les deux autres pôles sont la masculinité et la féminité. Celle-ci c'est l'Orient qui la porte et l'Occident c'est la masculinité. Il y a enfin ce que Trigano appelle le rahmanut qui est à la fois miséricorde, amour, compassion, élan de coeur et le din qui est loi, rigueur, science.

À la fin de son ouvrage, Trigano convie le lecteur à éviter une conclusion hâtive et à se méfier de l'apparente facilité d'une compréhension qui localiserait sa parole dans l'universel dualisme. "Il y avait un rêve plus grand que le rêve par rapport à la réalité, plus grand que la réalité par rapport au rêve. Là où le réel rejoint l'utopique sur une autre rive géographique, dans un lieu nouveau où le rêve est dépassé en tant que rêve et le réel en tant que réel. Porter l'utopie dans son lieu/topos. Un autre regard".

L'important ouvrage de Gershom G. Scholem, **Les grands courants de la mystique juive**, est paru pour la première fois en traduction française en 1968. On vient d'en faire une réédition. Scholem qui est d'origine allemande et qui est professeur à l'Université de Jérusalem analyse les principaux mouvements mystiques juifs. On est loin ici de l'élan et des envolées de Trigano, mais la sérieuse étude de Scholem est claire et permet de mesurer la dimension de l'oeuvre de Trigano. "Le mystique, dit Scholem, s'efforce de s'assurer de la présence vivante de Dieu, le Dieu de la Bible, le Dieu qui est bonté, sagesse, justice, miséricorde et la personnification de tous les autres attributs positifs. Mais en même temps, le mystique ne veut pas renoncer à l'idée du Dieu caché qui reste éternellement inconnaissable dans les profondeurs de son propre être, ou, pour employer l'audacieuse expression des kabbalistes, "dans les profondeurs de son néant".

En analysant les caractères généraux de la mystique juive, Scholem souligne la place primordiale qu'occupe la Tora, les cinq premiers livres de la Bible. D'après son analyse, la Tora ne consiste pas simplement en chapitres, en phrases et en mots, on doit plutôt la regarder comme l'incarnation vivante de la sagesse divine qui envoie éternellement au dehors de nouveaux rayons de lumière et ne représente pas simplement la loi historique du peuple juif. Certes la Tora est cette loi mais elle constitue plutôt la loi cosmique de l'univers, telle que la sagesse de Dieu l'a conçue.

Pour Scholem, la mystique juive conserve encore aujourd'hui son actualité, car "la tentative de découvrir la vie cachée sous les formes extérieures de la réalité et de rendre visible l'abîme dans lequel se révèle la nature symbolique de tout ce qui existe, est aussi importante pour nous aujourd'hui qu'elle l'était pour les anciens mystiques. Car aussi longtemps que la nature et l'homme seront conçus comme les créations de Dieu, condition indispensable d'une vie religieuse développée, la recherche de la vie cachée de l'élément transcendant d'une telle création formera toujours une des préoccupations les plus importantes de l'esprit humain".



Scholem consacre un chapitre à la première phase dans le développement de la mystique juive avant sa cristallisation dans la kabbale médiévale. Il s'agit de la gnose, de ce que l'on a appelé la Merkaba. La production littéraire de cette phase s'étend du premier au dixième siècle. Ensuite l'auteur analyse le mouvement hassidique dans l'Allemagne médiévale qui a précédé de plusieurs siècles le hassidisme de l'Europe de l'Est. Puis on en vient au premier mouvement de la kabbale. À partir de 1200 ce mouvement commence à émerger parmi les Juifs d'Espagne. La grande figure de ce mouvement que l'on peut appeler le kabbalisme prophétique se nomme Abraham Abulafia. Son but comme il l'a exprimé lui-même est de desceller l'âme, d'enlever les noeuds qui la lient. Il est préoccupé par les formes les plus hautes de la perception qui facilite l'accès aux régions les plus profondes de l'âme. Pour ce faire il est poussé à rechercher un objet absolu de méditation, c'est-à-dire un objet capable de stimuler la vie profonde de l'âme et de la libérer des perceptions ordinaires. Il cherche quelque chose capable d'acquérir l'importance la plus haute sans pour cela voir en lui-même une importance particulière. Se basant sur la nature abstraite et non-corporelle de l'écriture, Abulafia développe une théorie de la contemplation mystique des lettres et de leurs formes comme étant les constituants du nom de Dieu. L'objet réel, l'objet particulièrement juif est la contemplation mystique, est le nom de Dieu, quelque chose d'absolu parce qu'il reflète la signification cachée et la totalité de l'existence.

En résumé dit Scholem, Abulafia croit que quiconque réussit à faire de ce grand nom de Dieu, la chose la moins concrète et la moins perceptible dans le monde, l'objet de sa méditation est sur la voie de la véritable extase mystique. Dans la doctrine kabbalistique les lettres prises séparément de leur combinaison n'ont pas besoin d'avoir une signification dans le sens ordinaire. Abulafia considère le langage divin comme la substance de la réalité.

Le Zohar ou le livre des splendeurs est après la Bible sans doute le livre le plus important non seulement de la mystique juive mais de la réligion elle-même. Scholem examine les diverses théories sur l'origine du livre, l'identité de son auteur. C'est un livre où le symbolisme joue un rôle essentiel. Et la conception mystique de la Torah est fondamentale pour la compréhension de ce symbolisme. La Torah est conçue comme un vaste corps symbolique représentant la vie cachée en Dieu. Par conséquent, chaque mot est capable de devenir un symbole et les phrases les plus insignifiantes sont précisément celles en qui parfois on découvre la plus grande importance.

Après l'Inquisition, les Juifs espagnols sont dispersés. Parmi eux un grand nombre sont convertis par la force; d'autres trouvent refuge dans le bassin méditerranéen. Le mouvement kabbaliste connaît alors un renouveau. Le groupe le plus important se trouve à Safed en Israël et c'est là qu'Isaac Luria conduit son école.

Scholem consacre un chapitre à Sabbataï Zevi, le mystique qui se déclare comme étant le Messie. Il finit par se convertir à l'Islam. Nous sommes au 17e siècle et l'influence du sabbatianisme s'étend non seulement dans le bassin méditerranéen mais aussi parmi les communautés juives de l'Europe Centrale.

Scholem termine son ouvrage sur la dernière phase du hassadisme, le mouvement qui s'est développé en Europe Orientale, notamment en Pologne et en Ukraine au 18e et au 19e siècle.

■

Avec le livre d'Elie Wiesel, **Un Juif, aujourd'hui,** nous ne nous éloignons ni de l'histoire, ni du mysticisme. Véritable héritier du hassidisme, Elie Wiesel a connu enfant les affres des camps de concentration. Il en a parlé dans plusieurs de ses ouvrages. Dans son dernier livre il réunit des articles, des pages de journal, des récits, des lettres. Son langage est celui du quotidien, du présent; il s'inscrit dans une histoire récente mais aussi immémoriale. Il y a la souffrance, la mémoire des morts, le souvenir de la perfection mais aussi les joies de la foi et de l'espérance. Les préoccupations de Wiesel ne changent pas et on a l'impression de connaître chacun de ses nouveaux livres comme des amis retrouvés car chaque ouvrage continue les précédents, les rappelle, ranimant ainsi notre mémoire et notre émotion.

— **Le récit de la disparue,** essai sur l'identité juive par Shmuel Trigano, aux Éditions Gallimard.
— **Les grands courants de la mystique juive,** de Gershom G. Scholem, traduit de M.M. Davy, chez Payot.
— **Un Juif, aujourd'hui,** d'Elie Wiesel, aux Éditions du Seuil.

Candide dans le dédale des univers

— suite de la page couverture

Panshin (Galaxie-bis). Depuis seize générations, les colons vivent et meurent dans le gigantesque vaisseau spatial qui les emporte vers une destination que seuls les Constructeurs connaissent. Les problèmes posés par la durée du voyage sont multiples et ne peuvent être résolus que par un système rigide de lois: conservation et recyclage de tout matériel et élimination, déguisée en accident, de tout colon ayant dépassé la quarantaine, pour éviter la surpopulation. Mais la fusée est si immense que des rebelles peuvent s'y cacher. E.C. Tubb, un auteur à découvrir.

■

Rompant un silence de près de dix-neuf mois, Stefan Wul (alias Pierre Pairault, dentiste, 1922, — Sadoul dixit) figure quasi légendaire de l'âge d'or de la s-f française, nous revient avec un long roman en deux volumes, **Noô.** Sans doute le plus "beau" texte paru en France cette année. Wul y déploie avec une maîtrise époustouflante un récit fantastique, surréaliste, aux rebondissements imprévisibles, le tout dans un style d'une magnificence rare.

Un jeune homme est emmené sur une planète rutilante, toute de contrastes, par un exilé qui fuit la Terre pour des raisons politiques, et qui l'a adopté après l'avoir trouvé errant en Amazonie. Le jeune Brice découvre que son père adoptif est une sorte de sociologue illuminé, théoricien de la Révolution, traqué par les forces gouvernementales. Il leur faut donc encore fuir dans une jungle, où l'on ne survit qu'en s'inoculant un champignon verdâtre. Ce n'est là qu'une des multiples épreuves que devra traverser Brice dans sa longue errance. À moins que tout cela ne soit que rêve, folie, élucubration d'un mythomane? Comme un piège diabolique, le récit s'est refermé sur vous.

On reste ébahi devant tant d'invention, de richesse, de dépaysement. Wul, par la plume de son héros, semble vouloir expliquer son propos et surtout son plaisir d'écrire. "Explorer le champ du possible, dans mon cas, ce ne pouvait être que me remplir d'images. Ce serait mon hédonisme, à moi, de courir les mondes pour y cueillir au jour le jour des brassées de sensations. Et puisque le prisme ne nous donne que huit couleurs, la gamme que sept notes, le goût seulement quatre saveurs..., il devait y avoir un moyen de les combiner à l'infini... en mariant mes états d'âme à tout paysage de rencontre, en laissant mes fibres entrer en résonnance avec toutes les vibrations, en embarquant sur tous les bateaux ivres, quitte un jour à subir une conversion rimbaldienne..."

Un vaste programme et qui tient ses promesses. Jamais, sans doute, vous ne ressentirez autant "la juteuse succulence du Réel", succulence des mots aussi mis au service de l'exploration du possible.

En bref, quelques romans de qualité qui mériteraient d'ailleurs des considérations plus étoffées:

— **Le jeune homme, la mort et le temps** par Richard Matheson. Le dernier roman du grand maître est une bouleversante réflexion sur la mort et l'amour. On pense souvent à "Mort à Venise" de Thomas Mann que Matheson ne pouvait ignorer. Condamné par un cancer, le héros se réfugie dans un vieil hôtel au bord de la mer et tombe amoureux du portrait d'une actrice de la fin du 19ème siècle qui y a séjourné. Comment la rejoindre ne serait-ce qu'un instant? Il est vrai que l'amour défie le temps, mais pas la mort.

— **L'homme total** par John Brunner. Les éditeurs ont enfin découvert les romans de série B de Brunner, qui sont une mine inépuisable. Ici, sur le thème classique de la télépathie, Brunner rejoint les Van Vogt et autre Sturgeon. Et si l'homme n'était total que doué de pouvoirs lui ouvrant la porte des phantasmes de son voisin. A moins que ce ne soit celle de la folie.

— **Crash** par J.G. Ballard. Les noces de sang de l'homme et de la voiture, célébrées par un des plus grands auteurs britanniques du moment. La paranoia automobile de notre époque inspire à Ballard une succession de fantasmes effrayants qui mettent à nu les désirs de puissance et d'agression de notre société à "la technologie pervertie".

— **La semence du démon** par Dean R. Koontz. Les amours contrariées d'un ordinateur super-évolué et d'une jeune femme belle et solitaire. Il était inévitable qu'un jour une de ces machines ait envie de devenir père; alors pourquoi ne pas profiter de cette belle dame qu'on est sensé protéger du monde extérieur. Thème neuf, choquant mené avec brio par Koontz, jeune turc de la s-f américaine.

— **Le détourneur** par Philip K. Dick. Un superbe roman de 1956 ou les "simulacres", chers à Dick par la suite, pointent déjà leur nez. Ordre moral plus télévision, bonheur obligatoire, robots-mouchards pour citoyens abrutis et terrorisés. Un professionnel des media tente de court-circuiter cette dictature en "détournant" ses images. Tout un programme!

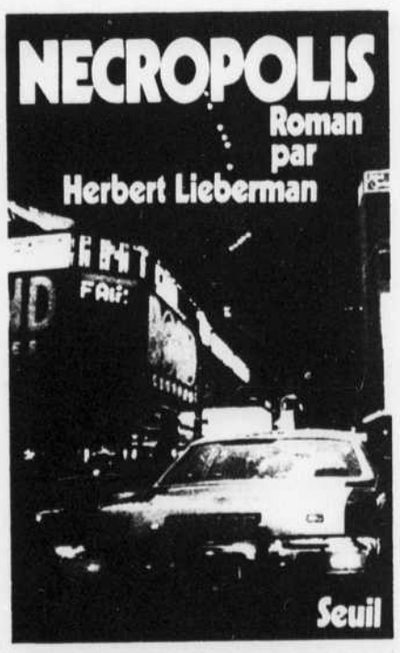
— **Un garçon à vapeur** par John T. Sladek. Récits loufoques et parodies des grands du genre (Asimov, Clarke, Bracbury, Heinlein, etc) d'une méchanceté incroyable. Sladek le dynamiteur à son meilleur.

— **Tout et n'importe quoi** par Damon Knight. Comment les États-Unis du 21ème siècle plongent du jour au lendemain dans les horreurs du servage médiéval. Brillant exercice d'un ancien qu'on redécouvre avec bonheur.

— **Tendre réseau** par David Meltzer, **Plein gaz** par Charles Platt — Il est bien loin le temps où l'érotisme n'avait pas droit de cité dans la prude s-f. Désormais on y trouve de tout, du pire comme du meilleur. Meltzer décrit avec forces détails l'entrainement sado-masochiste d'un agent secret. Le style glacé fait passer les outrances et on attend la suite qui devrait donner un sens à cette initiation cruelle. Platt plafonne plus bas au niveau du gros canular. Un nuage de gaz aphrodisiaque plonge la prude Albion dans le stupre et la fornication, que n'arrange pas un style (ou une traduction) argotique. Vous avez avantage à vous limiter à l'anthologie de Jacques Chambion, **Eros au futur.** De superbes nouvelles au thème neuf et au style brillant par les Silverberg, Ellison, Aldiss et Piers Anthony (terrible), qui prouvent qu'érotisme ne va pas forcément de pair avec vulgarité.

Agent de l'empire terrestre par Poul Anderson — Opta
Terre promise par Brian M. Stableford — Opta
Kalin par E. C. Tubb — Opta
Fils de l'espace par E.C. Tubb — Futurama — Presses de la cité
Noô par Stefan Wul — Présence du futur — Denoël
Le jeune homme, la mort et le temps par Richard Matheson — Denoël
L'homme total par John Brunner — Futurama — Presses de la cité
Crash par J.G. Ballard — Le livre de poche
La semence du démon par Dean R. Koontz — Le livre de poche
Le détourneur par Philip K. Dick — Sagittaire
Un garçon à vapeur par John T. Sladek — Opta
Tout et n'importe quoi par Damon Knight — Opta
Tendre réseau par David Meltzer — Champ libre
Plein gaz par Charles Platt — Sagittaire
Eros au futur, anthologie — Opta

nouveautés Seuil

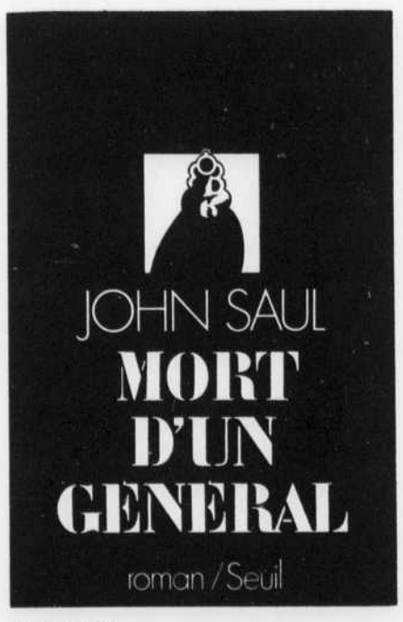


ROMAN
Herbert Lieberman
NECROPOLIS
L'un des plus beaux livres jamais écrits sur New York

New York, sillonnée par les fous et les drogués, les assassins et les paumés de toute sôrte ; en proie aux intrigues de la municipalité et aux trafics d'influence ; quadrillée par les voitures de police et les ambulances, avec, comme destination finale, presque toujours : la morgue.

L'histoire étonnante aussi de Paul Konig, médecin légiste en chef de la ville, enquêteur shakespearien et délirant, dont la fille Lolly a disparu. Un des sommets de la littérature policière, mais aussi un extraordinaire document.

Traduit de l'américain par M. Rambaud.
I.S.B.N.: 2-02-004658-X, 396 pages: $14.20



ROMAN
John Saul
MORT D'UN GENERAL
Une enquête policière de politique-fiction

Au printemps de 1968, l'appareil ramenant en France le général Marcotte, chef de l'Armée, s'écrase dans une île de l'océan Indien : 19 morts. L'enquête officielle organisée sur place tourne court. Quelques années plus tard, d'infimes indices incitent Charles Stone, mi-aventurier, mi-journaliste, à entreprendre à titre privé des recherches sur cet accident oublié. Devant le mur du silence, les mises en garde, les pressions et les menaces, il conclut à l'existence d'une machination. Ce roman d'aventures et de politique-fiction, conduit sur un rythme haletant, dresse un saisissant tableau du crépuscule de l'ère gaullienne.

I.S.B.N.: 2-02-004659-8, 272 pages: $9.95

L'aventure de Johan Beetz

Un jeune homme de bonne famille sur la Côte-Nord

par ALAIN DUHAMEL

Qu'est-ce qui pouvait bien pousser un jeune aristocrate belge vers la Côte nord québécoise en 1897?

Normalement, avec l'éducation qu'il avait reçue et les valeurs promues par l'aristocratie belge, Johan Beetz aurait dû chercher l'aventure du côté des colonies africaines. Il y songeait lorsqu'il rencontra par hasard un dénommé Warner, lequel disposait justement d'une vaste propriété à Piastrebaie.

Et c'est là que commence **La merveilleuse aventure de Johan Beetz** que nous présentent Jeannette et Henry Beetz aux éditions Leméac. Si vous cherchez Piastrebaie sur la carte du Québec, vous ne trouverez plus ce village dans une échancrure de la Côte nord car l'endroit est devenu la Baie-de-Johan-Beetz en hommage au pionnier de l'élevage des animaux à fourrure.

S'il avait vécu à une époque plus lointaine, Johan Beetz eût été seigneur en Nouvelle-France car c'est exactement ainsi qu'il se comporta dans ce pays reculé. Riche, amoureux de la chasse, habile et intelligent, Johan Beetz a vécu un bon tiers de sa vie parmi les pêcheurs, les trappeurs et les Indiens comme un seigneur au milieu de ses censitaires, partageant leur vie en apportant une tradition de noblesse, autant de la manière que du coeur.

Les villageois de la Baie-de-Johan-Beetz appellent encore la maison "Le Château" puisqu'à leurs yeux Johan Beetz était un seigneur. Et comment ne le verraient-ils pas ainsi puisqu'il apporta la prospérité en faisant grimper le prix des peaux jusqu'à des sommets inégalés alors et toujours inégalés depuis? Face à la compagnie de la Baie d'Hudson, qui tenait les prix aussi bas que possible, ce noble belge devait passer pour un dangereux concurrent. Il eût été intéressant de connaître plus à fond l'état du marché de la fourrure et les réactions de la compagnie de la Baie d'Hudson à l'égard de cet homme. Les auteurs n'ont pas exploré ce filon dans leur récit, non plus d'ailleurs que le sort réservé à l'élevage des renards au moment où Johan Beetz quittait la Côte nord pour venir s'établir à Montréal.

Les auteurs se sont attachés aux aspects exceptionnels de la vie de Johan Beetz. Assurément, ce fut un homme exceptionnel et sa contribution en terre québécoise demeure hors de l'ordinaire. Et même si les auteurs portent le même nom que leur héros à qui ils vouent une grande affection, il eût fallu, pour compléter l'ouvrage, qu'ils répondent à certaines questions.

Le lecteur, en effet, arrive au bout du récit sans pouvoir s'expliquer certains événements. Ainsi, pourquoi Johan Beetz n'a-t-il jamais remis les pieds sur la Côte nord après y avoir vécu si longtemps? Que sont devenus ses écrits, ses peintures et ses contributions scientifiques? Où ses efforts dans le but de créer et développer l'élevage des animaux à fourrure ont-ils mené?

Les réponses se trouveraient peut-être dans les manuscrits que Johan Beetz lui-même a laissés. Dans lequels cas, il faut envisager la publication de ces manuscrits. Ne serait-il pas regrettable qu'une si merveilleuse aventure, et elle l'est sans l'ombre d'un doute, ne soit jamais complétée?

Le cahier culture et Société du journal **LE DEVOIR** est dirigé, depuis février 1976, par **Michel Roy** assisté de **Georges Vigny**

■ Nous rappelons à nos correspondants que les lettres adressées à "Culture et Société" doivent être signées et comporter, de manière lisible, les nom, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes.

CARON LIBRAIRE
TOUS LES LIVRES QUÉBÉCOIS,
DES MILLIERS DE LIVRES ÉTRANGERS,
CARTES TOPOGRAPHIQUES
PUBLICATIONS DES GOUVERNEMENTS
SERVICE DE PHOTOCOPIE JUSQU'À 10 H. P.M.
UNE LIBRAIRIE VRAIMENT À VOTRE SERVICE
251 Ste-Catherine E.

De la France au Liban, en passant par le coeur: Bosquet, Guyon, Chedid

par JACQUES RENAUD

Trois ouvrages m'ont accompagné au cours des derniers jours et ils m'ont procuré un tel enrichissement intérieur que je voudrais trouver l'accent juste pour en parler. Je les ai lus et relus et ils m'ont chaque fois procuré une expérience de largeur, de fraîcheur et de vigueur, surtout dans le cas du premier, d'intensité intérieure et d'élévation dans le cas du second, et d'une sorte de silence ample et profond dans le cas du troisième. Trois ouvrages importants. En fait les deux premiers sont des recueils entiers et le troisième est un choix de textes précédé d'une étude qui nous fait connaître un auteur sous un aspect relativement ignoré: **Andrée Chedid** est surtout connue pour ses ouvrages en prose comme **Nefertiti et le rêve d'Akhnaton** publié en 1974 par **Flammarion** ou comme **Le sixième jour**, maintenant disponible dans **Le livre de poche**.

Le premier de ces trois ouvrages est un recueil d'Alain Bosquet intitulé **Le livre du doute et de la grâce** (1). Écrivain très connu, Alain Bosquet, en plus d'être l'auteur d'une anthologie de la poésie d'ici (2), est aussi celui d'une douzaine d'ouvrages, dont huit de poésie, et il existe des traductions de ses oeuvres dans une dizaine de langues. Les lecteurs découvriront, en lisant son dernier ouvrage, une vigueur poétique peu commune et une sorte de sens de l'émerveillement qui semble être ici la quintessence d'un certain surréalisme. Le second ouvrage dont je faisais simultanément la découverte, en pleine période de déménagements, au milieu d'un chaos apparemment incompatible avec ce genre de lectures, est celui d'un auteur probablement moins célèbre et moins abondant mais très dense et dont la poésie me remplissait d'amour: **Ce qui chante dans le chant** (3) du poète français **Marc Guyon**, auteur de **Volis Agonal** et de **Nefas**, tous ouvrages publiés chez **Gallimard. Ce qui chante dans le chant** pourrait tout aussi bien s'intituler **Ce qui chante dans la vie** ou **Ce qui chante dans le coeur**. Je crois qu'il faut avoir profondément vécu et assumé certaines réalités de l'amour et de la solitude pour pouvoir écrire dans une langue si resserrée des choses aussi essentielles, aussi fortes, aussi réconfortantes et aussi profondes. Ce chant semble être issu directement du coeur, non pas dans ce qu'il peut avoir de larmoyant mais dans ce qu'il a de fort, de ferme, d'apaisant: **Trop d'amour, et la nuit — éperdue pour compagne! Il te faudra bien être — à toi-même un monde — un monde sans raison — un monde immortel. Là, dans la solitude si simple — ne te sens-tu pas — arbre, et forêt, et maison? — N'y a-t-il pas un seul brin d'herbe que tu ne chérisses — n'es-tu pas sans bruit — comme cela doit être?** Et ailleurs: **Les esprits minuscules qui le soir — s'échappent des fleurs assouvies — jouent-ils à tresser tes cheveux — d'un destin tendre, à souffler — leur pollen dans l'iris de tes yeux — que tu paraisses chaque fois — t'éveiller sur un calme royaume?** Et ailleurs, encore: **Les anges rayonnent sur les monts — qui se lèvent, je les devine, — leur trompette emplit la fêlure de l'âme; — de biais je roule, jaloux — l'aimé m'a troué les yeux.** Il faut cependant lire en entier les deux dernières parties de cet ouvrage qui s'intitulent **Battement de l'illusoire** et **Fugitivus errans** pour être graduellement gagné à ce qui chante dans ce chant. Mentionnons pour terminer notre présentation d'**Alain Bosquet** et de **Marc Guyon**, que l'on trouve dans leurs ouvrages ce quelque chose de propre à une certaine poésie française et que l'on pourrait appeler le goût, ou la qualité de l'intelligence. Leurs textes en sont tout naturellement imprégnés. Des oeuvres fruits d'un long distil.

La première impression que nous fait la lecture des textes choisis d'**Andrée Chedid** (4), est celle d'un silence, d'un coup d'aile immobile et pur, d'une parole venue de très loin, d'une femme si profonde qu'elle n'a plus de visage et semble porter toute la poésie. Cette femme a quelque chose de la mère dans ce qu'elle a de sacré. Voici une femme étonnante, très belle (les photos en témoignent) qui semble être le véhicule privilégié de la vie dans ce qu'elle a de plus silencieux, de plus dépouillé et de plus essentiel. On y trouvera l'émotion, le goût de vivre, la gaieté, l'humour, la tendresse (beaucoup de tendresse), la révolte, la force, on y trouvera aussi l'intelligence et la réflexion et tout cela porté par ce quelque chose d'ineffable et d'impersonnel qui confère à ce texte sans recherche le sceau sacré de la poésie. Que le lecteur soit sans crainte (s'il en a): ici, il ne peut se tromper. Des voix parlent dans l'âme de cette femme, des voix qui viennent de toutes les dimensions de la vie. Peut-être est-ce l'ineffable même de l'Islam, évocation du Dieu tout-puissant et sans visage, dont cette femme est le reflet féminin? Ceci dit de cette Cairote de naissance et Libanaise d'adoption sans référence obligatoire à quelque religion séculière que ce soit. Chose certaine, nous avons affaire ici à un très grand poète et le judicieux choix de textes de **Jacques Izoard** contribuera certainement à mieux faire connaître cet aspect essentiel d'**Andrée Chedid**. Auteur abondant, cette femme a publié, sans compter les essais, les nouvelles et le théâtre, sept romans depuis 1955 (5): cependant, depuis 1943, elle a publié **dix-neuf ouvrages de poésie** et elle doit en faire paraître bientôt deux autres qui sont des recueils destinés, de toute évidence, aux enfants: **Le Coeur et le Temps (fabliaux et comptines)** et **Grandes oreilles, tout oreilles (contes pour enfants)**. Tous les registres semblent lui convenir. En ce qui concerne la poésie enfantine, qui semble être exceptionnelle dans son oeuvre, nous pouvons en avoir une idée par des extraits de **Lubies**, paru en 1962 et qui est d'une veine extrêmement savoureuse. Exemple: **La puce a de l'astuce — para n'en a pas — c'est pour quoi — c'est pour quoi — papa est piqué — la puce pas.** Mentionnons aussi que cet auteur est un témoin vivant du drame libanais et elle a publié, en 1976, chez Flammarion, un frémissant **Cérémonial de la violence** (6): **Ceci fut un vivant — cette chose fut une personne — ce sang dilapidé sur le bitume — s'ordonnait, hier encore, dans un réseau de veines — retissait, hier encore, la loi de l'existence — ce coeur-sentinelle s'est raidi sous le plomb — un rictus a drainé toute la pulpe de ces lèvres.** Et plus loin: **Les morts aux visages rompus se redressent — la langue des humiliés se gonfle — orageuse se lève la marée des victimes — mais prenez garde, porteurs de cicatrices! — Eteignez dans votre chair les volcans de la haine — qui vous apparenteraient un jour aux bourreaux! Questionnez vos viscères — percez vos propres masques — soyez autres!** (ce dernier extrait est d'un inédit: l'ouvrage de Jacques Izoard en contient quelques-uns).

Terminons cette présentation sur un extrait de **Double-Pays: Ce n'est pas de mourir que nous mourrons, mais d'être la proie d'un seul de nos visages — ce n'est pas de mourir que nous mourrons — mais de l'écume qui perd mémoire de ses tempes d'océan (...) Vie tigrée sur nos vies — à quel filet te prendre? — Je t'aime, hostile oiseau.**

1—**Le livre du doute et de la grâce**, par Alain Bosquet, **Gallimard**, 1977.
2—D'abord publiée en 1966 sous le titre **La poésie canadienne contemporaine de langue française**, chez **Seghers**, cette anthologie a été rééditée et augmentée en 1968 et a paru sous le titre de **Poésie du Québec (HMH-Seghers, Montréal-Paris)**. Alain Bosquet a également publié en 1960 une anthologie des jeunes poètes américains (trente-cinq). Il existe des éditions de ses recueils en anglais, en espagnol, en italien, en serbo-croate, en roumain, en albanais, en grec, en hongrois, en macédonien et en bulgare.
3—**Ce qui chante dans le chant**, par Marc Guyon, **Gallimard** 1977.
4—**Andrée Chedid**, présentation et choix de textes (dont quelques inédits) par Jacques Izoard, dans la collection **poètes d'aujourd'hui** aux éditions **Pierre Seghers**.
5— L'ouvrage de **Jacques Izoard**, dont il est question ici, contient une bibliographie abondante des ouvrages **d'Andrée Chedid**.
6— **Cérémonial de la violence**, par Andrée Chedid, **Flammarion**, 1976.

Avec Stockhausen
"Permettre à l'homme de s'émerveiller de nouveau"

STOCKHAUSEN vient d'achever la répétition générale **d'Atmen gibt das Leben**, sa nouvelle oeuvre, devant les vitraux de Chagall au Musée national du Message biblique de Nice. Il nous rejoint chez le conservateur, Pierre Provoyeur; le long visage impérieux et juvénile est calme et détendu; la chemise indienne brodée, d'une blancheur immaculée, s'épanouit sur le torse de géant "C'est fini, je suis libre. Parlons." Pendant une heure et demie, ce sera plutôt un grand monologue, un torrent passionnant et passionné où s'épanouit sa pensée créatrice comme un flot de musique intuitive.

"Vous disiez en 1968: "Notre" révolution à nous, c'est celle de la "jeunesse pour l'homme supérieur." Aujourd'hui, êtes-vous sensible au découragement de la jeunesse devant un monde absurde, aux perspectives aplaties? Et avez-vous le sentiment d'être moins compris, surtout depuis que vous vous êtes engagé dans la voie d'une musique plus "mystique", au sens large du mot?

— Il y a, en effet, des gens qui étaient avec moi et qui sont contre mes dernières oeuvres, à cause de ce que vous appelez mon côté mystique. Peu importe. Je perds des amis. Je gagne des amis. Toujours. Et je gagne de nouveaux amis dans la jeune génération, parmi les musiciens pop en particulier qui adorent ce qui les envoûte et le climat cosmique de ma musique.

"Moi, je ne comprends pas le découragement. Je suis un chercheur, je suis captivé par ce qui est à découvrir. Quand j'écris, il y a toujours certaines choses qui me réveillent la nuit, des questions que je veux résoudre. C'est peut-être le vieux fond allemand, faustien, qui s'agite en moi, quand je pense, par exemple, à une oeuvre qui durerait sept jours, sept soirées, où je mettrais en scène Lucifer... Lucifer, qui n'est pas mort, qui contrôle toujours le monde, que je me représente comme un personnage de film américain; je le vois à l'oeuvre, il est dans chaque usine, dans chaque studio: c'est cet homme qui n'a plus envie de travailler, parce qu'il pense que la bombe atomique viendra bientôt ou bien que les Chinois vont occuper l'Europe jusqu'au Rhin, et tout cela.

"Mais, de l'autre côté, il y a Michael l'archange: c'est un scientifique, un médecin qui annonce que nous allons guérir le cancer et toutes les autres maladies, et que l'honne n'aura plus besoin de médecin; celui qui voit un monde positif, toujours. Et puis entre les deux, il y aura d'autres personnages, et d'abord la femme éternelle, Eve, qui veut toujours améliorer la race des hommes.

Une création en spirale

— Vous avez fait déjà un long chemin: comment revoyez-vous le début de votre oeuvre; est-ce que vous réécoutez avec plaisir vos premières partitions?

— Oui, oui, je crois que tout se tient. Ainsi, j'ai fait récemment un disque avec mon ancien Schlagtrio et je me suis aperçu qu'il était très proche de mes dernières oeuvres; de même Formel pour orchestre, dont le titre est déjà significatif. Seulement, aujourd'hui, j'ai trouvé la manière de créer des "formules" qui sont plus maniables, plus riches, comme dans Mantra, Inori, surtout, et Arlequin; elles ne sont plus surchargées de tritons, de septièmes majeures et de neuvièmes mineures selon une préoccupation stylistique qui venait de l'école de Vienne, parce qu'on pensait alors qu'en cela consistait l'harmonie, la construction mélodique la plus avancée.

"Mais, à part cela, j'ai toujours le désir de créer des oeuvres avec une unique formule, projetée sur tout le temps de la partition, comme dans Inori où chaque section tient le rôle d'une seule note à l'intérieur de la mélodie. Maintenant, une série est tout autre chose que seulement un principe qui engendre une multiplication de transpositions et de permutations. Son dessin doit être perceptible. Cela, je l'ai redécouvert en travaillant sur Humnen qui m'a appris comment il faut faire une formule mélodique, rythmique, harmonique, pour qu'elle reste dans la mémoire et soit un archétype de la perception musicale capable de quantité d'expressions. Je me réjouis beaucoup maintenant de retrouver des formules métodiques que l'on peut chanter...

"Dans Sirius, j'ai travaillé avec quatre mélodies principales, qui sont liées aux choses de la vie, aux classifications fondamentales découvertes par l'homme dans la nature. Ça m'a aidé beaucoup de donner une signification à des formules musicales reflétant ce sentiment fondamental de l'âme qui est de réunir, par exemple, une saison avec un élément (terre, feu, vent, eau), avec un signe du Zodiaque, etc. C'est une véritable expansion du sens.

"J'essaye de conjuguer ces différents aspects dans ma musique pour que de nouveau nous recommencions à comprendre le langage des animaux, des étoiles, des choses, qui semblent mortes ou muettes, et qui ne le sont pas du tout. C'est seulement aujourd'hui que les hommes commencent à chercher scientifiquement le moyen de parler aux plantes...

"Pour moi, de plus en plus, l'histoire humaine l'histoire de notre culture, devient une spirale de la conscience. Si nous nous réveillons assez, si nous développons notre cerveau et notre souvenir, nous pouvons saisir toutes les périodes du passé qui existent sur notre planète et, j'en suis convaincu, pas seulement sur cette planète. On ne peut pas empêcher l'homme, celui qui veut créer quelque chose de nouveau, de sortir de son système fermé, d'essayer de diriger quelques rayons de lumière qui viennent des autres régions du cosmos sur son travail quotidien.

"Aujourd'hui, tous les matériaux de la musique sont à notre disposition et, pour la première fois peut-être dans la culture humaine, un élément stylistique n'est plus un point de repère historique; en ce domaine, on ne peut plus inventer du nouveau. Mon petit garçon, par exemple, qui compose, est déçu parce qu'il ne trouve plus de dissonances vraiment dissonantes, de rythmes vraiment irréguliers: il tape sur son piano et, furieux, me dit: "Tout ça, ça sonne comme de la vieille musique!" C'est le drame de l'avant-garde.

"C'est pourquoi je pense que la seule chose qui compte, c'est le pouvoir de créer une alchimie des sons, de créer un univers comportant un maximum d'interrelations, de significations, de richesses agglomérant les idées et les éléments les plus dissociés de l'univers; un monde qui fonctionne et envoûte, qui vous met dans un état d'émerveillement.

"Cela veut dire qu'il ne s'agit pas de présenter dans une oeuvre un catalogue de tous les matériaux que l'explosion des styles et le tourisme ont mis à notre disposition, mais de travailler à l'intérieur de matériaux très limités et d'y intégrer l'univers par une transformation continue. L'alchimie sonore, c'est quelque chose d'analogue à ce que fait le film (la peinture ne le peut pas), quand, par exemple, il transforme sous nos yeux un oiseau en cheval ou en chaise.

"Ainsi, je vais commencer à composer avec une formule, une mélodie bien définie que j'écoute de nombreuses fois; au fur et à mesure, le rythme de la mélodie que j'ai entendue souvent également; je reconnais le nouveau rythme et encore un peu l'ancienne mélodie par les hauteurs de son. Peu à peu les anciennes hauteurs s'annulent, c'est-à-dire que j'ai une seule hauteur, avec les rythmes de la seconde mélodie sur lesquels une nouvelle mélodie commence à naître, que j'apprends à connaître et à identifier, et ainsi de suite. C'est un nouveau thématisme, une sorte de panthématisme, qui s'étend à tous les paramètres du son.

"Un tel traitement était impossible dans le passé. Beethoven s'était arrêté à deux thèmes, et le deuxième n'était jamais bien traité. Schoenberg était revenu à la musique monothématique, la musique sérielle, et chez Webern cela s'était réduit à deux ou trois intervalles dans une série de douze sons; tous les autres étaient des renversements ou des présentations à l'envers, à l'écrevisse. Moi, j'ai toujours cherché dans mes séries à utiliser tous les intervalles possibles, toute leur richesse énorme, et puis à développer la série en expansion, ou bien au contraire en contraction vers le microtonal (c'est-à-dire que dans ce cas la série se développe seulement à l'intérieur d'une quinte ou d'une tierce mineure, avec tous les micro-intervalles; on touche alors à la microscopie acoustique).

"Cette transmutation paramétrique des formules dont je vous ai parlé n'a pu être atteinte récemment qu'averc les synthétiseurs. Pourtant c'est déjà ce que je cherchais, au niveau de l'improvisation instrumentale, avec des oeuvres telles que **Spiral, kurzwellen, Pole**, qui forment une sorte de nouveau code pour apprendre la musique (on les travaillera à Aix-en-Provence). Cela consiste à écouter un événement très court, de quelques secondes, à la radio, et à essayer de l'imiter le plus rigoureusement possible avec les moyens de l'instrument (et l'aide d'un transformateur électrique); imiter par exemple avec un hautbois quelqu'un qui parle en chinois, cela paraît impossible, mais peu à epu les éléments foncièrement hétérogènes finissent par se convertir l'un en l'autre de quelque manière.

"Voilà précisément ce que l'on arrive à faire avec un synthétiseur: transposer tous les paramètres d'une formule dans une autre, traiter le rythme d'une mélodie avec la séquence de sons d'une autre mélodie ou avec la courbe dynamique ou avec les qualités sonores d'une troisième mélodie, à tous les niveaux de l'alchimie musicale moderne telle qu'on la découvre dans un studio électronique.

"Il y aura de grandes conséquences à tirer de cela, et, par exemple, je veux faire une oeuvre très vaste qui comportera plusieurs sections, durant chacune une soirée, avec trois formules seulement. Une oeuvre théâtrale, un rite musical, fondé sur trois personnages, trois thèmes, que je traiterai à la fois, où je pourrai transformer à chaque instant, comme je le voudrai, l'un en l'autre.

"Il me faudrait dix vies"

— On ne sent guère votre optimisme conquérant chez les jeunes musiciens d'aujourd'hui...

C'est vrai, et pourtant il y a tellement à découvrir, à inventer! Tenez, sur le plan de la dynamique musicale: j'ai commencé à travailler avec des échelles de soixante degrés d'intensité et ça marche, je vous assure, ça marche. Mais surtout je pense que nous avons de fantastiques découvertes en perspective: ainsi, je rêve d'appareils qui donnent enfin la possibilité de faire vraiment voyager un son, par exemple, à travers votre nez... Un son qui s'arrête devant vous, qui tourne autour de vous, pendant qu'un monsieur est occupé par un autre son qui passe et repasse devant lui à toute vitesse. Impossible de faire cela avec un instrumentiste de 100 kilos qui joue du tuba... Quand la musique deviendra vraiment mobile, elle nous apportera une nouvelle expérience, même sur le plan sensuel.

"Je crois vraiment aux nouveaux matériaux, aux ondes alpha de l'homme, aux vibrations qui permettront dans quelques années — pas dans cent ans, dans vingt ans tout au plus — de moduler une onde avec un homme pour le faire voyager en dehors de notre monde solaire. Car, comme tous les scientifiques, je veux faire le voyage cosmique; il n'est pas question de rester sur cette île pour toujours, ce serait trop bête, il y a trop de problèmes idiots à régler sur notre Terre.

"Je crois à la découverte perpétuelle des formes musicales, des vibrations sonores et des ambiances qui permettront à l'homme de s'émerveiller de nouveau, de saisir le miracle qui lui donne raison de continuer à vivre. Et quand je vois un nouveau synthétiseur, un nouveau computer, je ne comprends pas ces techniciens qui se satisfont de résoudre avec lui de tout petits problèmes, alors qu'il y a des milliers de possibilités qui nous permettraient d'avancer tellement plus vite.

"Moi, je n'ai pas le temps de m'occuper de ce que font les autres. Je sais exactement ce que je veux. Avec chaque oeuvre, j'avance dans mon programme sur le traitement des matériaux sonores, les aspects spatiaux de la musique, ses relations avec les autres facultés humaines. Mais il me faudrait dix vies!

"La seule chose qui me préoccupe, c'est que mon coeur ne s'arrête pas trop tôt, parce que ça c'est vraiment quelque chose de fragile. Je voudrais faire deux fois plus que je n'ai fait. J'ai travaillé déjà vingt-cinq ans; alors, cinquante années de plus, ça doit être possible. J'ai composé jusqu'ici soixante-cinq oeuvres, alors ça me donnerait cent quatre-vingts oeuvres et, si je peux courir à la même vitesse, ce ne serait pas mal du tout, vous savez: une musique qu'on mettrait trois siècles à étudier!

Propos recueillis par
JACQUES LONCHAMPT
(Le Monde)



DU 11 AU 18 AOÛT

COMMENCANT JEUDI

JEUDI 11 AOUT
20h30
LA DENTELLIERE
De Claude Goretta, avec Isabelle Huppert, Yves Beneyton et Florence Giorgetti.
Suisse-France, 1977, V.O., couleur, 105 minutes.

VENDREDI 12 AOUT
17h00
BEN ET BENEDICT
De Paula Delsol, avec Françoise Lebrun, André Dussolier et Daniel Duval.
France, 1977, V.O., couleur, 90 minutes.
19h00
UNDERGROUND
D'Emile De Antonio, avec Billy Ayers, Kathy Boulding et Bernardine Dohrn.
Etats-Unis, 1976, V.O., s.-t. français, couleur, 103 minutes.
21h30
LE COUP DE GRACE
De Volker Schlöndorff, avec Matthias Habich, Margaretha Von Trotta et Mathieu Carrière.
Allemagne-France, 1976, V.O., s.-t. français, noir et blanc, 95 minutes.

SAMEDI 13 AOUT
17h00
SCRIM
De Jacob Bijl, avec Géraldine Chaplin, Jessamin Starcke et Bruce Gray.
Hollande 1976, V.O., s.-t. français, couleur, 67 minutes.
19h00
LA CECILIA
De Jean-louis Comolli, avec Massimi Foschi, Maria Carta et Vittorio Mezzogiorno.
France-Italie, 1975, V.O., s.-t. français, couleur, 113 minutes.
21h30
PAIN ET CHOCOLAT
De Franco Brusati, avec Nino Menfredi et Anna Karina.
Italie, V.O., s.-t. français, couleur, 115 minutes.

DIMANCHE 14 AOUT
17h00
CORPS D'AMOUR
De Fabio Carpi, avec Mimsy Farmer, Lino Cappolicchio et François Simon.
Italie, 1971, V.O., couleur, 100 minutes.
19h00
TOUTE NUDITE SERA CHATIEE
D'Arnoldo Jabor, avec Paulo Porto, Darlene Loria et Paulo Sacks.
Brésil, 1973, V.O., s.-t. français, couleur, 100 minutes.
21h30
VERMISAT
De Mario Brenta, avec Carlo Cabrini, Maria Monti et Antonio Baessato.
Italie, 1974, V.O., s.-t. français, couleur, 90 minutes.

LUNDI 15 AOUT
17h00
MARCHANT PAS A PAS...
De F. Weingartshofer, avec Salvador Sanchez et Patricia Reyes Spindola.
Mexique, 1976, V.O., s.-t. français, couleur, 90 minutes.
19h00
ONE MAN
De Robin Spry, avec Len Cariou, Jayne Eastwood et Jean Lapointe.
Canada, 1977, V.O., couleur, 88 minutes.
21h30
I KYNIGHI / LES CHASSEURS
De Théodore Angelopoulos, avec Mary Chronopoulos, Eva Cotamanidou et Betty Valassi.
Grèce, 1976, V.O., s.-t. français, couleur, 165 minutes.

MARDI 16 AOUT
17h00
L'OMBRE DES CHATEAUX
De Daniel Duval, avec Philippe Léotard, Albert Bray et Zoé Chauveau.
France, 1976, V.O., 95 minutes.
19h00
INDIA SONG
De Marguerite Duras, avec Delphine Seyrig, Michel Lonsdale, Mathieu Carrière et Claude Mann.
France, 1975, V.O., couleur, 119 minutes.
21h30
KILEC HONAP / NEUF MOIS
De Marta Meszaros, avec Lili Monori, Jean Nowicki et Djoko Rosic.
Hongrie, 1976, V.O., s.-t. français, couleur, 93 minutes.

MERCREDI 17 AOUT
17h00
ZOFIA / SOPHIE
De Ryszard Csekala, avec Ryszarda Hanin et Zdzislaw Wrozewski.
Pologne, 1976, V.O., s.-t. français, couleur, 95 minutes.
19h00
IRACEMA
De Jorge Bodansky, avec Edna de Cassia et Paolo Cesar Pereiro.
Brésil-Allemagne, 1975, V.O., s.-t. français, couleur, 90 minutes.
21h30
LE VIEUX PAYS
OU RIMBAUD EST MORT
De Jean-Pierre Lefebvre, avec Marcel Sabourin, Anouk Fenjac et Myriam Boyer.
France-Québec, 1977, V.O., couleur, 113 minutes.

JEUDI 18 AOUT
17h00
UNE PIECE INACHEVEE
POUR LE PIANO MECANIQUE
De Nikita Mikhalkov, avec Alexandre Kaliaguine, Elena Solovei et Evguenia Glouchenko.
URSS, 1977, V.O., s.-t. français, couleur 102 minutes.
19h00
JE DEMANDE LA PAROLE
De Gleb Panfilov, avec Inna Tchourikova, Vassili Choukchine et Nicolai Goubenko.
URSS, 1976, V.O., s.-t. français, couleur, cinémascope, 145 minutes.
21h30
UNE JOURNEE PARTICULIERE
D'Ettore Scola, avec Marcello Mastroianni, Sophia Loren et Françoise Berd.
Italie-Canada, 1977, V.O., s.-t. français, couleur, 105 minutes.

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9

Guichets: du lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

REGGAE

La musique des Noirs de Jamaïque

par NATHALIE PETROWSKI

Jamaïque: l'une des Antilles formant un état membre du Commonwealth au sud de Cuba. Capitale: Kingston, plantations de bananes, de canne à sucre, de tabac, de café, premier producteur mondial de bauxite.

Conquise par les Espagnols puis par les Anglais, la Jamaïque porte encore aujourd'hui les cicatrices de quatre siècles de luttes pour la libération d'un peuple écrasé d'abord par l'esclavage puis par le colonialisme. Jadis prospère pour ses multiples attraits touristiques, la Jamaïque est devenue à travers les émeutes et les grandes vagues de contestation de ses pauvres, une terre que les touristes inquiets délaissent pour les plus rassurantes Bahamas ou Barbades. Royaume du rastaman, elle est un jardin de merveilles où la **ganja,** herbe d'essence divine aux pouvoirs thérapeutiques, pousse partout comme du pissenlit. Nature anarchique, rues défoncées, enfants qui mendient, pauvreté, sécheresse, soleil ardent qui ne laisse pas une minute de répit; l'univers pétrifié de l'homme noir du ghetto qui n'a qu'une seule ressource pour crier vengeance: sa musique. En Jamaique, celle-ci se nomme reggae et appartient surtout à ces hommes étranges, fils du Negus du nom de Ras Tafari, portant cheveux longs et durs, dressés et nattés sur la tête comme des piquets. Les Ras Tafari ou rastas font partie d'un mouvement pacifiste de contestation issu de la couche la plus pauvre de la population et portant le nom et le titre avant son couronnement, de Hailé Sélassié, le Dieu des dieux, descendant du Roi Salomon, Empereur d'Éthiopie. Longtemps confinés à la clandestinité, les Ras Tafari sont peut-être aujourd'hui 60,000 et le mouvement semble avoir de plus en plus d'adeptes parmi les jeunes. En même temps que le mouvement grandit, la musique elle aussi se propage au-delà des frontières de l'île dans les salons nord-américains, transformant tranquillement les lois rythmiques de la musique des années 70.

En 1960 pendant que Bob Dylan, prophète du ghetto impérialiste proclamait au monde entier la destruction inévitable de la société américaine dans un vent de révolte qui raflait tout sur son passage, Bob Marley, Peter Tosh et Bunny Livingston formaient un groupe qui en l'espace de quelques mois allait devenir le plus populaire de l'Île. Né dans le Trench Town Ghetto, le groupe s'appelait les Wailing Rudeboys et prônait en même temps que Dylan, le retour à la paix tout en dénonçant les injustices sociales. Contrairement à Dylan, les Wailing Rudeboys n'étaient pas vraiment innovateurs dans leur démarche et leur philosophie puisque leur devise pacifiste était apparue dès les années 40 dans la nouvelle d'un auteur jamaïcain. Le premier prophète du Ras Tafari, Marcus Garvey, fondateur du nationalisme noir aux États-Unis, revendiqua dès les années 20, le retour aux sources africaines. Instigageur d'une nouvelle culture afro-jamaïcaine, il lui arrivait souvent de citer des passages de la Genèse pour expliquer que "la race noire est celle du peuple élue, une race plus authentiquement israélite que celle des Juifs bâtards venus d'Europe". Pour le "reste", le retour en Éthiopie, terre pure et originelle, terre qui a enfanté l'âme africaine, est la seule destination valable; elle est synonyme de rédemption, de purification, elle est l'ultime refuge contre les forces négatives et destructrices de Babylone.

En même temps que Marley, Tosh et Livingston mettaient au point leur premier matériel, essentiellement revendicateur, un Jamaïcan au teint blanc du nom de Chris Blackwell, riche héritier de plantations d'épices et de thé, fondait en plein coeur de Kingston, sur Hope Road (la rue de l'espoir) Island Records. On dit de Blackwell qu'il contribua largement à améliorer le sort des musiciens jamaïcains, payés entre $10 et $15 pour une session qui en rapportait peut-être des milliers au promoteur. À l'image même de l'île, la compagnie à ses débuts n'est pas très prospère; Blackwell doit se promener en Europe, ses disques sous le bras, de magasin en magasin offrant à qui veut bien l'écouter, les airs syncopés d'une musique pour le moins étrange. Au début, les gens ne comprennent pas, le rock a tellement envahi la terre, qu'il a laissé peu de place pour toute autre forme d'expression qui tenterait de remédier à l'uniformisation. Mais la bonne nouvelle arrive tant bien que mal à faire son chemin dans l'esprit de certaines personnes. Ce sera néanmoins Jimmy Cliff, et non Marley, qui fera découvrir le raggae aux Nord-Américains à travers un film typiquement hollywoodien, dont il est la vedette principale, intitulé **"The harder they come"**. L'action se passe évidemment en Jamaïque dans les limbes d'une vie sans issue dont la seule porte de sortie est souvent la **gamja.** Quelques années plus tard, Éric Clapton, sentant peut-être le vent tourner et voulant faire un retour en force, enregistre **I shot the sheriff,** une chanson originale des Wailers et de Marley. Le disque escalade le palmarès américain à une vitesse vertigineuse sans que personne ne sache qui est le véritable auteur de la chanson.

Vers la même époque, les Rolling Stones découvrent eux aussi le reggae et l'adaptent à leur musique avec des chansons comme **Hot stuff, Hey negrita.** Il sera même question pendant un certain temps de créer un précédent culturel en intégrant Marley et les Wailers dans la tournée des Stones, mais le gérant de Marley, sentant que celui-ci a le potentiel pour devenir un porte-parole important, préfère patienter. Bientôt Tosh quitte les Wailers, sans doute parce que la rivalité entre lui et Marley est devenue trop forte. En 1975, Marley compte déjà quatre disques à son actif, soit **Catch a fire, Brunin, Natty dread, Bob Marley & the Wailers Live** mais c'est **Rastaman Vibration,** enregistré la même année qui, tout à coup, fait de lui le prophète des années 70 comme Dylan avait pu l'être pour les années 60. Fosh de son côté a sorti **Legalize-it,** U-Roy, un autre rasta vient d'enregistrer **Dread in a Babylon;** la Jamaique foisonne de musiciens de reggae mais Marley réussit mieux que tous à cerner la poésie à la fois tendre et violente des Ras Tafari. Dépassant la liturgie du rasta, Marley, par la richesse de sa voix, la lucidité de ses paroles, par les éléments de rock et de jazz qu'il incorpore au reggae, transcende véritablement la musique de son peuple. Il est un poète, un naif qui crie vengeance tout en fumant à chaque heure, son joint de circonstance. Sa démarche est paradoxale: d'une part, la relative tranquillité d'une musique régulière et rectilingue, décrivant un mouvement contraire à celui du rythm'n blues et d'autre part, la violence d'idéaux qui s'entrechoquent continuellement et accusent la civilisation moderne, les valeurs du pouvoir et de l'argent qui triomphent sur l'homme.

Lorsqu'on demande à Marley si le reggae et les rastas n'ont pas certaines affinités idéologiques avec les hippies des années 60, celui-ci ricanne sournoisement: "On a des cheveux longs, on fume l'herbe mais on est là depuis bien plus longtemps que les hippies. La rasta a résisté au temps, à l'humiliation et à la souffrance. Les hippies n'ont pas tenu, s'ils avaient duré cinq ans de plus, il seraient tous devenus des rastas, mais ils n'ont pas été capables, Babylone les a engoutis." Pour Marley, le mysticisme, l'enracinement spirituel des rastas n'a rien à voir avec les quêtes existentielles des hippies de San Francisco; peut-être cherchent-ils tous les deux un monde utopique, mais ils n'ont pas vécu, ni la même histoire ni la même vie. La violence des Ras Tafari, celle qui ne se manifeste pas, mais qui dort entre les lignes et provient de siècles de domination par l'homme blanc, est peut-être le point de départ des différences. "L'homme blanc qui boit du rhum est violent, dit Marley, c'est lui qui tue dans une rage d'ivresse, l'homme qui fume l'herbe ne tue pas; il aiguise son couteau, polit et caresse la lame, médite et pense à la vengeance, puis il fume un autre joint, se sent mieux, s'endort et oublie le crime qu'il s'apprêtait à commettre". Les rastas n'ont pas de temps à perdre ou peut-être pas assez d'énergie à investir dans la mort d'un homme, ils préfèrent tout simplement vivre et laisser vivre avec, de temps en temps, un sursaut d'indignation. Au-delà de la vengeance, ils contemplent l'exode, la fuite en dehors de Babylone en feu et en flammes et la rédemption en Ethiopie. "Nous savons où nous allons, nous savons d'où nous venons, nous quitterons Babylone pour voyager vers la terre de nos pères," chante aujourd'hui Marley.



les disques classiques

PIERRE ROLLAND a écouté pour vous

Il est très agréable d'écouter **"Le Quattro Stagioni"** — Les Saisons — **l'opus 8 de Vivaldi** joué par **Felix Ayo et l'Orchestre de Chambre de Berlin** dirigé par **Vittorio Negri. Philips 9500 100.**

Il existe au catalogue mondial du disque, un nombre étonnant d'enregistrements de ces quatre concertos pour violon solo, cordes et continuo que sont les quatre premières oeuvres de la série des 12 concertos réunis par Vivaldi sous le titre d' **"Il cimento d'ell'armonia e dell'invenzione".**

Felix Ayo, maintenant avec le Quartetto Beethoven di Roma et professeur au Conservatoire "Santa Cecilia", fut un des fondateurs du célèbre ensemble italien "I Musici". Le violon qu'il joue sur ce disque est un magnifique Gennaro Gagliano fabriqué à Naples en 1768. Vittorio Negri qui dirige est aussi musicologue. On lui doit d'avoir redonné vie à plusieurs chefs d'oeuvres oubliés tels les 12 Concertos de l'opus 10 d'Albinoni, un Requiem en sol mineur de Cimarosa et la Judith Triumphans de Vivaldi.

Le jeu de Felix Ayo est très intelligent et très soigné. Il prend un vif plaisir à illustrer la finesse d'écriture de Vivaldi. Vittorio Negri fait varier les coups d'archet de l'orchestre et obtient ainsi d'heureuses couleurs qui font que l'on prend un vif intérêt à cette musique si pleine d'esprit. À l'endos de la pochette, Vittorio Negri dans une notice dit: "La partition des Saisons est écrite pour violon solo, premiers et seconds violons, violoncelles et continuo".

On trouve le même texte de Negri dans l'édition d'il y a quelques années des Saisons avec Felix Ayo et **I Musici Philips PHC 9104.** Or, parfois, on entend distinctement le son de l'alto, instrument non mentionné. En particulier dès la seconde mesure du deuxième mouvement de l'"Automne". Cette omission de l'alto me semble n'être qu'une erreur de mise en page. La qualité de son sur ce disque est très bonne, l'usinage et la gravure également. Des concertos qui s'écoutent avec intérêt.

■

La très romantique **Première Symphonie de Sibelius** ainsi que le très beau et nationaliste poème symphonique **"Finlandia"** avec **l'Orchestre Symphonique de Boston** dirigé par **Colin Davis.** Cet orchestre possède un style et une sonorité qui lui sont particuliers. En écoutant dernièrement les enregistrements récents de cet instrument on a l'impression d'un certain laisser-aller à coté de moments fulgurants comme seul il en est capable. Parfois, de légers frottements dans l'intonation et de légères frictions dans le jeu d'ensemble gâtent le plaisir d'écouter un instrument aussi virtuose et aussi capable de grandeur et de magnificence.

Ce disque est très beau. Les sonorités sont superbes. Le caractère indomptable de la musique de Sibelius est rendu avec détermination. Le super-romantisme des cordes est incroyable. La flûte mise à part, la délicatesse et la précision des bois font merveille. Les sentiments forts et violents dominent cette musique. Colin Davis obtient des musiciens une excellente collaboration.

La qualité technique de l'usinage et de la gravure est bonne. La prise de son donne de très beaux détails, mais les grandes masses sonores font parfois un peu trop de bruit. En conclusion: "Le côté dur de la nature humaine", comme le disait Sibelius.

■

Une agréable curiosité. Quelques chansons irlandaises, écossaises et galloises à une, deux ou trois voix arrangées par **Beethoven. Le disque Vanguard SRV 356 SD, enregistré par le groupe anglais "Academia Monteverdiana"** dirigé par **Denis Stevens,** contient dix des quelque 131 arrangements **opus 108 et 104 pour voix, piano et violoncelle** que réalisa **Beethoven** pour l'éditeur George Thompson d'Edimbourg. Le plus populaire des chants enregistrés ici est le célèbre **"Auld Lang Syne"** sur un poème de Robert Burns. Cette petite diversion musicale fut un dérivatif qui rapporta à Beethoven un peu d'argent. En 1814 il notait dans son journal. "Les chants écossais nous montrent comment, grâce à l'harmonie, la mélodie la plus fantaisiste peut être traitée en s'abandonnant au caprice de l'inspiration". Sur ce disque, les chanteurs et les musiciens sont bien, sans plus. De la musique de deux sous, revue par un compositeur de génie.

■

Un régal sonore: **Janet Barker** chantant de très belles arias de **Bach** avec **The Academy of St-Martin-in-the-Fields,** dirigé par **Neville Marriner. Angel S-37229** (Stereo/Quadraphonic).

Sur ce très beau disque se trouvent des arias des Oratorios de Noël et de Pâques, de la Passion selon Saint-Jean, du Magnificat, de six cantates et la charmante chanson "Bist du bei mir" du Petit Livre d'Anna Magdalena Bach. Plusieurs de ces arias ont des obligatos, de hautbois d'amour, de cor anglais, de viole de gambe, de deux flûtes traversières ou des deux flûtes à bec. Le continuo est très varié et fait appel à l'orgue, au violoncelle, à la contrebasse, au violon et au basson. Ces instruments sont employés ensemble ou en différentes combinaisons. Inutile de dire combien Janet Barker chante bien. L'usinage, la prise de son et la gravure sont bons. Au début de la deuxième face de ce disque, juste avant la petite chanson "Bist du bei mir", on entend sur ma copie un fa provenant d'un instrument électronique et précédant le fa chanté par Janet Baker. Ceci est une curiosité. En conclusion: des arias somptueuses chantées par une très grande artiste.

CENTRE D'ART D'ORFORD JMC
"FESTIVAL ORFORD 1977"
Samedi, 6 août à 20h30
Trio ISSELÉE (flûte, violoncelle, piano)
Billets: $5.00
Réservations: (819-843-3981)
861-0210 (ligne directe Mtl-Magog)
Mardi, 9 août à 20h30
Cours public: Bernard LAGACÉ
"Le clavier bien tempéré"
Billets: $1.00
Mercredi, 10 août à 20h30
Thomas GOUDIE, baryton (entrée libre)
John NEWMARK, piano
Sortie 118: Autoroute des Cantons de l'Est

tnm 84 ouest, rue Ste-Catherine
du 2 septembre au 2 octobre
RESERVATIONS: 861-0563
gilles vigneault
une production LE NORDET

ÉLYSÉE 35 MILTON / 842-6053
LUN. à VEN. 7.30; 9.30 14 ans
SALLE RESNAIS
Jacqueline Bisset
Per Oscarsson
dans
Jeux intimes
Réalisé par Philip Saville
SALLE EISENSTEIN
"NOIRS ET BLANCS EN COULEURS" POUR TOUS

30e saison PRO MUSICA le dimanche 16h30
MUSIQUE DE TOUS LES TEMPS
POUR TOUS LES ÂGES
POUR TOUS LES GOÛTS
2 oct. 1977 QUATUOR CANADA - Ronald Turini, piano - Steven Staryk, violon - Gerald Stanick, alto - Tsuyoshi Tsutsumi, violoncelle. Billets: $5.50 - $4.40 - Étudiants 7/25 ans: (preuve d'âge) $2.20 taxe incl.
23 oct. L'ENSEMBLE VOCAL TUDOR DE MONTRÉAL - $5.50 - $4.40 - $2.20
20 nov. HENRYK SZERYNG, violoniste - Ce concert est un hommage de M. Szeryng à l'occasion du 30e anniversaire de la Société Pro Musica $8 - $7 - $5 - $3.50
27 nov. 19h30 MAURICE ANDRÉ, célèbre trompettiste avec ALFRED MITTERHOFFER, organiste. Par exception: ÉGLISE NOTRE-DAME, sièges non réservés. $8 - $6 - $4 - $3.
15 janv. 1978 GWEN HOEBIG, remarquable violoniste canadienne de 17 ans. $5.50 - $4.40 - $2.20.
5 fév. 1978 QUATUOR GUARNERI - $7 - $6 - $5 - $2.75.
27 fév. MAURIZIO POLLINI, pianiste de renommée mondiale. Par exception: SALLE WILFRID-PELLETIER, LUNDI - 20h30. $8 - $6 - $5 - $3.
2 avril QUATUOR AMADEUS - $7 - $6 - $5 - $2.75
23 avril TRIO BEAUX ARTS - $7 - $6 - $5 - $2.75
Abonnements: Parterre et Corbeille: $36 taxe inc. Corbeille, 3 dernières rangées et Balcon: $33 Étudiants 7 à 25 ans (avec preuve d'âge): $15
N.B. Ne pas oublier une enveloppe pré-adressée et affranchie pour le retour de vos billets.
PRO MUSICA - 1270 O. Sherbrooke - Montréal H3G 1H7
845-0532 de 13 à 17h.
THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Y9
Guichets du lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques. Renseignements: 842-2112

Confort et Détente
LES CINÉMAS DU COMPLEXE DESJARDINS TÉL.: 288-3141
Stationnement $2.00 après 6h. p.m.
3e mois VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU 14 ans
JACK NICHOLSON SALLE 1
Un western sans armes - LE MONDE
Une lecon d'amour - LE JOURNAL DU DIMANCHE
Un pique-nique au jardin de l'Eden - LE POINT
POUR TOUS
AU LONG DE RIVIÈRE FANGO
RUFUS Patrick DEWAERE Emmanuelle RIVA
SALLE 2
2 Grands Prix au festival de Cannes
une production de l'Office national du film
J.A. MARTIN photographe
Un film de Jean Beaudin
POUR TOUS
SALLE 3
Cousin Cousine
UN FILM DE Jean-Charles TACCHELLA
POUR TOUS 10e mois
SALLE 4

LA GALERIE DU LONG-SAULT
OEUVRES RÉCENTES DE
Arthur Pepin
saint-andré est comté d'argenteuil 537-3735
ouvert vendredi, samedi et dimanche de 14 h à 18 h

à vous tous, cow-boys, rôdeurs, soûlographes, voleurs, rouleurs, camelots, faisans, flics, voyageurs clandestins, dopeurs, fumeurs, matelots, piliers de bar, railleurs, honnêtes gens, faux jetons, vamps et saigneurs, braves filles ...
POUR TOUS
...En ROUTE POUR LA GLOIRE
"BOUND FOR GLORY"
SÉLECTION OFFICIELLE FESTIVAL DE CANNES
ROBERT F. BLUMOFE présente un film de HAL ASHBY
avec DAVID CARRADINE
RONNY COX, MELINDA DILLON, GAIL STRICKLAND et RANDY QUAID Scénario de ROBERT GETCHELL
d'après l'autobiographie de WOODY GUTHRIE
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Lundi à Samedi: 8.00
Dimanche: 2.00 - 5.00 - 8.00

UNE PRODUCTION ALAIN DELON
POUR TOUS
LE GANG
ALAIN DELON dans LE GANG
UN FILM DE DERAY JACQUES
À L'AFFICHE AUX 7 CINÉMAS!
Le PARISIEN 1 486 STE-CATHERINE O. 866-3856
PAPINEAU 1 PAPINEAU ET MT-ROYAL 527-8635
RIVOLI 2 ST-DENIS ET BELANGER 277-3125
LAVAL 1 CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD PARK 1 PL. GREENFIELD PARK 671-6129
VERSAILLES 1 PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson
AUSSI: LES GALERIES DE GRANBY

Les Ateliers de Françoise Graham Enrg.
5110 Avenue du Parc (coin Laurier)
Stage intensif • du 15 au 19 août '77
Danse contemporaine • Technique • Danse • Atelier de création
Renseignements: 1-514-273-2213
Permis de culture personnelle du ministère de l'Éducation no 749870

des quatre coins du MONDE

Plus d'espoir pour les mineurs

MAPUTO (Reuter) — Six corps ont été dégagés par les sauveteurs des trois puits de la mine de Moatiza, au Mozambique, où s'est produite mardi une importante explosion souterraine.

Selon le quotidien "Noticias" de Maputo, il n'y a pratiquement plus d'espoir de retrouver vivant aucun des 150 mineurs ensevelis. Le journal fait état de l'arrivée d'une équipe de techniciens étrangers qui vont participer aux travaux de déblaiement. On avait annoncé jeudi le départ de Prétoria de spécialistes sud-africains du secourisme minier.

L'identité des neuf étrangers tués lors des désordres qui se sont produits sur le carreau de la mine après l'explosion n'est toujours pas connue.

Le procès Polanski annulé?

LOS ANGELES (Reuter) — Le procès du réalisateur de cinéma Polanski, qui devait s'ouvrir mardi prochain à Santa-Monica (Californie) pourrait ne pas avoir lieu. Polanski qui, jusqu'à présent, se déclarait innocent des six chefs d'inculpation relevés contre lui, a en effet modifié son système de défense.

À la suite d'un arrangement à l'amiable conclu entre son avocat et le juge chargé de l'affaire, son procès serait annulé. Polanski est accusé d'avoir, le 10 mars dernier, drogué et violé une adolescente de 13 ans et de s'être livré à des actes de perversion sur sa personne.

Aucune précision n'a été fournie sur l'accord intervenu dans le cas de Polanski. À lui seul, le chef d'accusation de viol après administration de drogue pouvait lui valoir éventuellement une peine d'un à 50 ans de prison.

Jeunes Québécois en Belgique

NAMUR (AFP) — Cent jeunes Québécois sont arrivés cette semaine à Namur, en provenance de Montréal, pour un séjour organisé dans le cadre de l'accord culturel entre la Belgique et le Québec.

Ces jeunes Québécois, âgés de 18 à 23 ans, parmi lesquels figurent des animateurs culturels ou sportifs, des jeunes ruraux et travailleurs, seront "pris en charge" pendant leur séjour par des communautés locales belges. Une grande fête clôturera leur visite le 20 août.

Le Vatican et la vasectomie

CITÉ DU VATICAN (Reuter) — Un homme qui a subi une vasectomie ne courra plus le risque de voir son mariage annulé par la curie romaine, a décrété le Saint-Siège. Celui-ci estimait jusqu'à présent que la vasectomie, ou toute autre cause empêchant un homme de procréer, était un motif suffisant pour déclarer un mariage nul.

Ce revirement de l'Église — consécutif à Vatican II qui a admis que la procréation n'était pas le seul objectif du mariage — est contenu dans un décret pris en mai dernier par la Congrégation pour la doctrine de la foi mais rendu public hier seulement.

Le décret réaffirme toutefois la doctrine traditionnelle du Saint-Siège concernant l'impuissance, à savoir qu'un mariage peut être dissous si l'époux est incapable de remplir son devoir conjugal.

Nouvelle particule subatomique

BATAVIA, Illinois (AFP) — Une nouvelle particule subatomique totalement inconnue et 10 fois plus lourde qu'un proton, a été découverte, annoncent les physiciens du laboratoire national Fermi à Batavia (Illinois).

Cette particule nommée "Upsilon" est la plus lourde connue à ce jour, et sa découverte est interprétée par les physiciens comme le premier signe de la possible existence de toute une nouvelle famille de quarks, des particules subatomiques qui, selon la théorie, forment le noyeau de l'atome.

Jusqu'à présent, les chercheurs pensaient qu'il existait quatre quarks. Le dernier, nommé "J-PSI" , avait été découvert en 1974 à l'accélérateur linéaire de Stanford (Californie). Selon les physiciens de Batavia, leur découverte prouverait l'existence d'une cinquième famille de quarks.

Le trafic de la drogue s'accroît malgré les efforts des autorités

AMSTERDAM (Reuter) — Comme l'hydre de Lerne, le trafic des stupéfiants renait sans cesse chaque fois que la police tranche une tête, démantèle une "filière".

Des statistiques officieuses provenant de la Commission des Nations unies sur les narcotiques, à Genève indiquent que les saisies d'héroïne par Interpol ont augmenté de 44 pour cent l'année dernière.

La quantité d'héroïne capturée en 1976 en Europe de l'Est et en Europe occidentale a triplé par rapport à 1975. Pour cette dernière seule, la quantité saisie a été de 700 kilos, contre 311 en 1975.

Le trafic de la drogue est encore fort actif, et en expansion, dans des centres comme Amsterdam et Genève. Mais en Belgique la sévérité des peines infligées aux trafiquants en stupéfiants porte déjà ses fruits et en France, le trafic de l'héroïne a été presque enrayé bien qu'un nouveau problème semble surgir, la recrudescence du hashish.

À Amsterdam, depuis quelques années la capitale incontestée du trafic européen de la drogue, un porte-parole du ministère de la Justice a reconnu que la ville constitue encore un grand centre de distribution de la drogue en provenance du Proche-Orient et de l'Extrême-Orient.

La saisie récente de grosses quantités prouve que le trafic continue à se développer. Mais les autorités néerlandaises n'ont pas abandonné l'espoir de pouvoir bientôt marquer des points.

Elles estiment que les sévères mesures prises contre l'entrée d'immigrants chinois clandestins en provenance de Hong Kong et de Singapour commencent à porter leurs fruits.

"Depuis novembre environ 600 immigrants illégaux arrêtés à Amsterdam ont été renvoyés sur Hong Kong et Singapour. La plupart auraient rejoint le réseau de la drogue s'ils étaient restés", déclare le porte-parole du ministère de la Justice.

Depuis le renforcement des contrôles à Schipol et sur les autres aéroports hollandais, les méthodes d'importation de la drogue ont beaucoup changé en neuf mois.

"Des passeurs arrivaient par avion de l'Extrême-Orient, ou de Paris, Francfort et Bruxelles, en cachant de petites quantités sur eux ou dans leurs bagages. Mais maintenant ce sont de grosses quantités qui arrivent par bateau ou même par camions venant de Turquie et passant par l'Allemagne", explique-t-il, les trafiquants s'étant rendu compte qu'il est plus difficile de déceler la drogue cachée dans les cales d'un navire ou dans des conteneurs. Les effectifs des brigades des stupéfiants ont été renforcés dans les ports hollandais pour faire face à cette nouvelle technique.

A Genève, la quantité de drogue saisie par la police a augmenté rapidement.

Les autorités craignent que la Suisse, de par sa situation centrale et ses frontières avec quatre pays — France, Italie, Allemagne et Autriche — ne soit choisie par les "gros bonnets" comme plaque-tournante de la drogue en Europe.

On estime à 25,000 ou 30,000 le nombre de drogués en Suisse, dont la moitié environ aux produits hautement toxiques comme l'héroïne.

En février, la police a démantelé un groupe d'exilés tchécoslovaques, basés à Zurich, qui auraient fait passer, de 1972 à 1976, 1,700 kilos de haschisch du Maroc au Canada.

Depuis quelques années les tribunaux suisses infligent des peines sévères aux trafiquants. Le mois dernier trois Américains, dont deux femmes, ont été condamnés à des peines allant de cinq à huit ans pour avoir tenté d'introduire à l'aéroport de Genève plus de 13 kilos d'opium brut, alors qu'ils venaient de Bombay et se rendaient en Californie.

Quelques jours plus tôt, un chauffeur de camion turc était condamné à quatre ans de prison. On avait découvert dans son véhicule pour plus d'un million et demi de francs suisses de haschisch d'origine turque.

En Belgique, les peines beaucoup plus lourdes prévues depuis deux ans ont eu leur effet bien que le pays soit encore utilisé comme itinéraire de passage par les distributeurs hollandais ou comme point d'entrée en Europe, notamment par le port d'Anvers.

SUCO
au service direct du tiers-Monde

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE ST-HYACINTHE

COUR SUPÉRIEURE

No: 750-05-000322-77

VICTOR RHEAUME, inspecteur, domicilié et résidant au 8227 rue de Teck à Montréal, Province de Québec.

Requérant

-vs-

ALEXIS NADEAU, autrefois domicilié R.R. No 2, St-André d'Acton,

Intimé

-et-

LE PROTONOTAIRE DU DISTRICT DE ST-HYACINTHE,

Mis-en-cause

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ALEXIS NADEAU de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la dernière publication du présent avis. Une copie de la requête en vertu de la Loi des Déclarations des Compagnies et des Sociétés Article 13 a été laissée au greffe de cette Cour à l'intention de ALEXIS NADEAU.

St-Hyacinthe, le 29 juillet 1977.

Me Jacques Létourneau
Protonotaire-Adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500 02-027622-773

JACQUES GAUTHIER résidant et domicilié à Ville Laval, district de Montréal

et

JEAN GAUTHIER, résidant et domicilié à St-Sauveur des Monts district de Terrebonne.

DEMANDEURS

-vs-

EDMOND RAE PORTER, autrefois résidant et domicilié en la Cité de LaSalle district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur EDMOND RAE PORTER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 2 août 1977

RENALD CHASSE G.A.C.P.M.

Mes LEITHMAN GOLDENBERG & GUBERMAN
1255 carré Philippe
suite 405
Montréal, Que
PROCUREURS DES DEMANDEURS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-070688-779

ALICE DESRUISSEAUX LAPOINTE

Requérante

C.

ROLAND LAPOINTE

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ROLAND LAPOINTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 3 août 1977

(S) A. BOUVIER
REGISTRAIRE

Me Jean Lagacé, avocat
3303 Ontario est
Montréal, P.Q.
Tél.: 526-4441
n/d: 7511

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500 02-044813-768

FLAM TEXTILES (CANADA) LIMITED, corps politique et incorporé dûment incorporé en vertu de la loi et ayant son siège social et principale place d'affaires dans la ville et district de Montréal,

Demandeur

-vs-

HENRY CHERO et PIERRE DAOUST (TWEED PRET A PORTER INC.) de la ville et district de Montréal,

Défendeurs

Par ordre de la Cour:

Le défendeur Pierre Daoust est par la présente appelé à comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissées pour lui au bureau de la Cour.

MONTRÉAL, le 3 août 1977

MENDELSOHN ROSENTZVEIG SHACTER
1010 Ste-Catherine ouest,
Suite 600
Montréal, Québec.
H3B 1G8
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-071135-770

MARIE-ANNE LAPOINTE,

Requérante,

-vs-

ROMEO QUENNEVILLE,

Intimé,

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ROMEO QUENNEVILLE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 2 août 1977

(S) S. Bouvier
Registraire adjoint

Mes Laberge, Toulet & Lord
1010 est, rue Ste-Catherine
Suite 530
Montréal, Québec.
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500 02-065083-768

RAYMOND GARIEPY, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal.

demandeur

-vs-

ALAIN DE GAGNE et ROBERT DUCHESNE, autrefois tous deux résidant et domiciliés en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue

defendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs ALAIN DE GAGNE et ROBERT DUCHESNE sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à leurs intention.

MONTRÉAL, ce 2 août 1977

A. BEAULIEU G.A.C.P.M.

Me JEAN SAULNIER
6984 rue St-Denis
Montréal, Qué.
Procureur du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-018971-775

CAISSE POPULAIRE SACRE COEUR, ayant sa principale place d'affaires au 150, rue King Georges, à Longueuil, district de Montréal;

Demanderesse

-vs-

LEOPOLD OUELLET, d'adresse inconnue.

Défendeur

ORDONNANCE DE LA COUR

Le défendeur LEOPOLD OUELLET, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie de la déclaration et du brei d'assignation ont été laissées à la Cour Provinciale du district de Montréal à son attention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou plaidoyer dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement qu'elle sollicite contre vous.

LONGUEUIL, ce 28 juillet 1977

(S) A. BOUVIER
GREFFIER ADJOINT

BROCHU, PROULX & DROLET, Avocats
460 ouest, rue St-Charles
Suite 300
Longueuil, Québec J4H 1G4
651-5510

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No. 500 05-015194-770

FREDERICK GASOI, Ingénieur, domicilié et résidant au 1048 Woodside Drive, cité de Dollard des Ormeaux, district de Montréal,

Demandeur

C.

DAME VERA RACHELLE VIMINITZ, ménagère, épouse séparée de biens de Frederick GASOI, adresse inconnue,

Défenderesse.

Par ordre de la Cour DAME VERA RACHELLE VIMINITZ GASOI est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie de la Déclaration a été laissée chez le Protonotaire de la Cour Supérieure. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Demandeur procédera à obtenir contre vous un jugement en séparation accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

RENALD CHASSE,
Registraire

Mes Lechter & Segal,
Suite 804,
1440 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 05-013460-777

JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTEE, un corps politique incorporé, ayant son siège social dans la ville et district de Montréal, au 11175 Parkway Drive, Montréal, Québec.

Demandeur

vs

HUGHETTE DALLAIRE, de lieux inconnus.

Défenderesse

La Défenderesse HUGHETTE DALLAIRE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissées au bureau de la cour pour elle. Prenez de plus avis qu'à défaut de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir un jugement par défaut contre vous.

Montréal, le 3 août, 1977

Me Rénald Chassé
Régistraire

Mes. Pollack Teitelbaum & Cohen
800 ouest Boul. Dorchester
Suite 1410
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No. 012633-770

DAME STELLA GINGELL

Demanderesse

-c-

LINDA CHAUVIN

&

MICHAEL WILLIAM JONES

Défendeurs

-et-

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

Le co-défendeur, MICHAEL WILLIAM JONES, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Copie de l'action en déclaration d'annulation de mariage a été laissée à la Cour à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement annulant le mariage qu'il y a eu entre vous et la co-défenderesse LINDA CHAUVIN.

MONTRÉAL, le 27 juillet 1977

RENALD CHASSE
Registraire

BORENSTEIN DUQUETTE & BROTT
5311 ave du Parc
Montréal.

AVIS

PRENEZ AVIS QUE M. Benoît Couturier, détenteur du permis numéro Q-505920-D et M. André Grégoire s'adresseront conjointement à la Commission des Transports du Québec, pour que soit transféré à ce dernier le permis numéro Q-505920-D.

Tout intéressé, peut, s'il y a lieu, s'adresser à la Commission des Transports du Québec pour s'opposer à cette demande, dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.

1ère parution: 4 Août 1977
2ème parution: 5 Août 1977
3ème parution: 6 Août 1977

QUÉBEC, le 1er août 1977.

GAETAN MATHIEU
Procureur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-013101-777

JOSETTE PASQUIER WINDAL
VALENTINE WINDAL

Partie demanderesse

C.

DAVID BOHBOT

Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse DAVID BOHBOT est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

MONTRÉAL, ce 3 août 1977

(S) A. BOUVIER
Protonotaire, C.S.M.

Mes Poulin & Eybalin, avocats
2201 Lapinière
Brossard, P.Q.
Tél.: 676-2512
n/d: P-4329

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-02-024551-777

LYNNE HALLETT, coiffeuse, célibataire, domiciliée et résidant à Pointe Claire, district de Montréal, au 107 Buckingham,

Demanderesse,

-vs-

GERALD CABANA, autrefois résidant à Varennes, district de Richelieu, au 67 Beauchemin, app. 3

Défendeur

AVIS

Il est enjoint au défendeur GÉRALD CABANA à l'intention duquel une copie du Bref et de la Déclaration a été laissée au greffe de cette Cour de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 22 juillet, 1977.

Rénald Chassé
Greffier-adjoint.

Me Stanley Gelfand
Suite 408
189 Boulevard Hymus
Pointe Claire, Québec
Avocat de la demanderesse

PRENEZ AVIS que MIKE CARTY, domicilié à 2005, avenue Patricia, app.2, à Montréal, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial de haulaway l'autorisant à tirer des remorques de Kingsway Freight Lines Ltd avec son camion tracteur selon le permis 17376-V de cette dernière qui demande un permis spécial de courtier en transport corrélatif et réciproque à la même fin.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq jours suivant la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 4 août 1977
2ème publication: 5 août 1977
3ème publication: 6 août 1977

PIERRE SAINT-PIERRE, C.R.
PROCUREUR DU REQUERANT

AVIS est donné que POWELL TRANSPORT INC. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer à Newport Air Freight Inc. le permis suivant: Restricted Trucking — Long distance — Restricted route — From Sherbrooke and all localities situated within a radius of 50 miles to the Quebec/United-States border (Ports of entry: Rock Island and Highwater), for the transportation of air freight, excluding newspaper, destined or originating at the Newport Air Freight terminal, Newport, Vermont, for the public in general. This permit is subject to complementary authority to be issued by the I.C.C. if required.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère parution: 4 Août 1977
2ème parution: 5 Août 1977
3ème parution: 6 Août 1977

PIERRE SAINT-PIERRE, C.R.
PROCUREUR DE LA REQUERANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500 05-009614-775

CONRAD CORNEILLIER, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal.

DEMANDEUR

-vs-

JACQUES BRUYERE, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur JACQUES BRUYERE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 2 août 1977

RENALD CHASSE P.A.C.S.M.

Mes DEVEAU, LAVOIE & HETU
8602 est rue Sherbrooke
suite 102
Montréal, QUE.
PROCUREURS DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

No: 500-12-071182-772

DAME HELENE CLARKE,

Requérante,

-VS-

GEORGE LANCIA,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé GEORGE LANCIA est par les présentes requi de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 4 août 1977

(S) S. BOUVIER
Registraire

BORENSTEIN, DUQUETTE & BROTT
5311, avenue du Parc
Montréal, P.Q.

Avis est donné par les présentes que le contrat de vente en date du 26 juillet 1977 à COMCAP FACTORS INC. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ECOLO CARTAON (CANADA) LTD a été enregistré au bureau d'Enregistrement de Montréal le 2 août 1977 sous le no 2804273.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500 02-019550-768

GUY LEGAULT, résidant et domicilié à Ste-Dorothée, Laval, district de Montréal,

DEMANDEUR

-vs-

ROLLANDE QUEVILLON, autrefois résidant et domiciliée à Chomedey, Laval, district de Montréal, présentement d'adresse inconnue

DEFENDERESSE

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse ROLLANDE QUEVILLON est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 2 août 1977

A. BEAULIEU G.A.C.P.M.

Me JEAN SAULNIER
6894 rue St-Denis
Montréal, QUE
PROCUREUR DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

No: 500 12-071187-771

DAME INGRID SCHULKOWSKI,

Requérante

-vs-

JOHN MILLOY,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JOHN MILLOY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 3 août 1977

RENALD CHASSE
registraire

Jean Barrière, Avocat
1024 Notre-Dame
Lachine Qué.
H8S 2C2. Tél.: 637-2561

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-070362-771

DAME LISE BARNABÉ dit DELISLE

requérante

-vs-

PIERRE TOUSSAINT

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé PIERRE TOUSSAINT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 3 août, 1977

(S) RENALD CHASSE
REGISTRAIRE

ME BENOIT GENDRON,
400 est, rue Jarry,
MONTRÉAL, P.Q.
Tél: 381-2504

Travaux publics Canada / **Public Works Canada**

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au **Chef, Politique et Administration des marchés,** Capitale Nationale, ministère des Travaux publics Canada, L'Esplanade Laurier, tour de l'Est, 16e étage, 140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario), K1A 0M3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, **à la même adresse que ci-dessus, numéro téléphone 992-6433,** sur versements du dépôt exigible.

ENTREPRISE

Numéro 600756-DN-002 — Installation de conduites de vapeur, d'eau de condensation et d'eau refroidie, immeuble Norlite et l'ancien immeuble de la Metropolitan Life, Ottawa, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: Mardi, le 30 août 1977
Dépôt: $50.00

BUREAU DÉPOSITAIRE DES SOUMISSIONS: Les sous-traitants des travaux d'électricité et de mécanique, doivent présenter leur soumission par l'entremise du bureau dépositaire des soumissions, 196, Avenue Bronson, Ottawa, Ontario, au plus tard à 15 heures, le vendredi 26 août 1977, conformément aux dispositions du document intitulé "Principes et procédures à suivre pour présenter des offres aux dépôts de soumissions concernant les travaux fédéraux", deuxième édition, 1er avril 1970.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférant aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque visé tiré sur une banque à laquelle s'applique la Loi sur les banques ou la Loi sur les banques d'épargne du Québec, établi à l'ordre du Receveur général pour le Canada. Il sera remboursé sur réception des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt déterminé aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Chef, Politique et Administration des marchés, Capitale nationale,
E.A. Slot

Service de la voirie
Soumission pour la fourniture et l'installation d'un système d'évacuation des gaz au garage municipal de la Cité de Lachine

La Cité de Lachine, P.Q. recevra des soumissions pour la fourniture et l'installation d'un système d'évacuation des gaz au Garage Municipal de la Cité de Lachine. Les soumissions seront pour un prix ferme.

Les soumissions, cachetées, seront déposées au Bureau de Soumissions Déposées, 4970 Place de la Savane, No. 215, Montréal, H4P 1Z6, Québec le ou avant 12:00 heures vendredi, le 19 août 1977. Les soumissions seront valides pour 120 jours.

Ces soumissions seront ouvertes à l'assemblée publique du Conseil qui sera tenue à l'Hôtel de Ville, Lachine, lundi, le 22 août 1977 à 20:00 heures.

On obtiendra le plan, cahier des charges et formules de soumission au bureau du Directeur du Service des Travaux Publics et de la Voirie, 1800, Boulevard St-Joseph, Lachine, moyennant un dépôt de $15.00 remboursable en autant que l'entrepreneur soumissionne.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, émis sur une banque à charte, à l'ordre de la Cité de Lachine. Ce chèque aura une valeur de 10% du montant total de la soumission. Le soumissionnaire devra aussi accompagner sa soumission d'une lettre d'une compagnie garante à l'effet que dans le cas où il serait adjudicataire, la garante émettra aux frais du soumissionnaire:

1) Une garantie d'exécution d'une valeur de 50% du montant total du contrat, et
2) une garantie de paiement des matériaux et de la main-d'oeuvre d'une valeur égale à 50% du coût de ceux-ci.
3) Il est essentiel que ces exigences soient remplies et attachées à la formule de soumission. L'abstention du soumissionnaire à fournir ces exigences rendra la soumission non conforme et automatiquement rejetée.

La Cité de Lachine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Donat Beauchamp
Directeur des Finances
Cité de Lachine

LACHINE, LE 25 JUILLET 1977.

Province de Québec
Cité de Lachine

Service de la voirie

SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DESCENTE DE BATEAUX CENTRE CIVIQUE EL PASO

La Cité de Lachine recevra des soumissions pour la construction d'une Descente de Bateaux - Centre Civique au El Paso dans la Cité de Lachine. Les soumissions seront pour un prix ferme.

Les soumissions cachetées, adressées au Directeur des Finances de la Cité et endossées. "Soumission pour la construction d'une Descente de Bateaux - Centre Civique au El Paso" seront reçues au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville, 1800 boulevard St-Joseph, Lachine, d'ici lundi, le 22 août 1977, à 16:30 heures.

Ces soumissions seront ouvertes à l'assemblée publique du Conseil qui sera tenue à l'Hôtel de Ville, Lachine, lundi, le 22 août 1977 à 20:00 heures. Les soumissions seront valides pour 120 jours.

On obtiendra le plan, cahier des charges et formules de soumission au bureau du Directeur du Service des Travaux Publics et de la Voirie, 1800, Boulevard St-Joseph, Lachine, moyennant un dépôt de $10.00 remboursable en autant que l'entrepreneur soumissionne.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé émis sur une banque à charte, à l'ordre de la Cité de Lachine. Ce chèque aura une valeur de 10% du montant total de la soumission. Le soumissionnaire devra aussi accompagner sa soumission d'une lettre d'une compagnie garante à l'effet que dans le cas où il serait adjudicataire, la garantie émettra aux frais du soumissionnaire:

1) Une garantie d'exécution d'une valeur de 50% du montant total du contrat et
2) une garantie de paiement des matériaux et de la main-d'oeuvre d'une valeur égale à 50% du coût de ceux-ci.
3) Il est essentiel que ces exigences soient remplies et attachées à la formule de soumission. L'abstention du soumissionnaire à fournir ces exigences rendra la soumission non conforme et automatiquement rejetée.

La Cité de Lachine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Donat Beauchamp
Directeur des Finances
Cité de Lachine

Lachine, le 27 juillet 1977.

Transports Canada / **Transport Canada**

ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AÉRIENS
RÉGION DU QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Cartierville, Québec.

ENTRETIEN DES TERRAINS A L'AEROPORT DE CARTIERVILLE, QUÉBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Ministère des Transports, pièce 175-C, Édifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Québec H4Y 1B9 (636-3203), seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale, le 30 août 1977.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.

Les soumissionnaires éventuels sont invités à assister à une réunion qui aura lieu au bureau du Directeur de l'Aéroport, Cartierville, Qué., le 17 août 1977 à 13:30 heures, heure locale, afin d'examiner les devis et de faire une visite complète des lieux. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A.O. Dumas
Administrateur régional du Québec
Administration canadienne des Transports aériens

Transports Canada
Aéroport int. de Montréal
Le 5 août, 1977.

Voir autres Carrières et Professions, en pages 17, 18 et 19

Carrières et Professions

Université Laval

PROFESSEUR SUBSTITUT

en art ancien du Québec

Qualification requise: doctorat ou l'équivalent
Fonctions:
- enseignement au 1er cycle
- recherche et encadrement des étudiants de 2e cycle
- participation à la vie universitaire.

Durée:
jusqu'au 1er juin 1979.

Traitement déterminé selon la convention collective.

La préférence sera accordée aux candidats particulièrement compétents dans les domaines suivants:

- Sculpture
- Peinture
- Muséologie

Le poste est ouvert immédiatement.

Les candidats doivent faire parvenir leur demande accompagnée d'un curriculum vitae et de deux lettres de référence, **avant vendredi le 19 août 1977** à l'adresse ci-dessous.

PROFESSEUR

en art de 1945 à nos jours à l'exclusion de l'architecture.

Qualification requise:
doctorat ou l'équivalent.

Fonctions:
- enseignement au 1er cycle
- recherche et encadrement des étudiants de 2e cycle
- participation à la vie universitaire

Traitement déterminé selon la convention collective.

La préférence sera accordée aux candidats particulièrement compétents dans les domaines suivants:

- Art au Québec
- Art en Europe et en Amérique du Nord
- Art et media d'information, particulièrement la critique d'art
- Théorie de l'art contemporain et, plus généralement, de la communication non verbale
- Muséologie

Le poste est ouvert immédiatement.

*Les candidats doivent faire parvenir leur demande accompagnée d'un curriculum vitae et de deux lettres de référence, **avant vendredi le 19 août 1977** à l'adresse ci-dessous.*

PROFESSEUR

en histoire de l'Europe moderne

Qualification requise:
doctorat ou l'équivalent.

Fonctions:
enseignement au 1er cycle
- recherche et encadrement des étudiants de 2e cycle
- participation à la vie universitaire.

Traitement déterminé selon la convention collective.

La préférence sera accordée aux candidats particulièrement compétents dans les domaines suivants:

- Histoire économique
- Dix-huitième siècle
- Pays autres que la France

Le poste est ouvert immédiatement.

*Les candidats doivent faire parvenir leur demande accompagnée d'un curriculum vitae et de deux lettres de référence, **avant vendredi le 19 août 1977** à l'adresse ci-dessous.*

Adresse pour les trois (3) postes:

M. André Ségal, directeur
Département d'histoire
Faculté des lettres
Pavillon De Konnick
Université Laval
Cité universitaire (Québec) G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

CONSEILLER RÉGIONAL

(Nord-Ouest du Québec)

L'Association des Hôpitaux de la Province de Québec, requiert les services d'un conseiller régional.

Fonctions:
- Assister dix (10) centres hospitaliers du Nord-Ouest Québécois dans l'interprétation et l'application des conventions collectives et conseiller ces centres sur toute question d'intérêt régional reliée à la gestion du personnel.
- *Il devra de plus, participer activement à la réalisation de programmes spécifiques d'activités concernant l'ensemble des centres hospitaliers de la région.*

Exigences:
- Diplôme universitaire en relations industrielles ou l'équivalent.
- Trois (3) ans d'expérience pertinente.
- Faciliter de communication orale et écrite.
- Intéressé à relever un défi difficile dans un secteur complexe mais par ailleur stimulant et très diversifié.

Conditions:
Le salaire sera déterminé en fonction des qualifications. Les bénéfices d'appoints sont particulièrement attrayants.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae:

Michel Cléroux
Directeur des relations avec le réseau
Association des Hôpitaux de la Province de Québec
276, rue St-Jacques
suite 324
Montréal, H2Y 1N3

La Commission scolaire Saint-Exupéry requiert les services d'un

TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

Nature du travail:
Sous l'autorité du directeur des services de l'équipement et des finances, le technicien en génie civil apporte une assistance technique au personnel de gérance de la commission principalement en effectuant des recherches, en élaborant des plans et en rédigeant des devis, en recueillant et en fournissant les données de base nécessaires à l'exécution des travaux divers.

Attributions caractéristiques:
- Effectuer des relevés et des analyses sur les besoins en matière d'entretien, réparations et amélioration des édifices, des terrains et des équipements intégrés et mobiliers et soumettre des recommandations étayées d'études, de plans, d'estimés.
- Préparer, en collaboration avec le personnel concerné, des plans et des estimés de réfections d'école.
- Développer et exploiter un système d'inventaire permanent des équipements de la commission et élaborer des programmes d'investissements immobiliers.
- Assurer et collaborer à la préparation des plans et devis techniques d'entretien, de réparation et d'amélioration des biens immobiliers de la commission et effectuer la surveillance des contrats.
- Participer à l'élaboration des politiques de manuels d'exploitation et d'entretien, de plans d'organisations et d'aménagements physiques des édifices de la commission.

Qualifications requises:
Détenir un diplôme d'études collégiales avec champ de spécialisation approprié ou toute combinaison de scolarité et d'expérience jugée pertinente.

Traitement:
Selon l'expérience - de $10,137.00 à $16,435.00.

Candidature:
Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande accompagnée d'un curriculum vitae au plus tard le 22 août 1977 à midi, à l'adresse suivante:

Monsieur André Barrette
Directeur des services du personnel
Commission scolaire Saint-Exupéry
790, boulevard Quinn
Case postale 239, succursale "A"
Longueuil, Qué.
J4H 2N5

LA COMMISSION SCOLAIRE BERTHIER DAUTRAIE

(NIVEAU ÉLÉMENTAIRE)

DIRECTEUR DES SERVICES DU PERSONNEL ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services du personnel et secrétaire général est responsable de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle, évaluation) de l'ensemble des programmes et des ressources ayant trait à la gestion du personnel, le recrutement et la sélection du personnel, les relations de travail, l'évaluation et le perfectionnement.

Le secrétaire général est responsable de l'enregistrement, de la publication, de la conservation, de la certification de l'authenticité des actes officiels de la commission conformément aux lois, des relations internes et externes ainsi que l'exercice des fonctions de la gestion requise pour assumer les droits, pouvoirs et obligations de l'organisme.

Critères d'éligibilité:
Une bonne connaissance et une expérience du milieu de l'enseignement élémentaire et secondaire.
Un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en relations industrielles, ou en administration (option-personnel).
Huit (8) années d'expérience pertinente.

Traitement: Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

Faire parvenir un curriculum vitae et indiquer les motifs de votre application au plus tard le 17 août 1977.

La Commission Scolaire Berthier Dautraie,
a/s du Directeur général,
490, Avenue du Collège,
Berthierville,
J0K 1A0

ville de SAINTE-FOY

offre d'emploi

URBANISTE

DIVISION "PLANIFICATION"

Sommaire de l'emploi:
Sous directives du chef de la division "planification", effectue des études de planification à moyen et long termes; effectue des recherches sur les composantes économiques, physiques et sociales de la municipalité et de la région; élabore des schémas directeurs d'aménagement couvrant une partie importante du territoire; participe à l'examen de la pertinence économique des projets, effectue toute tâche courante se rattachant au champ d'action de l'urbaniste.

Exigences et qualifications:
- **formation:** être détenteur d'une maîtrise en urbanisme avec une formation de base en économie ou en administration.
- **expérience:** aucune expérience n'est requise.
- Posséder les aptitudes, les qualités personnelles et les traits de personnalité appropriés.

Le salaire initial est de $17,559.00. Toutefois, il peut être haussé selon l'expérience.

*Les personnes intéressées à poser leur candidature pourront le faire avant le 19 août 1977 en faisant parvenir leur curriculum vitae à **1000, Route de l'Eglise, Sainte-Foy** à l'attention du Responsable des ressources humaines en mentionnant le numéro de ce concours, soit 4-77-05.*

Le Centre des Ressources Institutionnelles Côte Nord Inc.

UN (E) PSYCHOLOGUE

Pavillon Richelieu
(Centre d'accueil de 90 lits pour enfants mésadaptés socio-affectifs)

EXIGENCE:
Détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle en psychologie.

SALAIRE:
Selon la convention collective en vigueur dans le secteur des affaires sociales.

ENDROIT:
Hauterive, Cté Saguenay.

ENTRÉE EN FONCTION:
Début septembre 1977

Toutes les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 26 août 1977 au:

Centre des Ressources Institutionnelles
Côte Nord Inc.
Service du personnel
625 rue des Epilobes
Hauterive
Attention de M. Henrio Tremblay

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS

offre un poste de

vérificateur interne senior

FONCTIONS:
Sous l'autorité du directeur de la division fiscalité et vérification, élabore des programmes de vérification et fournit des analyses concernant les activités examinées. Étudie et apprécie les contrôles financiers, comptables et opérationnels existants et analyse les opérations administratives dans le but d'en améliorer la rentabilité.

TITRES ET QUALITÉS:
1. Cours universitaire de 1er cycle en sciences de l'administration, option comptabilité, être membre d'une association comptable reconnue (C.A., C.G.A., R.I.A.) et posséder au moins cinq années d'expérience en vérification, ou tout autre ensemble de connaissances et d'expérience jugé équivalent.
2. Sens de l'analyse très développé, initiative, maturité et facilité à communiquer verbalement et par écrit dans un style clair et précis.

Les défis sont nombreux et de taille, le salaire est intéressant, l'emploi stable et les avantages sociaux attrayants.

LIEU DE TRAVAIL: Lévis

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 20 août 1977 au **Service du personnel, L'Assurance-Vie Desjardins, 200, avenue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2.**

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE
BARRAUTE-SENNETERRE
COMTÉ D'ABITIBI-EST

Poste de

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN ÉDUCATION PHYSIQUE

au niveau élémentaire

NATURE DU TRAVAIL:
Conseils auprès du personnel de cadre et des enseignants relativement à l'implantation, au développement, à l'évaluation des programmes d'enseignement ainsi qu'au choix et à l'utilisation des méthodes, des techniques, de l'équipement, du matériel didactique, etc.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Diplôme universitaire terminal de premier cycle en enseignement en éducation physique.

LIEU DE TRAVAIL:
Aux 6 écoles de la Commission Scolaire de Barraute-Senneterre (Senneterre, Barraute et Lamorandière).

TRAITEMENT:
Selon la convention collective des professionnels non-enseignants.

Les candidatures devront parvenir à :

GUY BILODEAU
Directeur général
Comm. Scol. de Barraute-Senneterre
361 - 4ième Rue ouest
C.P. 250,
Senneterre, Abitibi, P.Q.

L'Office des professions du Québec

L'Office des professions du Québec est un organisme paragouvernemental créé par le Code des professions, dont le mandat est de veiller à ce que les corporations professionnelles assurent la protection du public.

ATTACHÉ D'ADMINISTRATION (Poste à Québec)

Ce poste est ouvert également aux hommes et aux femmes.

Tâches et responsabilités

Sous l'autorité du secrétaire de l'Office, l'attaché d'administration:
- s'occupe du personnel (traitements, avantages sociaux, entrevues pour engagement de fonctionnaires, etc.);
- coordonne l'achat et la gestion des fournitures et de l'équipement;
- assure le soutien administratif et opérationnel requis pour l'organisation des activités de l'organisme;
- participe à la préparation du budget;
- rédige procès-verbaux, correspondance et documents divers.

Exigences
- Diplôme de 1er cycle universitaire en administration ou en sciences humaines (un nombre suffisant d'années d'expérience pertinente peut suppléer au diplôme exigé);
- une connaissance de l'administration au sein de la Fonction publique constitue un atout.

Traitement

Le traitement sera établi en fonction de la formation et de l'expérience du candidat et se situera entre $12,765 et $28,290.

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

LE 9 SEPTEMBRE 1977

Prière de faire parvenir une lettre de candidature de même que son curriculum vitae à:

Le secrétaire
Office des professions du Québec
930, chemin Ste-Foy
Bureau 780
Québec G1S 2L4

HÔPITAL ST-JOSEPH DE RIMOUSKI

Centre hospitalier régional de soins aigus généraux et spécialisés, situé à 180 milles à l'est de Lévis. Il opère aussi quelques services de soins sur-spécialisés et un département de santé communautaire. Il compte près de 400 lits.

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

(Deuxième concours)

NATURE DE LA FONCTION:
Sous l'autorité du directeur général,
a) coordonner et surveiller les activités professionnelles et scientifiques qui s'exercent dans l'établissement, sous réserve des responsabilités données aux autres directeurs, envers les professionnels de la santé autres que les médecins et dentistes par les règlements ou le plan d'organisation;
b) vérifier le fonctionnement des comités du conseil consultatif des professionnels et du conseil des médecins et dentistes, et s'assurer qu'ils acquittent leur fonction et, dans le cas du conseil des médecins et dentistes, qu'il contrôle adéquatement les actes médicaux et dentaires posés dans l'établissement.

EXIGENCES:
a) médecin en règle avec la Corporation professionnelle des médecins du Québec.
b) maîtrise en administration hospitalière et/ou 5 ans de pratique médicale en milieu hospitalier et/ou expérience pertinente de l'administration médicale.
c) qualités; honnêteté intellectuelle, goût et aptitudes pour l'administration, impartialité, jugement, sens de l'animation, tact.
d) temps complet, sans droit de pratique dans le milieu hospitalier.

TRAITEMENT ET AVANTAGES SOCIAUX:

Salaire:
Selon la politique de rémunération du ministère des Affaires Sociales.

Avantages sociaux:
En conformité avec ceux en vigueur pour les cadres des établissements de santé du Québec.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 17 août 1977 à 16.00 SOUS PLI RECOMMANDÉ en ayant soin de mentionner le no du concours, au:

Directeur général,
Hôpital St-Joseph de Rimouski,
150, av. Rouleau,
Rimouski, Qué.
G5L 5TL

Toute correspondance sera traitée de façon confidentielle.
Concours no: 77-07-121

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE LA GASPÉSIE ET DES ILES DE LA MADELEINE

RECHERCHE

UN TRAVAILLEUR SOCIAL

Poste:
Chargé d'action communautaire.

Fonctions:
Sous l'autorité du coordonnateur de zone, le titulaire de poste applique et exécute les programmes d'action communautaire sur le territoire de la succursale du Golfe.

Qualifications:
Bacc. en service social avec option intervention collective; une préférence sera portée au candidat détenant en plus un certificat en animation ou en développement régional.

Exigences:
Posséder une automobile et pouvoir l'utiliser dans l'exercice de ses fonctions.

Endroit:
Succursale du Golfe, Gaspé.

Rémunération:
Selon la convention collective.

Les demandes écrites devront parvenir avant le 20 août 77 au:

Service des Ressources Humaines
C.S.S.G.I.M.
C.P. 39
GASPÉ
P.Q.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 16, 18 et 19

COLLÈGE DE THETFORD MINES

PROFESSEUR

EN TECHNOLOGIE DE LA MÉCANIQUE

(Option dessin de conception)
Temps plein pour septembre 1977.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Diplôme école de tech. supérieure ou ENET, option mécanique ou Bacc. enseignement professionnel, 3 ans d'expérience.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae et les documents attestant leur scolarité et leur expérience à:

DIRECTEUR DES SERVICES AU PERSONNEL,
Collège de Thetford Mines,
671 sud, boulevard Smith,
Thetford Mines, P.Q. G6G 1N1

Fédération des enseignants de CEGEP, (C.E.Q.)

CONSEILLER SYNDICAL

La Fédération des enseignants de CEGEP (CEQ) est à la recherche d'un employé pour une période s'étalant du 20 août au 1er janvier.

FONCTIONS:

— Accomplir des mandats dans le cadre des programmes "Lutte pour un CEGEP démocratique" et "Information".

— En particulier: analyse, animation et recherche dans le cadre d'une enquête sur le rôle social du CEGEP et relativement au Livre Blanc gouvernemental sur l'enseignement collégial.

EXIGENCES:

— Connaissance du milieu collégial,
— Expérience syndicale de préférence.

Les candidatures doivent parvenir à l'adresse suivante au plus tard le 16 août à 17:00 heures accompagnées d'un curriculum vitae.

FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTS DE CEGEP (CEQ)
8225 boulevard St-Laurent
Montréal H2P 2M1

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE BARRAUTE-SENNETERRE
COMTÉ D'ABITIBI-EST

Poste d'

ANIMATEUR DE PASTORALE

à l'élémentaire

NATURE DU TRAVAIL:
Entre autres tâches, l'élaboration et la réalisation de programmes d'activités de culte, de pastorale, de liturgie dans l'école ainsi que l'assistance aux enseignants en matière d'enseignement religieux et moral.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Diplôme universitaire terminal de premier cycle en sciences religieuses et en pastorale.

LIEU DE TRAVAIL:
Aux écoles de la Commission scolaire de Barraute-Senneterre (Senneterre, Barraute et Lamorandière).

TRAITEMENT:
Selon la convention collective des professionnels non enseignants.

Les candidatures devront parvenir à :

GUY BILODEAU
Directeur général
Comm. Scol. de Barraute-Senneterre
361 - 4ième Rue ouest
C.P. 250
Senneterre, Abitibi, P.Q.

COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE SANTÉ AU TRAVAIL

santé communautaire

Fonctions:
Sous l'autorité immédiate du coordonnateur des programmes du département de santé communautaire le titulaire de ce poste: — planifie le programme, coordonne et contrôle les activités du programme de santé au travail: en identifiant les facteurs de risque, les agents agresseurs et de façon générale les problèmes de santé au travail, en rendant accessible et au besoin en mettant sur pied les services de santé particulièrement auprès des petites et moyennes entreprises du territoire du département de santé communautaire; en participant à la sensibilisation des employeurs et des travailleurs de l'importance de la santé au travail.

Exigences:
Diplôme universitaire de premier cycle en sciences (génie-chimie, physique ou bio-chimie) ou en sciences sociales (relations industrielles, économie, épidémiologie, sciences de la santé, etc...)

Expérience:
De préférence de 2 à 3 ans dans un domaine pertinent à la santé au travail.

N.B. Véhicule automobile obligatoire.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 20 août 1977 à:

Mme Thelma Bérubé
Centre Hospitalier du Sacré-Coeur
Service du personnel
230, Boul. Gamelin
Hull, Qué.

Personnel de direction supérieure

concours ouverts aux femmes et aux hommes.

Commission de la fonction publique du Québec

DIRECTEUR DU SERVICE DES PROGRAMMES EN GESTION ET DE LA CONSULTATION

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE - Poste à Québec

FONCTIONS:

— Sous l'autorité du directeur du perfectionnement, diriger le travail d'un secteur de consultation en développement organisationnel et d'un secteur en développement des programmes en gestion; proposer et mettre en application des stratégies d'intervention en développement organisationnel; concevoir et coordonner un ensemble intégré de programmes de développement pluri-ministériels pour les gestionnaires.

EXIGENCES:

— Diplôme universitaire en sciences humaines, administratives ou en toute autre discipline appropriée; vaste expérience reliée aux fonctions du poste, notamment dans des programmes en gestion, en développement organisationnel ou en implantation de changement planifié, dont quelques années à un niveau de direction. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans ce secteur d'activités peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

TRAITEMENT: — Pouvant atteindre $35,550.

CONCOURS: — H6200EJ/03 - Date limite pour l'inscription: 12 août 1977.

Si le nombre de candidatures soumises par des citoyens canadiens est suffisant pour combler le poste vacant, la Commission limitera sa sélection à ces personnes

S'inscrire auprès de la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC, 1050 rue Conroy, Québec, G1R 4Z8 à l'aide du questionnaire OFFRE DE SERVICE qu'on peut se procurer dans les centres de main-d'oeuvre, dans les caisses populaires ou à l'un des bureaux de la Commission. Il est nécessaire d'indiquer le numéro et le titre du concours

PROFESSEUR

EN RECHERCHE OPÉRATIONNELLE OU EN THÉORIE DES SYSTEMES

FONCTIONS: Dans le cadre de ses activités d'enseignement et de recherche, le département de Mathématiques sollicite des candidatures de spécialistes en recherche opérationnelle ou en théorie des systèmes afin de combler un poste régulier.
Le candidat retenu se verra offrir un contrat de 2 ans et sera éligible à la permanence dans les délais prévus par la convention collective.

EXIGENCES: Ph.D. ou l'équivalent.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION: A partir du 1er septembre 1977.

TRAITEMENT: Selon la convention collective en vigueur.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé avant le 17 août 1977, à:

Monsieur François Carreau, directeur
Département de Mathématiques
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, Montréal, Québec H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

PROFESSEUR DE TRAVAIL SOCIAL

FONCTIONS: Dans le cadre de ses activités d'enseignement et de recherche, l'Université du Québec à Montréal est à la recherche d'un professeur spécialisé en Travail Social communautaire pour assurer la formation théorique et pratique d'étudiants en intervention collective.

EXIGENCES ET CRITERES D'EMBAUCHE: Doctorat en Travail Social ou discipline connexe. Les candidats possédant une Maîtrise en Travail Social communautaire et une expérience pertinente dans le domaine seront aussi considérés.

TRAITEMENT: Selon la convention collective en vigueur.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé avant le 15 août 1977, à:

Mme Claire McNicoll-Robert, Famille des Sciences Humaines
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, Montréal H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

ENSEIGNANTS

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1977-78

POLYVALENTE MANICOUTAI À SEPT-ÎLES

(Secteur professionnel)

- Mécanique ajustage — 1 poste
- Menuiserie — 1 poste
- Électrotechnique — 1 poste
- Dessin — 1 poste
- Techniques infirmières — 1 poste
- Diésel et machinerie lourde — 1 poste
- Formation humaine et chrétienne (Professionnel court) — 1 poste
- Formation humaine et chrétienne (Professionnel long) — 2 postes
- Français, mathématiques, formation humaine et chrétienne (Professionnel court) — 3 postes
- Éducation physique (Professionnel court) — 1 poste

(Secteur régulier)

- Anglais (Secondaire III) — 2 postes

POLYVALENTE JEAN DU NORD À SEPT-ÎLES

(Secteur régulier)

- Anglais (secondaire I) — 1 poste
- Suppléants à temps plein — 3 postes

(Enfance inadaptée)

- Atelier général — 1 poste
- Service auto — 1 poste

ÉCOLE TORTELLIER PORT CARTIER

- Catéchèse, français et mathématiques (enfance inadaptée) — 1 poste
- Arts plastiques — 1 poste
- Éducation physique (enfance inadaptée à secondaire IV) — 1 poste
- Exploration et initiation à la technologie (secondaire I et pré-secondaire) — 1 poste

ÉCOLE ST-THOMAS D'AQUIN, GAGNON

- Atelier et matières académiques (enfance inadaptée pour les garçons) — 1 poste

CENTRE ÉDUCATIF DE FERMONT

- Français, mathématiques, atelier et religion (secondaire I) — 1 poste
- Musique et atelier (secondaire I et II) — 1 poste
- Arts plastiques (secondaire I, II, et II) — 1 poste

ÉCOLE NOTRE-DAME DE SCHEFFERVILLE

- Français et mathématiques (regroupement amérindiens) — 2 postes
- Français, mathématiques, sciences, anglais, et éducation physique (enfance inadaptée pour les garçons) — 2 postes
- Atelier et catéchèse enfance inadaptée) — 1 poste

ÉCOLE MGR-LABRIE HAVRE ST-PIERRE

- Physique et chimie (secondaire IV) — 1 poste
- Musique (secondaire II) — 1 poste
- Sciences (secondaire III) — 1 poste
- Anglais (secondaire III) — 1 poste
- Anglais (secondaire IV et V) — 1 poste

ÉCOLE NOTRE-DAME DES ANGES DE NATASHQUAN

- Anglais (secondaire I et II) — 1 poste
- Géographie et arts plastiques (secondaire I et II) — 1 poste
- Éducation physique (secondaire I et II) — 1 poste

EXIGENCES: Détenir une qualification légale du Ministère de l'Éducation.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature ou de communiquer à frais virés au numéro (418) 968-9901 avec:

Solange Turgeon
Commission Scolaire Régionale du Golfe
Service du Personnel
30 rue Comeau
Sept-Iles, Québec

COLLÈGE DE JOLIETTE

PROFESSEUR

chimie (temps plein - remplaçant)

à compter de la session automne 1977.

Formation et expérience:

— diplôme universitaire de premier cycle.
— expérience souhaitable.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard vendredi le 12 août 1977, à 17 h., au:

Directeur du personnel
Collège de Joliette
20, rue St-Charles sud
Joliette, Qué.

COMPTABLE AGREE

— pour se joindre à notre service de vérification;

— doit posséder expérience obtenue dans un bureau de C.A.;

— excellentes conditions de travail et opportunités d'avenir;

— envoyer curriculum vitae et exigences à:

Gagnon, Bergeron, Tremblay, Pelletier & Ass., C.A.
72, Jacques-Cartier Ouest,
Chicoutimi, Qué.

PROFESSEURS

Temps plein 77-78

ENFANCE INADAPTÉE

— **psychomotricité**

— **mésadapté socio-affectif**

Faire parvenir offre de service avant le 19 août 1977 au:

Directeur des services du personnel
Commission Scolaire Régionale de l'Yamaska
2270, rue Mailhot
St-Hyacinthe, J2S 4G3

CENTRE HOSPITALIER DU SACRE-COEUR DE HULL

RECHERCHE

CONSEILLER(ERE) EN RELATIONS INDUSTRIELLES

Fonctions:
Assister le Directeur du personnel dans ces tâches, plus spécifiquement dans le domaine des relations de travail et dans tous projets de développement.

Exigences:
Diplôme en relations industrielles

Expérience de deux (2) à trois (3) ans dans le domaine des relations de travail (de préférence).

Date limite:
le 15 août 1977

Faire parvenir curriculum vitae à:

Directeur du personnel
Centre Hospitalier du Sacré-Coeur
230, boul. Gamelin
Hull, Qué.
J8Y 1W7

collège du nord-ouest

POSTES DE

PROFESSEURS

DISPONIBLES POUR 77-78

— Poste en philosophie.
— Coordonnateur (trice) des activités départementales en techniques infirmières.
— 2 postes en techniques infirmières (Amos et Val d'Or)
— Poste en physique (remplaçant minimum 2 ans)

Qualifications requises:
Diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline pertinente ou toute autre formation jugée équivalente par le comité de sélection.

Les candidats(es) intéressés(es) doivent faire parvenir leur demande accompagnée d'un curriculum vitae et des documents attestant de leur formation pour le 18 août 1977 à l'attention de:

M. Wilfrid Rivard
Directeur du secteur de l'enseignement
Collège du Nord-Ouest
C.P. 1500
Rouyn, J9X 5E5

LE C.L.S.C. MONTRÉAL-NORD

EST A LA RECHERCHE D'UN

TRAVAILLEUR SOCIAL-SEXOLOGUE

(programme planification familiale)

Exigences:

- premier diplôme universitaire
- expérience pertinente d'au moins deux(2) ans
- capacité de travailler en équipe multidisciplinaire.

Tâche:

- participer à la promotion, à l'exécution et à l'évaluation du programme;
- procéder à des rencontres individuelles et de groupes.

Salaire:
Selon la convention collective.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 5 septembre 1977 au:

C.L.S.C. Montréal-Nord
a/s: Robert Lapointe
4935 rue Ardennes
Montréal-Nord

Voir autres Carrières et Professions, en pages 16, 17 et 19

Carrières et Professions

LE SÉMINAIRE DU VERBE DIVIN
École Secondaire Privée

Demande les services d'une

BIBLIOTECHNICIENNE

S'adresser à :

P. Marcel Barsalou
1021, rue Cowie
C.P. 518
Granby - J2G 8E9 — Tél.: 378-7732

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE
BARRAUTE-SENNETERRE
COMTÉ D'ABITIBI-EST

Poste de

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

à l'élémentaire

NATURE DU TRAVAIL:
Entre autres tâches, l'analyse des aptitudes et des comportements des élèves en vue de les assister dans l'orientation de leur formation.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle en psychologie.

LIEU DE TRAVAIL:
Aux écoles de la Commission scolaire de Barraute-Senneterre (Senneterre, Barraute, Lamorandière).

TRAITEMENT:
Selon la convention collective des Professionnels non-enseignants.

Les candidatures devront parvenir à :

GUY BILODEAU
Directeur général
Comm. Scol. de Barraute-Senneterre
361 - 4ième Rue ouest
C.P. 250
Senneterre, Abitibi, P.Q.

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU GOLFE

Concours: PE-702-064

DEUX ANIMATEURS D'ACTIVITÉS ÉTUDIANTES

LIEU DE TRAVAIL: École Tortellier
Port Cartier
(Secteur II et III, secteur enfance inadaptée, secondaire I et IV)

NATURE DU TRAVAIL: Les emplois d'animateurs d'activités étudiantes sont des emplois de professionnels qui comportent plus spécifiquement des fonctions d'organisation et d'assistance aux étudiants.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:
L'animateur d'activités étudiantes voit à l'organisation et à l'animation d'activités intégrées. Il met à jour l'ensemble des moyens dont le milieu dispose et qui peuvent servir à la réalisation de ces activités.

Il doit voir à solutionner certains problèmes reliés au comportement des étudiants à ce niveau, il est l'intermédiaire entre le professeur et la direction.

Il doit voir à la supervision des activités et à la vie étudiante de son secteur et participer à l'élaboration de politiques.

QUALIFICATIONS REQUISES: Scolarité et expérience - Diplôme universitaire terminal de 1er cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en récréologie, sociologie ou endrocolie et une expérience jugée satisfaisante dans le milieu scolaire serait appréciée.

HEURES DE TRAVAIL: La semaine de travail est de 35 heures.

RÉMUNÉRATION: Salaire variant selon les qualifications de $12,593.00 et pouvant atteindre $26,341.00 par année.

ENTRÉE EN FONCTION: les 1er septembre 1977

FIN DU CONCOURS: 12 août 1977.

ANIMATEUR DE PASTORALE

Concours no: PE 714-045

LIEU DE TRAVAIL: Polyvalente Jean du Nord
110 rue Comeau
Sept-Iles, Qué.

NATURE DU TRAVAIL: Les emplois d'animateurs de pastorale sont des emplois de professionnels qui comportent plus spécifiquement l'élaboration et la réalisation de programmes d'activités de culte, de pastorale, de liturgie dans l'école, de même que le councelling religieux ou moral des étudiants et l'assistance au personnel chargé de l'enseignement religieux ou moral.

QUALIFICATIONS REQUISES: Diplôme universitaire terminal de 1er cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en théologie; pastorale, sciences religieuses.

Détenir de plus un mandat pastoral émis par l'évêque du diocèse où se trouve l'école.

RÉMUNÉRATION: Salaire variant selon les qualifications, de $11,880.00 et pouvant atteindre $24,850.00 par année plus une prime de 8% du salaire annuel.

ENTRÉE EN FONCTION: 1er septembre 1977.

FIN DU CONCOURS: 12 août 1977.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature à :

SOLANGE TURGEON
Service du personnel
30, rue Comeau
Sept-Îles, Qué.

N.B. Pour toute candidature, veuillez noter le numéro du concours.

COLLEGE DE VALLEYFIELD
requiert les services d'un

DIRECTEUR DU PERSONNEL ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Comme directeur du personnel, le titulaire de ce poste, a la responsabilité de définir les objectifs et les politiques, relatifs à la gestion du personnel et aux relations du travail.

Comme secrétaire général, le titulaire est responsable de définir les objectifs et les politiques, relatifs à l'information, aux relations internes et externes et au secrétariat corporatif.

Pour l'ensemble de ces champs d'activités, le titulaire, a la responsabilité et la gestion (planification, organisation, direction, contrôle et évaluation) de l'ensemble des programmes et des ressources nécessaires à leur réalisation.

Il accomplit toute autre tâche connexe que peuvent lui confier le Conseil d'administration ou son supérieur immédiat, le directeur général.

Qualifications requises:
— diplôme universitaire terminal de premier cycle en droit, administration (option personnel) ou relations industrielles.
— huit (8) années d'expérience pertinente.

Traitement:
Le salaire annuel pourra se situer entre $19,854. et $32,878.

Faites parvenir votre curriculum vitae avant le 19 août 1977, accompagné des attestations d'études et d'expérience au:

Directeur général
Collège de Valleyfield
169, rue Champlain
Valleyfield, J6T 1X6

LE CENTRE HOSPITALIER ROUYN-NORANDA
4, 9e rue, Noranda

Centre hospitalier accrédité de soins spécialisés de 275 lits, opérant un département de santé communautaire.

REQUIERT LES SERVICES D'UN(E)

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

FONCTION:
Le directeur général, sous l'autorité du Conseil d'Administration, est responsable de l'administration et du fonctionnement de l'établissement.
Il doit notamment:
— assurer la mise à exécution des résolutions du Conseil d'administration
— préparer le budget de l'établissement, le soumettre pour approbation au Conseil d'administration et voir à son exécution.
— voir à la mise en vigueur et à l'opération d'un système efficace de gestion et de contrôle pour la conservation, l'utilisation et le développement des ressources de l'établissement.

QUALIFICATIONS—
Diplôme d'études universitaires de deuxième cycle en sciences de l'administration ou l'équivalent.
Cinq (5) années d'expérience pertinente dans un poste de haute direction dans le milieu des affaires sociales ou dans des milieux connexes.

REMUNERATION—
En conformité avec le plan de Rémunération du Ministère des affaires sociales.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir un curriculum vitae complet avant le 26 août 1977, à 17h00 à:

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE HOSPITALIER ROUYN-NORANDA
4, 9e RUE,
NORANDA, QUE.

Université Laval

Concours no 20 (77-78)

COORDONNATEUR À LA PRODUCTION GRAPHIQUE

Division des publications
Service des relations publiques
$16325 - $21325

SOMMAIRE DE LA FONCTION:
Sous l'autorité du chef de la Division des publications, coordonner les activités nécessaires à la réalisation des publications, de l'étape de la conception visuelle et graphique du document à publier, jusqu'à son impression. Dans l'exercice de sa fonction, le coordonnateur à la production reçoit et analyse la demande du client; prépare le calendrier de production; répartit le travail à l'intérieur de l'équipe de production; anime son équipe de conception et de réalisation; supervise l'exécution des différents travaux; assure la distribution du matériel fini auprès des imprimeurs, maisons de composition, photograveurs, et voit au respect des échéances; vérifie et contrôle la qualité du travail des fournisseurs en matière de publications; agit comme conseiller artistique et publicitaire auprès de la direction.

QUALIFICATIONS REQUISES:
— Formation en arts appliqués et graphiques.
— Connaissance pratique et technique de l'imprimé (conception, montage, impression).
— Expérience de quelques années dans la production de publications.
— Aptitude pour animer une équipe de production.

INSCRIPTION AU CONCOURS:
Faire parvenir un curriculum vitae récent, accompagné d'une lettre de candidature mentionnant le titre de la fonction postulée et le numéro du concours, **avant 17 heures, mercredi le 17 août 1977** à l'adresse suivante :

Service du personnel
Bureau 3445
Pavillon de la Bibliothèque
Université Laval
Cité universitaire (Québec) G1K 7P4

Cite universitaire, Quebec

Office national du film du Canada — National Film Board of Canada

L'O.N.F. est à la recherche d'un

CHEF DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

au service du personnel

La personne que nous recherchons sera responsable de la mise sur pied de la toute nouvelle section du développement des ressources humaines. Elle devra concevoir et diriger l'application et la mise en oeuvre des objectifs globaux de l'Office touchant la planification, la répartition, l'entrainement et le perfectionnement, ainsi que l'utilisation des effectifs exprimés dans le plan quinquennal et exprimés par la haute direction
Ce poste requiert une excellente connaissance du français et de l'anglais. Un solide sens de l'humour, de l'initiative et de l'organisation serait certainement un atout.
Nous offrons un salaire compétitif et toute la gamme des avantages sociaux.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae au:

Directeur du personnel
Office national du film
C.P. 6100, succ. A
Montréal, H3C 3H5

FOYER POUR PERSONNES AGÉES SAINT-LAURENT INC.

centre d'accueil pour personnes âgées

56 lits de logement - 144 lits hébergement)

recherche

DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Fonctions:

Sous l'autorité du directeur général, planifier, coordonner et contrôler les activités relatives au personnel, aux relations de travail, au contrôle budgétaire, à la comptabilité et aux statistiques, dans le but d'assurer une gestion adéquate des ressources humaines, matérielles et financières de l'établissement.

Exigences:

C.A., C.G.A., R.I.A. ou détenteur d'un diplôme de premier cycle en administration (comptabilité, finances).
Bonne connaissance de l'anglais.
Expérience d'au moins 3 ans dans le réseau du M.A.S. ou poste semblable.

Salaire:

Selon les échelles du M.A.S.

Veuillez faire parvenir "curriculum vitae" avant le 26 août 1977, à 12:00 heures, à:

M. Jean-Paul Bouchard, directeur général
Foyer Saint-Laurent Inc.
1055 Côte Vertu
Saint-Laurent, P.Q. — H4L 1Y8

Collège Universitaire de Saint-Boniface

CENTRE DE RECHERCHES

demande un

CHERCHEUR PRINCIPAL

FONCTIONS:
Participer aux travaux de recherche en éducation du Centre de Recherches du Collège Universitaire de Saint-Boniface, qui étudie particulièrement les problèmes de l'enseignement en milieu minoritaire.

EXIGENCES:
Maîtrise en éducation et expérience de recherche en éducation. Des connaissances dans l'un ou l'autre des domaines suivants: docimologie, recherche en enseignement des langues en milieu minoritaire, sociologie de l'éducation, formation des enseignants, seraient un atout. La connaissance du français est requise.

TRAITEMENT:
$12,000 à $22,000, selon qualifications et expérience.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 19 août 1977 à:

Michel LAGACÉ, directeur
Centre de Recherches
Collège Universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0H7

CENTRE HOSPITALIER HÔTEL-DIEU DE SHERBROOKE

est à la recherche d'un(e)

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

Sous l'autorité du Conseil d'Administration, le titulaire du poste doit planifier, organiser, diriger et contrôler toutes les activités de ce centre hospitalier de 421 lits, principalement affectés à des soins spécialisés de courte durée.

Le ou la candidat(e) devra posséder un second cycle en gestion et au moins cinq (5) années d'expérience pertinente.

Rémunération:

Selon les normes du Ministère des Affaires sociales et la classification personnelle.

Les candidatures seront reçues jusqu'au 31 août 1977 à 15h.

Les personnes intéressées sont priées d'expédier un curriculum vitae détaillé à:

M. Florent Hébert, président
Conseil d'Administration de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke
Dossier 125
555, rue Murray
Sherbrooke, J1G 2K8

PROFESSEURS DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE

Fonctions:
— cours à Montréal et banlieues dans des entreprises.
— cours à temps plein et partiel disponibles, le jour et le soir.

Exigences:
— minimum B.A. relié aux langues.
— français langue maternelle.
— expérience dans l'enseignement aux adultes par audio-visuel.
— méthode utilisée: Dialogue Canada (la connaissance d'autres méthodes sera considérée).

Envoyez curriculum vitae à:

Le Devoir
Dossier # 2726
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

"LES BOULEAUX DU LAC INC."

recherche un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

POUR SON USINE DE SCIAGE
A ST-FÉLICIEN, LAC ST-JEAN

Les fonctions:
— Voir un bon fonctionnement d'une petite entreprise
— Formuler des prévisions
— Assembler les ressources nécessaires
— Assigner des tâches et motiver les employés
— Coordonner les diverses activités
— Contrôler et évaluer les résultats obtenus
— S'occuper de la commercialisation

Les exigences:
— Expérience pertinente au niveau de la petite entreprise et de préférence dans le secteur des produits du bois
— Aptitudes pour l'organisation de la production, les relations de travail et les ventes

Le traitement sera en fonction des qualifications et de l'expérience et devra intéresser les personnes qui gagnent au moins $16,000 par année.

Envoyer curriculum vitae au plus tard le 9 août 1977 à:

LES BOULEAUX DU LAC INC.

a/s de M. Luc Lavoie
Case postale 337
St-Félicien, Qué.
G0W 2N0

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE
BARRAUTE-SENNETERRE
COMTÉ D'ABITIBI-EST

Poste de

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN FRANÇAIS

au niveau élémentaire

SECTEURS:
Enseignement à l'enfance inadaptée et des moyens d'enseignement.

NATURE DU TRAVAIL:
Conseils auprès du personnel de cadre et des enseignants relativement à l'implantation, au développement, à l'évaluation des programmes d'enseignement ainsi qu'au choix et à l'utilisation des méthodes, des techniques, de l'équipement, du matériel didactique, etc.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Diplôme universitaire terminal de premier cycle en enseignement à l'enfance inadaptée.

LIEU DE TRAVAIL:
Aux 6 écoles de la Commission Scolaire de Barraute-Senneterre (Senneterre, Barraute, Lamorandière).

TRAITEMENT:
Selon la Convention collective des professionnels non-enseignants.

Les candidatures devront parvenir à :

GUY BILODEAU
Directeur général
Comm. Scol. de Barraute-Senneterre
361 - 4ième Rue ouest
C.P. 250
Senneterre, Abitibi, P.Q.

Pavillon du parc inc.

Le Pavillon du Parc est un Centre d'Accueil desservant une clientèle en déficience mentale et en mésadaptation sociale.

RECHERCHE

DIRECTEUR (TRICE)

DU CENTRE POUR DÉFICIENTS MENTAUX

LIEU DE TRAVAIL: Aylmer, Québec

FONCTIONS:
Le Directeur (trice) sous l'autorité du Directeur Général, est responsable de la planification, de la coordination et du contrôle des activités relatives au Centre d'Entraînement à la Vie dans le but de promouvoir le développement intégral des bénéficiaires.

QUALIFICATIONS:
Diplôme d'études universitaires de trois (3) ans en psycho-éducation ou l'équivalent.
Une expérience de trois (3) années de travail pertinent.
Aptitude en programmation et en gestion.

RÉMUNÉRATION:
Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

*Faire parvenir votre curriculum vitae **avant le 12 août 1977 à:***

M. Robert Schneider
Directeur Général
Pavillon du Parc
253 boul. St-Joseph
J8Y 3X5

Boivin instructeur des Blues

ST. LOUIS (AP) — Le président et directeur-gérant des Blues de St. Louis, Émile Francis, a annoncé hier que Léo Boivin avait été engagé comme instructeur de ce club de la Ligue nationale de hockey.

Boivin, qui a évolué pendant 19 saisons dans la LNH, avait déjà piloté les Blues lors de la saison 1975-76 après le congédiement de Garry Young, compilant une fiche de 17 victoires, 17 revers et neuf matchs nuls.

Boivin a porté les couleurs des clubs de Boston, Détroit, Pittsburgh et Minnesota durant son séjour dans la LNH.

Francis a spécifié qu'il avait embauché Boivin afin de consacrer tout son temps à son nouveau poste de président et directeur-gérant. "Je veux diriger un club agressif et gagnant," a déclaré Boivin, qui avait conduit les Blues aux séries de fin de saison en 1975-76.

La saison dernière, sous la direction de Francis, les Blues ont terminé au premier rang dans la division Smythe avec 73 points, soit loin des meneurs au classement général.

Francis et Boivin veulent surtout améliorer la défensive du club.

"Quand votre jeu défensif de position est bien exécuté, vous marquez davantage de buts", dit Francis.

"Nous devons définitivement améliorer notre défensive et nous en avons le potentiel," affirme Boivin.

Les Blues ouvriront leur camp d'entraînement le 19 septembre à Fort Huron, Michigan, pour des raisons économiques.

Grâce à un simple de Valentine

Les Expos l'emportent 6-4

ATLANTA (d'après AP) — Ellis Valentine a cogné un simple en neuvième manche hier soir, permettant aux Expos de l'emporter 6-4 contre les Braves d'Atlanta, après avoir claqué un circuit de deux points en troisième manche.

Dave Cash a ouvert la neuvième avec un simple obtenu du lanceur perdant, Dave Campbell (0-4), a avancé au deuxième, grâce à un sacrifice de Chris Speier et a croisé le marbre sur le coup sûr de Valentino. Ensuite, Andre Dawson a cogné un autre simple pour le point d'assurance, marqué par Valentine.

Don Stanhouse (7-8) a enregistré le gain, après être venu en relève à Wayne Twitchell.

Les Braves avaient égalé le compte à 4-4 en huitième, sur des doubles consécutifs de Jeff Burroughs et Gerry Matthews, après que les Expos aient pris l'avance 4-3 dans cette manche, grâce à des doubles de Warren Cromartie et Gary Carter.

Les Braves ont enregistré leurs autres points avec des circuits, l'un en solo de Willie Montanez en quatrième, et un autre de deux points de Jeff Burroughs, en huitième, après un double de Barry Bonnell. Pour Burroughs, ç'a été son 28e circuit de la saison, un dixième au cours de ses huits derniers matchs.

Montréal avait ouvert le compte en troisième, avec un double de Cash, suivi du 19e circuit de Valentine cette saison. Les Expos ont obtenu leur troisième point grâce à un but sur balles obtenu par Twitchell, suivi par un simple de Perez.

L'intégration à la LNH

Six clubs de l'AMH ont postulé

NEW YORK (AP) — Le président sortant de la Ligue nationale de hockey, M. Clarence Campbell, a révélé hier que cinq clubs de l'Association mondiale de hockey, les Oilers d'Edmonton, les Whalers de la Nouvelle-Angleterre, les Stingers de Cincinnati, les Aeros de Houston et les Jets de Winnipeg, avaient officiellement demandé, jeudi, de rejoindre la Ligue nationale pour la saison 1977-78. Il a ajouté que ces demandes avaient été transmises aux gouverneurs de la ligue afin qu'ils les étudient.

La demande d'admission d'une sixième équipe, les Nordiques de Québec, a été remise hier après-midi seulement.

Les gouverneurs de la LNH se réuniront mardi et mercredi pour prendre une décision concernant cette expansion et voir si les demandes d'admission des équipes de l'AMH satisfont aux exigences de la LNH.

"Il n'y a jamais eu de plan autorisant l'expansion, a déclaré M. Campbell, mais la situation peut changer la semaine prochaine si les gouverneurs acceptent les demandes des clubs de l'AMH. Ainsi, la LNH commencerait sa 60e saison avec 24 clubs, l'automne prochain."

Selon le plan actuel, les clubs de l'AMH évolueraient dans leur propre division au cours de la première saison. Les quatre premiers clubs de cette division participeraient aux séries de la coupe Stanley. On devra changer, pour ce faire, la formule actuelle des séries éliminatoires qui ne prévoit aucune expansion.

Par ailleurs, on devra prendre une décision sur les contrats des joueurs des clubs de l'AMH qui disparaîtront.

baseball

Ligue Nationale

Jeudi

Atlanta 5, Montréal 2
Philadelphie 2, San Diego 1

Hier soir

Montréal 6, Atlanta 4
San Diego 11, Chicago 8
New York 3, San Francisco 2
Philadelphie 8, Los Angeles 3
Houston 5, St. Louis 4
Pittsburgh 12,
Cincinnati 1, 1-de- 2

Aujourd'hui

Pittsburgh, Candelaria (11-4) à Cincinnati, Seaver (10-5), 14 h 15
San Diego, Jones (4-6) à Chicago, Bonham 9-10), 14 h 15
St. Louis, Forsch (14-5) et Underwood (5-6) à Houston, Lemongello (4-12) et Dixon (0-0), double, 18 h 30.
Montréal, Rogers (12-9) à Atlanta, P. Niekro (10-3), 19 h 35
Los Angeles, Hooton (9-5) à Philadelphie, Kaat (4-7), 19 h 30
San Francisco, Halicki (8-9) à New York, Matlack (6-12), 20 h 00

Les meneurs
(parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Parker, Pgh	434	146	.336
Stennett, Pgh	394	131	.332
Templeton, SL	412	135	.328
Simmons, SL	344	112	.326
Griffey, Cin.	401	130	.324
Luzinski, Ph	358	116	.324
Mumphrey, SL	226	86	.323
Morales, Chi.	369	119	.322
Foster, Cin.	404	130	.322
Robinson, Pgh	302	97	.321

Circuits
Foster, 36; Schmidt, Philadelphie, 28.

Points produits
Foster, 105; Cey, Los Angeles, 90.

Lanceurs (10 décisions)
Tekulve, Pittsburgh, 9-1, .900; Rau, Los Angeles, 12-2, .857.

Ligue Américaine

Jeudi

Chicago 5, Texas 4
Détroit 4, Minnesota 2
Kansas City 8, Toronto 0
Boston 3, Oakland 1

Hier

Texas à Détroit, 2
Cleveland à Bloomington, Min.
Chicago à Kansas City
Toronto à Milwaukee
Boston à Oakland
Baltimore à Anaheim, Cal.
New York à Seattle

Aujourd'hui

Texas, Alexander (11-6) à Détroit, Wilcox (2-0), 14 h 15
Toronto, Lemanczyk (9-9) à Milwaukee, Augustine (10-12), 14 h 30
Boston, Aase (2-0) à Oakland, Torrealba (3-2), 16 h 30
Cleveland, Garland (8-12) à Bloomington, D. Johnson (2-4), 20 h 30
Chicago, Wood (5-4) à Kansas City, Colborn (11-10), 20 h 30
Baltimore, May (11-9) à Anaheim, Brett (9-8), 22 h 30
New York, Hunter (6-6) à Seattle, Abbott (8-7), 22 h 30

Les meneurs
(parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Carew, Min	411	157	.382
Bostick, Min.	409	139	.340
Rice, Bos.	420	137	.326
Hargrove, Tex.	334	106	.317
Bailor, Tor.	369	117	.317
Singleton, Bal.	335	106	.316
Rivers, NY	373	118	.316
Cowens, KC	403	125	.310
Page, Oak.	321	99	.308
Garr, Chi.	361	111	.307

Circuits
Rice, 29; Scott, Boston, 27.

Points produits
Hisle, Minnesota, 87; Zisk, Chicago, 77.

Lanceurs (10 décisions)
T. Johnson, Minnesota, 12-3, .800; Gullett, New York, 10-3, .769.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	61	44	.581	—
PHILADELPHIE	61	44	.581	—
PITTSBURGH	61	48	.560	2
ST. LOUIS	59	49	.546	3½
MONTRÉAL	51	55	.481	10½
NEW YORK	46	59	.438	15

Section Ouest

LOS ANGELES	67	41	.620	—
CINCINNATI	53	53	.500	13
HOUSTON	51	58	.468	16½
SAN FRANCISCO	48	61	.440	19½
SAN DIEGO	47	64	.423	22½
ATLANTA	38	69	.355	28½

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BOSTON	61	43	.587	—
BALTIMORE	61	44	.581	½
NEW YORK	59	47	.557	3
DÉTROIT	47	56	.456	13½
CLEVELAND	46	57	.447	14½
MILWAUKEE	47	60	.439	15½
TORONTO	36	68	.346	25

Section Ouest

CHICAGO	63	41	.606	—
MINNESOTA	62	47	.569	3½
KANSAS CITY	58	45	.563	4½
TEXAS	57	46	.553	5½
CALIFORNIE	49	54	.476	13½
SEATTLE	46	63	.422	19½
OAKLAND	42	62	.404	21

Gilles Houde



Omnium soleil Outaouais

Le volley-ball, avant d'être un sport de haute compétition comme on l'a connu aux derniers Jeux olympiques de Montréal, par exemple, fut surtout une activité populaire sur toutes les plages du monde. Aujourd'hui encore, des milliers de participants pratiquent le volley-ball de plage et cette discipline se joue même en eau peu profonde à la piscine, au lac et surtout à la mer. L'Association de volley-ball de l'Outaouais, en collaboration avec la Société d'aménagement de l'Outaouais, organise un tournoi régional et provincial pour les samedi et dimanche 13 et 14 août, au Centre touristique du lac Simon, à Duhamel. Ce tournoi se déroulera sur une plage de sable et toutes les équipes seront formées de quatre joueurs. Il y aura une section compétitive pour joueurs expérimentés, et une section récréative pour débutants et joueurs moyens. On peut s'inscrire en communiquant avec Bernard Dumouchel, au 819-777-7302. À noter également que 60 emplacements de camping seront réservés aux joueurs et à leurs amis.

Jamboree de plein air

La Fédération québécoise de cyclotourisme annonce la tenue d'un jamroree de plein-air dans la vallée de la Jacques-Cartier, près de Québec, pour les 3, 4 et 5 septembre. Cet événement s'adresse à tous (14 ans et plus) et a pour but de sensibiliser le grand public aux activités de pleine nature tels le cyclotourisme, la randonnée pédestre, le canot-camping, l'escalade et le kayak. Des moniteurs spécialisés accompagneront chaque groupe d'activité. Le coût est de $15 pour l'hébergement (gîte et nourriture). On peut réserver sa place en téléphonant à la Fédération de cyclotourisme, au 374-4700.

Rallye aérien international de Montréal.

Pour la deuxième année consécutive, le Rallye aérien international de Montréal se tiendra à l'aéroport de Saint-Hubert, au sud de Montréal. Les 4, 5 et 6 septembre prochains se dérouleront les épreuves reliées à cette manifestation sportive. Le rallye aérien s'inspire d'épreuves semblables à celles qui se tiennent chaque année en Europe selon les concours militaires organisés en Yougoslavie depuis quelques décennies. Le rallye de Montréal comporte deux parties, où le pilote peut accumuler un total de 1,000 points: 300 pour les atterrissages de précision et 700 pour le rallye. Le rallye aérien, selon Claude Choinière, son organisateur, diffère peu du rallye automobile, en ce sens qu'il utilise des points de repère visuels, des vitesses moyennes, des distances, etc. Mais là s'arrêtent les ressemblances. Pour le reste, le pilote participant doit faire preuve de beaucoup de précision dans sa technique de vol et d'exactitude dans les calculs qui déterminent sa vitesse de croisière. Malgré sa complexité apparente, tous les détenteurs d'un brevet de pilote peuvent participer et ainsi comparer leur habileté à celle des autres participants. Tous les pilotes intéressés peuvent communiquer avec Claude Choinière au 514-861-5878.

Nouveau directeur à Saint-Léonard

Le directeur général de la Confédération des loisirs du Québec, M. Jacques Almeras, a démissionné de son poste après plus de cinq ans de service. Jacques Almeras vient d'accepter le poste de directeur des services communautaires de Saint-Léonard et devrait commencer son travail vers la fin du mois. Nous lui souhaitons bonne chance.

Nouveau parc régional

Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a confirmé l'aménagement d'un nouveau parc régional dans le secteur Val-Morin-Val-David. Ce parc couvrira une superficie de 2,400 acres et sera situé à mi-chemin entre Sainte-Adèle et Sainte-Agathe. Les amateurs d'escalade seront ravis d'apprendre que le Mont Condor sera ainsi protégé. Depuis trois ans, certaines fédérations sportives et de plein air, de même qu'un comité de citoyens de la région travaillent à vendre ce projet aux autorités du ministère, afin de sauvegarder cet espace vert. En effet, entre Montréal et le Mont Tremblant, les espaces verts à la disposition de la population se font de plus en plus rares. Je crois que le ministère fait preuve de sagesse en devenant propriétaire de ce magnifique territoire. "Si la réalisation de ce projet de participation populaire est concluante, elle pourrait éventuellement servir d'exemple à d'autres régions du Québec en tenant compte des besoins exprimés, du potentiel disponible et des contraintes financières du ministère." C'est là la conclusion que tire André Delage, du service de l'information du MTCP. Quant à moi, j'espère que les usagers de ce parc redoubleront d'efforts et feront preuve de civisme afin de bien protéger cet espace vert et aussi afin de ne pas nuire aux propriétés privées situées à proximité du parc.

Tournoi de golf Saint-Léger

C'est le mercredi 24 août, au Club de golf de Piedmont, que se tiendra le tournoi de M. Camil Archambeault, directeur des Importations Durant. Tous les golfeurs sont invités à s'inscrire à ce tournoi amical, le 11e consécutif, qui se joue beau temps, mauvais temps. On peut s'inscrire en téléphonant à Mme Suzanne Archambeault, au 737-7306. J'ai appris, par un communiqué de Lise Létourneau, que le scotch Saint-Léger tient son nom d'une course classique à laquelle participent des chevaux de trois ans, à Doncaster, en Angleterre. Cette course de déroule depuis 1766.

La balle-molle et ses tournois

Aujourd'hui et demain, a lieu le tournoi provincial de balle-lente pour hommes, à Saint-Léonard. Le tournoi Molson Invitation de balle-rapide a lieu à Varennes. Les 12, 13 et 14 août aura lieu le championnat provincial de balle-rapide senior, à Saint-Hyacinthe.

football

Ligue Canadienne

Mercredi

Ottawa 41, Toronto 11
C.-Britannique 30, Calgary 26

Mardi

Ottawa à Saskatchewan
Edmonton à C.-Britannique

Mercredi

Hamilton à Toronto

Jeudi

Winnipeg à Montréal

Les compteurs

Section Est	t	tr	pl	s	pts
Sweet, M.	0	7	10	0	37
Andrusyshyn, T.	0	4	6	4	26
Dalla Riva, M.	3	0	0	0	18
Organ, O.	0	7	3	1	17
Pegg, H.O.	3	4	0	1	16
O'Leary, M.	2	0	0	0	12
Harris, H.	2	0	0	0	12
Cates, O.	2	0	0	0	12
Murphy, O.	2	0	0	0	12

Section Ouest	t	tr	pl	s	pts
Cutler, E.	0	9	10	2	41
Passaglia, CB	0	7	10	2	39
McFall, C.	0	3	7	2	26
Germany, E.	4	0	0	0	24
Burden, C.	3	0	0	0	18
Crump, W.	3	0	0	0	18
Scott, W.	3	0	0	0	18
Ruoff, W.	0	8	1	4	15
Macoritti, S.	0	5	2	3	14

LIGUE CANADIENNE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTRÉAL	4	4	0	0	81	44	8
OTTAWA	3	1	2	0	59	55	2
HAMILTON	3	1	2	0	43	54	2
TORONTO	4	1	3	0	58	79	2

Section Ouest

C.-BRITANNIQUE	4	3	1	0	83	73	6
EDMONTON	3	2	1	0	103	51	4
WINNIPEG	3	2	1	0	75	80	4
SASKATCHEWAN	4	1	3	0	58	106	2
CALGARY	4	1	3	0	54	72	2

Voir autres Carrières et Professions, en pages 16, 17 et 18

Carrières et Professions

Collège Saint-Jean-sur-Richelieu

CONSEILLER EN INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Nature du travail
Le Conseiller en information scolaire et professionnelle assume des tâches relatives à la planification, l'implantation et la coordination de projets touchant le domaine de sa spécialité conformément aux besoins et au développement de la clientèle scolaire et aux politiques du Collège.

Attributions caractéristiques
Le Conseiller en information scolaire et professionnelle procède à l'analyse des besoins des étudiants.

Il voit à l'organisation de rencontres d'information sur les carrières et sur les débouchés universitaires avec les étudiants.

Il veille à l'organisation et au fonctionnement d'un (de) centre(s) de documentation sur le monde scolaire, celui des professions et sur le marché du travail.

Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.
Il participe aux séances d'information dans les établissements secondaires sur les programmes collégiaux.
Il reçoit les étudiants en entrevues individuelles afin de satisfaire leurs besoins d'information.
Il maintient des liens de collaboration avec des agents d'admission des universités relativement à la cueillette et à la diffusion de l'information scolaire.

Qualifications requises
Posséder un premier diplôme universitaire terminal avec champ de spécialisation en information scolaire et professionnelle.

Expérience pertinente à la fonction et connaissance du milieu régional.

S'IL-VOUS-PLAIT faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 17 août 1977 à 5 hres à:

**Monsieur Jules Roy,
Directeur des services du personnel,
Collège Saint-Jean-sur-Richelieu,
30, boul. du Séminaire,
C.P. 310,
Saint-Jean, Qué.
J3B 5J4**

COMMISSION SCOLAIRE LAC ST- PIERRE

DIRECTEUR D'ÉCOLE

La commission scolaire du Lac St-Pierre requiert les services d'un directeur d'école pour combler un poste vacant à l'école Maurault de Pierreville.

Attributions:
— assurer la responsabilité de la gestion, tant au point de vue administratif que pédagogique, de l'ensemble des programmes et des ressources d'une école élémentaire, conformément aux responsabilités définies par la commission scolaire.
— cet emploi comporte aussi les relations avec la communauté deservie par l'école et plus particulièrement la participation avec des parents au Comité d'école, conformément à la loi de l'instruction publique.

Critères d'éligibilité:
— diplôme universitaire de premier cycle ou formation exigeant au moins seize (16) années de scolarité dans un champ de spécialisation approprié.
— autorisation personnelle permanente d'enseigner, décernée par le Ministre de l'éducation.
— Cinq (5) ans d'expérience dans un emploi d'enseignant ou de professionnel dont au moins trois (3) comme enseignant.
— une expérience et des aptitudes démontrant une habileté à animer des groupes d'enseignants et à résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif.

Avantages:
Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Education (document #1).

Fermeture du concours:
22 août à 16.30 h.

Faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

**Directeur du personnel
Commission Scolaire du Lac St-Pierre
1220, Boul. Louis Fréchette
Nicolet, J0G 1E0**

N.B.: Les entrevues auront lieu à compter de la semaine du 22 août 1977.

COLLEGE ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

recherche les services de

PROFESSEURS

à temps complet

pour la session automne 1977 (débutant le 29 août 1977)

Un (1) poste en Mathématique
Un (1) poste en Electronique

Exigence:

Diplôme universitaire pertinent

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 10 août 1977 à:

**M. Jules Roy
Directeur des services du personnel
Collège St-Jean-Sur-Richelieu
C.P. 310
St-Jean, Qué.**

LE COLLÈGE DE VALLEYFIELD

recherche des

PROFESSEURS

dans les disciplines suivantes

Poste à temps complet - remplaçant:

— Techniques infirmières (médecine, chirurgie).
— Philosophie.

Poste à temps complet:

— Électrotechnique.

Qualification requise:

Diplôme universitaire dans la discipline appropriée.

Traitement:

Selon l'expérience et la scolarité.

Faites parvenir votre curriculum vitae, accompagné des photocopies des attestations d'études et d'expérience, le plus tôt possible à:

**Les services au personnel
Collège de Valleyfield
169, rue Champlain
Valleyfield, J6T 1X6**

Concours de recrutement

ouverts aux femmes et aux hommes.

Commission de la fonction publique du Québec

AVOCAT

MINISTERE DE LA JUSTICE - postes à Québec et à Montréal

Fonctions:
Sous l'autorité du directeur du service juridique; conseiller les autorités sur toute question de droit; étudier les problèmes de nature juridique qu'entraîne l'application des lois dont les ministères ont la responsabilité de l'exécution; collaborer à la rédaction de la législation, de la réglementation et de tous les autres documents de nature juridique; participer à l'administration de la Justice et représenter les ministères devant les tribunaux judiciaires et administratifs et devant les commissions d'enquête.

Exigences:
Membre du Barreau du Québec. (Joindre une photocopie de sa carte de membre).

Traitement de $13,758 à $26,068.
CONCOURS H1153/03 — Date limite pour l'inscription: 19 août 1977

Si le nombre de candidatures soumises par des citoyens canadiens est suffisant pour combler le poste vacant, la Commission limitera sa sélection à ces personnes.

S'inscrire auprès de la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC, 1050 rue Conroy, Québec, G1R 4Z8 à l'aide du questionnaire OFFRE DE SERVICE qu'on peut se procurer dans les centres de main-d'oeuvre, dans les caisses populaires ou à l'un des bureaux de la Commission. Il est nécessaire d'indiquer le numéro et le titre du concours.

La Commission vous invite à prendre connaissance de ses autres concours en communiquant avec l'un de ses bureaux régionaux.

COMPTABLES AGRÉÉS

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 — 845-4194

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal — 729-5226

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau C.A.
Armand H. Viau C.A.
J. Serge Gervais C.A.
Waguih Boulos C.A.
H. Lionel Robin C.A.
Jean-Jacques Ouellette C.A.
Jacques R. Chadillon C.A.
Jacques Joval C.A.
Richard De Bellefeuille C.A.
Louis Baril C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A. — Henri Lavoie, C.A.
Jacques Larose, C.A. — Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain — 254-7559

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

Le 1er Festival international du film de la critique québécoise

Une oasis dans le désert

par ANDRÉ LEROUX



Le 1er Festival International du Film de la Critique Québécoise débutera jeudi soir prochain, 11 août à 20 hres 30 par la présentation du plus récent film de Claude Goretta **La Dentelière** mettant en vedette Isabelle Huppert qu'on a pu voir récemment dans **Le juge et l'assassin** de Bertrand Tavernier et **Moi, Pierre Rivière** de Christine Lipinska. Vingt-deux films seront présentés au théâtre Maisonneuve entre le jeudi 11 août et le jeudi 18 août. Devant un tel flot de films, le cinéphile peut se sentir dérouté et submergé.

Le choix est vaste et impressionnant mais la sélection comprend plusieurs films dont les réalisateurs sont presque absolument inconnus en Amérique du Nord. Ce qui nous permettra de nous familiariser et d'entrer en contact avec des films inédits, d'élargir nos horizons cinématographiques et de constater, jusqu'à un certain point, la vitalité de divers cinémas nationaux qui demeurent encore fort mal connus. Il serait donc intéressant de donner aux lecteurs un avant-goût des vingt-deux films présentés pendant le festival. Il ne s'agit pas ici de commenter la qualité des films mais tout simplement d'offrir une idée du contenu de chacun des films sélectionnés. Le lecteur pourra ainsi avoir un premier contact avec les films qu'il pourra voir pendant la semaine.

Le film d'ouverture **La Dentelière**, une adaptation du roman de Pascal Lainé, relate les divers soubresauts affectifs de la relation amoureuse qui lie une ouvrière et un jeune français cultivé de classe moyenne. Le réalisateur suisse Claude Goretta à qui nous devons, entre autres, **L'Invitation** et **Pas si méchant que ça**, affirme qu'il a été particulièrement touché par le problème du langage, de la communication, autour duquel était centré le roman de Lainé. "J'ai voulu montrer", explique-t-il, "comment deux êtres, également sensibles, n'arriveront pas à se trouver parce qu'ils n'appartiennent pas à la même classe sociale et qu'ils ne se manifestent pas de la même façon".

Vendredi, 12 août, à 17 hres **Ben et Benedict** de la Française Paule Delsol qui n'avait pas fait de films depuis **La Dérive**, réalisé il y a douze ans. Son nouveau film trace le portrait de deux femmes, l'une abandonnée et maltraitée par un phallocrate, l'autre entretenue et choyée par un prince charmant. De la confrontation des deux destinées, Paule Delsol a construit un film qui, selon le critique français Noël Simsolo, "est le contre-pied de tout le cinéma des femmes d'aujourd'hui". Avec Françoise Lebrun, Jacqueline Staup et André Dussolier. À 19 hres: **Underground**, du plus marginal des cinéastes américains Émile De Antonio, réalisateur de deux admirables documentaires **In the Year of The Pig** et **Millhouse a White Comedy**. Le film de De Antonio donne la parole à un groupe d'Américains, issus de la classe moyenne, et appelés, au moment où ils sont entrés dans la clandestinité, les "Weathermen". Depuis, ils ont adopté le nom de "Weather Underground". Ils expliquent à la caméra, comment ils ont été emmenés à commettre une série d'attentats à la bombe afin de protester contre certaines activités du gouvernement américain. Le film- de De Antonio est déjà hautement controversé. À 21 hres 30: **Der Fangschuss (Le coup de grâce)** de Volker Schlondorff d'après le roman de Marguerite Yourcenar. Un arrière plan social et politique déterminant: la lutte des derniers aristocrates militaires allemands contre les bolcheviques en 1918/1919. Au premier plan: une histoire d'amour, de passion et de mort tourmentée entre deux hommes: Erich et Konrad, et la soeur de ce dernier, Sophie. La guerre des armes et la guerre des coeurs. Un film qui, aux dires de plusieurs critiques européens, renoue, par sa texture et ses préoccupations à la fois individuelles et collectives, avec le premier film de Schlöndorff, l'admirable **Les désarrois de l'élève Toërless**. Avec Marguerite Von Trotta, l'épouse du cinéaste, Mathieu Carrière et Matthias Habich.

Samedi 13 août à 17 hres: **Scrim**, une co-production suédo-allemande, réalisée par Jacob Bjil avec Geraldine Chaplin, l'inoubliable interprète de **Cria Cuervos** et de **Buffalo Bill and the Indians**. Un film à trois personnages: un homme, deux femmes, qui n'a rien à voir avec les traditionnels films de ménage à trois. Anne attend, cloîtrée dans son appartement, le retour de son mari, Jim, qui purge une peine en prison. Maria, de passage dans la ville, rend visite à Jim qu'elle ignore être en prison et marié. Entre les deux femmes se tissent toutes sortes de liens, d'abord de méfiance, ensuite de curiosité et finalement de sympathie. **Scrim** s'est mérité le prix spécial du jury au festival du film de Toulon en 1976. À 19 hres: **La Cecilia**, le premier long métrage de Jean-Louis Cmolli, critique aux Cahiers du Cinéma. À la fin du 19ème siècle, dix hommes et une femme, libertaires et collectivistes, émigrent au Brésil pour y fonder un groupe sans chef, sans hiérarchie, sans patron et sans police. Ce qui ne règle pas tous les conflits et toutes les passions. Un film qui pose des questions brûlantes d'actualité: l'organisation non répressive, la circulation du pouvoir et du savoir, la libération des femmes et la lutte contre l'appareil familial. Un film dont plusieurs ont déjà beaucoup vanté la complexité et la simplicité. À 21 hres 30: **Pain et Chocolat** de l'Italien Franco Brusati avec Nino Manfredi et Anna Karina, l'émouvante interprète des plus déchirants films de Godard. L'histoire comique et douloureuse d'un exil. En terre étrangère, un travailleur italien perd, peu à peu, son sentiment d'identité. Le film de Brusati a déjà remporté plusieurs prix dont celui du "Jeune Cinéma", l'Ours d'Argent du Festival de Berlin, le Premier prix du Festival de Belgrade et le Prix de la critique italienne.

Dimanche, 14 août à 17 hres: **Corps d'amour (Corpo D'Amore)** de l'Italien Fabio Carpi. Une histoire d'amour peu banale qui se termine dans la violence. Un père et son fils se partagent les charmes d'une jeune fille qu'ils ont sauvée de la noyade pendant leurs vacances sur une plage suisse. L'intrusion d'un jeune homme, à l'intérieur de l'étrange trio, provoquera la tragédie. Le critique italien Aldo Tassone a écrit que le film peut être considéré comme "un véritable poème cinématographique". À 19 hres: **Toda Nudez Sera Castigada (Toute nudité sera châtiée)** un film brésilien réalisé par Arnoldo Jaber. Un film baroque et délirant qui examine les secousses sociales provoquées par la montée de la classe moyenne au Brésil. Jabor a décrit son film comme étant "romantique, comique, désespéré, tragique et réaliste". Un mélange dans lequel sont passés maîtres plusieurs cinéastes brésiliens issus d'un important mouvement cinématographique le "cinéma novo". Avec Paulo Porto et Darlène Gloria. À 21 hres 30: **Vermisat** de l'Italien Mario Brenta avec Carlo Cabrini et Maria Monti. Les misères sociales et existentielles d'un homme, Vermisat, qui, pour survivre dans la civilisation industrielle, doit vendre des vers de terre et son sang. Le premier film de Brenta a été chaleureusement accueilli par presque toute la presse européenne. Ont été soulignés sa pudeur, sa discrétion, sa pertinence sociale et son aspect bouleversant. Le film s'est mérité le prix de la première oeuvre décerné par l'ensemble de la critique italienne. Un premier film qui ne laissera sûrement personne indifférent.

Lundi 15 août à 17 hres: **Caminando pasos... caminando (Marchant pas à pas)** un film mexicain réalisé par Frédéric Weingartshofer. Le récit est situé parmi les paysans d'un village agricole mexicain retiré. Weingartshofer a voulu regarder de près la misère quotidienne de la classe paysanne, ses superstitions religieuses, la puissance des grands propriétaires terriens, la maladie omniprésente, le taux élevé de mortalité infantile, la résignation des autochtones à une vie sans horizons et la présence lointaine des guérilleros. Le film est considéré comme marquant un moment capital au sein de la production cinématographique mexicaine. À 19 hres: **One Man** du cinéaste canadien-anglais Robin Spry à qui l'on doit l'intéressant **Prologue**. Produit par l'Office National du Film, **One Man** pose le problème de la responsabilité socio-politique d'un journaliste, Jason Brady, confronté à une tragique réalité: l'empoisonnement des enfants d'un quartier où est installée une usine. Son épouse Marion lui ouvre les yeux sur la gravité de la situation. Il a le pouvoir de transformer l'ordre des choses. Ce qui risque de mettre en danger sa vie, et peut-être même, celle de sa femme et de ses enfants. Avec Len Cariou, Jean Lapointe, Jayce Eastwood et Jacques Godin. À 21 hres 30: I Kynighi (Les Chasseurs) du cinéaste grec Théodore Angelopoulos. Un film qui a déjà fait beaucoup parler de lui au dernier festival de Cannes. Au cours d'une partie de chasse située en 1976, un groupe de bourgeois découvre, dans le nord de la Grèce, le cadavre d'un partisan du maquis révolutionnaire de 1947. La police ouvre une enquête. Les chasseurs et leurs femmes sont appelés à témoigner. Ce qui les oblige à révéler leur vie passée et la nature exacte de leur participation aux événements historiques qui ont provoqué la mort du partisan. Un film qui poursuit la réflexion sur l'Histoire de la Grèce que le cinéaste Théodore Angelopoulos a amorcée dans ses magnifiques films précédents: **Le voyage des comédiens** et **Jours de 36**.

Mardi 16 août à 17 hres! **L'ombre des châteaux**, le second long métrage du jeune cinéaste français Daniel Duval. Avec Philippe Léotard, Albert Bray, et Marcel Dalio. Une famille vit selon ses propres règles hors des conventions de la société. C'est la tendresse qu'ils portent à leur jeune soeur qui fera sortir les frères Capello de leur univers clos. Ils s'aventureront dans une fuite tragique vers le Canada. La démarche de Duval a déjà été comparée, très favorablement, à celle de Rainer Fassbinder et à celle du regretté Roberto Rossellini. "Une démarche vers l'essentiel" écrivit Jacques Grant lors de la sortie parisienne du film. À 19 hres: **India Song**, un film impatiemment attendu et réalisé en 1975 par Marguerite Duras, écrivain et cinéaste. Le temps. La mémoire. L'amour. Le souvenir. L'égrènement des sentiments. La mort au travail. Tout l'univers de Marguerite Duras se déploie vaporeusement dans ce film où les personnages se croisent, se retrouvent, se perdent de vue, se fuient, s'épient et se séparent dans une symphonie d'images et de sons en constants décalages. Le cinéma de Marguerite Duras déconcerte, émeut, surprend, enchante et, ultimement, séduit. Par l'auteur de l'ensorcelant **Natalie Granger** et du fort beau **La Musica**. Avec Delphine Seyrig, Michel Lonsdale, Matthieu Carrière et Claude Mann. À 21 hres 30: **Kilienc Hénap (Adoption)** de la grande cinéaste hongroise Marta Meszaros relativement connue au Québec par **Cati** et **Marie**, deux films très attachants. Dans son nouveau film, Meszaros raconte l'histoire d'une liaison amoureuse entre une ouvrière auxiliaire qui termine ses études par correspondance et un ingénieur chef-mécanicien qui voudrait l'épouser bien qu'elle soit la mère d'un enfant de six ans. Leur liaison provoque toutes sortes de commérages et de médisances. La jeune femme décide de ne pas épouser son soupirant et de quitter la ville pour donner naissance à un deuxième enfant. **Neuf mois** a valu à son interprète principale, Lili Monori, le prix de la meilleure interprétation féminine au festival de Téhéran en 1976.

Mercredi, 17 août, à 17 hres: **Zofia** (Sophie) du Polonais Ryszard Czekala. Grand prix du festival de San Remo en 1977. Une vieille femme vit en retrait dans un asile pour personnes âgées. Elle parle très peu mais s'accroche à une prochaine visite, à Noël, dans la famille de sa fille. Le premier long métrage de fiction de Czekala. Une méditation sur la vieillesse et sur la non-communication. À 19 hrs: **Iracema**, une co-production brézilo-allemande, réalisée par Jorge Bodansky. Une jeune indienne de 14 ans quitte sa famille afin de découvrir le Brésil. Elle s'apercevra que la réalité n'est pas aussi réjouissante et aussi scintillante que le proclame la publicité. Le Brésil lui révélera la face cachée de la misère. Elle sera abandonnée par son amant qui fait fortune dans le transport du bois et du bétail. Pour survivre, elle se prostituera, en se résignant à son sort. **Iracema** marquerait le départ d'un nouveau courant du cinéma brésilien. À 21 hrs 30: **Le vieux pays où Rimbaud est mort** du québécois Jean-Pierre Lefebvre. Abel, un québécois rêveur, effectue un voyage en France afin de découvrir le pays de ses ancêtres. Y trouvera-t-il ses racines les plus profondes? Il effectue ses pérégrinations aux côtés de Jeanne et de Anne, représentantes de deux visages de la France. La France ouvrière et la France bourgeoise. Un film qui a suscité des réactions controversées au dernier festival de Cannes. Avec Marcel Sabourin, Anouk Ferjac et Myriam Boyer.

Jeudi, 18 août, à 17 hres: **Neokontchennaya Piesa Dlia Mekhanitcheskugo Pianino (Pièce inachevée pour le piano mécanique)** du Russe Nikita Mikhalkov. Une adaptation de plusieurs oeuvres de Anton Tchékhov dont l'émouvant **Platonov**. Lors d'une visite chez Anna Pétrova, veuve d'un illustre général, Platonov, un instituteur de village accompagné de son épouse Sahenka, retrouve la jeune femme qu'il a aimée pendant sa jeunesse. Cette rencontre le bouleverse. Mais celle qui autrefois rêvait d'une vie pure et honnête s'est transformée en dame bavarde, dogmatique et mondaine. Les retrouvailles de Platonov et de Sonia provoqueront un scandale que l'hôtesse se chargera de calmer. Le cinéaste russe Gleb Panfilov a déclaré qu'aucune oeuvre de Tchékhov n'a jamais été aussi merveilleusement portée à l'écran. À 19 hres: **Ia Prachou Slova (Je demande la parole)** du cinéaste russe Gleb Panfilov avec la radieuse Inna Tchourikova dont on a pu apprécier l'immense talent dans **Débuts** du même Panfilov. Les conflits d'une jeune femme, Elizavéta Ouvarova, déchirée entre sa vie familiale et ses obligations sociales. Mariée à Serguei et mère de deux enfants, Elizavéta est également maire de sa ville et député au Soviet Suprême. Le décès accidentel de son jeune fils est l'occasion pour elle de revivre les moments clés de sa vie de jeune fille et de constater les difficultés d'être à la fois épouse, mère et responsable de toute une ville. La critique française a fait un accueil dithyrambique à cette oeuvre résolument moderne qui serait, à ce qu'il paraît, l'un des sommets de la production cinématographique russe des dix dernières années. À 21 hres 30: **Una Giornata Particolare (Une journée particulière)** de l'Italien Ettore Scola. Avec Marcello Mastroianni et Sophia Loren. Dans l'Italie fasciste, sous Mussolini, deux êtres marginaux réussissent, pendant quelques heures, à trouver auprès l'un de l'autre une tendresse dont ils sont quotidiennement privés. Habitués à se mentir à eux-mêmes et à se réprimer, ils trouvent ensemble un climat de sincérité et s'échappent, provisoirement, de leur condition de citoyens de seconde catégorie. Par le réalisateur des étonnants **Affreux, sales et méchants** et **Nous nous sommes tant aimés** toujours inédits à Montréal. Plusieurs critiques, dont un confrère québécois fort perspicace, qui étaient à Cannes cette année n'ont pas hésité à affirmer qu'**Une journée particulière** était le meilleur film du Festival.

Le 1er Festival de la Critique Québécoise est tout à fait le bienvenu à un moment où la saison cinématographique est à son plus bas niveau. Ce sera une oasis fort appréciée dans un désert suffocant.

Comment on fabrique un film-catastrophe

— suite de la page couverture

avait rapporté trente: AIRPORT numéro 2 avait coûté cinq millions et demi et, selon les prévisions, une fois épuisée la vague de la distribution, il rapporterait entre vingt et trente millions (la seule vente à la télé de AIRPORT '75 vient d'enrichir **Universal** de trois millions). On a demandé gentiment pour la forme, à Bob Fry s'il pouvait ne pas trop dépasser les six millions. Le producteur, sûr désormais d'avoir emporté le morceau et, se sentant capable d'opérer des miracles, a répondu, grand seigneur: "Je vous le ferai pour cinq millions et demi".

AIRPORT '77, terminé, a coûté douze millions. Mais cela ne semble pas déranger les **packagers** en chef de **Universal City**.

Réalisateur et scénaristes

Jerry Jameson, 40 ans, réalisateur de télévision, a été engagé pour la mise en scène, sur un simple coup de fil de Bob Fry. "On m'a offert 75,000 dollars pour le boulot. C'est peu, mais je l'aurais fait pour rien. C'était la chance que j'attendais depuis des années." Jameson est un technicien qui fait du bon travail. Il n'a pas de style personnel. C'est l'homme idéal pour faire fonctionner proprement et sans bavure les formules et les clichés sacro-saints de l'entertainment d'Hollywood. C'est bien pour ça d'ailleurs que Bob Fry l'a choisi. Avec lui, il était sûr que son film serait techniquement solide, donc rentable, et qu'il n'aurait pas à débattre indéfiniment des questions de style, encore moins des valeurs idéologiques.

Avec la protection du producteur Fry, un nouveau "director" pénétrait sans heurt dans le système.

La récupération des scénaristes est plus sérieuse. David Spector et Michael Scheff, tous deux âgés de moins de trente ans, ont obtenu leur maîtrise de l'Université d'État de San Francisco. David est diplômé en philosophie et Michael en études cinématographiques. Ils expriment de façon remarquable la mentalité des jeunes universitaires californiens qui font des pieds et des mains pour se glisser au plus vite et au mieux dans le système en place. La prise de conscience et la révolte des jeunes Américains des années 60 est de l'histoire ancienne.

Spector et Scheff sont intelligents et érudits. Ils connaissent les théories du cinéma, ils peuvent citer Bazin, Eisenstein, Metz, Sarris; ils connaissent **Citizen Kane** et les films de Godard. Mais les connaissances acquises ne remettent jamais en question une vision du monde individualiste et une conception commerciale et populiste de l'art. L'université ne leur a pas permis une réflexion sur l'idéologie de l'art populaire américain, encore moins une prise de conscience en profondeur de la fonction du cinéma commercial et de son impact sur le public. Les études ont donné à Spector et à Scheff un vernis de culture et une mobilité intellectuelle qu'ils utilisent pour redonner à l'idéologie dominante l'épine dorsale dont elle a besoin pour se redresser.

Ils étaient populaires, l'université les a rendus intelligemment populistes. Le scénario définitif qu'ils ont rédigé, après le synopsis et le premier scénario d'essai, est une mise en forme astucieuse de situations à suspense et de caractères conventionnels qui se retrouvent dans les films à catastrophe précédents. L'université leur a donc donné la possibilité de structurer consciemment et intelligemment toute une mythologie, clichés et stéréotypes inclus, qui fonctionnent en filigrane dans le filmique populaire.

Spector et Scheff représentent bien la nouvelle génération des cinéastes hollywoodiens, laquelle, pour la première fois dans l'histoire du cinéma américain, possède une formation universitaire.

Une même idéologie

Producteur, scénaristes, réalisateur forment avec les caméramen, les monteurs, le compositeur de la musique, les techniciens du son et du mixage une équipe singulièrement homogène. C'est dans la dernière phase du film, pendant le mixage dans les studios Todd-A-O, que j'ai surtout constaté cette homogénéité.

Ils sont plus d'une dizaine dans la grande salle de mixage d'Hollywood que **Universal** loue à deux cent dollars l'heure. Tous ces hommes sont "cool", calmes, détendus, faciles d'accès. Ils font du cinéma comme on boit son café ou comme on conduit sa bagnole. Ils sont dans leur monde. Ils en connaissent le rituel, les règles, le comportement. Jamais, pendant les dix jours qu'a duré le mixage, un seul problème sérieux qui aurait pu remettre en question les conventions n'a été soulevé. Devant cet écran où les sons viennent rejoindre les images ces hommes se comportent, étrangement, comme les acteurs-mâles de leur film: même façon de se saluer, de se déplacer, de se regarder, de converser.

Ils font abstraction du spectateur. Ce serait inutile et, dans un certain sens, ce serait du pléonasme: ils sont l'audience, ils ont le gros bon sens du spectateur moyen de film. Ils s'entendent à demi-mot. Les techniciens (trois pour le son naturel, deux pour les dialogues, un pour la musique) comprennent parfaitement ce que leur demande le quatuor, producteur-réalisateur-monteur-compositeur de musique: augmenter un bruit naturel, le diminuer, le déplacer, l'éliminer, introduire la musique en douce...

C'est qu'en somme tout le monde est d'accord sur les principes de base du cinéma commercial: il faut absolument que ça soit "smooth", que le montage soit invisible, que ça coule, que l'histoire se développe le plus clairement possible, que tout soit compris du premier coup d'oeil..., mais surtout que les acteurs soient humains, capables de maîtriser leurs émotions si ce sont des héros-mâles, ou de les exprimer si ce sont des femmes (on se regarde intensément, on s'embrasse, on réprime un sanglot, on pleure, on se console, on s'encourage, on s'engueule...).

Il semble bien que ces hommes partagent les mêmes convictions, la même philosophie de la vie. Le héros est celui qui se maîtrise et le vilain celui qui se laisse dominer par la passion. Le mâle est celui qui trouve les solutions dans les situations difficiles et qui possède le courage d'agir dans le danger. La femme est un être faible qui attend passivement — en pleurant, en priant, en tordant ses mains inutiles — que l'acte héroïque s'accomplisse. Le vilain doit mourir, car il est "mystérieusement" responsable de la catastrophe; il est le Mal, l'Esprit mauvais qui a ensorcelé le système en place.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

SAMEDI

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Roquet belles oreilles
9.30 Graine d'Ortie
10.00 Émile
10.30 Monsieur Rosée
11.00 Poly en Espagne
11.30 Service secret
12.00 Les héros du samedi
1.00 Sporthèque
2.00 Les cathédrales
2.15 Baseball du samedi
5.00 Bagatelle
6.00 Génies en herbe
6.30 Télejournal
7.00 Cosmos 1999
8.00 Défi
"Une journée dans la vie de Gordon Sinclair
8.30 Héli-Patrouille
9.00 Colombo
"Une ville fatale".
10.30 Télejournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Cinéma:
"Le tonnerre rouge" (canadien — 73)
1.00 Ciné-nuit:
"Les amis" (français — 71)
3.15 Fin des émissions

CFTM 10

9.25 Horaire-Bienvenue
9.30 Joe 90
10.00 Les sentinelles de l'air
11.00 Tarzan
12.00 Samedi-midi
2.00 Ciné-matinée:
"La guerre des cerveaux" (am. — 67)
4.00 Papa a raison
4.30 La Bobinette Cherra
5.30 Les protecteurs
6.00 Les arpents verts
6.30 Gros plan sur l'actualité
7.00 Et ça tourne
8.00 Les grands spectacles:
"Le glaive et la balance" ou "Deux sont coupables" (Fr.-It. — 1962) ■
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.25 Cinéma:
"La ferme de Crowhaven" (Am. — 1970)
1.00 Cinéma:
"Les jambes en l'air" (Fr.-It. — 1971)
2.25 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

19.30 Si l'monde savait:
"Mme Gisèle Renaud/Grand-Mère"
20.00 Faire et défaire:
"Arrêtez le massacre"
20.30 Le sens de la vie:
"La maladie"
21.30 Parle-moi musique

CBMT 6

11.00 Saturday Morning
11.30 Klahanie
12.00 Skipper
12.30 Land and Sea
1.00 Sesame Street
2.00 Canadian Synchronized-Swimming Championships
2.00 Happy Days
4.00 The Great Canadian Escape
4.30 CFL This week
5.00 Space 1999
6.00 CBC Saturday Evening News
6.30 The Bob McLean Show
7.00 One Night Stand
7.30 Andy
8.00 Happy days
8.30 Saturday night movies
"The Bishop's Wife"
10.30 The King of Kensington
11.00 The National
11.15 The City Tonight
11.31 Saturday Super Movies:
"The four feathers" (Drame 1939)
1.15 Station closing

CFCF 12

8.00 University of the Air
9.00 Ed Allen
9.30 Kidstuff
10.30 Let's Go
11.00 Circle Square
11.30 Rocket Robinhood/Max The Mouse
12.00 Bugs Bunny/Roadrunner Show
1.00 Saturday at the Movies:
"Fantastic flying foods" (Com. 67)
3.00 Superstars of Wrestling
4.00 Wide World of Sports
6.00 Travel 77
6.30 The Connection
7.00 Emergency
8.00 Rich Man, Poor Man
10.00 The Editors
10.30 World Championship Boxing
12.00 CTV National News
12.05 The Twelve Midnight Movie:
"The arrangement" (Drame '69)
2.00 Sign-off

DIMANCHE

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Grangallo et Petitro
9.30 Le roi Léo
10.00 Le jour du seigneur
11.00 Second regard
12.00 La semaine verte
1.00 Le Francophonissime
1.30 Les jeux d'été du Canada
3.30 L'univers des sports
5.00 Rencontres:
Pierre Bockel, écrivain
5.30 Sons et brioches
6.00 Une fenêtre sur le monde
6.30 Télejournal
6.35 L'oeil apprivoisé
7.00 Quinze ans plus tard
7.30 Les beaux dimanches
"T.D.H. Plus"
8.30 Les beaux dimanches
"Les grands fleuves du monde: La Volga".
9.30 Les beaux dimanches:
"Carcajou et le péril blanc"
10.30 Télejournal
10.45 Sports-dimanche
11.00 Ciné-club:
"Le marchand de quatre-saisons" (Fassbind, Drame Suisse 1971)
12.30 Fin des émissions

CFTM 10

8.30 Ministère Mondial de Rex Humbard
9.30 C'était le bon temps
11.30 2,000 ans apres Jésus-Christ
12.00 Bon Dimanche
2.00 S-5
3.00 Le père Ambroise
3.30 Les joyeux naufragés
4.00 Jugement rendu
4.30 Mêlons-nous de nos affaires
5.00 Information voyages:
"Les châteaux-hôtels"
5.30 Au royaume des animaux
6.00 Les Monroes
7.00 Le jardin des étoiles
8.00 Entrée libre:
"L'étreinte du destin" (Am. 1955)
10.00 Regards sur le monde
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 Les gens qui font l'événement
12.00 Le dix vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

19.30 Dessins animés:
"Tourlou"
20.00 Ciné-plus:
"Goto, l'île d'amour". (Conte satirique de W. Borowczyk)
22.00 Ève Mémoire:
"Les Surfemmes".
22.15 Images de l'histoire
"Du Ku Klux Klan aux panthères noires"

CBMT 6

10.00 Music and the spoken word
10.30 This is the Life
11.00 Meeting Place
12.00 Journal
12.15 A way out
12.30 Man alive:
"Christianity & Marxism"
1.00 Music to see
1.30 Canada Summer Games
— Opening Ceremonies
3.30 Summer Country Canada
4.00 CBC Access
4.30 The Wild Country
5.30 Mr. Chips
6.00 The Wonderful World of Disney
7.00 The Beachcombers
7.30 T.B.A.
8.00 Images of Canada
9.00 Duchess of Duke Street
10.00 Sunday pops Concert
11.00 The National
11.15 The City Tonight
11.31 The Prisoner
12.35 Station closing

CFCF 12

6.00 The Church
6.30 Crossroads
7.00 Day of Discovery
7.30 Circle Square
8.00 Rex Humbard
9.00 Oral Roberts
9.30 Jimmy Swaggart
10.00 Hellenic program
10.30 Teledomenica
1.00 N.A. Snooker Championships
1.30 World Championship Tennis
2.30 Superstars of Wrestling
3.30 Summer Sports Series
4.30 Question Period
5.00 Lorne Greene's last of the Wild
5.30 Garner Ted Armstrong
6.00 As It Is
6.30 The Amazing Kreskin
7.00 Six Million dollar Man
8.00 Sonny and Cher
9.00 Switch
10.00 The Human Journey
11.00 CTV National News
11.21 Pulse
12.00 The Twelve Midnight Movie:
"The Green Berets" (dra'68)

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1229. Relâche.

LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet 843-3460. "En roulant mon Boss"

BATEAU THÉÂTRE L'ESCALE: (St-Marc-sur-Richelieu) 584-2226 "Une fille dans ma soupe" de T. Frisby — sur semaine: 21 h 00. Samedi: 19 h 00 et 22 h 00. Dim.: 20 h 00. Relâche lundi.

LA FENIÈRE: (L'ancienne Lorette) (418) 872-1424 "Interdit au public" (de Jean Marsan) Tous les soirs: 21 h 00. Lundi: Relâche.

NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 130 rue Bleury 866-1964. Relâche.

PATRIOTE DE STE-AGATHE: (819) 326-3655 J.P. Ferland — semaine et dim.: 21 h 00. sam.: 10 h 00 et 23 h 00

LA POUDRIÈRE: Ile Ste-Hélène 526-0821 "The Norman Conquests" de Alain Ayckbourn. Sur semaine 20 h 30 Samedi: 18 h 00 et 21 h 30. Relâche: dim. et lundi.

SALLE-WILFRID PELLETIER: Relâche.

STUDIO THÉÂTRE: (Ste-Sophie de Lacorne) 866-8034 "Amour j'étouffe amou-rire" de Lise Leclerc de Silva — Mercredi, jeudi, vendredi et samedi: 21 h 00. Relâche: dim., lundi et mardi et dimanche "Plus malin que le diable" de Joël Silva — 14 h 30.

THÉÂTRE DES ANCÊTRES: (Saint-Germain) "La clef des songes" de R. Carrier et J.D. Germain, tous les soirs à 21 h 00. Relâche: dim., et lundi.

THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 522-2211. Relâche pour l'été.

THÉÂTRE DE LA BUTTE: (Val David) 322-2818 "Manon Last Call" et "Joualez-moi d'amour" de Jean Barbeau — Mercredi, jeudi, vendredi 20 h 30. Samedi 19 h 00 et 22 h 30. Dimanche 22 h 30. Relâche: lundi, mardi.

THÉÂTRE DES MARGUERITES: (Trois-Rivières) (819) 377-3223 "Blaise de Claude Magnier — sur semaine: 21 h 00 samedi 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: lundi.

THÉÂTRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 ouest Ste-Catherine 861-0563. Relâche.

THÉÂTRE PORT-ROYAL: Relâche

THÉÂTRE DES PRAIRIES: (Joliette) 756-0559 "À vos souhaits" de P. Chenot, semaine: 21 h 00, sam.: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: dim. et Lundi.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis 844-1793. Relâche.

THÉÂTRE DE SAINT-SAUVEUR: (Saint-Sauveur) "Sur le matelas" de M. Garneau. Semaine: 20 h 00. Samedi: 19 h 00 et 22 h 30. Relâche: dim., et lundi.

THÉÂTRE DE SUN VALLEY: (Val Morin) "Au petit-bonheur" de M. B. Sauvajon, sur semaine: 21 h 00 sam: 20 h 00 et 22 h 30. Dim.: 20 h 00. Relâche: lundi.

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 945-4246 "Smokey and the bandit" 1.30, 3.15, 5.20, 7.20, 9.25.

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Slapshot" 12.30, 2.50, 5.00, 7.20, 9.40.

AVENUE: 1224 Ave. Greene Westmount 937-2747 "New York, New York" 12.25, 3.10, 6.00, 8.40.

BEAVER: 4117 Avenue du Parc 844-1932 "Altar of lust" 12.00, 2.55, 5.45, 8.35 et "Jenny gets on top" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00.

BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Trans-american express" 1.30, 5.20, 9.10 et "Le frère le plus futé de Sherlock Holmes" 3.40, 7.20.

BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 (Salle I) "Star Wars" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15 (Salle II) "Erotic Odyssey" et "Construction Gang" 1.15.

CARREFOUR: 318 Ste-Catherine O. 866-8057 "The other side of the Midnight" 2.00, 5.15, 8.15.

CHAMPLAIN: 1816 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I): "Rocky" 1.00, 3.05, 5.15, 7.25, 9.30. (Salle II) "La folle escapade" 2.00, 5.45, 9.30 et "Frissons garantis" 12.00, 4.00, 7.45.

CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Le coureur de Marathon" Sam. 5.10, 9.00. Dim. 1.00, 5.10, 9.00 et "Survivre" Sam. 7.30, dim. 3.25, 7.30.

LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet 843-3460. "En roulant mon Boss" 21 h 30.

COTE-DES-NEIGES: 735-5527 (Salle I) "Star wars" 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45 (Salle II) "Catastrophe" 2.35, 5.55, 9.10 et "The three Muskateers of the West" 1.00, 4.15, 7.35.

CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210. "Rocky" 1.00, 3.05, 5.15, 7.30, 9.30.

COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 1.10, 3.40, 6.15, 8.50 (Salle II) "Au long de la rivière Fango" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10. (Salle III) "J.A. Martin photographe" 12.20, 2.10, 4.00, 5.50, 7.40, 9.35, (Salle IV) "Cousin, cousine" 1.20, 3.15, 5.15, 7.20, 9.20.

DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle McLaren) "Une femme à sa fenêtre". Sam.: 7.30, 9.30, dim.: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. (Salle Renoir) "En route pour la gloire". Sam: 8.00. Dim.: 2.00, 5.00, 8.00.

ÉLYSÉE: 35 Milton O. 842-6053 (Salle Resnais) "Jeux Intimes" sam: 5.30, 7.30, 10.00. dim: 1.30, 3.30, 5.30, 9.30. (Salle Eisenstein) "Noirs et blancs en couleur" sam.: 5.30, 7.30, 10.00. dim.: 1.30, 3.20, 5.30, 7.30, 9.30.

KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "Annie Hall" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

LOEWS: (Salle I) "The spy who loved me" 12.00, 2.15, 4.30, 6.45, 9.00. (Salle II) "Island of Dr. Moreau" 12.10, 2.00, 3.50, 5.40, 7.30, 9.20. (Salle III) "Orca" 12.05, 2.00, 3.50, 5.45, 7.35, 9.30. (Salle IV) "One on one" 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05. (Salle V) "The Gang" 1.15, 3.15, 5.20, 7.20, 9.25, 11.25.

MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "Les hommes du président" Sam.: 5.00, 9.30. Dim.: 12.30, 5.00, 9.30 et "Alice n'est plus ici" Sam.: 7.30. dim.: 2.55, 7.30.

MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Trans american express" 2.15, 5.50, 9.30 et "Le frere le plus fûté de Sherlock Holmes" 12.35, 4.10, 7.50.

MONKLAND: 5505 Monkland 489-2579 "Cross of Iron" — 1.50, 5.30, 9.10. et "Carry on Camping" — 12.15, 3.55, 7.35.

OUTREMONT: 5505 Bernard O. 277-4445. Sam.: "The last tycoon" 7.00, "Bound for Glory" 9.15, "To the Devil... a daughter" minuit. "Les trois mousquetaires" 7.00 "Les quatre mousquetaires" 9.30.

PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Le gang" 1.35, 3.35, 5.35, 7.35, 9.35 (Salle II "Soudain les monstres" 2.45, 6.10, 9.30 et "Vengeance aux Tripes" 1.00, 4.20, 7.45. (Salle III) "Jeune lady Chatterley" 2.50, 6.20, 9.50. et "Depravee du plaisir" 1.10, 4.40, 8.10. (Salle IV) "Étrange petite fille" 2.55, 6.05, 9.25 et "Trop petit mon ami" 1.20, 4.35, 7.50 (Salle V) "Harold and Maude" 2.45, 6.15, 9.45 et "Jonathan le goéland" 1.00, 4.30, 8.00.

PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Last rem